HAL open science

Journalistes et chercheur.e.s mènent l'enquête

Alexandra Caria, Jonathan Chibois

▶ To cite this version:

Alexandra Caria, Jonathan Chibois. Journalistes et chercheur.e.s mènent l'enquête. [Rapport de recherche] OpenEdition Center. 2020. halshs-03082706v2

HAL Id: halshs-03082706
https://shs.hal.science/halshs-03082706v2

Submitted on 19 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

Journalistes et chercheur·e·s mènent l'enquête

Étude de trois collaborations interprofessionnelles

Rapport de recherche rédigé dans le cadre du projet
Plateforme collaborative pour les enjeux sociétaux (PLACES)

Alexandra Caria
Docteure en sciences du langage (LIER-FYT, EHESS)
Chargée d'étude, OpenEdition Center (EHESS/CNRS/AMU/AV)

Jonathan Chibois
Docteur en anthropologie sociale et culturelle (IIAC, EHESS)
Chargé d'étude, OpenEdition Center (EHESS/CNRS/AMU/AV)

Soutenu par
MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité
L'ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SCIENCES SOCIALES
OpenEdition

Le projet PLACES a été financé par le Ministère de la Culture et de la communication, au titre du « Fonds de soutien à l'émergence et à l'innovation dans la presse (FSEIP) ».
Il a été initié et coordonné par OpenEdition Center (CNRS/EHESS/AMU/AU) sous la tutelle de l'École des Hautes Études en Sciences sociales (EHESS).

Ce rapport est placé sous licence Creative Commons « Attribution - Pas d'utilisation commerciale » (CC BY-NC)

Paris, décembre 2020.

Taxonomie CrediT

Le CRediT (Contributor Roles Taxonomy) est une taxonomie internationale utilisée pour représenter les rôles joués par les différents contributeurs à la production scientifique. Voir : https://casrai.org/credit/.

- Collecte des données (*data curation*), analyse formelle (*formal analysis*), étude (*investigation*), méthodologie (*methodology*) : Alexandra Caria, Jonathan Chibois
- Écriture de la version préliminaire (*writing – original draft*) : Alexandra Caria (chap. 2 et 3, annexes), Jonathan Chibois (chap. 1, 4 et 5)
- Relecture et édition (*writing – review & editing*) : Alexandra Caria, Michèle Caria, Pierre Mounier et Alessia Smaniotto (relecture), Jonathan Chibois (relecture, édition et publication)
- Obtention des financements (*funding acquisition*), conceptualisation du projet (*conceptualization*), coordination du projet (*project administration*) : Alessia Smaniotto
- Ressources (*resources*) : OpenEdition Center
- Supervision (*supervision*) : Pierre Mounier

Sommaire exécutif

Le projet PLACES visait à explorer les conditions permettant le développement d'une « PLAteforme Collaborative pour les Enjeux Sociétaux » afin de proposer une réponse aux limites que connaît la mise en public des sciences aujourd'hui. Son ambition était de mettre à l'épreuve l'hypothèse selon laquelle les relations entre le journalisme et la recherche sont un axe majeur de développement et d'innovation pour la pratique journalistique, dans le contexte marqué par le phénomène de désinformation massive que connaissent les sociétés démocratiques aujourd'hui. Les journalistes et les chercheur.e.s tendent en effet à assurer deux rôles distincts et successifs, ce qui engendre un cloisonnement des pratiques professionnelles constituant un obstacle à une bonne compréhension des enjeux de société.

Pour expérimenter une collaboration renouvelée entre les chercheur.e.s et les journalistes, le projet PLACES a souhaité les rendre co-acteurs du processus, les invitant à prendre part à une démarche de science citoyenne. Afin de faire émerger une dimension participative dans la production des connaissances, il a été proposé une collaboration « intégrée », où les journalistes et les chercheur.e.s seraient impliqués à part égale dans le choix des sujets de société sur lesquels ils allaient travailler et dans la définition des méthodes et moyens de collecte de données mises en œuvre.

Le projet PLACES s'est concentré sur les sciences humaines et sociales (SHS), dans la mesure où il existe dans la presse une tendance à ne pas traiter comme des sujets scientifiques les recherches qui en relèvent, mais plutôt comme des informations dédiées aux rubriques Société, Culture ou Environnement. L'intention est ici d'étendre la compétence à reconnaître, à comprendre les méthodes de recherche en SHS, et le cas échéant les mettre en œuvre, d'armer les pratiques journalistiques d'outils plus fins et consolidés pour explorer, analyser et comprendre les enjeux de société qui tissent nos vies. Cela signifie, d'une part, rendre visible l'engagement ancien des chercheur.e.s en SHS dans l'articulation de la science et de la société, et donc de défendre leur expertise sur ce plan. D'autre part, il s'agit pour ces chercheur.e.s d'améliorer leur capacité à traduire leurs résultats et à expliciter leurs méthodes. Le projet PLACES a souhaité approfondir l'idée selon laquelle la portée d'un « sujet » auprès du grand public serait renforcée lorsque des journalistes et des chercheur.e.s parviennent à enquêter de concert puis à collaborer jusqu'à la réalisation du produit journalistique final et à sa restitution, influençant ainsi la qualité du débat démocratique.

Le projet PLACES a commandé trois enquêtes expérimentales en binômes (nommées projets-pilotes), constituées d'un.e chercheur.e en SHS et d'un.e journaliste et associés chacun à un média, afin d'enquêter sur un sujet de société de leur choix : la campagne pour les municipales (CafeBabel), l'aménorrhée volontaire (20 Minutes) et la maladie d'Alzheimer à un âge précoce (Binge Audio). Toute autonomie a été laissée aux binômes pour définir leur sujet de recherche ainsi que leur méthodologie, l'unique contrainte imposée a été de produire au moins un corpus de données commun. Une quatrième enquête a été financée en parallèle (nommée méta-projet) dans le but d'étudier dans le temps long les collaborations entreprises au sein des trois projets-pilotes, dont les travaux ont fait l'objet de publica-

tions régulières sur le carnet de recherche du projet, dans une démarche d'ouverture du processus de la recherche en train de se faire. La mission du méta-projet était de synthétiser et de problématiser les observations effectuées et enfin de présenter des propositions en vue de la création d'une plateforme numérique de travail destinée à soutenir ce type de collaboration.

Les projets-pilotes et le méta-projet ont partagé trois partis pris qui, communs aux journalistes et aux chercheur.e.s, ont constitué le socle des collaborations entreprises. Le premier parti pris consiste à donner le primat à l'enquête de terrain dans l'appréhension des réalités sociales et, par extension, à la démarche empirique et au raisonnement inductif. Le second concerne l'intérêt pour l'analyse micro-sociologique, c'est-à-dire l'attention privilégiée aux faits qui constituent le tissu le plus ordinaire de la vie sociale. Le troisième parti pris a trait à la conviction que toute enquête de terrain vise en premier lieu à remettre en question les préjugés et les catégories de pensées de chacun, des enquêteurs comme des publics auxquels ils s'adressent.

Sur le plan des résultats, des changements de pratiques ont été observés dans le jeu des interactions ordinaires des binômes, à différents degrés, allant d'une prise de conscience des termes utilisés pour décrire une réalité sociale à une remise en question plus radicale des méthodes de travail pour mener l'enquête. Le déplacement de la perspective est significatif, tant sur le plan de la production des connaissances que sur celui de leur mise en public, car il touche à l'élaboration d'un discours critique sur une réalité sociale donnée. C'est en particulier au moment de la « problématisation », ce processus qui rend intelligible le cheminement de l'enquêteur, que les différences se rendent le plus visible, mais c'est aussi le moment où les premiers déplacements de pratiques s'opèrent. Autre moment clé, celui du partage des données en vue d'une analyse commune : ici le différentiel entre les modalités de travail peut faire échouer la collaboration. Il convient de noter cependant qu'une collaboration "réussie" ne dénature pas les pratiques professionnelles de chacun.

Plus largement, il est apparu que les obstacles sont nombreux et de multiples ordres pour arriver à maintenir la collaboration interprofessionnelle effective sur toute la durée des projets communs. Dans les trois cas observés, ces obstacles ont nécessité que chacun déploie une forte agilité intellectuelle et organisationnelle, en procédant incessamment à des ajustements sur le plan des pratiques professionnelles respectives. Ceux-ci sont de trois types. Les premiers ajustements sont dits « paradigmatiques », ils concernent les modes de raisonnement et se déclinent eux-mêmes en trois niveaux de déconstruction des catégories d'analyse. Les seconds sont dits « épistémiques », ils désignent l'articulation des types de connaissances d'une part, entre celles acquises durant les trajectoires personnelles et celles propres aux champs de spécialisation, et des pratiques documentaires d'autre part, concernant l'usage de sources documentaires propres à chaque champ disciplinaire et professionnel. Les troisièmes ajustements sont relatifs aux méthodes d'enquête qui conduisent les partenaires à mettre en commun des outils et des procédures de recueil de données et qui s'appliquent spécifiquement aux techniques d'entretien à deux.

À partir de la description de ces ajustements, quatre principaux traits caractéristiques ont été mis en évidence pour spécifier ce qui a réuni les trois projets-pilotes, et donc les points auxquels il faut veiller pour rendre possible des collaborations interprofessionnelles intégrées. La première caractéristique est l'ampleur du « travail d'articulation », c'est-à-dire l'ensemble des tâches visant à donner vie à un collectif de travail par-delà les frontières des mondes professionnels. Ce travail d'articulation est nécessaire sinon la collaboration risquerait de ne pas être effective, les partenaires ne faisant alors qu'agir en parallèle sur un sujet partagé. Seconde caractéristique, la dynamique des projets de collaboration interprofessionnelle, qui trouve pour chaque étape – la mise en relation, l'instauration de l'association,

la stabilisation et la séparation – des modalités d'accompagnement spécifiques. La troisième est relative à l'isolement structurel auquel les partenaires doivent faire face ensemble au cours de l'entreprise commune, rendant parfois nécessaire l'intervention de personnes tierces. C'est ici la question plus large de l'entourage des partenaires tout au long de la collaboration et face auquel les binômes sont bien plus souvent en position de négociation qu'en mesure d'en tirer parti en tant que ressource. La quatrième caractéristique a pour objet le déséquilibre structurel dont ont souffert les trois projets-pilotes sur le plan de la gestion administrative et financière et dont ont résulté de nombreux problèmes d'ordre pratique. Ainsi, par exemple, les usages gestionnaires et comptables, qui différaient entre les organisations partenaires, ont généré des inégalités de conditions de travail et de mobilisations des ressources entre les participants.

L'observation et l'analyse des collaborations interprofessionnelles entre journalistes et chercheur.e.s en SHS devaient enfin aboutir à un cahier des charges destiné à la création d'un environnement numérique facilitant ce type de collaboration. Doté en particulier d'un espace de travail, cet environnement mettrait à la disposition des partenaires des outils de travail partagé, de partage de données, l'accès à des sources documentaires et des sources de financements communes. Il n'aurait pas uniquement comme finalité de pallier le défaut de coprésence physique mais d'être surtout adapté aux projets collaboratifs interprofessionnels, pouvant alors être utile aussi bien à des partenaires qui travailleraient à distance qu'à proximité l'un de l'autre. Une telle plateforme devrait être aussi l'occasion de créer, animer et développer une communauté élargie permettant aux potentiels partenaires de se rencontrer, d'interagir et de faire connaître leur projet.

Cette étude a enfin montré que la « plateforme » ne peut se limiter à un volet numérique : il est tout aussi nécessaire de coordonner les structures organisationnelles des mondes professionnels destinés à coopérer pour éviter des disparités – salariales, matérielles, administratives – trop grandes entre les partenaires, disparités qui pèsent lourdement sur la conduite des projets. Enfin, la sensibilisation, à différents niveaux, aux enjeux des projets réalisés en collaboration et l'accompagnement externe dans leur mise en œuvre assument une place centrale pour réduire autant qu'il est possible l'inconnu dans lequel les partenaires s'engagent, pour favoriser la transition vers de nouvelles pratiques (inter)professionnelles ainsi que pour leur reconnaissance.

Plan du rapport

Sommaire exécutif III

Plan du rapport VI

Introduction 1

1. Contexte, ambition et méthode 3

1.1 Les relations entre journalistes et chercheur.e.s : éléments de contexte 3

1.2 Questionner l'articulation des missions de chercheur.e.s et de journalistes 6

1.3 La science citoyenne, comme champ de recherche de référence 8

1.3.1 Les quatre niveaux de la science citoyenne, selon Haklay 8

1.3.2 Le projet PLACES, un projet d' « extreme citizen science » 9

1.4 La science citoyenne appliquée aux sciences humaines et sociales 10

1.4.1 Impliquer des chercheur.e.s en SHS 11

1.4.2 Orientation méthodologique 11

1.4.3 Montrer la production du savoir en train de se faire 13

1.5 Le projet PLACES 15

1.5.1 Présentations des trois projets-pilotes 16

1.5.2 Présentation du méta-projet 17

2. Comparer des modalités de collaboration 19

2.1 Parcours des collaborations 19

2.1.1 La sélection des partenaires 19

2.1.2 La formulation d'objectifs 21

2.1.3 La problématisation des sujets journalistiques 23

2.1.4 La mise en œuvre de méthodologies 25

2.1.5 Le recours à des techniques d'enquête 27

2.1.6 La publication et la valorisation des travaux issus de la collaboration 28

2.1.7 Un résumé des observations comparées 31

2.2 Temporalités des collaborations 33

2.2.1 Les temporalités des binômes durant la période de rédaction du projet-pilote 33

2.2.2 Les temporalités des binômes durant la période de problématisation 33

2.2.3 Les temporalités des binômes durant la période du recueil des données 36

2.2.4 Les temporalités des binômes durant la période de traitement des données 39

2.2.5 Les temporalités des binômes durant la période de finalisation du produit 41

2.2.6 Une flexibilité nécessaire pour se rendre disponible....43
2.2.7 Un résumé des observations comparées....45
2.3 Lieux de travail pour les collaborations....46
2.3.1 Des lieux de rencontre en coprésence ou à distance pour débuter la collaboration en binôme....46
2.3.2 Des lieux communs ou séparés pour procéder au recueil des données....48
2.3.3 Des espaces de travail en coprésence physique ou médiatisée pour la réalisation du produit journalistique....51
2.3.4 Un résumé des observations comparées....52
2.4 Gestion des données....53
2.4.1 Un encadrement légal différent selon les champs professionnels....54
2.4.2 Une appréhension de la protection des données personnelles différente selon les champs....55
2.4.3 Un résumé des observations comparées....57
2.5 Expériences des conditions socio-économiques durant la collaboration....58
2.5.1 Une situation socioprofessionnelle semblable au moment d'intégrer le projet....58
2.5.2 Des ressources personnelles et institutionnelles nécessaires pour la collaboration en binôme....60
2.5.3 Un résumé des observations comparées....62
2.6 Tableaux synthétiques....63

3. Identifier des ajustements dans les pratiques consécutives à la collaboration....67
3.1 Modes de raisonnement contraires, conséquences pratiques et ajustements paradigmatiques....69
3.1.1 Des modes de raisonnement contraires pour conduire une enquête....70
3.1.2 Des conséquences pratiques de la collaboration interprofessionnelle....71
3.1.3 Des ajustements paradigmatiques pour collaborer....73
3.2 Parcours de spécialisation différents, légitimité professionnelle et ajustements épistémiques....78
3.2.1 Des parcours de spécialisation différents selon les champs professionnels....79
3.2.2 Des travaux antérieurs assurant une légitimité professionnelle....83
3.2.3 Des ajustements épistémiques pour collaborer....88
3.3 Méthodes d'enquête distinctes, enjeux techniques et ajustements méthodologiques....91
3.3.1 Des méthodes d'enquête distinctes pour des objectifs différents....92
3.3.2 Des enjeux techniques à mener un entretien en binôme interprofessionnel....95
3.3.3 Des ajustements méthodologiques pour collaborer....98

4. Caractériser des collaborations interprofessionnelles....105
4.1 Préambule : au sujet du travail d'articulation....105
4.2 La dynamique de la collaboration....107
4.2.1 Dynamique du projet et dynamique de la collaboration....107
4.2.2 Étape 1 : se mettre en relation....109

4.2.3 Étape 2 : instaurer l'association....112
4.2.4 Étape 3 : stabiliser la collaboration....114
4.2.5 Étape 4 : séparer les partenaires....117
4.3 L'entourage de la collaboration....118
4.3.1 Les tiers associés au projet....118
4.3.2 L'isolement relatif des partenaires d'une collaboration interprofessionnelle....119
4.3.3 L'ouverture du projet à ses différents contributeurs....120
4.3.4 La sociabilité inter-projets....124
4.3.5 La communication autour du projet de collaboration....125
4.4 L'administration de la collaboration....128
4.4.1 La gestion des contrats de travail....129
4.4.2 La préparation du projet....131
4.4.3 La situation des chercheur.e.s hors de France....132

5. Recommandations pour une plateforme collaborative interprofessionnelle....134
5.1 Vers une infrastructure pour les collaborations interprofessionnelles....134
5.1.1 Cadre général....135
5.1.2 Objectifs exécutifs....135
5.1.3 Deux approches possibles pour la réalisation....137
5.1.4 Les *Virtual Research Environment* dans la littérature scientifique....138
5.2 Cahier des charges synthétique....141
5.2.1 RF 1 – Une communauté....141
5.2.2 RF 2 – Un espace de travail....143
5.2.3 RF 3 – Un lieu de stockage et de partage....144
5.2.4 RF 4 – Une boîte à outils....145
5.2.5 RF 5 – Un accompagnement....147
5.2.6 RF 6 – Une structure d'accueil....148

Conclusion....150

Bibliographie....152

Introduction

L'ambition des initiateurs du projet PLAteforme Collaborative pour les Enjeux Sociétaux (PLACES) a été de proposer une réponse nouvelle aux limites que connaît la communication scientifique à la fin de la décennie 2010. Fondée sur une division stricte du travail entre les rôles de « producteurs » (les chercheur.e.s) et les « vulgarisateurs » (les journalistes) de la connaissance scientifique, la communication scientifique se confronte d'abord à la lenteur dans le processus de médiatisation de la connaissance scientifique, au faible intérêt ensuite de la société envers ces savoirs produits. La pandémie de la COVID-19 au printemps 2020 a constitué par exemple un révélateur de cette situation, le grand public ayant émis des critiques à l'égard de la communauté scientifique jugée soit en retard dans la communication de ses préconisations, soit contradictoire dans les résultats publiés de la recherche alors en cours[1].

Ce (dys)fonctionnement de l'organisation de la communication scientifique représente un enjeu fort, en ce qu'il peut être considéré comme étant une des sources du phénomène de désinformation massive que connaissent les sociétés démocratiques aujourd'hui. L'accès au savoir scientifique est en effet une condition indispensable aux individus pour qu'ils aient une prise sur leur existence et, par extension, sur leur vie publique au sein de la cité (Landes 2014). Ce savoir permet que se réalisent les idéaux d'inclusion et d'égalité qui sont au fondement de la société moderne, si bien qu'il peut faire l'objet de luttes sociales et devenir un instrument de domination (Bourdieu 1979). De ce point de vue, on comprend d'une part que tout défaut dans la communication scientifique peut légitimement être perçu par les individus comme une confiscation inacceptable de la connaissance limitant leur capacité d'agir en tant que citoyen. On comprend d'autre part que sans possibilité de se tourner vers un savoir scientifique pour donner du sens à la réalité du monde – « la science contribue à une œuvre de clarté » nous dit Weber (1919) – les individus n'ont d'autres choix que de chercher d'autres formes de connaissance.

Ces dernières décennies, le problème du manque d'interpénétration de la science et de la société a été abordé de différentes manières, par exemple en termes d'intérêt du public (Von Hippel et Primack 1972), de compréhension et d'éducation du public (Bodmer 1985), de confiance du pu-

1. À ce sujet, voir par exemple : Boy Louis, « Ça apporte plus de stress que d'information » : comment l'emballement autour des études scientifiques sur le coronavirus trouble public et chercheurs, *France Info*, 16 mai 2020, URL : https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/ca-apporte-plus-de-stress-que-d-information-comment-l-emballement-autour-des-etudes-scientifiques-sur-le-coronavirus-trouble-public-et-chercheurs_3963775.html (consulté 16 novembre 2020) ; ou Sipos Aurélie, « Irresponsable » : la première étude de Didier Raoult mise à mal par une revue critique, *Le Parisien*, 16 juillet 2020, URL : https://www.leparisien.fr/societe/irresponsable-la-premiere-etude-de-didier-raoult-mise-a-mal-par-une-revue-critique-16-07-2020-8354028.php (consulté le 16 novembre 2020).

blic (Wynne 2006) mais aussi plus récemment en termes d'accessibilité du public aux revues scientifiques (Tennant et *al*. 2016). De son côté, le projet PLACES rejoint un courant de recherche qui entend explorer une piste de réflexion différente, celle de la participation des citoyens à la production de la connaissance scientifique. Le monde académique tend en effet à ne conférer une validité et une légitimité aux résultats de recherches produits par des chercheur.e.s habilité.e.s par ou relevant d'une institution académique dûment reconnue. Dans ce modèle, les connaissances issues d'enquêtes réalisées hors du monde académique sont donc le plus souvent disqualifiées.

Dans ce tableau, la figure du journaliste possède une place centrale. Dans le modèle de la communication scientifique aujourd'hui en vigueur, les journalistes possèdent le rôle de « passeur de science », ce qui fait peser sur eux la responsabilité de la faible appropriation de la connaissance scientifique par le grand public. Si l'on considère qu'il existe un problème structurel dans l'incapacité du monde académique à s'ouvrir aux participations citoyennes, la responsabilité se déplace donc. Dans cette hypothèse, les journalistes apparaissent plus favorablement comme des interlocuteurs privilégiés pour des chercheur.e.s désireu.se.x de nourrir leurs recherches de questionnements de société. Pour les initiateurs du projet PLACES, les recherches coproduites par des chercheur.e.s et des journalistes pourraient même produire une connaissance de nature différente, plus à même de susciter l'intérêt du grand public.

C'est dans l'objectif de dépasser cette conception des rôles respectifs du chercheur et du journaliste que le projet PLACES a donc rapproché les praticiens de ces deux mondes professionnels, dès le premier stade de la production de connaissances. Pour ce faire, trois enquêtes (ou projets-pilotes), ont été commandées par les porteurs du projet, rassemblant chacune une chercheure en sciences humaines et sociales et un.e journaliste, afin d'expérimenter ce type de collaboration interprofessionnelle. Pour ce faire, trois médias ont été associés pour la diffusion des productions obtenues en binôme : *Cafebabel*, *20 Minutes* et *Binge Audio*.

Par ailleurs, afin de synthétiser et de problématiser ce qui a émergé de ces trois expériences, une quatrième enquête (ou méta-projet) a été réalisée en parallèle par les deux chercheur.e.s, auteur.e.s de ce rapport. Leur mission était d'observer les modalités de collaboration entre les chercheures et les journalistes impliqués dans les projets-pilotes afin d'effectuer un état des lieux des difficultés rencontrées, des réussites effectives et des opportunités futures. Notamment, il leur a été demandé d'envisager l'hypothèse de la création d'une plateforme numérique de travail destinée à soutenir ce type de collaboration et de formuler des recommandations en ce sens

Ce rapport est organisé selon un plan en cinq parties articulées de manière à suivre un raisonnement inductif, le plus à même d'expliciter la démarche adoptée, l'origine empirique des recommandations finales. Le contexte du projet PLACES sera d'abord posé, puis les objectifs de cette recherche et la méthodologie de l'étude. Dans une seconde partie, les trois projets-pilotes seront comparés à partir de problématiques transversales. La troisième partie consistera en un état des lieux des ajustements constatés sur le plan des pratiques professionnelles des chercheur.e.s et des journalistes. Sur cette base, la quatrième partie proposera une synthèse conceptuelle des dynamiques de collaborations interprofessionnelles observées, avec pour objectif de mettre en évidence les principaux enjeux. Enfin, dans une dernière partie, sera établie une liste d'objectifs que toute organisation désireuse de soutenir ce type de projet devrait, selon les auteur.e.s, chercher à atteindre, puis des recommandations plus détaillées seront exposées.

1. Contexte, ambition et méthode

Dans le contexte particulier de la décennie 2010, le projet PLACES a été imaginé pour proposer une réponse nouvelle là où la communication scientifique paraît à plusieurs égards atteindre certaines limites. Cet obstacle dans la complexité de l'organisation de la communication scientifique, de même que le contexte général sont présentés dans les pages qui suivent afin d'en mettre les enjeux en exergue.

Après un bref état des lieux des relations entre chercheur.e.s et journalistes, les modalités d'articulation, voire de chevauchement, de leurs missions respectives seront interrogées. Sur cette base, à la suite de l'exposé du cadre général de cette recherche, à savoir le champ de la science citoyenne, seront présentés les débats auxquels ce rapport entend contribuer avec cette étude des relations entre journalistes et chercheur.e.s lorsqu'ils sont réunis au sein de projets collaboratifs.

1.1 Les relations entre journalistes et chercheur.e.s : éléments de contexte

Dans l'histoire de la presse, la collaboration entre journalistes et chercheur.e.s a pris de multiples formes. Le séminaire de recherche Science ouverte, organisé à l'EHESS au cours de l'année universitaire 2017-2018, en amont du projet PLACES, en a esquissé un panorama. Dans les années 1960 aux États-Unis par exemple, Philip Meyer développait une réflexion sur l'articulation entre des méthodes relevant de ces deux champs professionnels[1], autour des concepts de *Precision Journalism* et de *Computer Assisted Reporting* (Meyer 1973). Deux décennies plus tard, la collaboration entre David Burnham et Susan Long[2], respectivement journaliste et chercheure, constitue une proposition de contrer la menace que l'émergence des outils informatiques paraît faire peser sur le journalisme d'investigation (Burnham 1983). Plus récemment, du fait de son ampleur tant sur le plan du nombre de personnes impliquées que du volume de données traitées[3], un travail effectué à partir de 2015 dans le cadre des « Panama Papers » fait figure de

1. Voir à ce sujet la synthèse publiée sur le carnet de PLACES : Chibois Jonathan, « Études de cas (1/4). Meyer et le journalisme de précision », 18 octobre 2019, URL : https://places.hypotheses.org/475.

2. Voir la synthèse : Chibois Jonathan, « Études de cas (2/4). Burnham, Long et la plateforme TRAC », *Carnet PLACES*, 24 octobre 2019, URL : https://places.hypotheses.org/479.

3. Voir la synthèse: Chibois Jonathan, « Études de cas (3/4). Les Panama papers », *Carnet PLACES,* 12 no-

référence sur le plan de la collaboration interprofessionnelle entre une myriade de journalistes, d'ingénieurs experts dans l'analyse de données et de chercheur.e.s spécialistes de certaines aires géopolitiques. Enfin, le projet du photojournaliste Vincent Jarousseau et de l'historienne Valérie Igounet, publié sous la forme d'un ouvrage (2017), propose un mode original de collaboration en ce que le travail du chercheur n'est ici plus un support sur lequel est adossé le travail journalistique mais sont interdépendants, puisque chacun est pleinement partie prenante de l'enquête, de l'analyse et de la rédaction[1].

Cependant, la réflexion sur les relations entre journalisme et sciences humaines et sociales (SHS), de même que les premières expérimentations sur cette question, sont plus anciennes encore que ces quelques exemples. Elles remontent à la période charnière entre la fin du 19e siècle et le début du 20e siècle, en France et dans le monde, lorsque ces deux champs professionnels connaissent une structuration et une institutionnalisation sans précédent. À cette époque, les travaux de Robert Ezra Park sont essentiels, à tout le moins dans le contexte américain, dans la mesure où ils contribuent fortement à la reconnaissance sociale du journalisme comme de la sociologie. Au travers de son projet de développer une « approche culturelle de la presse » (2008), Park vient à défendre, pour toute quête de vérité, la nécessité d'appliquer des méthodes d'investigation empiriques. En cela, il participe à fonder une tradition de pensée (dite « École de Chicago ») dont de nombreux chercheur.e.s en sciences humaines et sociales (SHS) se réclament encore aujourd'hui. À la fin de sa carrière, ses réflexions le conduisent à poser la question de l'épistémologie du journalisme et de sa proximité avec celle de la sociologie, ces deux domaines proposant des formes de production de connaissance qui ne sont somme toute guère éloignées, tout en étant toutes deux considérées actuellement comme cruciales pour le fonctionnement d'une démocratie moderne (Smaniotto 2020).

De nos jours, parmi toutes les formes de collaboration possibles entre journalistes et chercheur.e.s, le modèle le plus fréquent consiste pour un média à faire appel aux scientifiques et à leurs contributions pour les intégrer dans son propre processus de production de contenu. Ces contributions prennent habituellement trois formes. La première est une simple interview d'un.e chercheur.e par un.e journaliste sur un thème dont il ou elle est spécialiste, qui peut être retranscrite en intégralité ou plus souvent retravaillée et synthétisée par le ou la journaliste. La deuxième consiste à inviter un.e chercheur.e à s'approprier un espace de publication propre, comme un blog hébergé sur le site internet du média (par exemple chez *Le Monde*, *Médiapart*, *Le HuffPost*). La troisième forme rassemble les invitations aux chercheur.e.s à rédiger des textes originaux, édités, modérés (par exemple *The Conversation*), voire commandés (par exemple *AOC*), de la part des journalistes au sein de médias dédiés.

Ce modèle de collaboration où les journalistes font appel à l'expertise des chercheur.e.s pour nourrir leur propre production de contenu est indissociable d'un contexte particulier fortement empreint des contraintes inhérentes à une nouvelle structuration socio-économique du champ journalistique, qui influence fortement leurs relations mutuelles. En effet, depuis la décennie 1990 du fait d'un processus global de financiarisation et de concentration des entreprises médiatiques, les rédactions ont vu se renforcer les logiques d'audimat et d'optimisation des coûts

---

vembre 2019, URL : https://places.hypotheses.org/481.

1. Voir la synthèse : Chibois Jonathan, « Étude de cas (4/4). L'Illusion nationale », *Carnet PLACES,* 3 février 2020, URL : https://places.hypotheses.org/1775.

(Comby et Ferron 2018). D'une part, elles sont incitées à innover pour se démarquer de la concurrence et donc à rechercher de nouveaux formats de publication et modes de financement (Benson 2004). D'autre part, elles ressentent le besoin de consolider la relation de confiance existant avec leur lectorat (Bigot 2017). Un produit de cette double dynamique est par exemple l'essor récent du *fact-checking*, par lequel les rédactions ont décidé de mettre en avant une pratique professionnelle ancienne mais jusque-là invisible (la vérification systématique de l'information) et qui a donné lieu à la création de rubriques rédactionnelles dédiées tenus par des journalistes spécialisés (par exemple la rubrique « Les Décodeurs » dans *Le Monde*).

Ce modèle de collaboration témoigne d'une conception de la relation entre chercheur.e.s et journalistes fondée sur une communication verticale et unidirectionnelle. Il occupe une plage privilégiée dans cette forme de vulgarisation scientifique décrite Baudouin Jurdant (2009) et dont la *fonction* première est de tenir le public à distance de la science. La figure du journaliste scientifique, à qui incomberait l'intégralité de la mission de « passeur de science », pour reprendre le nom du blog populaire de médiation scientifique animé par Pierre Barthélémy, est en cela idéal-typique de cette conception[1]. En effet, la production de la connaissance scientifique serait, selon cette conception, une prérogative des chercheur.e.s et la diffusion de leurs résultats celle des journalistes lesquels ont rarement un droit de regard sur le processus qui a conduit à leur mise en évidence. Ce modèle de communication scientifique articule deux espaces sociaux – celui de la recherche scientifique et celui du reste de la société – ainsi que deux temps – celui de la production de connaissances scientifiques et celui de leur appropriation par la société. En d'autres termes, dans ce modèle, l'enjeu est de « raconter des histoires aux gens sur la science » (Huet 2015).

Un tel modèle pose aujourd'hui différents problèmes et tout particulièrement celui de son manque singulier d'efficacité, c'est-à-dire sa difficulté à répondre aux objectifs qui lui sont assignés (Mbarga 2009). Cela dit, la question des relations entre journalistes et chercheur.e.s se pose différemment selon que l'on s'intéresse aux sciences et techniques ou aux SHS. Angela Cassidy (2014) explique en effet qu'une différence de légitimité entre ces deux familles de disciplines scientifiques conduit à une différence significative de traitement dans la presse, qui se traduit de trois manières. Tout d'abord les articles portant sur des travaux de SHS tendent à ne jamais figurer dans les rubriques *Sciences* des journaux mais bien plutôt dans les rubriques *Société*, *Santé* ou *Environnement*. De fait, et c'est le second point, les sujets qui relèvent des SHS tendent à ne pas être traités par des journalistes scientifiques mais par des journalistes non-spécialistes, c'est-à-dire qui ne sont que peu informés des principes et des processus de la production du savoir scientifique. Enfin, conséquence des deux premiers points, les chercheur.e.s en SHS ne sont globalement sollicités que pour commenter, donner un avis ou un conseil d'ordre sanitaire, hygiénique ou psychologique, et ne sont que rarement cités comme auteurs d'un résultat scientifique notable de même que leurs travaux sont peu souvent le prétexte à la rédaction d'un article dédié.

1. Voir à l'adresse suivante : « Passeur de sciences », https://www.lemonde.fr/passeurdesciences/ (consulté le 16 novembre 2020).

1.2 Questionner l'articulation des missions de chercheur.e.s et de journalistes

Le projet PLACES s'appuie sur l'idée qu'**il est illusoire de réfléchir aux limites de la communication scientifique actuelle si l'on ne pose pas la question de l'articulation des missions des chercheur.e.s avec celles des journalistes**. Il s'inscrit en ce sens dans la continuité des travaux du colloque *Sciences, médias et société*[1] qui a posé comme nécessité l'étude des relations entre science et société au travers du fonctionnement des médias (Le Marec et Babou 2004). En effet, les cas de collaboration entre chercheur.e.s et journalistes n'étant pas rares, même aujourd'hui, le cloisonnement actuel, décrit au-dessus, ne se joue pas tant au niveau des pratiques que bien davantage sur le plan des représentations sociales partagées dans les deux mondes professionnels, et par extension au sein de la société dans son ensemble. Ces représentations répondent en grande partie au besoin de caractériser et de légitimer une pratique professionnelle comparativement à une autre, c'est-à-dire d'asseoir une « identité professionnelle » (Dubar 1998). Elles sont toutes forgées à un moment et dans un contexte particuliers et souvent sur la base d'apports théoriques dédiés : par exemple celui d'Epstein (1975) qui s'est évertué à justifier l'opposition irréductible selon lui des métiers de journaliste et de chercheur.e, ou plus récemment celui de Glevarec et Aubert (2013) défendant une thèse proche.

Aujourd'hui la recherche et le journalisme sont solidement structurés, c'est pourquoi il devient possible d'interroger le bien fondé de ce type de représentations sans pour autant remettre en question les identités de ces deux univers professionnels. Puisqu'il n'est plus nécessaire d'opposer ces deux univers professionnels pour les faire exister, leur complémentarité devient envisageable et l'optimisation de leurs relations s'impose comme un sujet central de réflexion. **L'enjeu alors est d'amener les acteurs de ces deux professions à considérer l'importance pour eux comme pour la société d'agir aussi bien sur le plan de la production de la connaissance scientifique que sur celui de sa diffusion**. De ce point de vue, les journalistes puissent devraient pouvoir se sentir concernés par la conception des objets d'études, la collecte des données et leurs analyses, de même qu'ils devraient pouvoir être considérés comme des forces de proposition légitimes. Symétriquement, les chercheur.e.s devraient de leur côté pouvoir être concernés par les modalités de diffusion des connaissances scientifiques au delà du monde académique, être en mesure de formuler des préconisations et se voir reconnus comme des forces de proposition légitimes sur ce plan.

La philosophe et ancienne journaliste Carrie Figdor (2017) propose une assise théorique à cette réflexion. Elle rappelle, comme la sociologie des sciences l'a montré, que la production de **la connaissance scientifique n'a pas pour finalité d'établir des vérités universelles mais a vocation à appréhender la réalité avec le minimum d'incertitude**. Dans ce cadre, le caractère cumulatif de la science ne vient pas tant augmenter la somme des connaissances produites mais que stabiliser et affiner la connaissance antérieurement produite. De ce point de vue, nous dit-elle, l'information scientifique aurait tout à gagner à devenir un produit interdisciplinaire, et même à inclure des producteurs de connaissance hors du monde de la recherche académique. C'est ainsi que Figdor parle d'élargir le périmètre de la « responsabilité épistémique ». Sur ce

1. Le colloque *Sciences, médias et société* a eu lieu à l'ENS, à Lyon en 2004. Ses actes sont disponibles à l'adresse suivante : http://sciences-medias.ens-lyon.fr/article.php3?id_article=55 (consulté le 15 octobre 2020).

plan, elle défend en particulier la nécessité de ne pas reconnaître seulement une légitimité aux postures de recherche jugées objectives (statut qui est ordinairement reconnu aux chercheur.e.s de métier), mais également aux postures adossées à la subjectivité des enquêteurs qui peuvent se montrer tout autant rigoureuses et soucieuses d'exactitude. Notons que, dans l'esprit de Figdor, cette conception de la science comme une pratique de réduction des incertitudes concerne en particulier les sciences naturelles et formelles, elle ne se prononce pas sur les sciences humaines et sociales au sein desquelles les postures subjectives des chercheur.e.s sont pourtant bien plus acceptées si elles sont dûment encadrées.

Les propositions de Figdor présentent l'intérêt majeur de définir l'activité de recherche indépendamment du monde professionnel de la recherche scientifique. **Ce n'est en effet plus le statut de celui qui émet un énoncé qui confère à celui-ci une valeur** (émane-t-il d'une personnalité dûment diplômée ? D'une personnalité reconnue et digne de confiance ?) **mais les procédures par lesquelles ce contenu est établi** (propose-t-il une description pertinente et faisant consensus ? Est-il vérifié et vérifiable ?). Ce déplacement que Fidgor propose a deux conséquences fortes sur le plan des relations entre chercheur.e.s et journalistes. Premièrement, il rend pleinement acceptable la possibilité pour un individu n'appartenant pas au monde académique de mettre en doute un énoncé émanant d'un.e chercheur.e de profession. Deuxièmement, ce déplacement autorise la communauté académique à reconnaître une valeur à un énoncé qui émane d'un individu qui n'est pas nécessairement un pair. De ces deux principes émerge alors la possibilité d'envisager que des acteurs académiques et non-académiques puissent coproduire de la connaissance.

Dans un tel cadre conceptuel, les pratiques de recherche stabilisées et admises comme les plus fiables pour produire des connaissances peuvent être partagées au-delà des seuls cercles de la recherche académique et en particulier **réunir les chercheur.e.s académiques et les journalistes au sein d'une même « communauté de pratique »** (Wenger 1998). De même, **la responsabilité épistémique cessant d'être une prérogative des seuls chercheur.e.s académiques, il devient possible pour les journalistes de la revendiquer aussi** – ce à quoi invite explicitement Figdor – pour émettre un avis sur les connaissances produites par un.e chercheur.e académique ou pour affirmer, preuve à l'appui, la fiabilité des connaissances qu'ils produisent en propre. Par exemple, dans le contexte pandémique du printemps 2020, au moment de la rédaction de ce rapport, plusieurs voix se sont élevées chez les journalistes pour défendre leur droit à poser des questions afin de se forger un avis éclairé sur les résultats scientifiques avant de les partager avec leurs lecteurs[1].

C'est précisément cette voie que le projet PLACES s'est proposé d'explorer en amenant des binômes de chercheur.e.s et de journalistes à travailler ensemble, dès la définition d'un objet d'étude commun, dans le but de mettre en œuvre une enquête de terrain commune. Ce projet poursuit trois objectifs qui rejoignent les trois propositions que Carrie Figdor formule dans son appel à renouveler le modèle de la communication scientifique : (1) élaborer en situation une réflexion concernant les préjugés professionnels respectifs de ces deux mondes professionnels, (2) expérimenter l'articulation des pratiques professionnels respectives puis (3) évaluer les

1. Voir par exemple la tribune de Ivan Oransky intitulée « Op-ed: Covering science at dangerous speeds », publiée par la *Columbia Journalist Review* le 4 mai 2020, concernant en particulier concernant les « pre-print », ces articles sont en attente de publication formelle.

connaissances et les savoirs-faire à acquérir par les journalistes afin qu'ils soient en mesure de maîtriser davantage les procédures requises pour la production de connaissances considérées comme fiables.

1.3 La science citoyenne, comme champ de recherche de référence

Cette section fait l'objet d'un billet dédié sur le carnet de PLACES : Science citoyenne et SHS (1/2): les champs de référence du projet PLACES

Proposant une réflexion relative aux relations entre journalisme et recherche scientifique, **le projet PLACES s'inscrit de fait dans le champ de la science citoyenne** (*citizen science*), domaine de recherche interdisciplinaire qui pose la question de la place du monde académique dans l'ensemble de la vie sociale, en en interrogeant les relations existantes et souhaitables. Ainsi, le projet PLACES entend non seulement expérimenter des manières nouvelles d'ouvrir les portes du monde académique mais également contribuer à la production de la connaissance sur cette thématique particulière.

Il participe de ce point de vue à une dynamique d'intégration de la recherche académique dans la cité ; dynamique naissante à l'échelle du continent européen qui s'inscrit depuis 2013 dans une phase d'institutionnalisation mobilisant chercheur.e.s, professionnel.le.s, société civile, etc. Coordonnée notamment par la *European Citizen Science Association* (ECSA)[1], cette institutionnalisation vise d'abord à promouvoir les initiatives au sein du champ académique et auprès des organismes de financement de la recherche. Elle se donne également comme objectifs d'identifier, de répertorier et de nommer les différentes pratiques qui relèvent de la science citoyenne, puis d'élaborer un langage commun.

1.3.1 Les quatre niveaux de la science citoyenne, selon Haklay

Sur la proposition de Muki Haklay (2013), le champ de la science citoyenne distingue aujourd'hui quatre niveaux d'intégration des pratiques de recherche avec des participants extérieurs au monde académique :

- au niveau 1, nommé « crowdsourced science », les participants sont sollicités a minima, uniquement pour fournir certaines ressources de base (pour collecter une mesure et l'enregistrer dans une base de données préétablie par exemple) ;
- au niveau 2, nommé « distributed intelligence », les participants sont sollicités pour réaliser certaines tâches de base, collecter des données et éventuellement proposer certaines interprétations ;
- au niveau 3, nommé « participatory science », les participants se joignent à l'élaboration de l'objet de recherche et à la méthodologie de recherche, mais toujours en concertation avec la communauté scientifique et sous sa supervision ;
- au niveau 4, nommé « extreme citizen science », les participants sont pleinement partie

1. Voir le site institutionnel de l'ECSA : https://ecsa.citizen-science.net/ (consulté le 16 novembre 2020).

prenante du processus de production des connaissances, à égalité avec les chercheur.e.s, jusqu'à l'analyse et la publication des résultats. À ce niveau, la recherche pourrait même, selon Haklay, être réalisée sans la moindre intervention des chercheur.e.s de profession.

Il est important de noter que cette typologie ne reconnaît aucune participation aux personnes qui sont l'objet d'une entreprise de recherche, et qui sont donc sollicitées comme témoins dans le cadre des enquêtes qualitatives – ordinairement nommées contacts, informateurs, interviewés ou enquêtés. La participation à la recherche nécessite en effet pour Haklay d'être en posture d'observateur de la réalité sociale étudiée, et non pas d'en être acteur. Ce parti pris va à l'encontre d'une tradition transversale des SHS où la distinction entre acteur et observateur, bien que difficile à établir, mais doit être questionnée et problématisée. Cette tradition est née d'auteurs tels que Malinowski (1922) qui, au début du 20e siècle, défendait la nécessité d'une posture d'observation-participante pour l'étude des sociétés lointaines. Elle s'est prolongée au fur et à mesure que cette posture faisait consensus, jusqu'à être elle-même remise en question à la fin de ce siècle en raison de l'illusion qu'elle nourrissait quant à l'objectivité de l'enquêteur (Clifford & Marcus 1986). Ce dernier virage a été soutenu en France avec les travaux remarqués de Favret-Saada (1985) comme de Latour et Woolgar (1979). Ainsi, il est aujourd'hui accepté et reconnu qu'un chercheur, en SHS comme en sciences et techniques, ne cesse jamais d'interagir avec la réalité qu'il étudie, et donc de la co-construire. Cela signifie, en SHS tout particulièrement, qu'au cours d'une enquête de terrain tout observateur est nécessairement aussi acteur, de même tout acteur est un observateur de la situation d'enquête.

1.3.2 Le projet PLACES, un projet d' « extreme citizen science »

Les initiateurs du projet PLACES se fondent sur leur conviction que le programme de la science citoyenne visant à rapprocher les chercheur.e.s académiques et les autres producteurs de connaissances est souhaitable et réalisable. Plus encore, leur idée est que la production des connaissances n'est pas l'apanage des institutions académiques.

C'est en ce sens que, sur la base de propositions de Figdor présentées plus haut, **le projet PLACES a été élaboré pour expérimenter les modalités de collaboration entre chercheur.e.s et citoyens, au niveau 4 de la typologie d'Haklay**. Il a cependant été décidé d'exclure de l'expérimentation le cas évoqué par Haklay des recherches menées sans le concours de chercheur.e.s de profession, dans la mesure où l'ambition originelle était bien d'étudier les modalités possibles de collaborations avec ces derniers.

Trois projets ont donc été financés pour mener cette expérimentation, chacun étant constitués de deux personnes : un.e chercheur.e académique et un.e journaliste. Le financement reposait sur l'acceptation de deux contraintes. Les participants devaient d'abord s'engager à recueillir des données communes sur une problématique définie en bonne entente. Sur ce plan, toute autonomie a été laissée aux binômes pour définir le sujet de leur recherche et décider de la méthodologie la plus adéquate. Ils ont été incités à mettre en œuvre ces collaborations de la manière qui leur correspondait le mieux et qui leur semblait la plus pertinente.

La seconde contrainte était que les participants acceptent de se faire eux-mêmes les sujets d'une enquête distincte, menée cette fois-ci par deux chercheur.e.s académiques uniquement, nommée « méta-projet ». Celle-ci avait pour objet l'étude de ces modalités de collaboration de

niveau 4 selon l'échelle d'Haklay, dans le cas précis de ces trois binômes réunissant chercheur.e.s et journalistes avec pour finalité la rédaction de ce rapport. C'est ainsi à deux niveaux que les relations entre science et société ont été analysées dans ce projet.

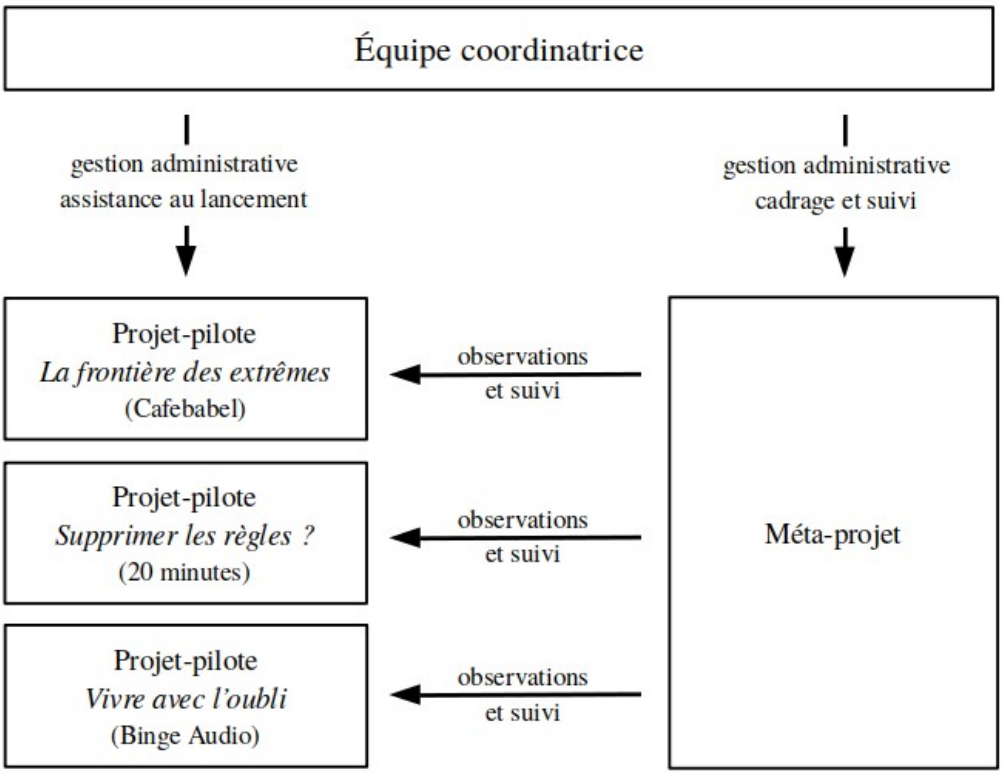

Organigramme du projet PLACES et ses quatre enquêtes

1.4 La science citoyenne appliquée aux sciences humaines et sociales

La science citoyenne fait à ce jour l'objet d'une attention croissante dans les sciences du vivant et les sciences expérimentales, et tout particulièrement au sein des champs de recherche que sont l'écologie et la conservation (Follet & Strezov 2015). En revanche, généralement, elle demeure encore globalement invisible au sein des SHS. Une première raison à cette invisibilité tient à la multiplicité des termes mobilisés (*Public Engagement, Participative Science, Collaborative Science, Ethnoscience,* etc.) pour désigner ces projets où sociologues, ethnologues, géographes et historiens de métier tirent parti de connaissances et savoir-faire de celles et ceux qui vivent au sein des sociétés, des époques et des milieux étudiés (Lewandowski & *al*. 2017). Une seconde raison tient au fait que les SHS perdraient largement leur raison d'être aujourd'hui sans cette participation minimale du public qui accepte de faire l'objet de l'enquête, de se prêter aux jeux de l'observation et de l'interview ; une participation du public qui fait l'objet ici d'une telle évidence que aucun.e chercheur.e ne songe à revendiquer l'originalité de sa démarche.

Le projet PLACES a ainsi pour ambition globale de rendre visible l'engagement ancien des SHS articulant science et société, ainsi que de défendre son expertise sur ce plan.

L'enjeu ici est d'affirmer la place centrale des domaines de connaissance qui sont rattachés aux SHS au sein de ce nouveau champ de la science citoyenne qu'elle a déjà largement exploré avant que ce type de problématisation ne connaissent l'institutionnalisation actuelle. Dans ce projet, trois principes de la science citoyenne sont appliqués aux SHS : l'organisation mise en œuvre pour des collaborations impliquant des chercheur.e.s en SHS ; l'analyse de ces collaborations à partir des théories, concepts et méthodologies spécifiques des SHS ; le partage des outils de communication scientifique actuellement disponibles au sein de la communauté des SHS.

1.4.1 Impliquer des chercheur.e.s en SHS

Le choix d'impliquer des chercheur.e.s relevant des SHS résulte d'un parti pris selon lequel ces derniers ne doivent pas se cantonner analyser les relations entre la société et les sciences naturelles et formelles en position d'extériorité. **Le postulat au fondement du projet PLACES est au contraire que la science citoyenne trouve des enjeux particuliers et des problématiques originales lorsqu'elle concerne directement les SHS**. En conséquence, il paraît primordial de produire des données spécifiques pour leur permettre de s'engager dans cette voie et donc d'entreprendre des recherches expérimentales à ce sujet.

Par ailleurs, dans le mouvement d'institutionnalisation des sciences citoyennes en cours, il apparaît crucial de faire reconnaître et valoriser des pratiques qui appartiennent déjà aux SHS. Il s'agit ici, d'une part d'expliciter les méthodologies – tout particulièrement inductives et empiriques (cf. sous-section suivante) – par lesquelles chercheur.e.s et acteurs des mondes sociaux sont déjà amenés à tisser des liens réciproques, jusqu'à parfois faire communauté, puis à réfléchir aux manières d'en optimiser les effets inclusifs. L'enjeu est, d'autre part, de mettre en avant le pouvoir de transformation sociale propre aux SHS, au sein des différents publics avec lesquels elles travaillent et auxquels elles s'adressent, à la fois par les travaux d'explicitation des normes et des représentations qu'elles entreprennent, et par les opportunités d'encapacitation (ou « empowerment », Rappaport, 1984) qu'offrent ses concepts et ses théories aux praticiens des différents mondes sociaux.

Ainsi, quatre chercheur.e.s venant de cinq disciplines distinctes des SHS ont été associés au projet PLACES : les sciences du langage, la science politique et la sociologie ont été sollicitées pour mener les projets-pilotes ; l'anthropologie et la philosophie des sciences ont ensuite complété cet ensemble dans le cadre du suivi et de l'analyse de ces projets expérimentaux.

1.4.2 Orientation méthodologique

Notre ambition a également été de tirer parti des méthodologies qui ne sont précisément pas exploitées par les sciences naturelles et formelles afin de valoriser les spécificités des SHS sur ce plan. Les approches quantitativistes et déductivistes ont ainsi été délaissées ici au profit des entreprises de connaissance fondées sur la découverte empirique de la réalité sociale et le raisonnement inductif. L'objectif partagé par les participants est en effet moins de répondre à des questions préalablement posées que de « problématiser » (Lemieux 2012), c'est-à-dire de faire émerger et d'explorer de nouveaux objets de recherche.

Plus concrètement, **les chercheur.e.s engagé.e.s dans le projet PLACES ont eu comme**

point commun d'accorder une place première à l'enquête de terrain. Par-delà la diversité des choix méthodologiques de chacun, ils partageaient un socle de principes communs lesquels ont orienté leurs investigations empiriques dans une même direction. *A posteriori*, il apparaît que ce socle est semblable à celui adopté par de jeunes chercheur.e.s regroupés autour de Didier Fassin et Alban Bensa (Fassin 2020), dit de l'« inquiétude ethnographique ». De même que pour ces derniers, c'est tout d'abord la conviction que l'enquête de terrain est « un moyen d'accéder à une forme spécifique d'intelligence des choses, des personnes et des faits » qui a réunit les participants du projet PLACES. Ils étaient par ailleurs guidés par la certitude que l'enquête de terrain « ne relève pas d'une discipline, mais procède d'une démarche » dont peuvent se réclamer aussi bien les chercheur.e.s en SHS que les journalistes. Ils s'accordaient enfin tous sur le « caractère étroitement dépendant des enjeux épistémologiques, éthiques et politiques » des phénomènes observés durant l'enquête, en raison de leur propension collective à questionner les catégories de pensées en vigueur, à savoir la « maladie », le « cycle menstruel » ou les « règles », le « populisme », objets d'étude respectifs des trois binômes.

Ce socle commun n'a pas agi comme un cadre contraignant et uniformisant. Bien au contraire, **ces trois principes ont offert non seulement une nécessaire base unificatrice mais aussi une vaste liberté de mise en œuvre des différents projets**. De la sorte, les participants ont pu en binôme s'organiser pour concilier leurs centres d'intérêts, leurs exigences professionnelles et leurs contraintes respectives individuelles pour ainsi explorer les potentialités de la collaboration entre chercheur.e.s et journalistes. Ceci a débouché sur des orientations méthodologiques variées, de « l'enquête multi-située » (Marcus 1995) à « l'ethnographie collective » (Sigaud 2008), de même que des modes de collecte de données qui se déploient par-delà l'opposition « en ligne » et « hors ligne » (Chibois *à paraître*). Mais ce socle commun a également permis de rapprocher et de comparer des enquêtes collaboratives impliquant des mondes sociaux et des sujets extrêmement différents.

En conséquence, les travaux expérimentaux entrepris ici sont éloignés de toute analyse longitudinale de même que de toute conceptualisation typologique. Les travaux engagés dans le projet PLACES s'emploient au contraire à « penser par cas » (Passeron et Revel 2005) au sens où les participants se sont efforcés de produire des analyses qui, si elles ne sont pas directement généralisables, donnent tout au moins matière à penser l'actualité et le monde d'aujourd'hui à partir de descriptions contextualisées et problématisées. Le changement de perspective est significatif, tant sur le plan de la production de la connaissance scientifique que sur celui de la communication scientifique. Dans un tel cadre, en effet, les SHS ne conduisent pas à des résultats que des journalistes devraient supposément communiquer à la société. La connaissance scientifique n'émane pas non plus de chercheur.e.s isolés et extérieurs à la réalité qu'ils étudient. Au contraire, les résultats présentés ici ont été élaborés dans le cadre de situations d'enquête situées et sont assumés comme tels, de même qu'ils sont le produit d'un ensemble d'interactions entre des individus aux statuts variés : entre des chercheur.e.s et journalistes d'une part, entre ces binômes et les personnes qu'ils ont étudiées d'autre part. **La proposition à l'origine du projet PLACES est ainsi originale en ce qu'elle combine en une seule démarche trois types de savoirs, de subjectivités et de compétences – académiques, journalistiques et citoyens – dans l'élaboration d'un discours critique sur une réalité sociale donnée**.

1.4.3 Montrer la production du savoir en train de se faire

Cette section fait l'objet d'un billet dédié sur le carnet de PLACES : Un carnet de projet, pour quoi faire ?

Le projet PLACES a donné lieu à quatre enquêtes distinctes et autonomes, concernant des groupes sociaux et des problématiques différentes. Les trois premières ont été menées dans le cadre de projets-pilotes portant chacun sur une thématique différente : la campagne pour les élections municipales, l'aménorrhée volontaire et la maladie d'Alzheimer à un âge précoce. Par ailleurs, on l'a évoqué rapidement plus haut, **ces trois expérimentations ont elles-mêmes fait l'objet d'une enquête** qui visait à étudier les modalités effectives de collaboration entre les partenaires des binômes journaliste/chercheur.

Cette quatrième enquête – le méta-projet – menée en parallèle aux trois premières a pour aboutissement ce rapport. La première ambition de cette enquête sur les enquêtes était d'observer et de rendre-compte de collaborations possibles entre chercheur.e.s en SHS et journalistes, de rendre visible les modalités de production de la connaissance sur la société lorsqu'elle n'est pas l'apanage exclusif des professionnels du monde académique. Sur ce plan, le projet PLACES rejoint l'exigence chère au champ des Sciences, techniques et sociétés (STS) de décrire « la science en action » (Latour 2005), pour « ouvrir la boîte noire » de la production d'une vérité qui serait sinon considérée comme stable et définitive. L'enjeu ici est de **donner à voir et de confronter chacun (dans une perspective participative) à la pluralité des dynamiques qui traversent les mondes sociaux et d'offrir ainsi à chacun la possibilité d'accéder à une meilleure compréhension des politiques de la production de la connaissance**.

La seconde ambition du méta-projet est de **suivre la mise en œuvre pas à pas des trois projets de collaboration pour en identifier les freins, cerner les éventuels besoins d'accompagnement et en souligner les réussites**. Pour ce faire, les deux chercheur.e.s ont profité de la position privilégiée qu'offre le fait d'avoir été étroitement intégrés à la conduite du projet PLACES, qui leur a donné la possibilité de suivre au jour le jour les défis rencontrés par les chercheur.e.s et les journalistes, de les aider autant que possible à les surmonter et de bénéficier de la complicité générée par une communauté d'intérêts favorisant l'accès au point de vue subjectif de chacun. Sur ce plan, l'analyse microsociologique déployée dans ce rapport vient compléter les travaux macro-sociologiques récents de Susan Stonbely (2017), sur le thème proche des formes de collaboration entre journalistes (hors de toute problématique inter-professionnelle, donc).

Au travers de ces ambitions, le projet PLACES défend le bénéfice que constitue toute démarche consistant à montrer la science en train de se faire. Pour cette raison, il a paru évident de recourir aux outils de communication scientifique des SHS et tout particulièrement l'ouverture et la tenue d'un *carnet de projet*. Celui-ci a en effet été pensé comme une pierre angulaire de cette entreprise collective : plutôt qu'un média visant à seulement communiquer les résultats issus du projet – selon un modèle qui serait vertical et unidirectionnel – ce carnet est un moyen de communication visant à favoriser les interactions entre les différents participants du projet et leurs différents divers publics.

En tant que tel, ce carnet est un espace de publication qui s'est avéré à la fois un outil interactif, collaboratif et réflexif :

- **interactif** d'une part car il a permis de favoriser le développement de liens au sein du projet PLACES en offrant, d'une part, à chacun une vue sur les avancées réalisées par les autres participants et, d'autre part, une vitrine du projet pour les mondes professionnels de la recherche et de la presse auxquels cette recherche est destinée. Ce carnet a notamment été mis en avant à différentes reprises sur les sites académiques institutionnels de l'EHESS et de l'InSHS mais a aussi constitué le support de publication complémentaire d'une série d'articles initiée sur le site de *20 Minutes*. Par extension, ce carnet est également un moyen de permettre au financeur du projet d'une part, et à la société dans son ensemble d'autre part, de prendre connaissance des actions entreprises dans le cadre du projet.
- **collaboratif** car il a soutenu plusieurs synergies de travail entre des participants géographiquement éloignés. Co-réalisé avec les journalistes et chercheur.e.s de billets de présentation des coulisses de chaque projet-pilote, le carnet a d'abord offert une ressource aux membres du méta-projet pour initier des discussions de fond sur les arrangements concrets établis entre chercheur.e.s et journalistes. Ce carnet a ensuite permis aux membres du méta-projet de co-écrire des billets avec les chercheur.e.s de l'équipe coordinatrice et, ce faisant, de s'approprier les travaux que cette équipe avait déjà engagés comme d'approfondir leur compréhension des objectifs ainsi que des ambitions initiales du projet PLACES.
- **réflexif** car de nombreux résultats intermédiaires produits dans le cadre du méta-projet ont pu être pré-publiés au fur et à mesure de son avancement et bien en amont de la rédaction de ce rapport. Premièrement les participants des projets-pilotes ont pu exercer un droit de regard et de commentaire sur la production du discours les concernant. Deuxièmement, les billets publiés ont souvent constitué une base de discussion pour les membres du méta-projet eux-mêmes, lors des réunions d'équipe, pour s'accorder sur la suite à donner aux analyses en cours et sur les pistes futures à explorer. Ce carnet a troisièmement fournis aux membres de l'équipe coordinatrice un moyen de suivre l'évolution de la réflexion et de s'en nourrir pour anticiper les suites à donner au projet, notamment pour alimenter des demandes de financement ultérieures.

Il faut enfin noter que le projet PLACES s'inscrit dans la filiation directe de la plateforme *Hypotheses.org* dont l'action sur le plan du renouvellement de la communication scientifique est reconnue au niveau international (Mahrt & Puschmann 2014 ; Schöch 2015). Élaboré dans le cadre de la même unité – OpenEdition Center[1] – le projet PLACES doit être considéré comme une étape supplémentaire dans une entreprise de plus large envergure, ayant débuté bien longtemps avant lui. Ouvrir un carnet de projet au sein de la plateforme *Hypotheses.org* a été également un choix effectué pour s'adosser et se nourrir de l'expérience et des réussites d'une infrastructure de recherche ayant déjà fait ses preuves.

1. Unité de Service et de Recherche (USR 2004), affiliée au CNRS, à l'EHESS, à l'Université Aix-Marseille et à l'Université d'Avignon.

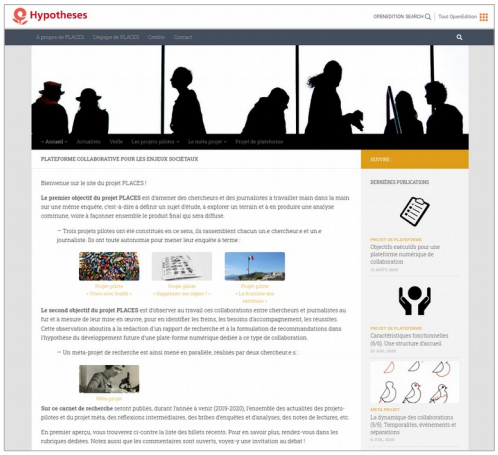

Page d'accueil du carnet de PLACES

Ouvert en septembre 2019, ce carnet contenait 12 mois plus tard 47 billets publiés par de 4 auteurs différents.

Il a accueillit sur cette période près de 20 000 visites, soit 1300 visites par mois.

Lien d'accès : https://places.hypotheses.org

1.5 Le projet PLACES

C'est ainsi dans ce contexte, sur cette base de réflexion et avec ces objectifs que le projet PLACES a vu le jour fin 2017. **Créé à l'initiative d'OpenEdition Center sous l'impulsion de Pierre Mounier et la coordination d'Alessia Smaniotto, ce projet a été conçu, initialement en collaboration avec trois médias** : *Cafebabel*, *Slate* et *Vraiment*. Il se donnait pour mission de soutenir trois collaborations interprofessionnelles (trois binômes) dans la constitution d'un corpus de données partageables et réutilisables par les acteurs du monde de la presse et de la recherche.

Son ambition, à terme, est de proposer aux professionnels, chercheur.e.s en SHS et journalistes, des outils numériques et des moyens (humains, techniques, pratiques, méthodologiques, juridiques) efficaces pour faciliter et renforcer la collaboration interprofessionnelle dans la création et le traitement de données à partir desquelles des acteurs de l'information et de la recherche produisent leurs travaux (article de presse, publication scientifique, etc.).

Sur les trois médias partenaires prévus initialement, seul *Cafebabel* demeure au moment où la demande de financement auprès du Ministère de la Culture et de la Communication au titre du « Fonds de soutien à l'émergence et à l'innovation dans la presse »[1] est acceptée à l'automne 2018 : *Slate* et *Vraiment* (qui a cessé sa parution en mai 2018) ont été remplacés par *Binge Audio* et *20 Minutes*. Les journalistes impliqués sont en revanche restés les mêmes, ils ont eux-mêmes choisi les chercheures avec qui ils ont constitué un binôme. Les premiers ont été salariés par les médias partenaires, tandis que les seconds ont tous été recrutés par l'EHESS, tutelle d'OpenEdition Center pour ce projet.

1. Voir la page institutionnelle du FSEIP : https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/fonds-de-soutien-a-lemergence-et-a-linnovation-dans-la-presse/ (consulté le 16 novembre 2020).

1.5.1 Présentations des trois projets-pilotes

Les partenaires des projets-pilotes ont eu toute liberté de décider de leur objet d'étude comme du lieu et de la forme de leur enquête commune. Ce sont au final trois thématiques de société qui ont été retenues : le populisme politique, l'aménorrhée volontaire, la maladie d'Alzheimer à un âge précoce. Pour une présentation biographique des participants, nous renvoyons à la page « L'équipe de PLACES » sur le carnet du projet[1].

Ci-dessous, la présentation des trois projets-pilotes par leurs participants, tel que publiée sur le carnet de projet :

Projet « La frontière des extrêmes » (Voir la rubrique dédiée sur le carnet)

Participants : Safouane Abdessalem (journaliste) et Daniela Trucco (chercheure).

« Discours nationaliste, rétablissement des contrôles, et pratiques policières parfois douteuses, la question migratoire a fortement mobilisé les habitants, associations et élus locaux de part et d'autre de la frontière franco-italienne ces cinq dernières années. Quelle sera la place des enjeux migratoires et frontaliers dans la campagne pour les municipales 2020 ? Quelles stratégies adopteront les partis nationalistes et quels seront les soutiens politiques pour les solidaires ? Les territoires qui, comme la vallée de la Roya, se sont démarqués pour leur hospitalité et leur mobilisation en faveur des droits des personnes migrantes, vont-ils en payer le prix aux urnes ? L'enquête se plonge sur une région transfrontalière transformée en laboratoire politique du populisme de droite ».

Projet « Supprimer les règles ? » (Voir la rubrique dédiée sur le carnet)

Participantes : Aude Lorriaux (journaliste) et Julie Ancian (chercheure).

« De nombreuses enquêtes ont mis en évidence le fardeau que les menstruations pouvaient représenter pour un grand nombre de femmes : maux de ventre, de dos, migraines, déprimes, charge mentale et autres « indisponibilités » s'ajoutent au coût financier et environnemental des protections à utiliser. Récemment, le lien de causalité établi entre le fait d'avoir des règles anormalement douloureuses et une pathologie grave – l'endométriose — dont le traitement symptomatique passe notamment par la suppression des menstruations via la contraception hormonale, a contribué à l'essor de ce questionnement : les femmes doivent-elles vraiment saigner chaque mois ?

Outre-Atlantique, des pilules à prendre en continu pour éviter les règles sont commercialisées depuis le début des années 2000. Qu'en est-il en France ? Les femmes sont-elles informées de la possibilité de supprimer leurs règles via la pilule, l'implant ou le stérilet ? En font-elles usage ? Comment et pourquoi ? Qu'en disent le corps médical, les laboratoires pharmaceutiques, et les femmes ?

1. Cf. « L'équipe de PLACES, *Carnet PLACES*, URL : https://places.hypotheses.org/lequipe-de-places (consulté le 16 novembre 2020).

Projet « Vivre avec l'oubli » (Voir la rubrique dédiée sur le carnet)

Participantes : Agathe Charnet (journaliste) et Alexandra Caria (chercheure).

« En France, plus de 30 000 personnes « jeunes » (moins de 60 ans) vivent avec la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée (Fondation Recherche sur Alzheimer). La parole de ces malades et de leurs proches dans l'espace médiatique est rare, quant à la prise en charge des malades, elle dépend des neurologues puis de la gériatrie. Nous proposons de partir à la rencontre de personnes jeunes atteintes de la maladie d'Alzheimer, de leurs proches et des acteurs institutionnels, associatifs et socio-médicaux qui les entourent.

Cette étude croisée a pour visée d'appréhender le quotidien des patients comme de leurs proches de façon à donner à entendre et à comprendre les spécificités et les enjeux qui parcourent des vies en lutte pour conserver le passé et vivre le présent.

Après avoir soutenu une thèse à l'EHESS sur les pratiques clinique de diagnostication et d'évaluation de la maladie d'Alzheimer en contexte gériatrique, Alexandra Caria, chercheuse en sciences sociales, réalisera dans le cadre de ce projet une étude linguistique et sociologique exploratoire auprès de personnes qui ont été diagnostiquées à un âge précoce comme étant atteintes d'une pathologie neuro-dégénérative. Cette étude visera à décrire et analyser l'expérience et le vécu tels qu'ils sont racontés par des personnes « Alzheimer » jeunes ainsi que par ceux qui les accompagnent au quotidien (familles, associations) ou assurent leur prise en charge et leur parcours de soin (professionnels des secteurs sanitaire et social).

Avec pour point de départ son expérience familiale de la maladie d'Alzheimer, Agathe Charnet, journaliste, réalisera quant à elle pour la plateforme de podcasts Binge Audio *un documentaire sonore ayant pour objectif d'apporter un autre regard, au-delà des tabous et des clichés, sur ces maladies et sur le quotidien des personnes jeunes diagnostiquées Alzheimer ou apparentée et de leurs proches ».*

1.5.2 Présentation du méta-projet

Le travail de recherche entrepris dans le cadre du méta-projet a abouti au présent rapport d'étude, exposant le résultat des observations et des recommandations, formulées dans l'hypothèse d'un développement future d'une plateforme numérique vouée à encourager et soutenir concrètement ce type de collaboration.

Il convient cependant de préciser que, s'il a vocation à apporter une pierre à l'édifice de la science citoyenne, ce rapport n'est pas en lui-même le résultat d'une démarche de ce type. Les membres des trois projets-pilotes n'ont pas été directement associés à son élaboration, il n'en ont été que les sujets. Les analyses déployées dans les pages qui suivent sont uniquement celles des chercheur.e.s du méta-projet même si ces derniers ont été toujours soucieux de rendre compte de leurs observations dans une approche compréhensive. Le présent document est donc expressément un rapport de recherche, portant sur des expériences de collaboration entre chercheur.e.s et journalistes.

Par ailleurs, l'une des membres du méta-projet a également participé à l'un des trois projets-pilotes, en tant que chercheure. Cette situation qui pourrait amener à penser que ce rôle à deux niveaux menacerait la quête d'objectivité du chercheur n'a pas constitué un biais méthodolo-

gique. Le parti ayant été pris d'opter pour en faveur d'une approche participative de la production de la connaissance scientifique (présentée plus haut), cette position d'observation-participante relève de la méthode empirico-inductive prônée en SHS. Ces deux modes d'observation s'articulent donc (le point de vue embarqué et le point de vue distancié) même si cela a pu induire de la complexité et entraîner ponctuellement certaines divergences d'interprétation sur le plan de l'analyse.

2. Comparer des modalités de collaboration

Rassemblant une multitude d'acteurs professionnels, trois projets-pilotes ont été menés, du début à la fin, par deux personnes principalement : un.e journaliste et une chercheure. **L'étude de ces trois collaborations interprofessionnelles montre que celles-ci présentent un certain nombre de similitudes mais aussi beaucoup de différences**. Il s'agit ici de proposer une comparaison des éléments qui les rapprochent de ceux qui les distinguent en s'intéressant aux raisons susceptibles d'expliquer l'apparition de certains enjeux qui se sont imposés aux trois binômes et à la manière, parfois semblable mais pas toujours, dont chacun y a répondu.

2.1 Parcours des collaborations

Définis individuellement ou collectivement, les trois projets-pilotes portent chacun sur un sujet de société différent selon les binômes. Comparer les objectifs que ces derniers se sont donnés ou qui leur ont été fixés pour mener ces projets implique de comprendre les raisons qui ont présidé à l'établissement de ces objectifs, communs ou séparés, et d'exposer les circonstances dans lesquelles ils ont été élaborés. Dans ce sens, **les conditions dans lesquelles ces collaborations se sont constituées ont influencé la formulation des objectifs** ; conditions historiques qui reposent toutes, au départ, sur des commandes ou des attentes qui n'étaient pas les mêmes selon les membres des binômes, lesquels se sont formés aussi de manière différente.

2.1.1 La sélection des partenaires

L'intention de déposer, au plus tard le 15 janvier 2018, une demande de financement auprès du « Fonds de soutien à l'émergence et à l'innovation dans la presse » en réponse à l'appel à projets « Programmes de recherche et développement dans le secteur de la presse » lancé par le Ministère de la Culture nécessitait en premier lieu de trouver des journalistes prêts à s'engager dans le projet PLACES porté par l'EHESS, via OpenEdition Center. Sélectionner les journalistes avant les chercheur.e.s pour justifier l'intérêt de la demande de financement n'a pas engendré qu'un apport financier, cela a également eu un impact sur les relations des partenaires au sein des binômes. C'est pourquoi, il nous semble utile de rapporter ici comment les partenaires des binômes ont été sélectionnés ou se sont choisi.e.s en commençant par les journalistes, les premier.e.s à avoir été contacté.e.s, fin 2017, pour s'engager chacun dans un projet-pilote voué à être mené en collaboration avec un.e chercheur.e.

VIVRE AVEC L'OUBLI / SUPPRIMER LES RÈGLES ? Ainsi, dans le cas des projets-pilotes « Le suicide, une question de genre : enquête sur les jeunes filles qui tentent de mettre fin à leurs jours » (plus tard « Supprimer les règles ? ») et « Vivre avec l'oubli », **la sélection des deux journalistes s'est faite avant celui des média**. La première journaliste, alors freelance, a été retenue par la coordinatrice parce qu'un collègue de l'EHESS l'avait recommandée. Par la suite en CDI, cette journaliste a toujours été soutenue par un média (d'abord *Vraiment*, puis *Slate*, finalement *20 Minutes*) pour mener en collaboration en binôme un projet-pilote autour des problématiques de santé et de genre. Freelance, la deuxième journaliste, sélectionnée aussi par la coordinatrice, a quant à elle été recommandée par sa consœur du projet-pilote qui portait alors sur le suicide des jeunes filles et a dû trouver un média partenaire (d'abord *Slate*, finalement *Binge Audio*) pour l'accompagner dans son propre projet-pilote « Vivre avec l'oubli ». Dans ces deux cas, les journalistes qui se connaissaient déjà entre elles ont donc été choisies avant le média qui les employait déjà ou qu'elles ont sollicité elles-mêmes dans un second temps. Il en est autrement, dans le cas du projet-pilote « Ce que les migrations font aux villes-frontière européennes » (plus tard « La frontière des extrêmes ») où **la sélection du média a précédé celle du journaliste**. Ce choix du média et non du journaliste est là encore principalement le fait de la coordinatrice du projet PLACES qui s'est adressée à *Cafebabel* qu'elle connaissait depuis une dizaine d'années pour y avoir travaillé elle-même en tant que responsable éditoriale italophone. C'est *Cafebabel* qui a ensuite décidé d'affecter l'un de ses journalistes en CDD au projet PLACES.

LA FRONTIÈRE DES EXTRÊMES / SUPPRIMER LES RÈGLES ? Une fois obtenu l'accord des journalistes, **la présélection des chercheures a été effectuée par un tiers** dans le cas de deux projets-pilotes (« Le suicide, une question de genre » plus tard « Supprimer les règles ? » et « Ce que les migrations font aux villes-frontière européennes » plus tard « La frontière des extrêmes »). Ainsi, deux chercheures (l'une sociologue, l'autre anthropologue), docteures en sciences humaines et sociales non titulaires, ont été retenues par la coordinatrice du projet PLACES. Celle-ci les a ensuite mises chacune en relation par courriel avec un.e journaliste et pour l'une d'elles avec le chef de la rédaction du média partenaire aussi (*Cafebabel*). Plus précisément, les deux journalistes des projets-pilotes ont été respectivement associé.e.s à une chercheure qui avait préalablement donné, par téléphone, un accord de principe à la coordinatrice qui leur proposait une collaboration interprofessionnelle. Cette invitation a dû néanmoins être renouvelée pour l'un des projets-pilotes (« Ce que les migrations font aux villes-frontière européennes ») lorsque la chercheure initialement recrutée a démissionné pour pouvoir accepter un poste plus intéressant pour elle. Ainsi, dans le cas de ces deux projets-pilotes, les binômes ont été réunis par l'action d'un tiers qui a dû s'impliquer plus durablement dans le processus de recrutement concernant une troisième chercheure (politiste) pour compléter le binôme qui a finalement mené le projet-pilote « La frontière des extrêmes ».

VIVRE AVEC L'OUBLI. Dans le cas du projet-pilote « Vivre avec l'oubli », **la journaliste est à l'origine du choix de la chercheure**. En effet, très rapidement, la journaliste a contacté une chercheure (sociologue linguiste). Très rapidement aussi, cette dernière a accepté de travailler avec la journaliste sur le projet-pilote qu'elle lui avait présenté. Plus précisément, sur les conseils de la coordinatrice du projet PLACES, la journaliste a consulté l'annuaire de l'EHESS en tapant les mots clefs de son projet journalistique lesquels coïncidaient avec les mots clefs inscrits sur la page personnelle de la chercheure ; page mise en ligne par son laboratoire de recherche. Cette chercheure, docteure en SHS non titulaire comme ses collègues, a été par la suite recrutée aussi au niveau du méta-projet pour mener une étude sur la communication et les pratiques de

collaboration des trois binômes, cumulant ainsi deux missions au sein du projet PLACES.

En résumé, les binômes des projets-pilotes « Supprimer les règles ? » (initialement « Le suicide, une question de genre : enquête sur les jeunes filles qui tentent de mettre fin à leurs jours ») et « Vivre avec l'oubli » se sont constitués quelques jours avant le dépôt de la demande de financement du projet PLACES, mi-janvier 2018. En revanche, pour conduire le projet-pilote renommé en janvier 2020 « La frontière des extrêmes » (initialement intitulé « Ce que les migrations font aux villes-frontière européennes »), le troisième binôme s'est constitué beaucoup plus tardivement, en novembre 2019. À noter l'importance du rôle du tiers dans la mise en relation des partenaires et le fait que la coordinatrice du projet PLACES soit ancrée dans les deux mondes professionnels ce qui a fortement facilité la concrétisation des collaborations entre journalistes et chercheures. **Finalement, les partenaires de chaque binôme ont été sélectionné.e.s en raison de leur expertise spécifique concernant un sujet de société (politique, genre ou santé).**

2.1.2 La formulation d'objectifs

La condition, commune aux binômes et non négociable, imposée par les responsables du projet PLACES étaient que **les deux partenaires, journaliste et chercheure, enquêtent ensemble sur un sujet qui soulève un enjeu social et sociétal**. Ainsi, ces dernier.e.s ont d'abord été réuni.e.s par un intérêt thématique propre à chacun des binômes : migration, politique, extrême-droite pour le binôme du projet-pilote « Ce que les migrations font aux villes-frontière européennes » puis « La frontière des extrêmes » ; santé et genre pour le binôme du projet-pilote « Le suicide, une question de genre : enquête sur les jeunes filles qui tentent de mettre fin à leurs jours » finalement « Supprimer les règles ? » ; maladie neurodégénérative, santé, parcours de vie pour le binôme du projet-pilote « Vivre avec l'oubli ». Malgré l'exigence commune à tou.te.s de recueillir des données en binôme, les objectifs individuels des partenaires n'étaient pas les mêmes au sein de la collaboration et entre les projets-pilotes eux-mêmes. Dans cette partie, nous verrons ainsi que les attentes que journalistes et chercheures se sont fixés au début de la collaboration diffèrent selon les binômes en fonction du temps qui leur était imparti mais également selon la façon dont il/elles ont compris les termes de leur collaboration à leur entrée dans le projet PLACES.

Supprimer les règles ? Lors de la demande de financement du projet PLACES (janvier 2018), au moment du dépôt du projet-pilote « Le suicide, une question de genre » (plus tard « Supprimer les règles ? »), la journaliste et la chercheure ont compris et envisagé leur investissement respectif dans le projet comme une réponse à une commande, pour la première, à livrer un produit journalistique diffusable par un média (articles et podcast) ; comme un engagement, pour la seconde, à proposer une analyse sociologique pour répondre à l'objectif journalistique. Premier binôme à avoir été constitué, celui-ci s'est ainsi entendu sur le principe que les données seraient recueillies à deux avec l'objectif pour la journaliste qu'elle puisse mener son projet éditorial jusqu'à son terme c'est-à-dire jusqu'à la publication de l'enquête dans un média. Si la chercheure était en mesure de produire une analyse susceptible de faire l'objet d'un article scientifique ou d'un rapport de recherche, le processus de publication en SHS étant très long (parfois plusieurs années), il n'était toutefois pas question d'avoir comme objectif la publicisation d'un produit de la recherche à la fin de son contrat. **Dès le début, le binôme s'est donc engagé à créer un cor-**

pus de données à deux ; corpus dont l'exploitation serait propre à chacune des partenaires et la temporalité du processus de publicisation variable selon leur champ professionnel. Dans ce cas l'objectif journalistique était tout aussi concret et prioritaire que l'analyse scientifique dont il dépendait. Définitivement validé par la rédaction de *20 Minutes* qui a commandé la réalisation de trois articles et d'un podcast, le choix du sujet sur la suppression des règles a d'abord été proposé par la journaliste à la chercheure. Celle-ci a vu alors l'objectivation scientifique qu'il était possible de faire à partir de l'approfondissement de ce thème dont elle pouvait se saisir pour en produire une analyse sociologique intéressante dans le cadre de ses propres recherches autant que pour servir les objectifs de publication de la journaliste.

Vivre avec l'oubli. De même, lorsque le projet-pilote « Vivre avec l'oubli » a été déposé pour la demande de financement du projet PLACES en janvier 2018, l'objectif fixé par la coordinatrice et la journaliste était que cette dernière réalise à partir d'un corpus de données recueillies en binôme un produit journalistique diffusable par un média. C'est avec cet objectif de publication que la journaliste a pris contact avec la chercheure laquelle a accepté de participer au travail de terrain en envisageant le corpus constitué en binôme comme un recueil de données exploratoires susceptibles d'être mobilisées plus tard, hors projet PLACES. De fait, au temps habituellement long de la publication scientifique en SHS s'ajoutait aussi, pour cette chercheure en particulier, celui de la description linguistique. Il n'était donc pas envisageable d'inclure l'analyse des données issues de l'enquête comme objectif scientifique pour définir son mode de participation au sein du projet-pilote. Présenté à la rédaction de *Binge Audio* qui a passé commande pour un documentaire sonore en quatre épisodes, le choix du sujet a donc été d'abord proposé par la journaliste à la chercheure laquelle a vu dans le recueil en binôme de données exploratoires relatives à ce thème une utilité scientifique pour mener ultérieurement une enquête sociologique et linguistique dans le cadre de recherches au long cours sur la maladie d'Alzheimer d'une part, sur la pratique journalistique et la collaboration interprofessionnelle d'autre part. Ainsi, de même que pour le binôme précédent, la journaliste et la chercheure se sont donc engagées au départ à créer un corpus commun dont l'exploitation serait propre à chacune des partenaires et la temporalité du processus de publicisation variable selon leur champ professionnel. En revanche, contrairement au binôme précédent, pour répondre à l'objectif de publication, **la journaliste ne comptait pas sur une analyse scientifique des données de la part de sa partenaire qui considérait ces données comme exploratoires**. Dans ce cas, la publication journalistique qui ne dépendait donc pas directement de la chercheure était pour les deux membres du binôme la seule priorité et le principal objectif.

La frontière des extrêmes. Dès le dépôt en janvier 2018 du projet-pilote « Ce que les migrations font aux villes-frontière européennes » (plus tard « La frontière des extrêmes »), le journaliste avait pour mission de réaliser en binôme un produit journalistique (série d'articles) pour le média *Cafebabel*. Défini par le journaliste et la rédaction qui a souhaité la réalisation de trois articles, le choix du sujet sur la construction d'un enjeu électoral autour de la question migratoire en France a d'abord été validé par la chercheure (politiste) après que le journaliste a modifié le thème initial pour le faire correspondre aux intérêts scientifiques qu'il entrevoyait pour sa partenaire. Mais, en rejoignant tardivement le dispositif PLACES (début janvier 2020, soit deux ans après le dépôt du projet initial) et étant donné le délai de deux mois qui lui était imparti pour mener le projet-pilote en binôme, la chercheure a quant à elle immédiatement négocié son recrutement sur la base d'une collaboration qui ne l'engageait pas à livrer un produit scientifique en rapport avec le thème du projet-pilote (corpus de données ou article scientifiques, rapport de

recherche, etc.). **Le binôme a par conséquent choisi d'œuvrer à l'aboutissement de l'objectif journalistique à partir d'une enquête menée en binôme et de créer à cette fin unique un corpus de données ensemble**. Soutenir le journaliste dans la poursuite de cet objectif a ainsi consisté alors pour la chercheure à le faire bénéficier de son expertise scientifique en matière de politique migratoire dans la vallée de la Roya, terrain qu'elle connaît bien. Cette implication dans le projet-pilote avait par ailleurs l'avantage pour la chercheure de lui donner un accès direct à l'observation d'une collaboration interprofessionnelle et de lui offrir des pistes concrètes d'analyse pour une recherche sur l'hybridation de deux méthodologies de travail (journalistique et scientifique). Sans opposition de la part des responsables du projet PLACES à poursuivre en parallèle de l'enquête en binôme une étude méta-analytique sur la collaboration interprofessionnelle, la chercheure a ainsi réuni les conditions nécessaires pour réaliser un travail scientifique présentant un intérêt académique de publication scientifique. À l'issue du projet PLACES et bien que cette étude ne porte pas sur un objet scientifique lié à ses thématiques habituelles de recherche en sciences politiques, la chercheure a en effet pour projet de proposer à une revue de méthodologie en sciences sociales une contribution sur sa collaboration avec le journaliste. Dès le début, **le binôme s'est donc attelé à créer deux corpus séparés dont l'exploitation respective serait là encore propre à chacun.e des partenaires et la temporalité du processus de publicisation variable selon leur champ professionnel**. Dans ce cas, l'objectif journalistique était là encore prioritaire mais il dépendait en partie de la chercheure.

2.1.3 La problématisation des sujets journalistiques

Processus visant à rendre intelligible le cheminement de l'enquêteur, son idée initiale, la « problématisation » a le plus souvent été précisée avant d'aller sur le terrain pour les journalistes alors qu'elle pouvait être appelée à être formulée plus tard par les chercheures, une fois le corpus de données réuni. De fait, la problématisation d'un sujet semble s'être imposée dans le travail d'investigation pour chacun.e des journalistes, que la démarche d'investigation aboutisse à la production d'un reportage (témoignant de faits obtenus à partir d'informations collectées sur le terrain) ou d'une enquête (témoignant d'un événement impliquant du temps et une recherche documentaire préalable, par la suite approfondie sur le terrain). La problématisation d'un objet est aussi un moment crucial pour les chercheur.e.s que leur démarche scientifique s'oriente vers la réalisation d'une enquête quantitative ou bien qualitative. Ainsi, comme nous allons le voir à présent, **cette étape est apparue constituer pour les binômes une étape incontournable qui a commandé, en situation de collaboration, d'accorder un temps de négociation, lequel s'est avéré long et complexe, en réunissant des acteurs venant de mondes professionnels différents**.

Supprimer les règles ? Dans le cas du projet-pilote « Supprimer les règles ? », étant donné l'objectif de publication que s'était fixé la journaliste et les attentes de cette dernière à l'égard de la chercheure en termes d'analyses sociologiques stabilisées, le binôme devait nécessairement tenir compte de ces éléments en s'appuyant sur les compétences et intérêts propres à l'une et à l'autre des deux partenaires pour formuler leur projet. C'est d'ailleurs pour cette raison que le projet-pilote déposé initialement (« Le suicide, une question de genre ») a finalement été abandonné, à la demande de la chercheure. Une fois prise cette décision, le binôme, premier à s'être formé, a pu ensuite prendre le temps de problématiser un thème commun pour l'enquête. À partir d'avril 2019 et après son recrutement en CDI à *20 Minutes*, la journaliste a alors pris

généralement les devants pour soumettre des thèmes susceptibles d'intéresser le binôme tout autant que d'être validés par sa rédaction en proposant un sujet qui ne soit pas une « niche », c'est-à-dire sans impact majeur sur la société. La chercheure quant à elle confirmait (ou pas) la possibilité d'envisager de mener tel ou tel projet et le cas échéant proposait à la journaliste d'autres thèmes. Finalement le sujet sur la question de la suppression des règles émane de la journaliste qui a vu sa proposition thématique reconnue comme étant aussi problématisable pour la chercheure. **Le binôme a donc défini ensemble un sujet qui réunissait des intérêts journalistiques autant que scientifiques** ce qui permettait aux deux partenaires de répondre à l'objectif de publication qui avait été fixé à la journaliste par *20 Minutes* et aux attentes de production scientifique que la chercheure s'était engagée à satisfaire auprès de sa partenaire.

Vivre avec l'oubli. Concernant le binôme du projet-pilote « Vivre avec l'oubli », dans la mesure où le thème, inchangé, a été défini dès les premiers échanges du binôme et qu'il présentait déjà un objectif journalistique autant qu'un intérêt scientifique, la problématisation s'est élaborée progressivement durant la préparation du terrain et au fil de leur enquête. Mais, si les données obtenues en collaboration avec la journaliste pouvaient offrir à la chercheure des perspectives d'enquête au long court qu'elle entend approfondir après la collaboration en binôme, la commande la plus « urgente » était celle de la journaliste. Celle-ci s'était en effet engagée auprès de *Binge Audio*, à lui livrer un documentaire sonore dont la diffusion était prévue au cours du premier trimestre 2020 par la radio de podcast. C'est pourquoi, le binôme ayant choisi de faire passer l'enquête journalistique en priorité, elles ont traité leur sujet en privilégiant le point de vue de la journaliste pour la problématisation. Plus précisément, il s'agissait pour le binôme d'obtenir des témoignages permettant d'informer le grand public sur les parcours des personnes malades atteintes précocement d'une pathologie neurodégénérative, sujet de société qui concerne personnellement la journaliste et qui était destiné à être présenté en quatre épisodes. **Le binôme a donc défini ensemble un sujet qui poursuivait des buts avant tout journalistiques** ce qui permettait aux deux partenaires de répondre à l'objectif de publication qui avait été fixé à la journaliste par *Binge Audio* et, pour la chercheure, de disposer à l'issue de l'enquête d'un corpus de données, exploratoires, présentant un intérêt scientifique.

La frontière des extrêmes. Pour le binôme du projet-pilote « La frontière des extrêmes », compte tenu d'une part de l'objectif de publication qui avait été adressé au journaliste et son intention de recourir à l'expertise scientifique de sa partenaire, d'autre part l'absence d'attentes spécifiques par rapport aux données et aux résultats de l'enquête journalistique pour la chercheure qui projetait quant à elle de mener une enquête scientifique parallèle, le binôme devait nécessairement tenir compte de ces éléments en s'appuyant sur les intérêts et compétences propres à l'un et l'autre pour formuler le projet journalistique. Par ailleurs, plus que les deux autres binômes, le journaliste et la chercheure étaient soumis à de fortes contraintes de temps compte tenu qu'après plusieurs sollicitations de la coordinatrice auprès de nombreux/ses scientifiques et le désistement d'une première chercheure, l'entrée déjà tardive de la seconde chercheure dans le projet-pilote réduisait d'autant le temps de leur collaboration qui devait s'achever au plus tard en mars 2020 pour laisser aux chargé.e.s d'étude du temps pour l'analyse. Aussi, plutôt que renouveler le processus de recrutement pour trouver un.e autre chercheur.e susceptible d'accompagner le journaliste dans son projet initial celui-ci a-t-il choisi de prendre en compte les raisons éthiques, scientifiques et pratiques invoquées par la seconde chercheure qui ne souhaitait pas s'engager dans la première version du projet-pilote. Au lieu d'enquêter sur les effets de la migration à Vintimille, le journaliste a alors fait évoluer son projet

pour s'inscrire dans une temporalité électorale et répondre à une question très actuelle dans la vallée de la Roya (versants italien et français) qui a obtenu l'adhésion de la chercheure. Ce projet-pilote dont l'objectif de publication suivant le calendrier politique français était en outre propice à la diffusion du « nouveau » sujet en présentant l'intérêt de ne pas avoir été traité par d'autres médias. **Le binôme a donc défini ensemble un sujet qui poursuivait des intérêts journalistiques** ce qui permettait aux deux partenaires de répondre à l'objectif de publication qui avait été fixé au journaliste par *Cafebabel* et susceptible d'être soutenu par une expertise scientifique que la chercheure s'était engagée à mettre au service de son partenaire.

2.1.4 La mise en œuvre de méthodologies

Partant d'une intuition ou d'une question reformulée en hypothèse, les journalistes des projets-pilotes ont pour leur part cherché, au départ du moins, à la confirmer par l'observation de faits réunis à partir d'un travail de terrain, selon une démarche de vérification. Autrement dit, une fois la problématisation à peu près stabilisée, les journalistes sont allé.e.s à la recherche de preuves pour confirmer leur hypothèse de départ. La méthode empirico-inductive a été en revanche la démarche privilégiée par les chercheures. Cette méthode consiste en le recueil (par entretien ou observation principalement) de données empiriques ((re-)transcrites ou enregistrées) permettant ensuite d'identifier, du point de vue des acteurs de la situation, des phénomènes sociaux et culturels (représentations, ordres, catégorisations, etc.) dont la systématicité ou au contraire la singularité qui se donne à voir pouvait offrir aux chercheures des éléments concrets pour une théorisation scientifique dans une perspective endogène. Comme nous allons le voir dans cette partie, à moins que les contraintes de temps ou les objectifs de publication n'aient empêché la mise en œuvre parallèle ou successive de ces deux démarches, **il apparaît néanmoins que les binômes sont parvenus à combiner les deux méthodologies d'enquête (vérificatoire et inductive) pour pouvoir collaborer sur le terrain**.

Supprimer les règles ? Ainsi, étant donné l'objectif journalistique de publication à atteindre et la nécessité que le binôme du projet-pilote « Supprimer les règles ? » puisse disposer d'un corpus de données exploitable pour les deux partenaires, concernant la journaliste, celle-ci a combiné démarche vérificatoire et inductive. À partir d'une hypothèse de départ (les femmes ne sont pas informées de la possibilité de supprimer leurs règles), elle a réuni les conditions de possibilité pour vérifier (par questionnaire et recueil de témoignages) cette hypothèse. Avec la chercheure, la journaliste a aussi été amenée à rechercher les raisons qui pouvaient expliquer la confirmation ou non de son hypothèse selon une démarche inductive donc (si les femmes sont informées du choix qui s'offre à elles, quelles sont les raisons qui expliquent qu'elles ne recourent pas plus souvent à des moyens de contraception pour supprimer leurs règles ?). Outre ses propres interviews et les recherches documentaires du binôme pour répondre à cette question, la journaliste a bénéficié des résultats au questionnaire ainsi que des réponses déposées en ligne à l'appel à témoignages que le binôme a diffusé par l'intermédiaire de *20 Minutes*. La journaliste s'est aussi appuyée sur les analyses de la chercheure et a intégré certains témoignages que cette dernière avait recueillis par entretien, seule. Partant d'une approche inductive, la chercheure devait quant à elle saisir les représentations sociales et sociétales, en particulier des femmes, sur la suppression des règles et les motifs qu'elles invoquaient pour justifier leur volonté ou pas d'une aménorrhée. Les interviews de la journaliste ainsi que les résultats obtenus par le questionnaire que la chercheure a souhaité mettre en œuvre et que le binôme a rédigé à

quatre mains ont pu offrir des indices utiles pour orienter sa recherche. Toutefois, ces données ne peuvent s'apparenter qu'à des données exploratoires, inexploitables dans la mesure où les conditions de recueil scientifique n'étaient pas réunies, selon la chercheure. En revanche, en procédant à une analyse plus approfondie, cette dernière envisage d'utiliser pour des recherches futures les témoignages qu'elle a obtenus seule au cours de l'enquête ainsi que certaines données réunies par le binôme lorsque celui-ci a procédé au travail de terrain selon une démarche inductive (appel à témoignages). **Ainsi, la chercheure, par ses analyses, a donc participé à atteindre l'objectif journalistique de publication**. Et, en ayant conservé sa démarche d'enquête scientifique, elle pourra compter également sur des données immédiatement opérationnelles dans la perspective d'une publication dans une revue scientifique en SHS.

VIVRE AVEC L'OUBLI. De même que sa consœur, la journaliste du projet-pilote « Vivre avec l'oubli » partait d'une démarche vérificatoire dans la mesure où elle cherchait à réunir les arguments visant à prouver une hypothèse (étant donné l'entrée précoce dans la maladie d'Alzheimer, les personnes qui en sont atteintes et leur entourage ne bénéficient pas d'une prise en charge sociale et institutionnelle adaptée). L'hypothèse de la journaliste se fondait en grande partie sur sa propre expérience et sur l'enquête qu'elle avait menée deux ans auparavant sur les parcours professionnels en gériatrie dans le cas de la prise en charge de la maladie d'Alzheimer. Au fil de son travail de documentation, du travail de terrain et à l'issue de discussions engagées avec la chercheure, cette hypothèse s'est vue néanmoins partiellement nuancée, ce qui a conduit la journaliste à se repositionner vis-à-vis de l'opinion négative qu'elle s'était faite au départ et à replacer dans le cours même de l'enquête son questionnement plus en amont (quelles sont les propositions sociales et médicales dont peuvent bénéficier les personnes malades et leur entourage pour la prise en charge d'une maladie d'Alzheimer précoce ?). Ainsi, la journaliste a progressivement engagé une démarche inductive en sollicitant des enquêté.e.s qu'elle n'avait pas prévu d'interviewer et en posant des questions qu'elles n'avaient pas envisagées de leur adresser au départ. La priorité étant donnée à l'enquête journalistique et la décision qui en découlait étant de produire un corpus de données exploratoires pour la chercheure, les entretiens menés par la journaliste et la chercheures auprès des enquêté.e.s offre un large aperçu des représentations sociales et sociétales que le public a de cette pathologie neurodégénérative. En outre, ces témoignages constituent autant de pistes de terrain et d'analyse scientifique à investiguer pour la chercheure dans le cadre de recherches futures. **Ainsi, la chercheure, par son action sur le terrain, a donc participé à atteindre l'objectif journalistique de publication, en ayant conservé sa démarche d'enquête scientifique**. Et, elle pourra compter également sur des données exploratoires sur le vécu de la maladie d'Alzheimer et sa prise en charge médicale. La conduite des interviews permet ensuite, aussi, à la chercheure de disposer d'un corpus de données sur un journalisme-en-action ; corpus qu'elle envisage d'exploiter dans le cadre d'une autre recherche, là encore inductive, sur les pratiques professionnelles d'enquête journalistique.

LA FRONTIÈRE DES EXTRÊMES. Concernant le binôme du projet-pilote « La frontière des extrêmes », compte tenu de l'entrée tardive dans le dispositif PLACES de la chercheure qui s'était donné pour projet d'étudier la collaboration du binôme et étant donné l'objectif journalistique de publication qui s'imposait comme étant le plus urgent, le binôme a mis en œuvre une démarche d'enquête vérificatoire, celle que le journaliste a l'habitude d'appliquer. Ce dernier a ainsi engagé le binôme à partir d'une hypothèse qu'il a cherché à confirmer par un travail collaboratif d'enquête sur le terrain (l'extrême-droite à tout intérêt à instrumentaliser la question des migrants à des fins électorales). Dans ce sens, le journaliste s'est attaché à croiser les informations suscep-

tibles d'infirmer ou de confirmer son hypothèse et rédigeait ses interviews de façon à chercher des preuves allant ou pas dans le sens de son intuition initiale. Pour atteindre son objectif, le journaliste a pu aussi bénéficier de l'expertise de la chercheure qui a contribué à conduire l'enquête sur le terrain en partant d'une question de départ reformulée de manière inductive (les actions et les mobilisations à la fois solidaires et hostiles à l'égard des personnes en mobilité « illégalisée », engendrent-t-elles un « prix électoral » sous forme d'un raz-de-marée « bleu marine » aux municipales 2020 ?). **Ainsi, la chercheure, par son action sur le terrain et son expertise scientifique, a donc contribué à atteindre l'objectif journalistique de publication**. Et, en ayant conservé sa démarche d'enquête scientifique, elle pourra quant à elle compter sur l'observation participante qu'elle a faite ainsi que les séances de travail et les échanges que le binôme a eus avant et après les interviews représentant un corpus de données non négligeable pour la chercheure. Ces données obtenues dans le cadre d'une recherche inductive lui permettront de produire un article méthodologique consistant en une méta-analyse sur la collaboration interprofessionnelle.

2.1.5 Le recours à des techniques d'enquête

Les outils mobilisés par les binômes pour répondre aux objectifs de la commande ont fait l'objet d'un accord préalable qui reposait sur la prise en compte des deux positionnements paradigmatiques initiaux (vérificatoire *versus* inductif). Ces outils ont dû aussi être choisis en fonction des besoins spécifiques imposés par les objectifs de publication journalistique et répondant aux projets analytiques des chercheures (enregistrements sonores, documentations, statistiques, verbatim). Cela a conduit les binômes à combiner des techniques d'enquête sur le terrain, à hybrider parfois leurs moyens de recueillir certaines données. **On montrera dans cette partie la façon dont la mobilisation négociées des techniques d'enquête adaptées a permis à chacun.e des membres du binôme de bénéficier individuellement de certains résultats obtenus et comment d'autres techniques de recueil ont aussi été employées par l'un.e au profit de l'autre partenaire**, en général des journalistes qui devaient répondre à la commande d'un média, la plus urgente.

Supprimer les règles ? Ainsi, opérant le plus souvent en visioconférence ou par messages électroniques, le binôme du projet-pilote « Supprimer les règles ? » a recouru à plusieurs outils pour obtenir un panel de représentations sur le sujet du point de vue des femmes mais aussi de ceux qui ont à charge de les conseiller sur une éventuelle contraception. Dans cette perspective, à l'initiative de la chercheure, la journaliste a formulé un appel à témoignages que sa partenaire a validé par email avant la mise en ligne par *20 Minutes*. Poursuivant leurs objectifs respectifs, cet appel a permis aux deux partenaires du binôme de se saisir individuellement des réponses apportées par plus de 300 femmes dont une dizaine d'entre elles a fait l'objet d'un entretien approfondi avec la chercheure et quelques-unes d'une interview avec la journaliste, après. En effet, au grand regret de la journaliste, le binôme a rapidement décidé de mener séparément les interviews/entretiens. Par ailleurs, à la demande de la chercheure, le binôme a aussi corédigé à distance un questionnaire diffusé via un institut de sondage, partenaire de *20 Minutes* (Yougov). Les conditions de recrutement de la population interrogée (plus de 2000 femmes) ne pouvant être contrôlées se pose alors un problème de rigueur scientifique : contrairement à la journaliste, la chercheure ne pourra finalement pas exploiter les résultats du questionnaire.

VIVRE AVEC L'OUBLI. À partir de guides d'entretien qu'elle rédigeait avant les rencontres et qui suivaient le déroulement du séquencier validé par *Binge Audio*, la journaliste du projet-pilote « Vivre avec l'oubli » organisait les rencontres qu'elle enregistrait en cherchant à obtenir des témoignages portant sur quatre thèmes représentatifs des étapes du parcours des malades. Elle a ainsi d'abord permis au binôme d'obtenir un regard holistique et d'accéder à des représentations contrastées entre les différents acteurs profanes et professionnels qui ont à charge de traiter, ou de vivre avec, la maladie d'Alzheimer. À ces données exploratoires pour la chercheure, s'ajoutait aussi la voix de la journaliste complètement intégrée au documentaire sonore et constituant de fait le motif et le fil conducteur de son projet journalistique pour *Binge Audio*. Plutôt que d'être tenu à l'écart de l'analyse, son vécu personnel pourra être exploité au même titre que celui des sources, ce qui donnera à la chercheure l'occasion d'étudier aussi une posture réflexive de la part de sa partenaire observable et observée dans l'exercice d'un journalisme-en-action. Les interview/entretiens enregistrés par téléphone dans les locaux de *Binge Audio* ou en face-à-face par le binôme ou la journaliste seule, au moyen d'un micro professionnel, ont été aussi l'occasion pour les deux partenaires de discuter longuement de la pratique journalistique et de nourrir ce second corpus de données exploratoires.

LA FRONTIÈRE DES EXTRÊMES. Enfin, la recherche se concentrant sur un territoire frontalier, les Alpes-Maritimes et notamment la vallée de la Roya et la partie frontalière du littoral, c'est le journaliste du projet-pilote « La frontière des extrêmes » qui par avion rejoignait la chercheure laquelle habitait alors à Nice. Généralement le binôme se rendait ensemble sur le terrain, prenant le train, travaillant ensemble avant dans un café près de la gare. À partir de guides d'entretien discutés avec la chercheure en amont des interviews en binôme, le journaliste organisait ses entretiens dans la perspective de prouver que l'extrême-droite avait tout intérêt à investir cette région. C'est pourquoi, avant et pendant la campagne électorale, il a cherché à observer les actions menées par des groupes d'extrême-droite pour mettre la question migratoire au centre de la campagne et discréditer les candidat.e.s et autres acteurs politiques de la région sur la base de leur, réel ou supposé, soutien aux « migrant.e.s ». Muni de son zoom (enregistreur), le journaliste conduisait principalement la rencontre avec les enquêté.e.s qui étaient contacté.e.s grâce à son réseau personnel d'abord, sinon via la chercheure ensuite. Celle-ci a en effet endossé le rôle de « fixeuse » selon les mots du journaliste dans la mesure où elle lui indiquait, voire le mettait en relation avec, des personnes susceptibles d'intéresser le journaliste ou posait des questions aux enquêté.e.s qu'elle jugeait utiles à l'enquête journalistique. En échangeant longuement ensuite leur point de vue sur l'hybridation de leur pratique professionnelle d'entretien qu'ils mettaient en œuvre, la chercheure dispose de données méta-analytiques susceptibles d'être valorisées au plan académique dans le cadre d'une publication dans une revue de méthodologie en sciences sociales.

2.1.6 La publication et la valorisation des travaux issus de la collaboration

Finalement, à l'issue des trois enquêtes, les binômes ont été en mesure d'atteindre l'objectif journalistique le plus urgent en ce qu'il émanait d'une commande passée avec un média partenaire du projet PLACES et s'inscrivait pour l'un d'entre eux dans l'actualité politique et sociale de la France. Le délai de publication étant bien plus long, aucun objectif de ce type n'a été imposé aux chercheures par le responsable et la coordinatrice du projet PLACES. Ceci étant, en poursuivant cet objectif journalistique, les trois binômes ont été amenés à ajuster les conditions de participa-

tion des chercheures qui ont dû trouver les moyens de répondre à leur propre intérêt scientifique pour que la collaboration s'équilibre. Ainsi, alors que **tous les journalistes ont atteint l'objectif de publication dans les délais imposés par leur rédaction**, nous verrons dans cette dernière partie que **les chercheuses, bien qu'elles aient endossé un rôle différent selon la collaboration, détiennent désormais également un corpus de données immédiatement exploitable ou exploratoire**, produit de la recherche obtenu seule ou en binôme.

VIVRE AVEC L'OUBLI. Ainsi, s'inscrivant dès le départ dans une problématique sociale et sociétale en lien avec des questions d'ordre de santé, maladie neurodégénérative et parcours de vie, la problématique du projet-pilote « Vivre avec l'oubli » a été établie par la journaliste, acceptée par la chercheure, puis validée par la rédaction de *Binge Audio*. Les objectifs de production journalistique (quatre épisodes en podcast diffusés en février 2020) ont été atteints dans la mesure où la chercheure et la journaliste se sont accordées sur un recueil en binôme de témoignages qui devaient être orientés en fonction de la commande de *Binge Audio*. Et, en effectuant par la suite un « travail de relations presse », c'est-à-dire en contactant des médias pour qu'ils relaient l'information concernant la diffusion de son documentaire et qu'ils jugent de la qualité de son travail en en publiant une critique dans *Télérama* par exemple, la journaliste s'est assurée, dès la publication de son enquête, de la valorisation de son travail qui a ainsi bénéficié d'une plus grande visibilité auprès d'un large public. Ce travail collaboratif revêtait un double intérêt pour la chercheure aussi. En effet, des objectifs de production scientifique sont envisageables par cette dernière qui peut désormais utiliser les données obtenues en binôme sur le terrain comme des ressources pour orienter de manière plus éclairée ses recherches sur la pratique clinique neurologique et psychiatrique de diagnostication et de suivi des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer précocement, mais aussi sur la prise en charge sociale et familiale de cette pathologie neurodégénérative par l'entourage domestique des personnes malades et le rôle des « aidants ». D'autre part, l'enregistrement de ces témoignages incluant la journaliste en action et des moments de vie auxquels la chercheure n'était pas toujours conviée et qui visait à contribuer à l'habillage du documentaire sonore, ne constituait pas un corpus de données utiles pour la chercheure, si ce n'est pour nourrir une recherche qu'elle envisage comme un deuxième corpus relatif dans ce cas à la pratique journalistique.

LA FRONTIÈRE DES EXTRÊMES. En ce qui concerne le projet-pilote « La frontière des extrêmes », toujours lié à la problématique sociale et sociétale en lien avec des questions d'ordre géopolitique, migration et droite extrême, il a été élaboré par le journaliste et le chef de rédaction de *Cafebabel* puis validée par la chercheure. L'objectif journalistique a été atteint à la faveur d'une réorientation de la problématique initiale d'un élargissement du terrain pressenti à l'origine du projet-pilote par le journaliste et de l'absence d'attente pour la chercheure quant à la création en binôme d'un corpus de données exploitables. Malgré la crise du COVID-19 et le report du deuxième tour des élections municipales en France, les objectifs de publication journalistique (trois articles) ont répondu à la commande du média. Et, à l'issue de la publication de son enquête, le journaliste a été contacté par un confrère travaillant pour Grand Labo (média qui traite de l'actualité du monde académique et de la recherche) et qui avait pris connaissance de ses articles et se montrait très intéressé par la démarche d'enquête en collaboration interprofessionnelle. L'interview que le journaliste lui a accordée a ainsi constitué un moyen de valorisation qui dépasse les limites du champ journalistique. Les retours d'expérience de leur collaboration recueillis auprès des interviewé.e.s et au cours des séances de débriefing du binôme ainsi que l'observation participante de sa collaboration avec le journaliste permettent par ailleurs

à la chercheure de nourrir sa recherche méta-analytique. Aussi, des objectifs de production scientifique individuels peuvent-ils désormais être envisagés à partir de ce corpus de données que la chercheure a l'intention de publier au sein d'un article sur l'hybridation des pratiques interprofessionnelles dans une revue méthodologique en SHS.

SUPPRIMER LES RÈGLES ? Enfin, relevant toujours d'une problématique sociale et sociétale en lien avec des préoccupations de santé et genre, le thème du projet-pilote « Supprimer les règles ? » a été établi d'abord par la journaliste et la chercheure puis validée ensuite par les cheffes de la rédaction de *20 Minutes*. Ainsi, une fois passée la crise du COVID-19 qui empêchait tout autre thème de société de bénéficier aussi d'une visibilité médiatique, le 2 juin 2020, trois articles ont été livrés par la journaliste à *20 Minutes* qui les a diffusés sur son site web et deux articles ont été publiés dans le carnet de recherche. Ce dossier a ensuite fait la une de l'édition papier du 5 juin 2020, accompagné d'un article en plein page de présentation de la recherche et de ses résultats. Enfin, les témoignages en podcast ont été mis en ligne plus tard, le 25 juin 2020. Ce délai, plus long, lié aux priorités accordées à l'actualité par *20 Minutes* et la presse mondiale en général a donc conduit ce média à reporter de trois mois la publication du dossier, ce qui ne constitue finalement qu'un faible retard dans le processus de publication. Suivi.e.s par des confrères/sœurs, notamment par le biais des réseaux sociaux, la journaliste de *20 Minutes* a vu ensuite son dossier journalistique qui a fait la une du quotidien être l'objet de retours ou du moins de mentions dans des articles de presse émanant d'autres média comme Marie Claire, ce qui augmente les chances de la journaliste et de *20 Minutes* d'acquérir un plus grand nombre de lecteurs et pour la première de se faire connaître davantage encore. En outre, en publiant deux articles dans le carnet de recherche PLACES, elle a donné une forte visibilité à son travail mis en relation avec l'EHESS et valorisé par la collaboration de la journaliste avec une institution française de recherche et d'enseignement publique réputée comme étant très prestigieuse. L'information sur la diffusion de cette enquête journalistique a par ailleurs été fortement relayée via Twitter par sa partenaire qui a pu rendre visible à cette occasion sa propre participation dans l'enquête. La chercheure détient quant à elle désormais aussi un corpus de témoignages obtenus à partir d'un guide d'entretien répondant aux exigences scientifiques de son champ. Dans la perspective d'une publication ultérieure, ces témoignages feront l'objet d'une analyse plus approfondie que celle produite pour le dossier journalistique. La poursuite des objectifs de production scientifique demeure ainsi pour l'heure à l'état de projet pour la chercheure qui s'est déjà engagée dans un autre contrat post-doctoral d'un an auprès de l'Inserm.

La publicisation et la valorisation des travaux journalistiques ou scientifiques constituent des formes de reconnaissance professionnelle. Ainsi, publier, par le biais d'un média grand public ou dans la presse spécialisée, une série d'articles journalistiques, voire un dossier approfondissant une thématique de société peut assurer rapidement une large visibilité à l'auteur/autrice qui peut aussi le faire valoir dans la perspective d'une recherche d'emploi ou d'une demande de promotion interne. De fait, les journalistes ont été rémunéré.e.s pour la conduite d'une enquête et l'écriture d'articles ou la réalisation d'un documentaire sonore qui ont été publiés ou diffusés dans un délai en définitive assez court, de l'ordre de quelques jours après la livraison du produit pour les projet-pilotes « Vivre avec l'oubli » et « La frontière des extrêmes » ou de quelques mois pour le projet-pilote « Supprimer les règles ? ». Concernant le travail de mise en visibilité d'une recherche scientifique, au temps long du traitement et de l'analyse d'un corpus de données (quelques mois du recueil à la rédaction d'un article) s'ajoute un temps bien plus long de publicisation et de valorisation de ce travail (parfois quelques années). Selon le principe ancien du

« publish or perish », plus le/la chercheur.e publie dans des revues scientifiques, *a fortiori* lorsqu'elles sont bien classées, plus il a de chances de voir son statut changer et d'obtenir un poste de titulaire dans le secteur de l'enseignement et/ou de la recherche. Participant à augmenter leur CV qui, pour être intéressant au sein de leur propre champ, doit présenter entre autres des activités relevant d'un travail de « Diffusion, valorisation de la recherche scientifique », la collaboration interprofessionnelle s'est avérée constituer pour les chercheures du projet PLACES un moyen parmi d'autres de justifier d'une activité de recherche continue. En outre, **en travaillant en binôme avec un.e journaliste, le nom des chercheures a bénéficié d'une plus grande publicité, c'est pourquoi, elles ont été vigilantes au mode de présentation que les journalistes leur réservaient au moment de la diffusion du produit journalistique**. Enfin, si elles pouvaient publier des produits relevant de la science grise par le biais du carnet de recherche PLACES, les chercheures ne se sont pas beaucoup saisi de ce moyen de publicisation, certes rapide, mais qui reste pour l'heure peu valorisé au plan académique dans la mesure où les conditions d'évaluation scientifique par les pairs ne sont pas imposées pour la diffusion de ces travaux mis en ligne par les chercheures elles-mêmes ou les chargé.e.s d'étude qui travaillaient avec les binômes.

2.1.7 Un résumé des observations comparées

Sélection des partenaires pour former un binôme dans la perspective de mener une enquête ensemble dans le cadre d'un projet-pilote

- Sélection d'un média avant le recrutement d'un.e journaliste pour rédiger un projet-pilote
- Sélection d'un.e journaliste avant le choix d'un média pour rédiger deux projets-pilotes
- Pré-sélection d'un.e chercheur.e par un tiers pour compléter le binôme dans le cas de deux projets-pilotes
- Sélection d'un.e chercheur.e par la journaliste pour compléter le binôme dans le cas d'un projet-pilote

Formulation d'objectifs communs ou séparés avec la condition non négociable d'enquêter en binôme sur un sujet de société

- Un objectif de publication pour la journaliste, de création d'un corpus de données immédiatement exploitables pour la chercheure dans le cas d'un projet-pilote
- Un objectif de publication pour la journaliste, de création d'un corpus de données exploratoires pour la chercheure dans le cas d'un projet-pilote
- Un objectif de publication pour le journaliste, de création d'un corpus de données méta-analytiques pour la chercheure dans le cas d'un projet-pilote

[…]

Problématisation du sujet pour répondre aux objectifs journalistiques et aux conditions de participation des chercheures

- La définition d'un sujet commun quand son traitement dépend partiellement de la production d'analyses scientifiques pour atteindre l'objectif journalistique
- La définition d'un sujet commun quand son traitement est soumis à un intérêt scientifique exploratoire et doit atteindre un objectif journalistique
- La définition d'un sujet commun quand son traitement est soumis à l'expertise scientifique pour atteindre l'objectif journalistique

Mise en œuvre de méthodologies ajustées pour répondre aux objectifs journalistiques et aux conditions de participation des chercheures

- Méthodologie vérificatoire ET inductive offrant des données opérationnelles pour atteindre un objectif journalistique soumis à la production d'analyses scientifiques intermédiaires
- Méthodologie vérificatoire PUIS inductive offrant des données opérationnelles et exploratoires pour atteindre un objectif journalistique et présenter un intérêt scientifique
- Méthodologie vérificatoire offrant des données opérationnelles et méta-analytiques pour atteindre un objectif journalistique et revêtir un intérêt scientifique

Recours à des techniques d'enquête adaptées pour répondre aux objectifs journalistiques et aux conditions de participation des chercheures

- Outils offrant des données opérationnelles pour atteindre un objectif journalistique soumis à la production d'analyses scientifiques intermédiaires
- Outils offrant des données opérationnelles et exploratoires pour atteindre un objectif journalistique et présenter un intérêt scientifique
- Outils offrant des données opérationnelles et méta-analytiques pour atteindre un objectif journalistique et revêtir un intérêt scientifique

Publicisation et valorisation des travaux à l'issue de la collaboration

- Création de produits journalistiques présentant un intérêt scientifique immédiat, exploratoire ou différé
- Publicisation immédiate des résultats de l'enquête dans le champ journalistique et valorisation à grande échelle du produit journalistique
- Publicisation très différée des résultats de l'enquête dans le champ scientifique et valorisation à faible échelle du produit scientifique

2.2 Temporalités des collaborations

Les trois projets-pilotes ont connu chacun des temporalités qui semblent de prime abord très différentes. De fait, étant donné d'une part la formation et l'intégration plus ou moins tardive des binômes au sein du dispositif PLACES, d'autre part les objectifs et les attentes distinctes qui leur avaient été adressées ou que les binômes s'étaient eux-mêmes fixées, on pourrait douter de leur comparabilité. Cela dit, outre des temporalités spécifiques à chaque binôme qui relevaient de contraintes extérieures pour les chercheures autant que les journalistes, s'ajoutaient également des contingences propres aux deux partenaires ; contingences qui ont conditionné le déroulement de leur enquête dans sa temporalité interne. Ainsi, **journalistes et chercheures ont dû s'organiser avant, pendant et après le travail de terrain pour faire correspondre leurs agendas respectifs. Pour que progresse leur enquête, ils ont donc dû combiner des moments de travail en commun mais aussi séparés, autorisant alors certaines comparaisons quant à la gestion temporelle des trois collaborations**.

2.2.1 Les temporalités des binômes durant la période de rédaction du projet-pilote

Si les trois projets-pilotes ont pu être intégrés dans le projet PLACES, il fallait que ceux qui les initient, contacté.e.s début janvier 2018, se rendent immédiatement disponibles. Aussi est-ce le contexte d'urgence de la rédaction des projets-pilotes qui a primé sur la constitution des binômes, de façon à répondre à la contrainte impérieuse du dépôt du dossier de demande de financement dans les délais.

Concernant les projets-pilotes « Vivre avec l'oubli » et « Le suicide, une question de genre : enquête sur les jeunes filles qui tentent de mettre fin à leurs jours » (finalement « Supprimer les règles ? »), les binômes s'étant rapidement formés, les deux partenaires ont pu proposer en quelques jours un projet-pilote rédigé à quatre mains. Pour respecter les délais imposés par le Ministère de la Culture, la temporalité de la rédaction des projets-pilotes a donc pu compter sur une synchronisation des temporalités individuelles entre les partenaires de ces deux binômes.

Le projet-pilote initialement intitulé « Ce que les migrations font aux villes-frontière européennes » (rebaptisé bien plus tard « La frontière des extrêmes ») a été quant à lui corédigé par le journaliste, son chef de rédaction (*Cafebabel*) et la coordinatrice du projet PLACES. Ainsi, l'élaboration du troisième projet-pilote a pu bénéficier aussi d'un travail collectif mais qui n'impliquait pas un.e partenaire pour le journaliste étant donné qu'aucun.e chercheur.e n'avait pu être recruté.e à temps pour contribuer à la rédaction du projet-pilote.

2.2.2 Les temporalités des binômes durant la période de problématisation

Une fois la demande de financement acceptée, soit près d'un an plus tard (le 21 décembre 2018), les deux binômes constitués ainsi que le journaliste impliqué pour en former un troisième ont renouvelé leur souhait d'être partie prenante du projet PLACES à la coordinatrice qui le leur demandait. Devait s'engager alors une nouvelle temporalité, celle de la problématisation. Ce processus, entamé pour les binômes dès le moment de la rédaction des projets-pilotes et pour

certains avant, ne s'était bien entendu pas arrêté au moment du dépôt de la demande de financement en janvier 2018 : journalistes et chercheures ont en effet continué à réfléchir individuellement à leur sujet dans la mesure où il s'agissait d'un thème relevant de leurs préoccupations professionnelles quotidiennes, et parfois même personnelles. La problématisation du sujet choisi par les binômes s'est également poursuivie sur le terrain, lorsque le travail d'enquête en tandem a commencé, en septembre 2019 pour les uns, en janvier 2020 pour le dernier binôme. Néanmoins, avant d'aller sur le terrain, la problématisation du thème, choisi ou modifié, a connu une période particulièrement intense de réflexion au sein des binômes lorsque le projet PLACES s'est concrètement mis en route, en avril 2019 pour les deux binômes déjà formés, en octobre pour le troisième binôme (quand le journaliste a finalement rencontré celle qui acceptera de mener à terme son projet, à deux). **L'entrée sur le terrain a ainsi été précédée d'une période de préparation plus ou moins longue pour préciser ou redéfinir un thème de société et déterminer la manière dont ce thème allait être appréhendé aux plans journalistique et scientifique**.

Supprimer les règles ? Fortement influencée par les temporalités, professionnelles et personnelles, de chacune dont les calendriers respectifs ne correspondaient pas toujours, et malgré la distance géographique qui les séparait, la relation entre la journaliste et la chercheure du projet-pilote « Supprimer les règles ? » a cependant connu de moments concrets dédiés à la problématisation d'un thème. Les attentes distinctes étant de répondre à un objectif journalistique de publication dépendante en partie des analyses de la chercheure, le binôme a rapidement décidé, à la demande de cette dernière, d'abandonner le thème initial sur les tentatives de suicide chez les jeunes filles. Une fois prise cette décision, la journaliste et la chercheure ont donc dû s'interroger sur l'approfondissement d'un thème susceptible de présenter un intérêt pour les deux et répondant à leur domaine de compétences respectifs. Pour cela, elles ont été amenées à envisager plusieurs questionnements en en mesurant les enjeux scientifiques et journalistiques qu'ils impliquaient respectivement pour elles deux ce qui a donné lieu à une longue période de concertation. À l'issue de leurs nombreux échanges en visioconférence, par email ou messagerie instantanée, le binôme a choisi d'approfondir la question de la suppression des règles pour les femmes dans le but de comprendre les raisons qui président au choix ou pas de prendre une contraception en continu ; choix relevant d'enjeux sociaux et sociétaux. De fait, **il est apparu que la journaliste pouvait paraître, plus que la chercheure, soumise à l'urgence institutionnelle compte tenu qu'elle devait répondre non seulement à des contraintes éditoriales en termes de calendrier, mais aussi à un intérêt journalistique qui devait préalablement être validé par sa rédaction et remplir des conditions formelles de publication** (initialement cinq articles accompagnés d'interviews en podcast). Ceci dit, le début du post-doctorat de la chercheure débutant le 29 juillet 2019, celle-ci était aussi contrainte par le temps si elle ne voulait pas que sa mission dépasse les délais de son contrat de 4 mois à 50% avec l'EHESS. Par ailleurs, si la chercheure n'était pas tenue d'approfondir un thème complètement inédit, elle devait néanmoins dégager un intérêt scientifique permettant de renouveler les questionnements relatif au thème choisi par le binôme sans s'emparer d'une question faisant déjà l'objet de recherches par d'autres collègues. Finalement, en partie hors contrat PLACES pour l'une, en parallèle avec d'autres projets journalistiques pour l'autre, le temps fort de la problématisation, qui a permis au binôme de stabiliser un sujet/objet et de procéder ensuite au recueil des données, s'est étalé sur cinq mois, d'avril à août 2019.

La frontière des extrêmes. En ce qui concerne le projet-pilote « La frontière des extrêmes », **l'entrée tardive de la chercheure (officiellement en janvier 2020) dans le dispositif PLACES ne permettait pas de définir un thème complètement différent de celui déjà collectivement établi lors du dépôt de la demande de financement par le journaliste, son chef de rédaction et la coordinatrice du projet PLACES**. En revanche, contrairement à la problématique migratoire à Vintimille qu'il souhaitait initialement approfondir et qui avait déjà fait l'objet d'une problématisation en binôme avec une autre partenaire chercheure en anthropologie, le journaliste a été amené à refondre son thème. Cette réorientation a été engagée après qu'il s'est entretenu en octobre 2019 avec la chercheure (politiste) et qu'elle lui a indiqué non seulement que la situation géopolitique à Vintimille avait changé depuis 2018 mais aussi que, pour des raisons éthiques, scientifiques et pratiques, elle ne souhaitait pas retourner sur le terrain accompagnée d'un tiers non-italophone et re-solliciter des enquêté.e.s avec lesquel.le.s elle est liée par une relation de confiance. Plus précisément, tandis qu'à partir d'octobre 2019, la chercheure s'accordait avec les responsables du projet PLACES sur des conditions de recrutement qui ne l'engageaient pas à produire un livrable, la problématisation du thème initial s'est vue réorientée et actualisée par le journaliste. Ainsi, en ne se focalisant plus sur la politique migratoire à Vintimille mais sur le traitement de la migration comme enjeu électoral pour les prochaines municipales dans la vallée de la Roya et sur la côte du littoral des Alpes-Maritimes, le thème que le journaliste a proposé s'est ajusté aux nouvelles données du terrain autant qu'il tenait compte des arguments invoqués par la chercheure. Si la proposition du thème a donc été remaniée par le journaliste durant le mois d'octobre et validée par la rédaction de *Cafebabel* puis la chercheure, le temps fort de problématisation qui a été imparti à ce processus opéré à distance, souvent par téléphone, a duré environ trois mois, de mi-octobre 2019 à mi-janvier 2020 lorsque le journaliste et la chercheure se sont rencontré.e.s pour travailler ensemble, à Nice.

Vivre avec l'oubli. Enfin, pour le projet-pilote « Vivre avec l'oubli », le thème choisi par la journaliste, et dont s'est pleinement saisi la chercheure, demeurait inchangé depuis le dépôt de la demande de financement. La question des personnes jeunes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de leur entourage familial, social et médical nécessitait néanmoins d'être problématisée. Et, bien que les prémisses de la collaboration, de la première rencontre à la première réunion de travail, aient duré plus d'un an et n'aient pas donné lieu à beaucoup d'échanges, à partir du mois d'avril mais surtout en juillet 2019, le binôme a pu aménager un agenda commun prenant en compte d'une part travail journalistique, engagements artistiques et préoccupations familiales, d'autre part activité scientifique, exigences académiques et réorganisation d'une vie à Paris. Durant l'été 2019, les deux partenaires se sont donc rencontrées à quelques reprises mais ont aussi souvent échangé par email pour réfléchir aux questions théoriques, méthodologiques, pratiques et juridiques qu'il leur fallait réunir pour atteindre leurs objectifs lesquels donnaient la priorité à l'enquête journalistique. **Là encore, la journaliste était, plus que la chercheure, soumise à l'urgence institutionnelle**. En effet, la réunion qui s'est tenue en septembre 2019 avec la rédaction de *Binge Audio* imposait que la journaliste soit en mesure de proposer un projet qui puisse répondre aux contraintes éditoriales en termes de calendrier, mais aussi à un intérêt journalistique qui devait être validé par la rédaction et à un format de publication (un documentaire sonore en quatre épisodes). Cela dit, si le début du contrat de la chercheure débutait le 1er juillet 2019, celle-ci devait aussi partager son temps entre sa mission sur le méta-projet PLACES et celle sur le projet-pilote, ce qui ne lui a pas toujours permis de satisfaire aux attentes de la journaliste, notamment en termes d'apport de références bibliographiques. Le temps concret pour la

problématisation en binôme a donc été relativement court, dans la mesure où deux mois ont suffi aux partenaires pour se préparer au travail de terrain avec une problématique opérationnelle pour la journaliste qui n'avait alors pas encore signé de contrat avec la rédaction de *Binge Audio*.

2.2.3 Les temporalités des binômes durant la période du recueil des données

Une fois le thème de société stabilisé et problématisé de manière plus approfondie, les binômes se sont engagés dans le recueil des données. Ils ont alors choisi des modes de collaboration sur le terrain différents qui présentent cependant aussi certaines similitudes. Pour rappel, deux binômes ont principalement opté pour l'interview/entretien en coprésence, alors que le troisième a procédé séparément pour ces opérations. En revanche, ce binôme a fait le choix de mobiliser des techniques de recueil supplémentaires en élaborant ensemble un questionnaire ainsi qu'un appel à témoignages, tous deux diffusés ensuite par le média ou l'un de ses partenaires. **À nouveau, la période qui nécessitait d'abord de rendre opérationnel ces outils de recueil ne correspondait pas toujours à des moments de disponibilité pour les deux partenaires des binômes c'est pourquoi cette opérationnalisation s'est parfois faite en parallèle de l'enquête sur le terrain**. Il apparaît alors que, souvent, les journalistes ont été contraint.e.s soit de procéder seul.e.s, soit d'attendre que les chercheures soient libérées de leurs obligations professionnelles et parfois personnelles pour pouvoir créer d'abord les conditions de possibilité de recueil avant d'aller sur le terrain.

Vivre avec l'oubli. Dans le cadre du projet-pilote « Vivre avec l'oubli », la définition en septembre 2019 d'un rétro-planning entre la journaliste et *Binge Audio* a considérablement accéléré le calendrier qui s'imposait déjà au binôme. Ainsi, les guides d'entretien étaient préparés en amont par la journaliste sans que la chercheure ne soit consultée pour donner son avis dans la mesure où le binôme avait décidé de donner la priorité à l'enquête journalistique, la plus urgente. En revanche, la rédaction d'un appel à témoin à la demande d'une des enquêté.e.s a été principalement rédigée par la journaliste à partir d'un texte écrit à quatre mains. Les prises de contact et l'agenda des rendez-vous avec les enquêté.e.s ont aussi été gérés par la journaliste qui, dans un second temps, communiquait à la chercheure par email ou message instantané les dates, lieux et horaires des rencontres à venir. **Une temporalité à laquelle la chercheure a alors été obligée de se soumettre si elle voulait aller sur le terrain avec la journaliste** et malgré le temps qu'elle devait aussi consacrer à la préparation de ses candidatures pour les qualifications aux fonctions de maître de conférence et auprès de laboratoires de recherche en vue de la campagne de recrutement CNRS 2020. Dégageant à chaque fois que cela lui était possible du temps pour la collaboration en binôme et pour le recueil des données à deux, la chercheure a alors dû convenir avec son collègue du méta-projet que cette période (entre octobre et décembre 2019), serait moins consacrée à sa mission de chargée d'étude qu'à celle de chercheure sur le projet-pilote. Ceci étant, à chaque retour de terrain, la chercheure, dans une démarche réflexive, a réservé un temps notable pour faire le compte rendu des activités du binôme à son collègue. Organisant le travail selon une temporalité qui répondait donc aux contraintes de la commande journalistique, le binôme s'est ainsi rendu à Rennes trois jours en octobre et a fait l'aller-retour dans la journée à Crolles mi-novembre. Durant cette période fortement marquée par les mouvements sociaux engagés contre la réforme des retraites qui ne facilitaient pas leurs déplacements en train et en transports en commun franciliens, elles ont également rencontré ponctuellement des enquêté.e.s à Paris et en banlieue et interviewé par téléphone certaines personnes appe-

lées depuis le studio d'enregistrement mis à leur disposition par *Binge Audio*. Si en de rares occasions, la journaliste a souhaité s'entretenir seule avec les enquêté.e.s, ce choix n'était pas le fait de la chercheure qui, alors disponible, aurait pourtant pu l'accompagner. En revanche, une fois passés ces moments de recueil individuel qui privilégiaient la relation aux enquêté.e.s, à défaut de la collaboration en binôme, la journaliste est aussi retournée seule sur le terrain, entre autres à Crolles, pour compléter son documentaire sonore en janvier 2020. Durant cette deuxième partie de terrain la chercheure, s'est montrée moins disponible car elle devait alors se consacrer à nouveau davantage à sa mission de chargée d'étude sur le méta-projet PLACES et aux contraintes académiques imposées par son nouveau statut de docteur (candidatures CNU, rédaction d'articles, etc.)

La frontière des extrêmes. En ce qui concerne le projet-pilote « La frontière des extrêmes », le thème ayant été définitivement validé par la rédaction et la chercheure en octobre 2019, le journaliste se proposait de faire des repérages sur le terrain dès le mois de décembre. Mais, le début du post-doctorat ayant été fixé par la chercheure au début de l'année 2020 parce qu'elle devait d'abord achever un contrat d'ingénieur de recherche, le binôme n'a pas pu commencer le recueil des données avant la mi-janvier. En outre, les deux partenaires avaient convenu lors de leurs premiers échanges téléphoniques que, pour des raisons éthiques et pratiques, ils devaient déterminer ensemble la manière dont ils se présenteraient aux enquêté.e.s, ce qui a eu pour conséquence que le journaliste n'a pas pu prendre contact non plus avec les personnes qui l'intéressaient de façon anticipée. Cela n'a pas empêché toutefois le journaliste de se rendre à Nice fin décembre 2019 comme il l'avait prévu et de profiter de ce séjour pour commencer à dégager des pistes à investiguer dans le cadre de l'enquête à venir en binôme. Ainsi, au départ de la collaboration, le journaliste s'est conformé à l'agenda de la chercheure laquelle, jusque fin décembre, combinait activités de recherche, enseignements à l'université et démarches académiques (candidatures notamment pour les qualifications aux fonctions de maître de conférence et auprès de laboratoires de recherche dans le cadre de la campagne de recrutement CNRS 2020). Le binôme ayant décidé de scinder le travail d'enquête sur le terrain en deux tranches : du 14 au 21 janvier puis du 17 au 27 février 2020, le journaliste s'est assuré à chaque fois que sa partenaire serait disponible à ces périodes pour leur enquête. Là encore, c'est le journaliste qui organisait les rencontres avec les enquêté.e.s contacté.e.s via d'abord son propre réseau, et sinon grâce à celui de la chercheure. Durant ces deux périodes de recueil des données, le journaliste et la chercheure ont généralement travaillé en binôme, prenant le train ensemble pour se rendre dans la vallée de la Roya, procédant aux interviews à deux en donnant la priorité à l'enquête journalistique. De fait, la chercheure a pu se rendre beaucoup plus disponible au cours de la première période d'enquête que durant la seconde, contrainte de faire avec des engagements professionnels et familiaux qui ne lui permettaient pas, autant que le binôme l'aurait voulu, d'assister le journaliste dans toutes ses interviews. En revanche la préparation des rencontres s'est toujours faite à deux. Ainsi, par email ou en face à face quand cela leur était possible, la chercheure commentait, discutait et parfois remettait en question la pertinence de certaines questions du guide d'entretien rédigé préalablement par le journaliste. Si **le recueil des données a donc été réalisé principalement en binôme, la commande journalistique, la plus urgente, n'autorisait pas toujours le journaliste à attendre que la chercheure soit disponible**. C'est pourquoi il a parfois dû se rendre seul sur le terrain, lorsque la chercheure n'était pas en mesure de répondre aux contraintes du calendrier qui s'imposait au journaliste, lui-même dépendant de l'agenda des enquêté.e.s.

SUPPRIMER LES RÈGLES ? Prenant l'initiative de conduire des entretiens exploratoires auprès de femmes de son entourage, la chercheure du projet-pilote « Supprimer les règles ? » a réuni d'abord seule les conditions de possibilité pour disposer de témoignages qu'elle a ensuite transcrits avant d'en faire une analyse préliminaire qu'elle a transmise à la journaliste début septembre 2019. Ce travail exploratoire visait notamment à préparer les entretiens à venir. Rapidement ensuite, le binôme s'est attelé à l'élaboration de deux outils pour le recueil des données ce qui a demandé aux partenaires du binôme de consacrer un certain temps de travail d'opérationnalisation en commun. Prévoyant, à la demande de la chercheure, de contacter leurs enquêtées par le biais d'un appel à témoignages, le binôme a ainsi fait publier le 26 septembre 2019 sur le site internet de *20 Minutes* un texte principalement écrit par la journaliste que la chercheure avait préalablement commenté. Le questionnaire que la chercheure souhaitait aussi faire passer a davantage encore été produit à quatre mains en étroite collaboration cette fois aussi avec l'équipe de l'institut de sondage Yougov (partenaire de *20 Minutes*) qui l'a diffusé fin septembre 2019. Ainsi, à ce moment-là aussi, malgré la distance géographique et les contraintes professionnelles et personnelles des deux partenaires qui n'ont pas toujours facilité leur collaboration, le binôme a pu trouver des moments de disponibilité conséquents pour discuter en visioconférence ou par email les modalités de rédaction pour la création de ces deux outils. Déchargée de sa mission de cheffe du service « Actualités » par la direction de *20 Minutes*, la journaliste a pu de plus se consacrer pleinement au projet-pilote durant les mois de septembre et octobre et en profiter pour mener seule l'interview de spécialistes du champ médical et notamment gynécologique ainsi qu'auprès de représentants d'entreprises pharmaceutiques. Ces enquêté.e.s ne constituant pas la population qui intéressait principalement la chercheure, la présence de celle-ci à ces occasions n'a pas été jugée indispensable, même si l'une et l'autre des partenaires aurait souhaité que la chercheure soit partie prenante de ces interviews. Une fois obtenues les réponses à l'appel à témoignages début octobre 2019, la chercheure a fait le choix de contacter certaines répondantes et de conduire, seule, ses entretiens de recherche à partir d'un guide d'entretien élaboré non seulement sur la base des témoignages déposés sur le site de *20 Minutes*, mais aussi à partir des résultats au questionnaire Yougov ainsi que de l'analyse des entretiens exploratoires qu'elle avait menée deux mois avant. Demandant au cours de ces entretiens si les personnes qui avaient consenti à la rencontrer dans le cadre de sa recherche scientifique, acceptaient d'être recontactées par la journaliste plus tard, la chercheure s'assurait que sa partenaire puisse également mener ses propres interviews dans le cadre de son enquête journalistique. Ainsi, en janvier et février 2020, après que la chercheure lui a indiqué des personnes susceptibles de l'intéresser, la journaliste en a interviewé certaines dans la perspective de nourrir ses articles mis en ligne le 2 juin 2020, mais surtout le podcast diffusé en ligne le 25 juin. Dans ce cas, si les documents ont été rédigés pour certains à quatre mains (questionnaire, appel à témoignages), pour d'autres séparément (guides d'entretien journalistique et scientifique) selon des temporalités communes et individuelles, **le rythme de travail a généralement été donné par la journaliste qui devait livrer un produit autant que par la chercheure engagée à produire des analyses pour sa partenaire**. Et, le choix d'agir séparément dans le recueil de certaines données semble davantage le fait de la chercheure dans la perspective d'en produire une analyse scientifique que celui d'un problème de concordance entre les temporalités respectives du binôme. En effet, la journaliste et la chercheure étaient contraintes l'une et l'autre autant par le temps autorisé par la direction de *20 Minutes* et dédié à l'enquête journalistique sur le terrain que par celui de la période de contractualisation accordée par l'EHESS à la chercheure laquelle devait aussi disposer de temps pour l'analyse des données que la journaliste attendait

pour finaliser ses articles.

2.2.4 Les temporalités des binômes durant la période de traitement des données

Le recueil de terrain en cours ou achevé, les binômes devaient, parallèlement ou ensuite, procéder au traitement des données obtenues ensemble. Là encore, selon les projets-pilotes, les temporalités diffèrent mais elles présentent néanmoins une raison d'être soumises à la comparaison dès lors que l'on s'intéresse à la relation de dépendance entre la temporalité des journalistes et celles des chercheures. Apparaît alors que, **selon les projets-pilotes, ces temporalités étaient plus ou moins concordantes et fonction des conditions de participation établies par les binômes au début de leur collaboration**.

VIVRE AVEC L'OUBLI. Dans le cas du projet-pilote « Vivre avec l'oubli », le binôme s'était accordé sur le fait de donner la priorité à la production du documentaire sonore pour la journaliste offrant un corpus de données exploratoires pour la chercheure. La première ne comptait donc pas sur la seconde pour contribuer scientifiquement au contenu de son produit journalistique, en tant qu'experte ou analyste. Néanmoins, fin décembre 2019 et début janvier 2020, la journaliste a émis le souhait, à quelques reprises, que sa partenaire contribue au repérage de certains passages notables ou de séquences intéressantes pour le documentaire. Or, celle-ci devait se consacrer davantage à sa mission de chargée d'étude au sein du méta-projet au détriment de sa collaboration avec la journaliste. Cette époque est aussi un moment charnière au plan académique pour les jeunes chercheur.e.s ce qui impliquait pour la chercheure qu'elle se dédie aussi à certaines activités liées à son nouveau statut de docteur si elle voulait pouvoir candidater par la suite à des postes de chercheur ou enseignant-chercheur titulaire. C'est pourquoi, elle n'a pas toujours pu répondre aux attentes de la journaliste qui a donc procédé généralement seule au traitement des données pour son documentaire. Retranscrivant de nombreux moments enregistrés, en retenant d'autres, pour les intégrer dans ce qu'elle a appelé ensuite des « ours », la journaliste a ainsi procédé à une sélection de séquences sonores mises bout-à-bout, sorte de pré-montage (« ours ») qu'elle a envoyé début janvier 2020 à la chercheure et au réalisateur du documentaire pour *Binge Audio*. Cela, afin qu'ils lui donnent leur avis et pour le second qu'il commence le montage du podcast. Parallèlement à ces opérations, la journaliste intégrait dans le séquencier son propre discours ainsi que les transcriptions qu'elle faisait de ces moments enregistrés en en modifiant parfois l'ordre d'apparition au fur et à mesure que le documentaire sonore prenait forme et que le contenu augmentait. C'est d'ailleurs à ce moment que la journaliste est retournée sur le terrain car il lui manquait des « moments de vie » pour habiller son ouvrage. Autrement dit, **le traitement des données s'est fait ou se fera séparément. Il ne dépendait ni pour l'une à ce moment-là, ni pour l'autre à l'avenir de ce que l'une des partenaires allait ou pourrait produire pour l'autre et réciproquement**. Et, bien que les temporalités indépendantes des deux membres du binôme ne concordent pas durant les mois de décembre et janvier, la journaliste a pu poursuivre son objectif journalistique le plus urgent, sans que l'absence de la chercheure ne soit un frein insurmontable à la réalisation du documentaire.

LA FRONTIÈRE DES EXTRÊMES. Concernant le projet-pilote « La frontière des extrêmes », à la demande de la chercheure, le binôme avait dès le départ établi les modalités de sa participation lesquelles ont impliqué pour elle un investissement majeur dans la production d'un corpus de

données utiles pour le journaliste et un accompagnement sur le terrain qui pouvait bénéficier de son expertise scientifique. Le journaliste offrait quant à lui par son engagement dans un travail collaboratif interprofessionnel la possibilité pour la chercheure de constituer un corpus de données méta-analytiques qu'elle prévoit d'exploiter ultérieurement. Aussi, le traitement des données a-t-il été opéré par le journaliste principalement seul dans la mesure où, de retour à Bruxelles, il a poursuivi la retranscription de ses interviews entamée en parallèle du travail de terrain ; retranscriptions in extenso qu'il déposait par la suite dans le Google Drive du binôme pour que la chercheure y ait aussi accès. Néanmoins, alors que le journaliste procédait à la finalisation d'un premier article en étroite collaboration avec l'équipe de la rédaction de *Cafebabel*, la chercheure a reçu le 5 mars par email un fichier comprenant une série de questions que lui posait le journaliste en vue de la préparation du second article. Prévoyant d'intégrer certains extraits de ces réponses dans le deuxième volet qui devait être publié le 10 mars, le journaliste n'a finalement laissé que très peu de temps à la chercheure pour porter un regard analytique, scientifique, sur des interrogations que le binôme avait cependant déjà soulevées lors du recueil des données. Les réponses de la chercheure, données traitées par le journaliste en suivant, ne se sont pas fait attendre et, même si elle avait été mise à l'aise pour restituer un propos peu développé, le journaliste a pu disposer pour la rédaction du second article d'un point de vue très étayé qui dépassait ses attentes. **Dans le cas de ce binôme, le traitement des données s'est fait ou se fera séparément mais la réalisation d'un des articles dépendait en partie pour le journaliste des réponses de la chercheure à cette série de questions lesquelles mettent en relief la position d'experte qui lui a été accordée durant et après l'enquête sur le terrain**. Les temporalités entre fin février et début mars 2020 étant co-dépendantes et concordantes, le journaliste a pu traiter les données, seul et dans un délai très court, compte tenu en partie de la rapidité avec laquelle la chercheure a pu lui fournir des éléments d'analyse pour nourrir l'un de ses articles journalistiques.

Supprimer les règles ? Contrairement aux deux autres binômes, le troisième s'était engagé pour l'une des partenaires, à répondre à la commande de son employeur (*20 Minutes*), pour l'autre, à réaliser l'analyse d'entretiens qui devait servir sa partenaire. Aussi, avait-il été convenu au début du projet-pilote « Supprimer les règles ? » que la journaliste intègre l'analyse thématique de témoignages recueillis par la chercheure. Or, le délai pour retranscrire le corpus de témoignages étant finalement plus long que prévu, la chercheure n'a pas pu livrer aussi rapidement qu'elle le souhaitait, et avant la fin de son contrat en novembre 2019, les analyses thématiques que la journaliste attendait. Recrutée immédiatement après la fin de son contrat PLACES par l'Inserm en décembre 2019, la chercheure a tout de même procédé à l'analyse de ses témoignages en même temps qu'elle débutait son nouveau post-doctorat et surtout durant la périodes de congé pour les fêtes de fin d'année. Ainsi, la journaliste a pu disposer à partir du mois de janvier d'un document intitulé « mise à plat thématique » qui a ensuite fait l'objet de discussions en visioconférence et par email entre les deux membres du binôme. La journaliste a de fait procédé principalement seule pour réaliser le produit final lequel, à l'issue du recueil des données, reposait pour la rédaction de ses articles sur un corpus de données obtenu grâce aux outils élaborés par le binôme (résultats statistiques du questionnaire, réponses à l'appel à témoignage, analyse thématique des entretiens de recherche) ; pour la réalisation de son podcast sur les interviews qu'elle a elle-même conduites en janvier-février 2020, après que la chercheure lui a indiqué des profils marquants qu'elle avait repérés au cours de ses entretiens ainsi que des témoignages intéressants qu'elle avait analysés. **Le traitement des données s'est donc fait**

séparément mais dépendait en grande partie de ce que la chercheure allait produire pour la journaliste. À ce moment-là les temporalités, interdépendantes, des deux membres du binôme n'ont pas pu tout le temps s'accorder. Le délai qui s'est installé entre ces deux temporalités dû au temps de la retranscription d'une part, aux nouvelles contraintes professionnelles de la chercheure d'autre part a ainsi entraîné un temps d'attente contraignant pour sa partenaire.

2.2.5 Les temporalités des binômes durant la période de finalisation du produit

Alors même que le travail de terrain était achevé et que leur mission au sein des projets-pilotes avait pris fin, les trois chercheures ont été sollicitées par leur partenaire de binôme pour participer à la finalisation du produit journalistique. Ainsi, bien que pour chacun des projets, les journalistes aient toujours été considérés comme les auteurs ou autrices de leurs articles, podcast ou documentaire sonore, ils ont pu compter sur la disponibilité des chercheures qui ont répondu présentes pour participer à l'achèvement de la commande des médias partenaires du projet PLACES. Le degré d'implication plus ou moins fort des chercheures dépendait néanmoins en grande partie du type d'attentes exprimées par les journalistes et du temps susceptible d'être accordé par les chercheures à ce moment-là. Une dernière fois, les binômes ont donc dû synchroniser des temporalités individuelles pour atteindre les objectifs journalistiques les plus urgents. **Durant cette période, ce sont donc les chercheures principalement qui ont été amenées à s'ajuster à l'agenda des journalistes, eux/elles-mêmes soumis.e.s aux contraintes de leur commanditaire**.

VIVRE AVEC L'OUBLI. Le travail de réalisation du documentaire auquel la journaliste et la chercheure du projet-pilote « Vivre avec l'oubli » ont participé s'est étalé sur les deux premières semaines du mois de février 2020. Si la chercheure donnait parfois son opinion sur les « ours » (pré-montage de séquences enregistrées) qu'elle avait reçus au mois de janvier et durant le mois suivant, ses commentaires allaient plutôt dans le sens d'encouragements à entendre la suite du documentaire et de demandes de précision que de critiques ou d'analyses. En effet, de son point de vue il s'agissait d'un travail en cours qui, d'une part n'était pas stabilisé comme la journaliste le lui a appris, d'autre part ne lui appartenait pas, enfin ne dépendait pas d'elle pour être conçu. L'agenda des rendez-vous pour la création du documentaire sonore était fixé selon les disponibilités de la journaliste et du réalisateur, en fonction également des dates convenues avec l'équipe éditoriale de *Binge Audio* dont la journaliste attendait des retours pour poursuivre le travail de réalisation. Ainsi, la chercheure qui souhaitait assister à cet exercice parce qu'il montrait un journalisme en action s'est rendu disponible pour participer aux séances de réalisation lesquelles se sont d'abord déroulées à *Binge Audio* puis dans le studio d'enregistrement du réalisateur indépendant employé par la radio de podcast. Au cours de ces rencontres à trois, la chercheure a parfois été invitée à donner son avis sur des questions techniques, formelles, comme par exemple exprimer sa préférence pour une séquence enregistrée de la voix de la journaliste ou la formulation d'un propos que cette dernière avait rédigé et qu'elle modifiait au fur et à mesure de l'avancement du travail de réalisation. La chercheure s'est aussi octroyé le droit en certains moments d'émettre son opinion sur la manière dont les séquences étaient juxtaposées, propositions relatives au contenu dans la mesure où l'ordonnancement des séquences jouait sur l'interprétation possible qu'un auditeur pouvait avoir des témoignages qu'elles avaient recueillis en grande

partie ensemble. Rétrospectivement, si elle a pu assister à la quasi-totalité des séances de réalisation, la chercheure a appris par la suite que son absence lors de deux séances avait de fait rendu plus aisé le travail de réalisation pour la journaliste qui se sentait plus libre pour poser sa voix sous le seul regard du réalisateur. **Finalement, la chercheure a fait en sorte de se rendre disponible en fonction de la temporalité décidée par la journaliste**, elle-même dépendante des contraintes de calendrier imposées non seulement par *Binge Audio* mais aussi par ses engagements artistiques au sein de projets qu'elle menait en parallèle dans le cadre de son activité de metteuse en scène et de comédienne. Mentionnée sur le site du podcast dans les remerciements comme collaboratrice, la chercheure a ainsi consacré un temps relativement important (plusieurs journées sur deux semaines) pour donner son point de vue par rapport à la structuration et au contenu du documentaire sonore, produit journalistique final que la journaliste a livré mi-février et qui a été diffusé la dernière semaine du même mois.

La frontière des extrêmes. Parallèlement au traitement des données, le journaliste du projet-pilote « La frontière des extrêmes » s'est attaché entre fin février et mi-mars 2020 à rédiger trois articles, successivement relus, commentés et discutés par l'équipe éditoriale de *Cafebabel*, En produisant à la demande du journaliste des réponses donnant lieu à une analyse sur la situation géopolitique dans la vallée de la Roya à partir, entre autres, du travail de terrain conduit ensemble, la chercheure au même titre que les autres enquêté.e.s a participé quant à elle au corpus sur lequel le journaliste s'est appuyé pour finaliser l'un de ses articles. Ainsi, on peut voir dans le second volet de l'enquête journalistique que la chercheure est citée comme experte par le journaliste qui a sélectionné un extrait du fichier rempli par la chercheure et dans lequel elle lui faisait part de ses réponses aux questions qu'il lui avait posées. Finalement, **la chercheure a pu se rendre disponible pour le journaliste qui l'a sollicitée très peu de temps avant la publication de l'article dans lequel la contribution de sa partenaire devait apparaître** ; calendrier dépendant du déroulement des élections municipales (fixé avant le COVID-19) dont *Cafebabel* voulait proposer une lecture critique, journalistique, qui suivait la temporalité de l'agenda politique français. Fait inhabituel pour le journaliste, celui-ci, après avoir rédigé son article, l'a renvoyé avant sa mise en ligne pour que la chercheure puisse valider l'utilisation que son partenaire avait fait de son propos. La chercheure a ainsi dédié un temps important dans un délai très court (quelques jours) pour contribuer concrètement à la rédaction et au contenu d'un article sur trois, lesquels ont été diffusés au cours des premières semaines du mois de mars. Bien que le second article ait été publié le 12 mars, soit deux jours après la date prévue initialement, les temporalités du binôme concordaient, la chercheure n'est donc pas la raison à l'origine de ce léger retard étant donné qu'elle s'est immédiatement rendue disponible pour répondre à la requête du journaliste.

Supprimer les règles ? La rédaction des articles journalistiques relatifs au projet-pilote « Supprimer les règles ? » a été opérée au mois de février 2020 par la journaliste, seule. Et, la réunion prévue par le binôme qui devait se retrouver dans les locaux de *20 Minutes* le 21 février a été annulée par la journaliste car elle préférait terminer ses articles avant d'en discuter avec la chercheure. N'étant pas disponible ensuite pour une rencontre en face à face, la chercheure a alors été invitée à lire les cinq articles que la journaliste avait produits : trois pour *20 Minutes*, deux pour le carnet de recherche PLACES. Les fichiers Google Doc reçus en lien dans un email le 25 février par la chercheure ont ainsi pu faire l'objet d'une lecture approfondie et commentée en ligne dont les premiers retours ont été transmis à la journaliste le 27 février, soit deux jours après la réception des articles. La chercheure a ainsi proposé par email et dans les fichiers Google

Doc des commentaires, des propositions de reformulation ainsi que des suggestions terminologiques. À la demande de la journaliste, la chercheure a aussi recherché et intégré le verbatim de certains témoignages qu'elle avait recueillis au cours de ses entretiens et qui ont permis de documenter le propos des articles journalistiques. Par ailleurs, utilisant les analyses de la chercheure, la journaliste a pu aussi citer sa partenaire en sélectionnant certains passages issus de la « mise à plat thématique » que la chercheure lui avait transmise. Ainsi, mentionnée par la journaliste comme collaboratrice dans les trois articles mis en ligne par *20 Minutes*, la chercheure explicitement citée est aussi présentée dans le troisième article en tant que sociologue, comme le binôme en avait convenu fin février. **Finalement, fin février, la chercheure a pu se rendre disponible dans un délai encore plus court que ses collègues des deux autres binômes et proposer des retours au plan scientifique sur le contenu, avant la publication alors prévue de manière imminente et de fait reportée en raison de l'actualité sanitaire pandémique**. En effet, l'équipe de rédaction de *20 Minutes* et la journaliste elle-même craignaient qu'une diffusion des articles relatifs à la suppression des règles ne passe inaperçue face à la couverture médiatique accordée alors au COVID-19. Ainsi, la chercheure s'est attelée en deux jours à relire cinq articles, produit journalistique final adressé pour trois d'entre eux aux lecteurs de *20 Minutes* et pour les deux autres publiés dans le carnet de recherche PLACES. Tous ont été diffusés le même jour, le 2 juin dernier et le podcast le 25 juin.

2.2.6 Une flexibilité nécessaire pour se rendre disponible

En résumé, **on observe que le calendrier fixé par les médias est plus contraignant pour les journalistes que celui établi par l'institution publique de recherche avec les chercheures**. Dès le départ, la certitude qu'un financement serait versé au média qui les recruterait constituait pour les deux journalistes alors en freelance des conditions salariales avantageuses qu'elles pouvaient mettre en avant dans le cadre d'une négociation avec un employeur potentiel. Par ailleurs, affecter l'un de ses propres journalistes ou en recruter un ponctuellement pour qu'il réalise une enquête et percevoir pour cela une enveloppe de 6000 € présentait un intérêt financier non négligeable pour un magazine participatif tel que *Cafebabel* ou une radio de podcast comme *Binge Audio*. Ainsi, que les journalistes soient employé.e.s pour une mission unique (*Binge Audio*), ou dans le cadre de leur activités rémunérées en CDD (*Cafebabel*) ou en CDI (*20 Minutes*), ils étaient engagé.e.s à livrer un produit journalistique publiable. Et, en tant qu'employeurs, les médias, commanditaires, étaient aussi ceux qui fixaient le calendrier des journalistes contraints dès lors à le respecter. Il n'en était pas de même pour les chercheures qui étaient engagées par l'EHESS pour mener une enquête en collaboration avec un.e journaliste. Dans leur cas, l'institution de recherche et d'enseignement publique ne leur imposait pas de produire un livrable autre que celui qui avaient été décidé en binôme. Moins contraintes par leur employeur que les journalistes, les chercheures ont été néanmoins soumises aux mêmes exigences de calendrier que leur partenaire et, du fait de la collaboration interprofessionnelle, ont tenté, à chaque fois que cela leur était possible, de faire preuve d'autant de flexibilité que les journalistes pour répondre aux contraintes de temps fixées par les médias et l'actualité.

De fait, **les temporalités des binômes reflètent les caractéristiques de leurs métiers respectifs, où l'activité de recherche se fait sur un temps plus long que l'écriture d'articles journalistiques**. En effet, s'ils peuvent réaliser les tâches d'investigation et d'écriture de leurs articles ou documentaires sur des périodes brèves, les trois journalistes ont pu bénéficier du

soutien de leur direction pour se consacrer exclusivement à ce projet pendant une ou deux semaines d'affilée. En revanche, leur partenaire dans le binôme devait composer avec les caractéristiques du statut de chercheur.e non-statutaire. Elles ont en effet été amenées à gérer en continu enseignement, conduite de projets de recherche, communication sur leurs travaux, animation scientifique ou encore recherche de poste ou de financement. Ainsi, et selon les modalités de collaboration qui avaient été établies avec les journalistes, la revue de la littérature, la problématisation d'une question de recherche, la conception d'une méthodologie d'enquête, le recueil des données, leur analyse et la restitution des résultats ont progressé pour les chercheures de manière continue, parallèlement à d'autres tâches, nombreuses. Autrement dit, ces étapes constitutives du travail de recherche qualitative ne pouvaient être segmentées sur un temps linéaire ; bien souvent, elles se sont superposées et ont nécessité d'être dépliées dans la durée.

Finalement, **les attentes externes aux binômes ont entraîné un dépassement du temps de travail contractuel pour répondre aux engagements de la collaboration**. Si l'enquête que chacun des binômes a conduite a nécessité du point de vue des journalistes un temps particulièrement long par rapport à d'autres enquêtes, cet avis n'était pas partagé par les chercheures qui considéraient qu'au contraire elles ne disposaient pas d'un temps suffisant pour réaliser des retours approfondis sous forme de publications scientifiques par exemple comme le valorise leur champ. Ceci, dit, même si les journalistes ont veillé à ne pas trop dépasser le délai de 20 jours rémunérés pour leur mission au sein des projet-pilotes, ils n'ont de fait pu faire autrement que de travailler bien au-delà de ce qui était prévu contractuellement avec le média, d'autant plus s'il/elles voulaient atteindre leur objectif en binôme. De même, bien qu'il s'agisse d'une pratique ordinaire dans le champ de la recherche, les chercheures ont également engagé le travail en binôme de préparation et de finalisation de l'enquête de façon non rémunérée. En effet, l'ensemble des projet-pilotes a été rédigé ou remanié et en partie problématisé alors que les chercheures n'étaient pas encore recrutées par l'EHESS et que les journalistes étaient employé.e.s ou pas par leur média à d'autres tâches en parallèle. En outre au cours du recueil des données, les conditions de terrain ont amené les binômes à travailler certains week-ends et des journées entières qui se terminaient parfois tard le soir. Et, lorsque l'enquête s'est achevée, les chercheures ont aussi fait preuve de flexibilité pour se rendre aussi disponibles que possible pour leur partenaire qui les sollicitait, alors qu'elles-mêmes n'étaient déjà plus rémunérées pour cette collaboration. Ainsi que ce soit pour les besoins de l'enquête, pour respecter des conditions imposées par le projet PLACES de travailler en binôme ou dans l'intérêt de l'un et/ou de l'autre partenaire, journalistes et chercheures ont largement dépassé le temps de travail prévu par leur contrat pour respecter leurs engagements et cela, bien que les horaires de travail, dépendantes du terrain, ne permettent pas d'être comptabilisées comme des heures supplémentaires ou au tarif majoré.

2.2.7 Un résumé des observations comparées

Temporalités des binômes durant la période de rédaction

- Rédaction en binôme de deux projets-pilotes communs qui entre dans les délais imposés pour déposer la demande de financement du projet PLACES
- Rédaction collective d'un projet-pilote individuel qui entre dans les délais imposés pour déposer la demande de financement du projet PLACES

Temporalités des binômes durant la période problématisation

- Longue période pour problématiser un nouveau thème de société qui permet d'atteindre un objectif journalistique concret soumis à la production de réponses scientifiques tangibles pour un projet-pilote
- Une courte période pour reproblématiser un thème de société permettant d'atteindre un objectif journalistique concret et offrant un intérêt académique pour un projet-pilote
- Une très courte période pour problématiser un thème de société qui permet d'atteindre un objectif journalistique concret et assurant une utilité scientifique pour un projet-pilote

Temporalités des binômes durant la période du recueil des données

- Temporalités ajustées à l'agenda de la journaliste pour recueillir les données en binôme
- Temporalités ajustées à l'agenda du journaliste et à celui de la chercheure pour recueillir les données en binôme
- Temporalités ajustées à l'agenda du journaliste et à celui de la chercheure pour recueillir les données en binôme et séparément

Temporalités des binômes durant la période de traitement des données

- Temporalités indépendantes dans le traitement des données pour atteindre l'objectif le plus urgent
- Temporalités partiellement dépendantes dans le traitement des données pour atteindre l'objectif le plus urgent
- Temporalités interdépendantes dans le traitement des données pour atteindre l'objectif le plus urgent

Temporalités des binômes durant la période de finalisation du produit

- Temps relativement important pour donner un point de vue formel sur la structuration et le contenu du produit journalistique final
- Temps relativement court pour apporter une contribution scientifique concrète dans la rédaction et le contenu du produit journalistique final
- Temps très court pour proposer des retours scientifiques sur le contenu du produit journalistique final

Flexibilité nécessaire pour se rendre disponible

- Calendrier fixé par les médias plus contraignant pour les journalistes que celui établi par l'institution publique de recherche avec les chercheures
- Dépassement du temps de travail contractuel pour répondre aux engagements de la collaboration

2.3 Lieux de travail pour les collaborations

Outre des temporalités plus ou moins concordantes, les trois projets-pilotes nécessitaient que journalistes et chercheures se réunissent en des lieux communs de rencontre, physique ou virtuelle, pour que leur enquête soit conduite en binôme. Dans ce sens, l'organisation conjointe du travail a entraîné selon les projets la planification de réunions qui comptaient sur des formes parfois différentes de présence selon les partenaires. Étant donné d'une part que seul un binôme résidait dans la même ville, d'autre part que certains terrains ne se situaient pas à proximité du lieu de résidence pour l'un et/ou l'autre des partenaires, les modalités de collaboration devaient s'adapter à ces contingences dans la perspective d'un travail mené en commun. Si **des rencontres principalement en coprésence et à distance ont eu lieu, les binômes ont aussi investi, du moins pour deux d'entre eux, les outils de partage et de travail en ligne pour faire progresser leur enquête ensemble**. **En outre, la période de recueil des données a aussi favorisé l'aménagement ponctuel d'espaces de travail collectifs si l'on tient compte des trajets en train ou en transport en commun qui ont constitué autant de lieux de réflexions et de discussions pour les deux partenaires**.

2.3.1 Des lieux de rencontre en coprésence ou à distance pour débuter la collaboration en binôme

Rapidement après le début de la collaboration l'un des binômes a pu compter sur la présence de la journaliste et de la chercheure dans la même ville, au contraire des deux autres binômes dont les partenaires respectifs ne se situaient pas dans le même espace géographique. **Ces contingences spatiales ont eu un impact sur les premiers échanges qui se sont trouvés facilités pour les partenaires partageant des lieux de rencontre physique par rapport à ceux qui étaient contraints de se réunir au moyen d'outils médiatisés qui leur ne leur permettaient pas toujours de s'entretenir immédiatement mais en différé**. De fait, contrairement aux partenaires habitant à proximité, les deux binômes séparés géographiquement ont rencontré certaines difficultés émanant souvent de malentendus techniques ou pratiques ; problèmes de communication qui, au moment de problématiser le thème de société et de préparer le recueil de données sur le terrain, ont amené ces binômes à préférer un mode de communication directe, par visioconférence ou téléphone. Par ailleurs, la distance géographique n'a pas donné lieu à autant de moments de partage privilégiés et informels comme cela a pu être le cas pour les deux partenaires habitant la même ville.

Vivre avec l'oubli. Si la première rencontre du binôme du projet-pilote « Vivre avec l'oubli » a eu lieu en avril 2019 à l'EHESS dans une salle réservée par la coordinatrice du projet PLACES, les réunions de travail qui ont suivi se sont le plus souvent déroulées dans des lieux moins formels comme la terrasse d'un café, le domicile de la chercheure et même l'appartement prêté pour l'été à la journaliste par sa grand-mère. L'organisation de ces réunions de travail a de plus été facilitée dès lors que la chercheure s'est réinstallée à Paris pour y vivre et qu'à partir du mois de juillet, les deux partenaires pouvaient se rencontrer plus aisément en résidant toutes deux dans des arrondissements voisins. Ces moments de travail en coprésence ont aussi simplifié les transferts d'informations et de fichiers sur disque dur externe ainsi que le travail à deux sur un même ordinateur. Les échanges par emails et via leur messagerie instantanée ont ainsi été plu-

tôt destinés à régler des questions d'ordre pratique comme déterminer le lieu ou l'heure de leurs rendez-vous, signaler à l'autre un imprévu, etc. Autrement dit, **le binôme a préféré se rencontrer le plus souvent physiquement pour problématiser et préparer le recueil de terrain concernant la question de la prise en charge des personnes jeunes atteintes de la maladie d'Alzheimer**. Cette proximité géographique a assurément favorisé une certaine complicité entre elles dans la mesure où leurs rencontres généralement prévues chez l'une ou chez l'autre, étaient organisées autour de l'heure du déjeuner ou du thé, moments de partage privilégiés dans des lieux informels et même personnels pour les deux partenaires.

La frontière des extrêmes. Le journaliste du projet-pilote « La frontière des extrêmes » résidant à Bruxelles depuis septembre 2019 et la chercheure habitant à Nice, la première rencontre et les réunions de travail qui ont suivi ne pouvaient avoir lieu qu'à distance au début de leur collaboration. Privilégiant autant que possible un mode de communication par téléphone pour échanger, les disponibilités de la chercheure avant le début de son contrat qui commençait en janvier 2020 ne lui ont pas toujours permis de répondre aux propositions de rendez-vous téléphoniques du journaliste. Leurs réunions, souvent en direct bien qu'à distance donc, se tenaient le plus souvent dans les locaux de *Cafebabel* en ce qui concerne le journaliste, dans un bureau de l'université ou chez elle pour la chercheure. Durant leurs appels téléphoniques, le journaliste en particulier intégrait parallèlement et mettait à jour en direct des fichiers dans le Google Drive qu'il avait créé pour faciliter l'échange de documents avec la chercheure. Entre ces rencontres par téléphone où chacun investissait de préférence un lieu formel, le binôme entretenait aussi des échanges par email lorsqu'un contact téléphonique n'était pas possible. Outre les rendez-vous téléphonique, le binôme a donc pu s'appuyer sur des outils de travail et de partage en ligne, espaces virtuels donnant lieu à des échanges formels (relatifs au travail commun) et informels (concernant la famille, les fêtes de fin d'année, les conditions de vie et de travail, etc.). Ne pouvant se rencontrer physiquement, les deux partenaires sont ainsi tout de même parvenus à créer des lieux médiatisés ou en direct pour organiser des réunions et travailler ensemble dans la perspective de problématiser et préparer le recueil de terrain concernant la question du « prix électoral » sous forme d'un raz-de-marée « bleu marine » aux municipales 2020 consécutif aux actions et mobilisations, solidaires et hostiles, à l'égard des personnes en mobilité « illégalisée ». **La distance géographique entre les deux membres du binôme a néanmoins engendré un certain nombre de malentendus, non seulement parce que, pour des raisons techniques ou pratiques, l'un ou l'autre n'était pas toujours prévenu.e à temps des (in)disponibilités de son partenaire, mais aussi parce que le raisonnement qui était mené individuellement entre chaque rencontre nécessitait à chaque fois que les deux partenaires s'informent mutuellement de leur cheminement intellectuel respectif avant de prolonger une réflexion en commun**. De fait, cette situation a pu appeler parfois à des mises au point rétrospectives de la part du journaliste principalement qui, tenant compte des malentendus qui avaient émergés durant leur réunion précédente, envoyait un email explicatif a posteriori.

Supprimer les règles ? Si la problématisation en binôme du projet-pilote « Supprimer les règles ? » présentant un intérêt journalistique autant que scientifique a pris un certain temps dans la mesure où ce projet résulte de discussions engagées sur quatre mois, le binôme est resté en relation régulière malgré la distance. Rapidement au début de la collaboration en avril 2019, il est apparu que l'usage de la messagerie instantanée pourtant privilégié par la journaliste n'était pas le plus idoine pour une communication rapide ou efficace avec la chercheure. En revanche, les nombreux emails qu'elles ont échangés ensuite et retraçant leurs négociations

autour du choix du thème et sa problématisation indiquent une réelle familiarité de la part des deux partenaires avec l'utilisation des outils de travail et de partage en ligne, lieux virtuels de discussion médiatisée privilégiés par ce binôme. Les rendez-vous fixés pour organiser des réunions à distance, entériner la date et l'heure et parfois les modifier ou les annuler étaient généralement inscrits dans le Google Agenda de la journaliste qui pouvait ainsi être informée de tout changement de planning émanant de la chercheure. Par ailleurs, les partenaires se sont souvent appelées par téléphone ou retrouvées en visioconférence ; à ces occasions elles consultaient ensemble les fichiers Google Doc mis en partage dans un Google Drive créé par la journaliste. Là encore, outre les réunions en visioconférence et les appels téléphoniques, le binôme a donc pu s'appuyer sur des outils de travail et de partage en ligne, espaces donnant lieu à des échanges formels et informels. Ne pouvant se rencontrer physiquement, les deux partenaires sont ainsi, aussi, parvenues à créer des lieux médiatisés ou en direct pour organiser des rencontres dans la perspective de problématiser et préparer le recueil de terrain concernant la question de la suppression des règles chez les femmes et les enjeux sociaux et sociétaux que cette décision soulève. **La distance géographique entre les deux membres du binôme a néanmoins engendré dans ce cas aussi un certain nombre de malentendus liés principalement à des raisons techniques ou pratiques**. Il est parfois arrivé en effet que l'une ou l'autre ne consulte pas ses messages instantanés ou la bonne messagerie électronique ce qui a entraîné des rendez-vous manqués ou retardés ou bien des délais dans leurs réponses. Il n'était parfois pas possible aussi à l'une ou l'autre de se connecter en visioconférence au moment opportun pour sa partenaire entraînant le report de la réunion à une heure ou une date ultérieure. Face à ces contretemps, la journaliste a pu souligner, en quelques rares occasions, la difficulté que représentait le fait de travailler à distance.

2.3.2 Des lieux communs ou séparés pour procéder au recueil des données

Une fois la problématisation d'un thème envisagée et la préparation du terrain partiellement organisée, les binômes ont mené, en commun ou séparément, le recueil des données d'une manière qui diffère parfois. Ainsi, certain.e.s partenaires ont pris la décision de se rendre seul.e.s sur le terrain, tandis que d'autres ont fait le choix d'agir en tandem durant cette étape de collaboration assidue. **Partageant alors souvent un espace commun mais aussi des lieux intermédiaires informels, parfois mobiles, pour leurs séances de travail ou durant leurs déplacements en transports en commun ou en train, la relation des binômes a alors connu une évolution dans le sens d'une plus grande intimité dont le degré diffère toutefois selon les partenaires et les espaces qu'ils ont investis ensemble**.

VIVRE AVEC L'OUBLI. Aller sur le terrain ensemble était une décision initiale acceptée et même fortement souhaitée par les deux partenaires du projet-pilote « Vivre avec l'oubli ». Ainsi, durant deux mois, la journaliste et la chercheure ont régulièrement fréquenté les mêmes lieux. Elles ont notamment séjourné trois jours à Rennes où le binôme a été reçu au domicile des enquêté.e.s et accueilli dans le service d'un hôpital ainsi que par une association. À l'occasion de ce séjour rennais, les deux partenaires ont de plus fait le choix de partager un Airbnb pour des raisons économiques mais surtout pour le plaisir de passer plus de temps ensemble ; colocation ponctuelle dans laquelle elles ont invité des enquêté.e.s pour une interview/entretien. Plus tard le binôme s'est aussi rendu à Crolles, près de Grenoble pour la journée. Là, elles ont rencontré les membres administratifs d'une association qui leur ont proposé une visite du projet d'habitat col-

lectif dédié aux personnes Alzheimer jeunes de la région. Ainsi, en province, les interviews/entretiens se sont déroulées chez les enquêté.e.s, au domicile temporaire du binôme ainsi que dans les locaux d'associations *dementia friendly* et en établissement hospitalier. Agissant en binôme sur le terrain, la journaliste et la chercheure s'arrangeaient en outre, dès que cela était possible, pour se rejoindre à la gare et voyager ensemble. Le binôme a également recueilli des données à Paris, par téléphone dans les studios de *Binge Audio*, chez la grand-mère de la journaliste, dans la chambre d'un hôtel du 15e arrondissement, ou encore dans un hôpital en banlieue de la capitale. À Paris, si la journaliste et la chercheure se retrouvaient toujours quelques minutes avant sur le lieu de rendez-vous, elles en profitaient souvent ensuite pour faire le chemin du retour ensemble et parfois prendre le temps de déjeuner ou de boire un thé ce qui leur offrait un moment supplémentaire pour se faire part de leurs impressions et réflexions sur les témoignages qu'elles venaient de recueillir. Les trajets en transports publics, en train, les repas sur le pouce comme les soirées en tête à tête ont ainsi été pour le binôme autant d'occasions non seulement pour travailler bien au-delà de ce que prévoyait leur contrat mais aussi de partager de longues discussions sur des sujets plus intimes. **Outre le fait de réaliser le recueil de données en binôme, vivre dans la même ville et se rendre sur le terrain ensemble leur a permis de faire des expériences inédites qui ont inévitablement créé une relation de complicité plus forte entre les deux partenaires que si elle n'avaient pas partagé ces moments passés aussi dans des lieux informels**.

La frontière des extrêmes. Concernant le binôme du projet-pilote « La frontière des extrêmes », si la période de problématisation et de préparation du recueil des données s'est déroulée à distance et a été facilitée par l'utilisation d'outils de partage et de travail en ligne, seul le journaliste devait se déplacer pour rejoindre la chercheure, résidant quant à elle déjà à Nice. Annonçant son arrivée et prenant soin de confirmer avec la chercheure ses disponibilités pour organiser des réunions de travail en coprésence et aller ensemble sur le terrain, le journaliste s'est rendu à deux reprises à Nice par avion au départ de Bruxelles. Ils se retrouvaient alors souvent quotidiennement dans un café à côté de la gare pour préparer les interviews et problématiser le thème proposé par le journaliste et validé par la chercheure. Ces moments de planification du terrain offraient l'occasion de partager aussi des déjeuners ensemble lorsqu'après une matinée de travail, la faim se faisait sentir ou quand, sur le terrain, leurs pérégrinations les conduisaient loin de leur domicile temporaire ou permanent. Étant donné que le thème choisi par le binôme s'ancrait dans un espace géographique délimité, le journaliste et la chercheure ont été amené à parcourir la région Provence Côte-d'Azur en train (le journaliste n'avait pas le permis et la chercheure ne possédait pas de voiture, ni ne souhaitait conduire). Bureaux d'élus municipaux, résidences personnelles de militants, locaux associatifs ou loués pour la campagne électorale et espaces publics ont constitué les principaux lieux investis par les deux partenaires qui s'y rendaient de préférence ensemble, lorsque la chercheure était disponible. À ces moments s'ajoutaient aussi presqu'à chaque fois un temps d'échanges et de réflexions après les interviews dans le café du village où ils avaient procédé au recueil des données. Les voyages en train dans la vallée de la Roya, ainsi que les petites randonnées dans la montagne pour rejoindre le lieu de rendez-vous fixé par les enquêté.e.s ont également donné lieu pour le binôme à des instants informels de travail en commun autant que d'aborder des sujets plus personnels. La chercheure habitant Nice, le journaliste chez un ami qui lui prêtait son appartement dans la même ville, le binôme n'a cependant jamais dîné ensemble dans la mesure où chacun.e était pris par des engagements personnels le soir. De même que le binôme « Vivre avec l'ou-

bli », agissant ensemble sur le terrain, les trajets en train, et les déjeuners ont ainsi représenté des situations non seulement qui ont conduit le journaliste et la chercheure à travailler bien au-delà de ce que prévoyait leur contrat mais aussi à partager parfois des discussions sur des sujets plus personnels. **Outre le fait de réaliser le recueil de données en binôme, vivre dans la même ville (temporairement pour l'un) et se rendre sur le terrain ensemble leur a permis de faire des expériences inédites qui ont créé une complicité entre les deux partenaires lors de ces moments passés aussi dans des lieux informels**.

SUPPRIMER LES RÈGLES ? Si la journaliste et la chercheure du projet-pilote « Supprimer les règles ? » n'ont pas été amenées à se rendre dans un lieu géographique en particulier pour mener leur enquête, elles ont néanmoins investi un terrain en créant un espace de relations sociales qui s'est déployé en ligne (le lectorat de *20 Minutes* ou les sondés de Yougov) et hors ligne (en entretien de recherche ou interview journalistique). Le public d'enquêtées recruté ensuite sur un critère géographique par la chercheure, celle-ci a rencontré au sein de l'EHESS, dans un lieu public plus d'une dizaine de femmes pré-identifiées comme résidant à Paris ou en banlieue. Certaines d'entre elles ont aussi été interrogées par téléphone. En ce qui concerne, sa partenaire, la journaliste a interviewé les enquêtées, recommandées par la chercheure, principalement à la rédaction de *20 Minutes*. La journaliste s'est aussi rendue une fois sur le lieu de travail d'une professionnelle de santé qu'elle voulait interviewer. Ces procédures ont été opérées séparément selon le souhait de la chercheure ce qui entraîné des temporalités différentes pour le recueil et l'impossibilité pour le binôme de partager des moments ensemble à ces occasions. Étant donné la distance géographique qui les séparait, les objectifs visés pour l'enquête et les moyens mis à la disposition par *20 Minutes*, la journaliste et la chercheure ont pu par ailleurs mobiliser les outils de travail en ligne pour recueillir certaines données. Ainsi, l'appel à témoignages a été rédigé principalement par la journaliste qui l'a ensuite transmis dans un fichier Google Doc, par email, à la chercheure. Une fois relu et commenté, la chercheure lui a renvoyé le document texte comportant certaines suggestions dont la journaliste a tenu compte avant de le publier par le biais de *20 Minutes*. Les témoignages déposés sur une page web du site prévu à cet effet par le média ont par la suite été relayés par message électronique, en pièce jointe dans un fichier, par la journaliste auprès de la chercheure. Part externalisée de l'enquête, le sondage diffusé en ligne par Yougov (partenaire de *20 Minutes*), celui-ci a été préparée par le binôme à distance aussi lors de réunions de travail en visioconférence ou par échanges d'emails quand une rencontre médiatisée et en direct n'était pas possible. En étroite collaboration avec Yougov, par email, le binôme a également discuté très régulièrement la formulation et l'organisation du questionnaire notamment dans la manière dont allaient s'enchaîner les questions en fonction de la procédure en ligne. Le recueil des données a ensuite été confié à l'institut de sondage lequel a restitué par email au binôme les résultats reportés dans un fichier Excel selon le souhait de la journaliste. Contrairement aux deux autres binômes qui agissaient ensemble sur leur terrain respectif et partageaient des moments informels à ces occasions, ce binôme n'a pas été amené à vivre de telles situations en coprésence physique. **Ainsi, le fait de réaliser le recueil de données parallèlement, principalement à distance mais autant que possible en direct n'a pas favorisé l'expérience de situations très personnelles.** Cela a permis tout de même de créer une relation de solidarité mutuelle entre les deux partenaires. En effet, si la réalisation conjointe du recueil des données n'a pas empêché là encore la journaliste et la chercheure de travailler bien au-delà de ce que prévoyait leur contrat, chacune a pu compter sur la compréhension de sa partenaire lorsque l'une ou l'autre rencontrait des difficultés person-

nelles ou professionnelles pour libérer du temps au travail en binôme.

2.3.3 Des espaces de travail en coprésence physique ou médiatisée pour la réalisation du produit journalistique

La finalisation du produit s'est déroulée généralement séparément en ce qui concerne le traitement des données lequel s'est opéré soit au domicile des journalistes, soit sur leur lieu de travail, dans l'enceinte du média partenaire. Plus ou moins sollicitée selon les binômes pour entreprendre cet exercice, les chercheures sont le plus souvent intervenues par email ou message instantané en fonction du mode de communication privilégié par les journalistes qui les interpellaient à ce moment-là. **En revanche, après le traitement des données, lors de la réalisation du documentaire sonore ou une fois les articles rédigés, les chercheures ont été plus impliquées dans le processus de finalisation du produit journalistique**. Là encore il a donc fallu au binôme rassembler des conditions de réunion en coprésence ou à distance, dans des lieux formels (tels que la salle de rédaction ou le studio d'enregistrement) ou informels (au domicile de l'un et/ou de l'autre des partenaires).

VIVRE AVEC L'OUBLI. Toute la période de réalisation du documentaire sonore devait être opérée en studio d'enregistrement, aussi le binôme du projet-pilote « Vivre avec l'oubli » s'est-il souvent retrouvé dans les locaux de *Binge Audio* ou dans le studio que le réalisateur loue pour son activité professionnelle indépendante dans le 13e arrondissement de Paris. Une nouvelle fois, les séances de réalisation dans ces lieux formels les ont conduites à se retrouver pour le déjeuner ou en fin de journée et à partager des moments plus personnels, parfois en compagnie du réalisateur lorsque celui-ci ne restait pas en studio pour continuer le montage du documentaire. Travaillant seule en dehors de ces séances collectives, la journaliste poursuivait la réalisation de son documentaire chez elle et envoyait régulièrement des séquences sonores à ajouter aux épisodes du documentaire. Si les séances de travail en trio se déroulaient donc dans des lieux formels que ni la journaliste, ni la chercheure n'avait l'habitude d'investir et même si un bureau dans l'open space du média avait été mis à la disposition de la journaliste dès son engagement auprès de *Binge Audio*, le binôme s'est aussi retrouvé durant cette dernière période à partager des espaces de travail informels pour finaliser le produit journalistique. Outre les terrasses de café et les salles de restaurant, les messageries électroniques et instantanées ont également permis au binôme de poursuivre le travail de réalisation en restant en contact fréquent, à distance.

LA FRONTIÈRE DES EXTRÊMES. Durant la période de rédaction des articles, le journaliste du projet-pilote « La frontière des extrêmes » a principalement travaillé seul, chez lui mais aussi et souvent dans les locaux de *Cafebabel* à Bruxelles. Le journaliste a néanmoins fait appel ponctuellement à la chercheure qu'il a sollicitée pour qu'elle réponde à des questions vouées à nourrir le deuxième volet de l'enquête journalistique. À cet effet, le binôme a échangé par email et très rapidement leur collaboration s'est achevée après que la chercheure a validé l'utilisation que le journaliste avait faite de ses réponses dans la version finale de l'article.

SUPPRIMER LES RÈGLES ? De même dans le cas du projet « Supprimer les règles ? » la journaliste a rédigé ses articles seule, chez elle ou à son bureau dans l'openspace de *20 Minutes* qui se situe dans le 15e arrondissement de Paris. La journaliste a fait appel à la chercheure à plusieurs reprises pour qu'elle relise ses articles lorsqu'ils ont été quasiment achevés ainsi que pour

définir la manière dont sa partenaire voulait apparaître dans la version publiée (statut, appartenance institutionnelle, etc.). Ainsi, les journalistes pouvaient donc travailler dans un lieu formel pour rédiger leurs articles puisque chacun, en poste à durée déterminée ou indéterminée au sein du média, disposaient d'un espace de travail et les messages électroniques et instantanés, ont permis là encore aux binômes de poursuivre le travail de finalisation du produit journalistique en restant en contact, à distance.

2.3.4 Un résumé des observations comparées

Lieux de rencontre en coprésence ou à distance pour débuter la collaboration en binôme

- Lieux de rencontre principalement informels pour problématiser en coprésence un thème de société et préparer le recueil des données pour un binôme
- Lieux de rencontre formels et informels pour problématiser à distance et en direct un thème de société et préparer le recueil des données pour un binôme
- Lieux de rencontre informels pour problématiser à distance et en direct un thème de société et préparer le recueil des données pour un binôme

Lieux communs ou séparés pour procéder au recueil des données

- Terrains investis en commun pour procéder au recueil des données et longs moments informels vécus ensemble concernant un binôme
- Terrains investis en commun pour procéder au recueil des données et ponctuels moments informels vécus ensemble concernant un binôme
- Terrains investis séparément pour procéder au recueil des données concernant un binôme

Espaces de travail en coprésence ou à distance pour achever la collaboration en binôme

- Espace de travail physique et médiatisée pour réaliser en coprésence le produit final dans le cas d'un projet-pilote
- Espace de travail médiatisé pour réaliser à distance le produit final dans le cas de deux projets-pilotes

2.4 Gestion des données

Pour mener leurs enquêtes, les journalistes disposent comme cadre légal, entre autres, de la Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse ; loi qui les autorise à divulguer toutes informations d'intérêt public. Ils/Elles peuvent d'autre part s'appuyer sur la Loi n° 2010-1 du 4 janvier 2010 relative à la protection du secret des sources pour garantir l'anonymat aux enquêté.e.s qui en formulent la demande. Selon le principe qu'un accord oral enregistré des interviewé.e.s est nécessaire et suffisant, la législation propre au champ journalistique permet donc de protéger les droits des journalistes autant que ceux des enquêté.e.s. **Concernant les chercheur.e.s, depuis mai 2018, ils/elles doivent soumettre leurs projets scientifiques au Délégué à la Protection des Données (DPO), en l'occurrence du CNRS pour l'EHESS. Cette procédure vise à garantir un encadrement éthique des enquêtes scientifiques en étant conformes au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD)**. Les chercheur.e.s en SHS travaillant selon une démarche qualitative sont particulièrement concernés par le RGPD qui réglemente la production, l'exploitation, le transfert, le stockage, l'archivage et la réutilisation des données à caractère personnel, c'est-à-dire le traitement d'informations susceptibles de rendre identifiable une personne directement (par le nom, le prénom, l'adresse, l'image, la voix, etc.) ou indirectement (comme un numéro de téléphone ou le croisement d'informations) (Article 4 du RGPD). Et, en explorant des questions d'ordre social et sociétal, les recherches en SHS comprennent le plus souvent des informations personnelles dites « sensibles » lorsque ces données sont relatives à l'origine « raciale » ou ethnique, aux opinions politiques, aux convictions philosophiques ou religieuses, à l'appartenance syndicale, à l'orientation sexuelle, à la santé ou d'ordre biométrique ou génétique. Dans le cas où le recueil de données sensibles est prévu, le DPO est généralement amené à commander en plus de la procédure normale d'inscription au registre des traitements une Analyse d'Impact relative à la Protection des Données (AIPD) afin d'évaluer les conséquences de la conduite de l'enquête sur la vie privée des personnes envisagées comme enquêté.e.s.

Concernant les binômes des projets-pilotes, **à la lourdeur des démarches engagées pour inscrire les projets scientifiques au registre des traitements et à la lenteur administrative que leur inscription impliquait pour obtenir du DPO un numéro d'enregistrement CNRS, s'opposaient les objectifs les plus concrets et les plus urgents des journalistes lesquels devaient répondre à une commande de livrable pour un média**. Ainsi, les binômes devaient faire avec la durée qui leur était impartie pour l'enquête ; durée relativement longue pour les journalistes de leur point de vue (20 jours non consécutifs), très courte pour les chercheures de leur point de vue (quatre mois à 50% pour deux d'entre elles, 2 mois à 80% pour la troisième). Dans la mesure où les données ciblées par les binômes comportaient toutes des informations dites « sensibles », au temps déjà long de la procédure d'enregistrement (de septembre 2019 à mars 2020, soit 7 mois, dans le cadre du méta-projet PLACES par exemple) devait s'ajouter pour chaque binôme un délai supplémentaire lié à la nécessité d'une AIPD avant de pouvoir aller sur le terrain. C'est pourquoi, pour répondre aux conditions de recueil des données en binôme imposées par le projet PLACES et atteindre les objectifs fixés au début de la collaboration entre les deux partenaires, **les chercheures n'ont pu que faire coïncider l'encadrement éthique de leur travail d'enquête avec les impératifs édictés par le RGPD ou bien renoncer à l'exploitation scientifique des données obtenues avec le/la journaliste**.

2.4.1 Un encadrement légal différent selon les champs professionnels

Pour mener leur enquête en binôme, **les journalistes et les chercheures ne partageaient donc pas un même cadre légal, ni les mêmes procédures d'encadrement éthique dont la temporalité pour les mettre en œuvre diffèrent**. En effet, si, immédiatement au début de l'interview, les journalistes obtenaient un accord oral des enquêté.e.s pour exploiter les données de l'enquête, les chercheures devaient en revanche, avant même d'aller sur le terrain, inscrire leur projet scientifique au registre des traitements pour être autorisées à recueillir les données et à les utiliser. En outre, en tant qu'agentes publiques non titulaires recrutées par un établissement d'enseignement supérieur et de recherche, les chercheures n'étaient contractuellement pas les propriétaires des données qu'elles réunissaient pour l'EHESS. Elles n'étaient donc pas légalement en droit, ni en capacité de garantir elle-même l'anonymat des enquêté.e.s dont la protection des données personnelles dépendait d'une institution publique dès lors libre d'exploiter et de diffuser les données sans demander l'accord préalable des autrices du corpus. Compte tenu que la relation confiance de enquêté.e.s repose habituellement sur la garantie de leur anonymat de la part des chercheur.e.s en SHS qui recueillent leur témoignage, ces conditions légales et administratives ont suscité un certain nombre de questions que les chercheures du projet PLACES ont résolu parfois avec les journalistes d'une manière propre à chaque binôme. Dans ce contexte, **les journalistes ont donc eu recours à leur méthode habituelle de protection des sources, quant aux chercheures, elles ont dû créer des formes de contractualisation leur permettant de protéger la vie privée des personnes enquêté.e.s qui leur accorderaient un entretien**.

La frontière des extrêmes. Étant donné l'entrée tardive de la chercheure dans le dispositif PLACES et la période courte de la collaboration du binôme (2 mois à 80%), aucun traitement scientifique des données obtenues en binôme n'était prévu. L'enquête n'était dès lors pas soumise au RGPD et seul le cadre légal propre au champ journalistique a suffi pour recueillir les données et garantir les conditions éthiques pour la conduite de l'enquête journalistique menée en binôme. Autrement dit, le projet-pilote a bénéficié d'un encadrement légal de l'enquête pour traiter des données visant uniquement un objectif journalistique.

Supprimer les règles ? Compte tenu du temps qui lui était imparti (4 mois à 50%) et de la lourdeur et la lenteur administratives auxquelles elle se confrontait déjà pour inscrire le méta-projet PLACES au registre des traitements du CNRS, la chercheure, en charge du dossier RGPD, a très vite renoncé au traitement scientifique des données recueillies dans le cadre du projet-pilote « Vivre avec l'oubli ». Et, dans la mesure où la chercheure avait contractuellement cédé à l'établissement qui l'employait l'ensemble de ses œuvres dont les données brutes non anonymisées, le binôme a décidé d'un commun accord que le corpus de données constitué ensemble serait la propriété de la journaliste qui pourrait éventuellement les donner par la suite à la chercheure. Cette solution endogène était cependant assortie de la condition que les enquêté.e.s consentent à ce partage des données entre les deux partenaires et dans ce cas nécessitait qu'ils signent, outre un accord de participation pour l'enquête ethnographique menée pour l'EHESS, un formulaire de consentement pour l'utilisation des données recueillies en binôme et confiées par la journaliste à la chercheure. Finalement, le binôme a permis un encadrement légal de l'enquête pour traiter des données visant un objectif journalistique et offrant un intérêt scientifique exploratoire.

VIVRE AVEC L'OUBLI. Dès le début de leur collaboration, la journaliste et la chercheure avaient compris leur engagement dans l'enquête comme la réalisation d'un produit concret pour la première, la production d'analyses thématiques pour la seconde en réponse à des attentes tangibles émanant de sa partenaire. Pour conduire ses interviews, la journaliste s'est donc appuyée sur la législation propre à son champ tandis que la chercheure a aménagé un dispositif d'encadrement éthique (présenté dans la section suivante) qui l'autorisait à utiliser les données de la recherche obtenues à partir des témoignages qu'elle a recueillis seule. Là encore, cette solution, endogène du côté de la chercheure, était cependant assortie de la condition que les enquêté.e.s signent, outre un accord de participation pour l'enquête ethnographique menée pour l'EHESS, un formulaire de consentement pour l'utilisation des données recueillies par la chercheure dans le cadre de recherches personnelles. Le binôme a donc opéré un encadrement légal de l'enquête autorisant un traitement séparé des données et permettant d'atteindre l'objectif journalistique tout en offrant un intérêt scientifique immédiat.

2.4.2 Une appréhension de la protection des données personnelles différente selon les champs

Contrairement aux journalistes qui peuvent compter sur le code de déontologie qui les engage à respecter un certain nombre de règles éthiques pour exercer leur profession, les chercheur.e.s ne disposent pas de principes moraux codifiés par leur corporation pour s'y référer dans la conduite de leurs enquêtes, bien que le traitement des données recueillies dans le cadre d'une enquête scientifique soit soumis à des contraintes juridiques fortement encadrées par le RGPD. Cela étant, les chercheures, toutes trois très soucieuses de mener leur enquête dans le respect de principes éthiques tacites, propres à chacune mais finalement semblables, ont œuvré à protéger l'anonymat de celles et ceux qui allaient se confier à elles. Dans ce sens, il leur fallait créer une relation de confiance mutuelle avec leurs enquêté.e.s laquelle se fonde habituellement sur la garantie que les données personnelles sont protégées par celles et ceux à qui elles sont communiquées. Différemment, ensemble ou individuellement les partenaires des binômes ont ainsi déployé des moyens d'encadrement légal propres au champ des SHS et qui généralement diffèrent selon que l'enquête est qualitative ou quantitative, en fonction aussi du mode de recueil des données (vérificatoire ou inductif) et de la nature des informations recueillies (publiques, personnelles, sensibles). Les délais impartis pour mener les projets-pilotes en binôme (dépôt des livrables fixé à ce moment-là au plus tard fin décembre 2019 pour les deux premiers, en mars 2020 pour le troisième) et la durée de la période de contractualisation des partenaires respectivement avec un média ou avec l'EHESS ne permettait cependant pas de différer, dans l'attente d'une réponse de la DPO du CNRS, le début du recueil des données. Comme nous allons le voir, chacun des binômes a alors dû faire, à sa manière, avec les injonctions auxquelles se confrontaient l'un et l'autre des partenaires, en particulier les chercheures, pour mener conjointement une enquête à deux. **Si dans certains cas, cette question constituait une préoccupation forte partagée pour les chercheures autant que pour les journalistes, dans d'autre cas, le binôme a géré la protection des enquêté.e.s séparément**.

SUPPRIMER LES RÈGLES ? Dans le cas du projet-pilote « Supprimer les règles ? », le binôme qui conduisait ses entretiens et interviews séparément, la question de la protection des enquêté.e.s a été gérée individuellement par les partenaires. Dans la mesure où le binôme avait convenu que la journaliste pourrait compter sur l'analyse thématique de la chercheure pour rédiger ses ar-

ticles journalistiques, le binôme devait disposer d'un corpus de données susceptible de répondre aux attentes de la journaliste soumise elle-même aux contraintes de son champ notamment en termes de temps. Ainsi, la journaliste pouvait faire valoir le code de déontologie de sa profession pour garantir l'anonymat de ses sources si lors de l'interview, l'enquêté.e ne souhaitait pas être cité.e nommément dans les articles publiés à l'issue de l'enquête. En revanche, la chercheure a dû rédiger des formulaires de consentement lesquels ont été strictement alignés sur les engagements requis de façon détaillée dans le RGPD (explicitation des modalités de production, d'exploitation, de transfert, de stockage, d'archivage et de réutilisation des données, rappel des droits des enquêtées et des devoirs de l'enquêteur). La chercheure a donc fait signer deux documents lesquels ont été rédigés sur la base du formulaire de consentement établi par sa collègue du projet–pilote « Vivre avec l'oubli ». Ces documents lui permettaient de traiter pour le premier formulaire des données ethnographiques à l'intention de l'EHESS, pour le second des données enregistrées dans le cadre d'une recherche personnelle. **Aucun partage des données primaires (enregistrements des entretiens et des interviews) n'a été effectué et chacune n'a pris connaissance que des données secondaires de sa partenaire (retranscriptions)**. L'enquête étant menée dans le respect des recommandations du RGPD d'une part et le cadre légal propre au champ journalistique étant suffisant pour recueillir les données d'autre part, les conditions éthiques pour la conduite de l'enquête journalistique et scientifique ont pu être garanties individuellement par le binôme qui a procédé au recueil des données séparément.

VIVRE AVEC L'OUBLI. Concernant le projet-pilote « Vivre avec l'oubli », le binôme avait choisi de créer un corpus de données à deux mais il était entendu entre les deux partenaires que la priorité devait être accordée à l'enquête journalistique, la plus urgente. La chercheure avait dans ce sens accepté que sa collaboration avec la journaliste n'aboutisse qu'à la création d'un corpus de données exploratoires non publiables dans le cadre d'une recherche scientifique. Étant donné que le binôme avait convenu que la journaliste confierait les données obtenues à deux à la chercheure, la question de la protection des enquêté.e.s a fait l'objet d'une réflexion et de décisions prises en commun. Si, là encore, la journaliste pouvait faire valoir le code de déontologie de sa profession pour garantir l'anonymat de ses sources, la chercheure devait quant à elle rédiger des formulaires de consentement pour que les enquêté.e.s soient informé.e.s de ces dispositions de partage du corpus et qu'ils/elles soient en mesure de donner leur accord ou pas à la mise en œuvre de ce protocole hybride d'encadrement éthique pour l'enquête. Ainsi, avant ou après l'interview, la chercheure faisait signer deux documents qu'elle avait rédigés en s'alignant strictement sur les engagements requis de façon détaillée dans le RGPD (explicitation des modalités de production, d'exploitation, de transfert, de stockage, d'archivage et de réutilisation des données, rappel des droits des enquêtées et des devoirs de l'enquêteur). Le binôme a donc choisi une solution pratique qui a été renforcée contractuellement par la chercheure laquelle présentait systématiquement aux enquêté.e.s un formulaire de consentement. Le premier formulaire permettait à la chercheure de produire des données ethnographiques pour l'EHESS à partir de ses notes d'observation consignées dans un carnet de terrain. La signature du second formulaire autorisait la chercheure à disposer d'un droit d'usage et non de propriété sur un corpus de données dès lors nécessairement exploratoires et non publiables dans le cadre d'une recherche personnelle. Cette procédure a constitué le seul moyen pour la chercheure de pouvoir accéder aux données. Pour des raisons juridiques mais surtout de sécurité, la journaliste et la chercheure ont par ailleurs décidé que le corpus qu'elles obtiendraient et comportant des données sensibles ne serait pas déposé sur une plateforme numérique, ni transféré au moyen d'un outil de partage

en ligne. Ainsi, **la journaliste a régulièrement transmis les données sur le disque dur externe de la chercheure pour qu'elle puisse les utiliser à l'occasion de recherches ultérieures**. L'enquête étant menée dans le respect des recommandations du RGPD et le cadre légal propre au champ journalistique étant suffisant pour recueillir les données et garantir les conditions éthiques pour la conduite de l'enquête journalistique, les dispositions aménagées par le binôme ont permis en outre de produire un corpus d'utilité scientifique exploratoire pour la chercheure.

LA FRONTIÈRE DES EXTRÊMES. Le binôme du projet-pilote « La frontière des extrêmes » avait choisi de créer un corpus de données à deux mais il était entendu entre les deux partenaires que la priorité devait être accordée à l'enquête journalistique, la plus urgente. La chercheure avait dans ce sens renoncé à l'exploitation des données pour une recherche scientifique. Ainsi, le journaliste était le seul à faire valoir le code de déontologie de sa profession pour garantir l'anonymat de ses sources. Aucun formulaire de consentement n'était donc nécessaire pour la chercheure lorsqu'elle contribuait à interviewer les enquêté.e.s et l'enregistrement des témoignages demeurent la propriété du journaliste qui s'assurait de leur accord oral pour mener ses entretiens. **L'enquête en binôme n'étant pas de nature scientifique, la chercheure n'était pas contrainte par le RGPD et le cadre légal propre au champ journalistique a suffi pour recueillir les données et garantir les conditions éthiques pour la conduite de l'enquête journalistique**.

2.4.3 Un résumé des observations comparées

Encadrement légal différent selon les champs professionnels

- Encadrement légal de l'enquête pour traiter des données visant uniquement un objectif journalistique concret dans le cadre d'un projet-pilote
- Encadrement légal de l'enquête pour traiter des données visant un objectif journalistique concret et offrant une utilité scientifique exploratoire dans le cadre d'un projet-pilote
- Encadrement légal de l'enquête scientifique pour traiter séparément des données recueillies et atteindre un objectif journalistique concret dans le cadre d'un projet-pilote

Appréhension et gestion pratique de la protection des données personnelles

- Appréhension individuelle de la protection des données personnelles et gestion séparée de l'encadrement légal de l'enquête pour un binôme
- Appréhension commune de la protection des données personnelles et gestion combinée de l'encadrement légal de l'enquête pour un binôme
- Appréhension différente de la protection des données personnelles et gestion individuelle de l'encadrement légal de l'enquête pour un binôme

2.5 Expériences des conditions socio-économiques durant la collaboration

Presque dix ans d'âge séparent les journalistes des chercheures dans deux des trois binômes observés (« Vivre avec l'oubli » et « La frontière des extrêmes ») et cet écart entre les partenaires, tous « jeunes » (entre 35 ans et 41 ans pour les chercheures / entre 26 et 36 ans pour les journalistes), indique que selon les champs, les acteurs n'entrent pas dans une carrière professionnelle au même âge. Ainsi, les trois chercheures vivent, encore aujourd'hui, dans des conditions socio-économiques précaires, comme c'est souvent le cas au sortir de la thèse dans le champ des SHS, en enchaînant les contrats à durée déterminée (CDD) de post-doctorante ou ingénieure de recherche pour quelques mois, un an ou deux au mieux. Deux journalistes partageaient les mêmes conditions de (semi-)précarité en étant employé par un média en CDD depuis deux ans ou, selon le souhait de la journaliste, en étant rémunérée en cachets pour renouveler son statut d'intermittent du spectacle. D'âge équivalent à celui de sa partenaire de binôme, la journaliste du projet-pilote « Supprimer les règles ? » a été la seule ces dernières années à jouir d'une situation socioprofessionnelle plus pérenne puisqu'en deux ans, elle est passée du statut précaire de freelance à cheffe du service « Actualités » de *20 Minutes* en contrat à durée indéterminée (CDI) avant d'être nommée grand reporter par ce même média. **Dans ces circonstances, la comparaison des collaborations par rapport à cette question paraît tout à fait pertinente et nécessaire puisque les binômes partageaient des conditions de vie et de travail semblables et que cela a influé sur les modalités de collaboration entre les partenaires.**

2.5.1 Une situation socioprofessionnelle semblable au moment d'intégrer le projet

Entre le moment où la demande de financement du projet PLACES a été déposée (janvier 2018) et celui où les premiers projets-pilotes ont débuté (avril 2019), 18 mois se sont écoulés ; délai administratif fort long qui n'est pas surprenant du point de vue des acteurs de la recherche, très inhabituel en revanche pour les journalistes. En janvier 2018, chacun des partenaires des trois binômes vivaient dans une situation précaire et tous ont saisi la possibilité qui leur était offerte d'être engagé.e.s pour mener un projet leur assurant ultérieurement un salaire à partir d'une date alors inconnue. Autrement dit, si le projet PLACES était financé, outre le fait de rencontrer un intérêt scientifique et journalistique en participant à une collaboration interprofessionnelle, les partenaires des binômes pouvaient envisager aussi des formes concrètes de rémunération à venir en exerçant une activité valorisable dans leur champ propre. De fait, lorsque la demande de soutien pour le projet PLACES a été acceptée par le Ministère de la Culture (décembre 2018) et que deux binômes ont commencé leur collaboration début avril ou décembre 2019 pour le troisième, **la majorité des partenaires étaient encore en situation de précarité, seule une journaliste présentait des conditions de vie et de travail plus pérennes**.

VIVRE AVEC L'OUBLI. Plus précisément, immédiatement après la soutenance de sa thèse (fin juin 2019), l'une des chercheures, alors âgée de 35 ans, a commencé en juillet 2019 un contrat post-doctoral de 10 mois à 80% pour mener parallèlement une mission de chargée d'étude sur le méta-projet PLACES et une enquête en binôme en tant que chercheure dans le projet-pilote « Vivre

avec l'oubli ». Perspectives d'emploi valorisantes au plan académique, ce poste temporaire qu'elle n'a pas hésité à accepter se présentait alors qu'elle achevait une longue période de travail doctoral non rémunérée et lui offrait la possibilité d'envisager, après la soutenance de sa thèse, des conditions économiques concrètes de vie et de travail qui demeuraient néanmoins précaires. En effet, de même que pour ses collègues chercheures, bien que de courte durée, les contrats post-doctoraux (10 mois à 80%, 4 mois à 50%, 2 mois à 80%) leur permettaient de justifier d'une activité de recherche continue au plan académique mais surtout contrairement à une rémunération sous forme de vacations, d'avoir un salaire qui, ajouté à d'autres contrats temporaires, étaient susceptibles d'ouvrir des droits aux allocations chômage si aucun autre emploi ne se présentaient à elles à la fin de leur engagement. Sa partenaire, journaliste de 27 ans cumulait quant à elle activités journalistiques et artistiques. En freelance pour des médias, la journaliste vivait aussi de cachets qu'elle obtenait en tant qu'intermittente du spectacle, modes de rémunération irrégulière qui engendrent des conditions de vie et de travail précaires.

La frontière des extrêmes. Âgée de 39 ans, la chercheure du projet-pilote « La frontière des extrêmes » a soutenu quant à elle sa thèse en 2015 et depuis a mené des activités scientifiques et pédagogiques fortement valorisées au plan académique (contrats de recherche, enseignements à l'université). De fait, lorsque la coordinatrice du projet PLACES la contacte mi-septembre 2019, la chercheure, occupant alors un poste d'ingénieure de recherche jusqu'en décembre 2019, ne pouvait intégrer immédiatement le projet-pilote, aussi a-t-elle proposé de commencer son contrat de 2 mois à 80% en janvier 2020. Bien que bénéficiant d'un taux de rémunération plus intéressant que ses collègues chercheures qui avaient soutenu leur thèse plus récemment, accumulant les contrats temporaires, la chercheure qui a accepté de mener le projet-pilote « La frontière des extrêmes » conservait des conditions économiques concrètes de vie et de travail qui restaient précaires. En ce qui concerne son partenaire, très vite après la fin de ses études, le journaliste de 26 ans a quant à lui travaillé en CDD pour *Cafebabel*. Ainsi, depuis 2017 son contrat est renouvelé selon un mode de rémunération mensuelle mais en n'étant pas transformé en CDI par le média qui n'en pas le budget, ce CDD offre des conditions de vie et de travail semi-précaires.

Supprimer les règles ? Ayant obtenu le statut de docteur en 2017, après la soutenance de sa thèse qu'elle a menée sous contrat doctoral, la chercheure du binôme « Supprimer les règles ? » avait déjà conduit une recherche rémunérée et enseigné à l'université quand elle a commencé son post-doctorat de 4 mois à 50% dans le cadre du projet PLACES. De même que sa collègue du projet-pilote « La frontière des extrêmes », accumulant les contrats temporaires, la chercheure qui a accepté de mener le projet-pilote « Supprimer les règles ? » conservait des conditions économiques concrètes de vie et de travail qui restaient au demeurant précaires. En ce qui concerne sa partenaire, lorsque la journaliste de 35 ans alors a été sollicitée par la coordinatrice du projet PLACES, elle travaillait en freelance pour divers médias. Après avoir été recrutée en mars 2018 par l'hebdomadaire *Vraiment*, elle connaît à nouveau une longue période de précarité quand ce média cesse sa parution trois mois plus tard, en mai 2018. Elle est finalement recrutée en CDI par *20 Minutes* comme journaliste, cheffe du service « Actualités » en avril 2019 où elle exerce à présent le métier, prestigieux dans le monde du journalisme, de grand reporter Discriminations - Genre (pôle Culture & Médias). D'abord en freelance pour des médias, la journaliste âgée aujourd'hui de 38 ans a donc connu durant l'année 2019 une évolution de carrière dont les modes de rémunération lui assurent désormais des conditions de vie et de travail pérennes.

Offrant une rémunération ponctuelle de quelques mois dans le cas des chercheures ou, par le biais des médias, pour l'accomplissement d'une tâche en ce qui concerne les journalistes, **le projet PLACES, projet à court terme, n'a finalement accueilli en son sein que des personnes qui se trouvaient, au départ du moins, en situation de précarité**. Cela peut s'expliquer dans la mesure où, s'agissant de « jeunes » acteurs de la recherche et de l'information, encore au début leur carrière professionnelle, il/elles étaient susceptibles d'être beaucoup plus disponibles et en quête d'un financement pour leur travail que ne le sont généralement les personnes statutaires déjà rémunérées dans le cadre de leur mission au sein de l'institut de recherche ou de la rédaction qui les emploie. Bien que les partenaires ne connaissent pas les mêmes trajectoires professionnelles, ni les mêmes contraintes qui leur sont rattachées et qui ont des conséquences sur la vie quotidienne, la situation de précarité qu'il/elles partageaient a joué dans la collaboration interprofessionnelle dans le sens d'un rapprochement interpersonnel, voire d'une plus grande complicité.

2.5.2 Des ressources personnelles et institutionnelles nécessaires pour la collaboration en binôme

L'ensemble des frais de mission des chercheures était prévu dans le budget de 5000 € alloués à cet effet par les porteurs du projet PLACES et ce montant devait être réparti équitablement entre les trois chercheures et les deux chargé.e.s d'étude du méta-projet, tous salarié.e.s de l'EHESS. Les frais de mission des journalistes étaient quant à eux pris en charge grâce à l'enveloppe de 6000 € versée aux médias partenaires du projet. Par ailleurs, s'ils le souhaitaient, tous pouvait disposer d'un bureau dans les locaux de l'EHESS (pour les chercheures) ou dans l'open space de la rédaction qui employait les journalistes pour ces dernier.e.s. S'il/elles pouvaient aussi compter sur des conditions matérielles prévues par leur média pour mener l'enquête journalistique (recours à un institut de sondage partenaire, mise en ligne d'un appel à témoignages sur le site du média, prêt d'appareils d'enregistrement professionnels, etc.), **les deux partenaires des binômes ont dû aussi faire appel à des ressources personnelles plus ou moins inégales selon les binômes en supplément de ce que leur offrait leur employeur respectif.**

VIVRE AVEC L'OUBLI. Dès son engagement auprès *Binge Audio*, la journaliste du projet-pilote « Vivre avec l'oubli » a pu disposer d'un matériel d'enregistrement professionnel (enregistreur + micros), de studios pour enregistrer les interviews par téléphone et pour réaliser le documentaire, d'un logiciel et d'une courte formation par le technicien son de *Binge Audio*. Le choix pour la journaliste de travailler chez elle plutôt que dans l'openspace de la radio de podcast était personnel et la décision de faire une partie du montage dans un studio du 13ème arrondissement de Paris a été prise à la demande du réalisateur indépendant qui louait ces locaux. La prise en charge financière de ses déplacements était assurée par *Binge Audio*, mais la gestion des missions était laissée à la discrétion de la journaliste laquelle a parfois préféré renoncer à organiser des interviews éloignées de Paris ou difficile d'accès ; missions dont elle doutait a priori de l'intérêt pour son documentaire par rapport au coût financier qu'elles étaient susceptibles d'engendrer. En ce qui concerne, la chercheure, défrayée pour ses missions, elle a pu respecter le montant qui lui était alloué, en partie parce qu'elle a pris en charge les déplacements effectués dans Paris et sa banlieue et que privilégiant la relation personnelle qu'elle avait avec la journaliste, elle a souhaité louer un appartement en Airbnb pour le binôme sur ses ressources propres plutôt que de séjourner seule dans une chambre d'hôtel réservée par le CNRS lequel passe obli-

gatoirement par les marchés publics. La commande pour la chercheure d'un magnétophone et/ou d'une caméra n'ayant pu être accordée par l'EHESS, la chercheure s'est appuyée sur le matériel de la journaliste pour recueillir le corpus de données. Du reste, OpenEdition Center aurait pu lui prêter du matériel pour enregistrer ses entretiens mais comme le binôme a rapidement pris la décision de produire un corpus à des fins journalistiques et exploratoires au plan scientifique, cette question ne se posait plus pour la chercheure qui a livré à l'EHESS des données obtenues selon un mode ethnographique plus traditionnel : le carnet de terrain. Le rapport de recherche qui a été rédigé à l'issue de sa mission de chargée d'étude sur le méta-projet PLACES ainsi que ses observations de terrain obtenues en tant que chercheure du projet-pilote, ont été ensuite reportés sur son ordinateur portable personnel ainsi que sur celui acheté pour l'occasion par l'EHESS. **Ainsi, dans ce cas, pour faire le recueil des données, les moyens personnels ont pu compléter les ressources institutionnelles mises à la disposition du binôme et dont les deux partenaires ont pu bénéficier grâce à leur institution respective, notamment avec la rédaction de *Binge Audio*.**

La frontière des extrêmes. Pour le matériel d'enregistrement, le journaliste du projet-pilote « La frontière des extrêmes » disposait de son propre appareil de captation professionnel (magnétophone + micros), ainsi que des outils de travail collaboratif mis à la disposition des salarié.e.s de *Cafebabel*. Dans le but de mettre en partage les données recueillies en binôme, le journaliste a néanmoins dû acheter sur ses ressources propres un espace de stockage supplémentaire dans Google Drive. La prise en charge financière de ses déplacements était en revanche assurée par *Cafebabel*, mais tenant compte de la situation financière de ce magazine participatif, le journaliste devait démontrer à l'équipe de rédaction l'intérêt pour lui d'aller sur le terrain à deux reprises avant de s'y rendre une dizaine de jours à chaque fois. Dans ce sens, il a aussi veillé systématiquement à choisir les billets d'avion les moins chers et s'est fait héberger chez un ami à Nice ce qui a conditionné, à la marge, la durée de ses déplacements en région Provences-Côte-d'Azur. À Bruxelles, le choix de travailler chez lui ou dans l'open space proposé par la rédaction à ses salarié.e.s était laissé à la discrétion du journaliste. Concernant la chercheure, défrayée pour ses déplacements dans la vallée de la Roya, le coût de ses missions était très faible dans la mesure où elle habitait sur le terrain qui était investigué par le journaliste lequel la rejoignait à Nice. De même, le bureau qui était mis à sa disposition par l'EHESS n'a jamais été utilisé compte tenu qu'il se situait à Paris, ce qui a entraîné pour elle la nécessité d'investir des lieux de consommation pour travailler avec son partenaire lorsqu'ils étaient ensemble, engendrant inévitablement des frais qui n'ont pas été pris en charge par l'EHESS (déjeuners, café, etc.). En outre le binôme ayant rapidement pris la décision de recueillir un corpus à des fins uniquement journalistiques, la question du matériel d'enregistrement pour les entretiens ne posait pas de problème pour la chercheure qui s'est servi principalement de son ordinateur portable personnel pour prendre des notes de terrain relatives à l'enquête méta-analytique qu'elle conduisait en parallèle. **Dans ce cas, le recours à des moyens personnels a été beaucoup plus important que la mobilisation de ressources institutionnelles pour faire le recueil des données.**

Supprimer les règles ? Concernant le matériel d'enregistrement, la journaliste du projet-pilote « Supprimer les règles ? » disposait de son propre appareil de captation professionnel mais aussi et plus souvent de celui prêté par sa rédaction (enregistreur Nagra et micros), ainsi que des outils d'enquête mobilisables par le biais de *20 Minutes* (institut de sondage partenaire pour le questionnaire, page du site web de *20 Minutes* pour l'appel à témoignages). Bien que la prise en

charge financière de ses déplacements aurait pu être assurée par *20 Minutes* pour la journaliste, cela s'avérait inutile dans la mesure où le recueil de terrain s'est effectué par téléphone, en ligne ou à Paris et dans sa banlieue. Le choix de travailler chez elle ou dans l'open space proposé par *20 Minutes* à ses salarié.e.s était là encore laissé à sa discrétion. En ce qui concerne la chercheure qui habitait entre Édimbourg et Paris, elle a été défrayée pour ses déplacements ce qui a engendré un coût important en frais de mission. Le bureau qui était mis à sa disposition par l'EHESS n'a pas été investi car la chercheure préférait travailler chez elle. Concernant l'enregistrement des entretiens, celui-ci a été réalisé à partir de son propre matériel d'enregistrement et la chercheure s'est servi de son ordinateur portable personnel pour prendre des notes de terrain et travailler en ligne avec la journaliste. **Finalement le binôme a pu compter sur des moyens personnels limités mais a pu en revanche profiter de ressources institutionnelles beaucoup plus importantes que les deux autres binômes pour faire le recueil des données.**

En définitive, **il apparaît que les binômes travaillant au sein d'une institution dont les ressources financières et matérielles sont limitées, sont particulièrement enclins à investir des ressources personnelles dans l'enquête**. Cela dit, il en a été de même pour le binôme qui a bénéficié d'un appui fort de la part de la rédaction comme de l'EHESS, même si cela a été dans un moindre mesure. Il convient aussi de tenir compte du fait que c'est parfois aussi pour des raisons pragmatiques que les binômes ont préféré utiliser leurs propres deniers plutôt que de solliciter un financement externe, afin d'éviter des conditions de collaboration ne permettant pas aux partenaires de travailler ensemble d'une manière aussi étroite qu'il/elles l'auraient souhaité.

2.5.3 Un résumé des observations comparées

Situation socioprofessionnelle semblable pour les partenaires des binômes au moment d'intégrer le projet de court terme

- Situation précaire pour les deux partenaires d'un binôme
- Situation précaire ou semi-précaire pour les deux partenaires d'un binôme
- Situation précaire ou pérenne pour les deux partenaires d'un binôme

Ressources personnelles et institutionnelles nécessaires pour la collaboration en binôme

- Moyens personnels et ressources institutionnelles complémentaires pour faire le recueil des données dans le cadre d'un projet-pilote
- Moyens personnels et ressources institutionnelles limités pour faire le recueil des données dans le cadre d'un projet-pilote
- Moyens personnels limités et ressources institutionnelles importantes pour faire le recueil des données dans le cadre d'un projet-pilote

2.6 Tableaux synthétiques

Ci-dessous nous présentons dans les pages suivantes plusieurs tableaux synthétiques destinés à mettre en regard les principales caractéristiques des projets-pilotes étudiés pour élaborer ce rapport. Les informations présentées ici sont expressément concises, pour davantage de précisions se rapporter aux descriptions effectuées au cours des pages précédentes.

I – Descriptif du projet	*Les frontières de l'extrême*	*Supprimer les règles ?*	*Vivre avec l'oubli*
Enjeu sociétal	Migration	Genre	Santé
Thématique sociale	Campagne électorale Migration Extrême-droite	Émancipation des femmes Représentation de genre	Maladie neurodégénérative Vécus jeunes malades
Champ social visé par l'enquête	politique	médical / genre	médical
Champ scientifique visé par l'enquête	science politique	sociologie	sociologie / sciences du langage
Entité de diffusion journalistique	*Cafebabel*	*20 Minutes*	*Binge Audio*

II – Participants	*Les frontières de l'extrême*	*Supprimer les règles ?*	*Vivre avec l'oubli*
Âge des journalistes à la fin de l'enquête de terrain	26 ans	37 ans	28 ans
Genre des journalistes	homme	femme	femme
Âge des chercheures à la fin de l'enquête de terrain	39 ans	42 ans	36 ans
Genre des chercheures	femme	femme	femme

III – Temporalité	*Les frontières de l'extrême*	*Supprimer les règles ?*	*Vivre avec l'oubli*
Date du premier contact entre les membres du binôme	9 septembre 2019	10 janvier 2018	10 janvier 2018
Durée effective de la collaboration PLACES jusqu'à la livraison du produit journalistique	6 mois 08/2019 - 03/2020	15 mois 01/2019 - 03/2020	15 mois 01/2019 - 03/2020
Période de contractualisation des journalistes	20 jours	20 jours	20 jours
Période de contractualisation des chercheures	2 mois à 80% janv.-fév. 2020	4 mois à 50% août.-nov. 2019	4 mois à 50% oct. 2019-janv. 2020
Période d'enquête commune	janv.-fév. 2020	sept.-nov. 2019	oct.-déc. 2019

IV – Localisation	*Les frontières de l'extrême*	*Supprimer les règles ?*	*Vivre avec l'oubli*
Lieu de vie des journalistes	Bruxelles	Paris	Paris
Lieu de vie des chercheures	Nice	Paris/Édimbourg	Paris
Lieu d'enquête	Nice / Vintimille / vallée de la Roya	Paris / France (par tel.)	Paris et banlieue / Rennes / Grenoble / Rouen (par tel.) / Dax (par tel.)

V – Cadre juridique relatif à l'usage des données	*Les frontières de l'extrême*	*Supprimer les règles ?*	*Vivre avec l'oubli*
Formalisation de la relation aux enquêtés par les journalistes	consentement oral	consentement oral	consentement oral
Propriétaire des données recueillies par les journalistes	journaliste	journaliste	journaliste
Formalisation de la relation aux enquêtés par les chercheures	consentement verbal	consentement écrit (formulaire)	consentement écrit (formulaire)
Propriétaire des données recueillies par les chercheures	employeur (EHESS)	employeur (EHESS)	employeur (EHESS)
Type de données	enregistrement audio d'interviews, photographies	enregistrement audio d'interviews et d'entretiens, sondage par questionnaire, témoignages en ligne	enregistrement audio d'interviews

VI – Contexte économique	*Les frontières de l'extrême*	*Supprimer les règles ?*	*Vivre avec l'oubli*
Statut du journaliste	CDD	CDI	pigiste / autrice
Type de structure de presse	magazine participatif	quotidien d'information générale	société de production indépendante
Statut du ou de la chercheur.e	CDD 2 mois 80%	CDD 4 mois 50%	CDD 10 mois 80% (pour les 2 missions)
Type de structure de recherche	grand établissement SHS	grand établissement SHS	grand établissement SHS
Politique scientifique	Laboratoire interdisciplinaire (ERMES)	Laboratoire interdisciplinaire (IRIS/Cermes3)	Laboratoire interdisciplinaire (LIER-FYT)

VII – Type de collaboration	*Les frontières de l'extrême*	*Supprimer les règles ?*	*Vivre avec l'oubli*
… pour la collecte de données	commune & séparée	séparée	commune puis séparée
… pour la gestion de l'agenda du projet	individuelle (journaliste)	commune	individuelle (journaliste)
… pour les démarches administratives d'enquête	individuelle (journaliste)	séparée	Individuelle (journaliste)
… pour la publication journalistique	séparée (chercheure mentionnée et interviewée comme experte)	séparée (chercheure mentionnée comme experte et collaboratrice)	séparée (chercheure mentionnée comme collaboratrice)
… pour la publication scientifique	séparée (journaliste mentionné et observé comme enquêté)	séparée	séparée (journaliste mentionnée et observée comme enquêtée)
Usage des outils de communication en relation avec les enquêtés	emails, messagerie instantanée, sms, téléphone, réseaux sociaux	emails, messagerie instantanée, sms, téléphone, réseaux sociaux	emails, messagerie instantanée, sms téléphone, réseaux sociaux
Usage des outils de communication au sein du binôme	emails, messagerie instantanée, sms, téléphone, Google Drive + Google Doc	emails, messagerie instantanée, sms, téléphone, Google Drive + Google Doc	emails, messagerie instantanée, sms, téléphone, wetransfer, disque dur externe
Usage des outils de communication avec les partenaires (médias, services)	emails, téléphone, sms	emails, téléphone, sms, Google Doc	emails, téléphone, sms
Appropriation du carnet *Hypotheses.org*	moyenne (—)	faible	moyenne (+)
Auteur.ice(s) de la présentation du binôme	journaliste (1ère version) chercheure (2ème version validée par journaliste)	chercheure (1ère version validée par journaliste)	chercheure (1ère version validée par journaliste)
Auteur.ice des billets	chargé d'étude (x 2)	chargée d'étude (x 2)	chercheure (x2)
Format rédactionnel des billets	entretien croisé	compte rendu d'entretien	compte rendu d'expérience

3. Identifier des ajustements dans les pratiques consécutives à la collaboration

Nous faisons comme constat préalable que les mondes sociaux des journalistes et des chercheur.e.s étant fortement distincts (c'est-à-dire très peu sécant en termes de réseaux d'activités), beaucoup d'obstacles se présentent à eux lorsqu'il s'agit d'établir une relation interprofessionnelle. Non seulement ces acteurs ne fréquentent pas les mêmes lieux, leurs conditions salariales et de travail ne sont pas les mêmes, mais ils n'ont pas non plus la même temporalité d'activité, la même conception de l'enquête, ni les mêmes contraintes de publication. De fait, il est pour eux parfois même difficile de se rencontrer physiquement, ce qui peut rendre d'autant plus compliqué l'établissement d'une relation de travail (et donc la résolution des obstacles qui s'imposent à la collaboration interprofessionnelle).

Journalistes et chercheur.e.s en SHS ont en commun de produire et d'adresser à un public, spécialisé ou profane, une information, un savoir sur un phénomène de société, un fait social. **Il s'agit pour ces professionnel.le.s de l'information et de la recherche de mettre au jour et d'expliciter des actions et des pratiques, individuelles ou collectives, en jeu dans la gestion d'une problématique de société (politique, sociale, médicale, etc.)**. Ces professionnel.le.s peuvent ainsi porter leur regard sur un même objet : un individu ou un groupe d'individus, auteur.e.s de faits et saisi.e.s dans leur rapport au monde et dans leurs modes d'existence, aux prises avec le collectif. Différent selon les champs, ce regard journalistique ou scientifique traduit une *« vision professionnelle »* c'est-à-dire *« des manières socialement organisées de voir et de comprendre des événements qui répondent aux intérêts spécifiques d'un groupe social particulier »* (Goodwin, 1994, p. 606, notre trad.).

Dès lors, l'intérêt de comparer les manières de collaborer des binômes du projet PLACES réside essentiellement en ce que deux professionnels, venant de mondes sociaux différents, devaient accorder leur démarche d'enquête respective dont la visée sociale est néanmoins partagée par les deux partenaires.

En effet, **du point de vue des journalistes**, ces derniers ont non seulement pour mission d'informer un public profane de l'existence d'un fait méconnu ou mal connu, mais leur enquête souligne aussi leur lien plus particulier pour un groupe d'individus, spécifique en l'occurrence à chaque projet-pilote : les votant.e.s aux élections municipales de la campagne 2020 en France, les femmes françaises non-ménopausées utilisant des moyens de contraception, les personnes atteintes précocement d'une maladie d'Alzheimer et leur entourage. À la mission d'intérêt public

de mettre en lumière un phénomène de société soulevant des questionnements de politique locale, de genre ou de santé, s'ajoute une volonté affirmée d'utilité sociale, celle d'informer, d'alerter ou de soutenir des personnes directement concernées par des situations vécues parfois dans l'indifférence sociale et politique la plus totale. Dans le cadre du projet PLACES, par la production et la diffusion d'une série de trois articles (« La frontière des extrêmes »), d'un dossier thématique composé de cinq articles et d'un podcast (« Supprimer les règles ? »), ou d'un documentaire sonore en quatre épisodes (« Vivre avec l'oubli »), ces situations ont ainsi fait l'objet d'une explicitation, d'une critique, voire d'une dénonciation de la part des journalistes.

Du point de vue des chercheures du projet PLACES, visant à créer, actualiser ou accumuler de la connaissance sur un phénomène de société ou sur une méthodologie de recueil des données hybride, leur enquête offrait non seulement un intérêt scientifique immédiat, exploratoire ou méta-analytique mais présentait là aussi une utilité sociale pour les personnes directement concernées par l'enquête menée en binôme. À la mission de production d'un savoir scientifique sur le monde social s'ajoutait ainsi, en travaillant avec un.e journaliste, une action de service public concrète, celle de contribuer à donner aux acteurs de la société civile des moyens de mieux comprendre des problématiques auxquelles certaines catégories d'individus sont confrontées (les personnes en mobilité « illégalisée », les femmes réglées, les personnes jeunes vivant avec une maladie d'Alzheimer et leur entourage). Par leur savoir respectif sur la problématique traitée en binôme et leur expertise d'un objet et/ou d'un terrain, les chercheures ont donc pu apporter aux journalistes un regard informé sur des situations qui soulèvent des questionnements s'inscrivant dans leur champ de recherche propre.

Si les objectifs édictés par le champ journalistique ne sont pas les mêmes que ceux imposés par le champ scientifique, il subsiste donc une convergence fondamentale dans la visée sociale portée par la démarche journalistique comme scientifique.

Ceci dit, bien que le projet commun aux membres des binômes de chaque projet-pilote ait été celui de publier un produit journalistique, la condition non négociable imposée par le projet PLACES d'associer un.e chercheur.e dans le processus de recueil des données pour conduire l'enquête en binôme a entraîné des ajustements entre les deux partenaires de ces collaborations interprofessionnelles. En effet, avec comme consigne de conduire une enquête ensemble et pour qu'une réelle collaboration s'instaure, **journalistes et chercheures du projet PLACES ont dû gérer un certain nombre de conditions paradigmatiques[1], épistémiques et méthodologiques propres à leur champ et présentant pour chacun.e des enjeux pratiques, professionnels et techniques**. Dans cette perspective, on décrira et analysera les formes d'ajustement que les binômes ont mis à l'œuvre et qui répondaient in fine à l'engagement moral d'utilité sociale commun aux deux champs. On cherchera à déterminer alors si, et comment, *« l'alignement des actions […] c'est-à-dire le processus par lequel les [partenaires des binômes] adaptent leurs actions respectives liées au travail (Corbin et Strauss 1988) »* (Strauss, 1988, p.168, notre trad.) a engendré des transformations plus profondes ou durables dans les pratiques de l'un et/ou l'autre des partenaires concernant leur façon de penser une problématique

1. Globalement un paradigme réunit des chercheur.e.s pouvant provenir de toute discipline scientifique autour d'un modèle à suivre pour penser leur objet de recherche. Autrement dit, ils/elles ont en commun un ancrage épistémologique, un cadre conceptuel de références, une façon propre à leur paradigme de théoriser un objet selon des approches méthodologiques d'enquêtes spécifiques, une conception de base ontologique ou phénoménologique et une manière communes d'appréhender et d'analyser les objets.

de société, de conduire une enquête ou encore d'en rendre compte. En analysant ces ajustements, on montrera alors ce que la pratique professionnelle de l'un a opportunément intégré ou pas de l'autre.

3.1 Modes de raisonnement contraires, conséquences pratiques et ajustements paradigmatiques

En énonçant une hypothèse allant dans le sens d'une instrumentalisation des migrants lors de la campagne électorale, d'une mésinformation, voire d'une désinformation des femmes quant à leur choix de pouvoir supprimer leurs règles ou encore d'une mauvaise prise en charge des personnes malades diagnostiquées précocement « Alzheimer », les journalistes semblaient porter un regard a priori sur le phénomène qui les intéressait ; regard fondé initialement, non pas sur une enquête de terrain réunissant des preuves empiriques, mais sur une hypothèse formulée à partir d'une intuition, de connaissances antérieures sur le sujet (enquêtes journalistiques, recherches scientifiques, rapports officiels, etc.) ou de leur expérience professionnelle, voire personnelle. Optant par là-même pour une démarche vérificatoire (c'est-à-dire de vérification de cette intuition, connaissance antérieure ou expérience personnelle par la recherche de preuves empiriques), **les journalistes présentaient des attentes à l'égard des chercheures pour qu'elles articulent leur enquête scientifique suivant une démarche hypothético-déductive s'inscrivant dans le paradigme scientifique positiviste très classique**, notamment hors champ des SHS. Au contraire, comme nombre de leur collègues, **chercheur.e.s en SHS en particulier, les chercheures du projet PLACES ont pour pratique de mettre au premier plan les données empiriques ce qui implique de leur part un travail préalable de déconstruction des catégories normatives,** « positives », c'est-à-dire qu'elles remettent en question des catégories d'analyse pré-établies, prises pour allant de soi et appliquées par les chercheur.e.s pour expliquer un phénomène. En procédant, comme à leur habitude, à une enquête s'inscrivant donc dans le paradigme empirico-inductif, les chercheures présentaient ainsi au départ de la collaboration le projet de découvrir des phénomènes endogènes (c'est-à-dire produits par et pour les acteurs en situation) dont la systématicité ou au contraire la singularité qu'elles pourraient identifier en permettrait une théorisation.

Après avoir brièvement expliqué l'opposition historique entre raisonnement déductif et raisonnement inductif (3.1.1), on verra que mener une recherche en combinant les deux approches (vérificatoire *versus* inductive pour les chercheures ou exploratoire pour les journalistes) engendre des conséquences pratiques notamment en ce qui concerne la temporalité de l'enquête, trop courte du point de vue des chercheures, trop longue de l'avis des journalistes (3.1.2). **Ce constat conduira à interroger la possibilité de mener une enquête interprofessionnelle lorsque l'« urgence journalistique » impose des délais difficilement tenables dans le cadre d'une recherche scientifique**. Au-delà, prendre en compte cette contrainte incite à comprendre comment les binômes, pour collaborer, se sont mutuellement ajustés au plan paradigmatique (3.1.3).

3.1.1 Des modes de raisonnement contraires pour conduire une enquête

Historiquement, deux types de raisonnement scientifique s'opposent : le raisonnement par déduction et le raisonnement par induction.

Empruntant une démarche déductive, le courant positiviste et néo-positiviste a pour méthode de partir de constructions logiques et de schémas conceptuels dans l'objectif de formuler des lois de la nature, de dégager des relations constantes entre des phénomènes. Autrement dit, en appliquant à un cas particulier, une règle générale, admise de tous, les chercheur.e.s, à partir d'un savoir déjà produit, présupposent l'existence de phénomènes qu'il s'agit de révéler grâce à une méthode scientifique spécifique. Plus précisément, selon un mode de pensée allant du général au particulier, il s'agit, pour pouvoir tirer des conclusions propres à ce paradigme, de *« proposer au départ de la recherche à titre d'hypothèse, une réponse à une question, et […] [de] valider ou invalider cette réponse en la confrontant par expérimentation, en situation contrôlée, à des données sélectionnées (travail de bureau ou de laboratoire) »* (Blanchet, 2000, p. 29). En SHS, les observations et les expériences répétées permettent aux chercheur.e.s positivistes et néo-positivistes d'expliquer la réalité des faits sociaux supposés exister a priori dans une perspective « étique » (Pike, 1967), c'est-à-dire relevant du point de vue du ou de la chercheur.e qui interprète ses données à la lumière de catégories d'analyse qu'il/elle a préalablement construites ou de catégories normatives exogènes (celles des chercheur.e.s en l'occurrence) déjà établies et relayées dans la littérature scientifique.

À l'inverse procédant selon une démarche inductive, l'empiriste a pour méthode d'observer le réel avec l'objectif d'en tirer, par induction, les lois qui régissent ce réel. Dit autrement, en décrivant le réel à partir de l'observation de cas singuliers, les chercheur.e.s, peuvent atteindre des énoncés universels empiriquement observables grâce à une méthode scientifique, là encore, spécifique. Et, selon un mode de pensée allant du particulier au général, les chercheur.e.s en SHS relevant du paradigme inductif partagent le projet de *« se pencher sur la manière dont les [acteurs] créent, assemblent, produisent et reproduisent les structures sociales en fonction desquelles ils s'orientent »* (Heritage, 1991, p. 96) selon une perspective « émique » (Pike, ibid.) laquelle renvoie à l'analyse de phénomènes, de représentations sociales à partir du point de vue des membres de la communauté étudiée. Pour expliquer la réalité des faits sociaux les chercheur.e.s procédant à l'observation et l'analyse de cas singuliers, cumulés et comparés entre eux (donc non provoqués en laboratoire, ni reproductibles) réunissent un matériau empirique sur lequel ils/elles portent un regard sans a priori analytique. Offrant la possibilité de découvrir des aspects insoupçonnés, cette démarche inductive qui nécessite de déconstruire des catégories normatives pour accéder aux catégories endogènes, celle des acteurs et des actrices, aboutit à la mise au jour de principes caractérisant un certain ordre social ou un phénomène agissant sur les représentations sociales individuelles et collectives ou en résultant. Cette démarche scientifique d'enquête est très répandue dans le champ de la recherche qualitative en SHS (beaucoup moins en sciences dites « dures » ou dans la recherche quantitative en SHS) et, de fait, les trois chercheures qui ont été sélectionnées pour les projets-pilotes ont l'habitude de mener leurs enquêtes selon ce paradigme empirico-inductif.

Étant donné que les journalistes ne relèvent pas d'un paradigme scientifique mais journalistique, on utilisera les expressions de « démarche vérificatoire » ou « démarche exploratoire » pour désigner leur mode de raisonnement lorsqu'il s'apparente respectivement soit à une approche déductive, soit à une approche inductive. On conservera en revanche les termes de « démarche

hypothético-déductive » et surtout « démarche (empirico-)inductive » pour faire référence au paradigme scientifique dans lequel s'inscrivaient les chercheures pour mener leur enquête.

3.1.2 Des conséquences pratiques de la collaboration interprofessionnelle

Il apparaît que la démarche déductive d'enquête scientifique s'exprime autrement dans l'exercice de la profession journalistique. En effet, si comme le décrit le journaliste du projet-pilote « La frontière des extrêmes », le format particulier de l'enquête consiste à *« déterrer l'information, c'est-à-dire la chercher, la recouper, la prouver puis la diffuser »*, alors cette démarche commande de mettre en œuvre une procédure orientée vers la recherche de preuves, la vérification d'une information ou d'un fait dont au départ de leurs investigations les journalistes font l'hypothèse de son existence. En ce sens, la démarche vérificatoire de l'enquête journalistique commande à celles et ceux qui investiguent d'aller au plus intéressant et au plus efficace, de réunir des preuves pour attester un fait.

Poursuivre un mode de raisonnement inductif implique d'organiser la conduite pratique d'une enquête scientifique inversement à celle prescrite par l'approche hypothético-déductive et donc vérificatoire. Tentant de partir avec le moins d'*a priori* possible sur le phénomène qui pourrait émerger, les chercheur.e.s en SHS s'inscrivant dans une démarche empirico-inductive doivent en revanche consacrer un certain temps au terrain avant de s'engager dans un travail intellectuel de théorisation puisque celui-ci repose sur le recueil et l'analyse des données empiriques.

Dans cette perspective, en SHS pour ne parler que de ce que nous connaissons bien, conduire une enquête selon un mode de raisonnement inductif demande aux chercheur.e.s de consacrer un temps relativement long à la collecte des données. À ce moment-là de l'enquête, il s'agit en effet pour ces dernier.e.s de ne pas distinguer les données qui peuvent être retenues de celles qui seront délaissées, ils/elles ne doivent pas renoncer à recueillir, préalablement à leur traitement, des données dites « primaires ». Autrement dit, dans la perspective inductive, le travail de terrain nécessite de cumuler, jusqu'à saturation, les témoignages, les observations (directes ou enregistrées). À ce temps long d'exploration sur le terrain, s'ajoute un temps encore plus long dédié au traitement des données lequel consiste d'abord à (re)transcrire in extenso les témoignages ou à classer les nombreuses observations initialement consignées dans un carnet de terrain. Une fois constitué ce corpus de données « secondaires » et après s'être fortement imprégné.e.s des données primaires et secondaires, les chercheur.e.s, sont en mesure de procéder à une sélection opérée en fonction de ce qui leur est apparu comme récurrent ou au contraire singulier dans l'ensemble des propos recueillis ou des observations collectées. Analysées ensuite selon une démarche compréhensive (en bref regroupant les éléments constitutifs d'un phénomène) et/ou critique (en bref réunissant des éléments explicatifs un phénomène) des faits sociaux, les données révèlent alors la présence d'un phénomène, l'expression endogène de façons de voir, de dire, d'interpréter le monde social du point de vue des acteurs et actrices étudié.e.s. Faire émerger un phénomène dans une perspective émique donc autorise finalement les chercheur.e.s à formuler une théorie, à développer un concept pour décrire ou expliquer ce qui traduit une réalité endogène empiriquement fondée, aboutissement liminaire de l'enquête scientifique dans la mesure où les résultats du ou de la chercheur.e sont voués par la suite à être comparés et discutés à partir de leurs propres recherches ultérieures, déjà conduites, ou en fonction de celles produites par leurs pairs.

La démarche vérificatoire d'enquête journalistique contrevient à l'approche inductive scientifique en ce que les journalistes, pour « déterrer l'information », doivent d'abord *« la chercher, la recouper, la prouver puis la diffuser »* pour reprendre les termes du journaliste du projet-pilote « La frontière des extrêmes ». Suivant cette procédure, celui ou celle qui mène l'enquête est donc guidé.e par la certitude que l'information existe déjà mais qu'elle n'est pas immédiatement ou publiquement accessible. Tout l'enjeu est alors de trouver cette information, de la confirmer en la confrontant à d'autres faits démontrant ou contredisant la véracité de l'information, requalifiable alors ou pas en preuve. Si le ou la journaliste parvient à prouver l'information sur un fait, il/elle est alors en droit et en devoir moral de la divulguer au grand public.

Dès lors, le travail d'investigation des journalistes consiste dans un premier temps à s'engager dans un travail de recherche documentaire propre à repérer la ou les personne(s) qu'ils/elles estiment susceptibles de leur communiquer des informations ou des indices sur le fait qu'ils/elles veulent prouver (« chercher ») ou en attestent l'existence. En outre, les journalistes doivent aussi s'adresser à des personnes qui pourraient démentir l'information. L'accumulation de nombreux témoignages n'est pas toujours nécessaire du moment que la crédibilité des sources est assurée et/ou que le croisement d'un faisceau de preuves collectées sur le terrain confirme ou infirme l'information (documents officiels, propos publiquement diffusés, etc.) (« recouper »). Une fois l'enquête sur le terrain achevée, arrive le temps du traitement des informations et, dans ce sens, les journalistes retranscrivent, parfois in extenso, certains témoignages de façon à sélectionner les propos qui leur apparaissent révélateurs de faits avérés car recoupés entre eux et qui vont dans le sens ou pas de leur intuition initiale, dès lors factuellement confirmée (« prouver »). L'enquête s'achève lorsque les journalistes sont en mesure de rendre publique une information inédite (diffuser).

Si, au début de la collaboration, les journalistes du projet PLACES se sont tou.te.s orienté.e.s vers une démarche vérificatoire il/elles s'attendaient également à ce que leur partenaire, chercheure, appliquent une méthodologie d'enquête relevant du paradigme hypothético-déductif. Les chercheures, quant à elles, ont préféré conserver leur ancrage paradigmatique inductif ce qui a entraîné pour un binôme de procéder au travail de terrain séparément, et pour les deux autres que les chercheures renoncent au traitement des données recueillies à deux étant donné la démarche initialement ou durablement déductive et non scientifique appliquée lors de la collecte des données réalisée selon une technique hybride d'entretien/interview.

Dans la mesure où, selon la démarche inductive, le recueil des données précède la théorisation ou la conceptualisation des faits sociaux, les journalistes ont rapidement pu compter sur les chercheures pour aller sur le terrain et réunir un corpus de données. Mais, bien que les binômes aient pu rapidement investir leur terrain d'enquête, **le temps accordé au recueil des données primaires et sans doute aussi la réorientation vers une démarche plus inductive/exploratoire de deux binômes** (« Supprimer les règles ? » et « Vivre avec l'oubli ») **a entraîné un allongement du temps dédié à la collecte des données** ; temps qui a semblé très long du point de vue des journalistes pour mener une enquête initialement prévue en 20 jours non consécutifs et qui s'est avérée finalement, du début de l'enquête à la livraison du produit journalistique, s'étaler sur 3 mois pour le journaliste du projet-pilote « La frontière des extrêmes », 5 mois pour la journaliste du projet-pilote « Supprimer les règles ? » et 6 mois pour la journaliste du projet-pilote « Vivre avec l'oubli ». Cette période discontinue dédiée au travail de terrain représentait au contraire du point de vue des chercheures un temps très court qui ne leur

permettait pas, pendant ou immédiatement après la fin de la collaboration, de répondre aux attentes de leur champ en procédant au traitement d'un corpus de données pour en diffuser les résultats dans un article scientifique. Si la chercheure qui a mené seule ses entretiens (« Supprimer les règles ? ») pourra utiliser dans la perspective d'une publication future les témoignages qu'elle a recueillis et la mise à plat thématique qu'elle en a faite pour la journaliste, ses deux collègues (« La frontière des extrêmes » et « Vivre avec l'oubli ») qui ont effectué le recueil de données avec leur partenaire journaliste ne pourront en revanche pas mobiliser le corpus fabriqué en binôme dans le cadre de leur recherche étant donné que d'une part les données obtenues, trop hétérogènes, n'autorisent pas la comparaison, d'autre part la conduite des entretiens ne suit pas la méthodologie imposée par l'approche inductive.

Ce qui pourrait être considéré comme la conduite d'une enquête soumise à « urgence journalistique » du point de vue des chercheures, n'a donc pas été interprété de cette façon par les journalistes qui n'avaient, de leur propres dires, jamais mené une enquête sur un temps aussi long. Cela étant, compte tenu que chaque binôme a néanmoins été en mesure de répondre à la commande initiale et minimale qui était de créer un corpus de données à deux et qu'en outre les journalistes ont pu satisfaire aux attentes de leur rédaction, on peut supposer que des ajustements paradigmatiques[1] ont eu lieu pour que les deux partenaires collaborent dans le traitement d'un sujet de société qui présente pourtant des temporalités différentes.

3.1.3 Des ajustements paradigmatiques pour collaborer

On l'a dit, durant la collaboration, les chercheures ont conservé leur positionnement paradigmatique inductif, ce qui signifie qu'elles n'avaient pas besoin de définir préalablement un objectif analytique pour procéder au travail sur le terrain, si ce n'est celui de recueillir des données pour identifier ensuite un phénomène social lequel, pour se donner à voir, devait faire l'objet d'une analyse approfondie du corpus de données empiriques. Dès lors, **en fonction de l'objectif établi par les binômes qui ont tous choisi de donner la priorité à l'enquête journalistique, les chercheures, soucieuses d'aborder quand même l'enquête avec le minimum d'idées préconçues, n'ont opposé aucune exigence aux journalistes concernant les données qu'elles auraient pu « souhaiter » récolter**. S'il a facilité la collaboration et la conduite de l'enquête journalistique en binôme, ce positionnement a de fait été considéré comme surprenant du point de vue des journalistes plus familiers des enquêtes scientifiques, souvent quantitatives, menées selon une démarche hypothético-déductive. C'est pourquoi, les chercheures ont explicité la démarche inductive ce qui a donné lieu au plan paradigmatique à des ajustements entre les partenaires.

SUPPRIMER LES RÈGLES ? Pour exemple, au début de la collaboration, lors de la problématisation du projet-pilote « Supprimer les règles ? », le binôme a longuement discuté l'intérêt d'approfondir un thème ou un autre. Or, en demandant à la chercheure quels éléments de réponse celle-ci entrevoyait pour comprendre le phénomène que soulevait l'un des thèmes qu'elles envisageaient d'investir ensemble, la journaliste, a ouvert une discussion d'ordre paradigmatique. De fait, pour

1. Globalement on parlera d' « ajustements paradigmatiques », lorsque journaliste et chercheure réunissent les conditions de possibilité pour mener de concert une enquête en combinant méthodes vérificatoire et inductive, en faisant tenir entre elles des conceptions de base ontologique et phénoménologique et en reconnaissant mutuellement l'intérêt d'appréhender et d'analyser différemment un même sujet/objet.

chaque thème la journaliste souhaitait en effet connaître les pistes de recherche que la chercheure envisageait, savoir ce « qu[’elle] compt[ait] révéler » selon une démarche vérificatoire/hypothético-déductive. Du point de vue de la chercheure, cette question qui pointait toute la difficulté de leur collaboration l’a amenée à exposer l’intérêt de l’approche inductive à sa partenaire qui a toutefois continué de s’étonner que sa partenaire n’ait pas d’hypothèse de départ. En effet, pour la journaliste, leur travail en binôme consistait à démontrer les raisons sociales et sociétales qui présidaient à l’accomplissement du phénomène en question ou du moins d’investiguer sur ce phénomène sous l’angle d’une problématique de genre et de discrimination. La validation ou pas des hypothèses que la journaliste proposait en exemples à la chercheure n’était pas un problème en soi dans la mesure où le propre de l’enquête était de vérifier si ces hypothèses s’avéreraient dans les faits ou pas. Ainsi, d’après la journaliste, savoir ce que le binôme pouvait révéler potentiellement et aboutir à la production d’une information nouvelle sur un sujet peu traité dans la littérature scientifique constituait d’après elle un bénéfice supplémentaire pour les deux partenaires. Restant sur leur position respective à l’issue de cette conversation, la journaliste a cependant été contrainte dans le cours même de l’enquête à se repositionner vis-à-vis de son questionnement initial et à le replacer en amont, après que le sondage lancé par le binôme a invalidé son hypothèse de départ. Rédigé à quatre mains par la journaliste et la chercheure (qui a opéré en cela un déplacement paradigmatique ponctuel) selon une approche vérificatoire/hypothético-déductive, ce questionnaire montrait en effet qu’en majorité les femmes savaient qu’elles pouvaient utiliser des moyens de contraception pour supprimer leurs règles ponctuellement ou plus durablement et même jusqu’à la ménopause. Si la chercheure s’est pleinement investie dans le travail d’élaboration du questionnaire reposant notamment sur les témoignages qu’elle avait préalablement recueillis auprès de son entourage, les résultats du sondage ont incité les deux partenaires à poursuivre l’enquête selon un mode plus inductif. Ainsi, s’orientant vers une démarche moins vérificatoire qu’exploratoire, la journaliste s’est attelée avec la chercheure à rechercher les raisons susceptibles d’expliquer le fait que les femmes informées du choix qui s’offre à elles, ne recourent pas plus souvent à des moyens de contraception pour supprimer durablement leurs règles. Cet ajustement paradigmatique a néanmoins eu pour conséquence pratique qu’avant de pouvoir rédiger ses articles, la journaliste a dû attendre que la chercheure dispose des transcriptions intégrales des entretiens qu’elle avait conduits et qu’elle lui en transmette une « mise à plat thématique » d’une cinquantaine de pages. Les résultats obtenus à partir de l’analyse des témoignages ont conforté plus encore le binôme de la nécessité de renoncer à la perspective étique (du point de vue de ceux qui parlent des femmes, pour elles et à leur place) et d’inciter à déconstruire la catégorie normative de « règles » qui s’avère constituer pour les femmes une réalité inadéquate dans la mesure où ces « règles » sont le résultat d’un arrêt de sept jours de la pilule contraceptive. Comme le soulignait la chercheure dans un commentaire adressé à la journaliste qui lui avait demandé de relire ses articles, l’emploi, dans ce cas précis, de l’expression « saignements de privation » constitue une formulation plus juste. En effet, les partenaires étaient d’accord sur le fait qu’opter pour cette seconde proposition permettait d’éviter de relayer un discours normatif qui ne fait pas la distinction entre les règles naturelles et les règles non-naturelles provoquées inutilement, si ce n’est pour répondre à des représentations sociales et sociétales genrées, comme le montre leur enquête. Dans ce sens, au moment de la rédaction des articles, la journaliste a pris de nombreuses précautions rédactionnelles (mise entre guillemets du mot « règles ») et terminologiques (utilisation de l’expression « fausses règles » ou « saignements sous pilule »). Ainsi apparaissait cette distinction qui ne faisait pas l’économie d’une réification ouvrant la voie à des interprétations

vectrices de représentations sociales qui pouvaient aller dans le sens d'une culpabilisation de la part des femmes à vouloir contrecarrer l'ordre naturel des choses en supprimant des menstruations qui n'en sont pas. Selon donc une démarche vérificatoire puis exploratoire, la journaliste a procédé à un ajustement paradigmatique profond non seulement en participant au travail intellectuel de déconstruction d'une catégorie normative au cours de la conduite de l'enquête mais aussi en alertant dans ses articles le grand public, à entreprendre ce même travail de déconstruction.

S'ajustant plus ponctuellement aux conditions paradigmatiques de la journaliste, la chercheure a contribué quant à elle à collecter des données par questionnaire selon une démarche hypothético-déductive en parallèle de la conduite de ses entretiens réalisés selon un mode de raisonnement inductif. Finalement, **il y a donc eu ajustement paradigmatique entre les deux partenaires, même si la chercheure ne peut considérer les résultats au sondage comme des données scientifiques et qu'elle ne peut par conséquent les utiliser dans le cadre de ses recherches futures**.

VIVRE AVEC L'OUBLI. Autre illustration d'un ajustement au plan paradigmatique, au cours du travail de terrain, le binôme « Vivre avec l'oubli » a été amené à déconstruire certaines catégories comme celle de « jeune » qui limitait la population des enquêté.e.s aux personnes de moins de 60 ans ; distinction entre les âges établie par des institutions auxquelles la journaliste se référait au départ de l'enquête pour recruter ses interviewé.e.s. Plus encore, la chercheure a aussi défendu auprès de la journaliste l'intérêt analytique de déconstruire la catégorie « maladie d'Alzheimer » même si cet exercice pouvait s'avérer plus délicat étant donné le rapport personnel de la journaliste à cette pathologie. La chercheure a néanmoins indiqué à sa partenaire que, d'après ses recherches, la « maladie d'Alzheimer » ne rencontre pas au sein de la communauté médicale de définition consensuelle opposant de fait les tenants d'une interprétation en termes de processus de sénescence des troubles mnésiques liés au grand âge alors que d'autres défendent l'idée qu'il ne peut que s'agir d'une pathologie neurodégénérative. En outre, cette « maladie » est diagnostiquée à partir de procédures cliniques très hétérogènes selon les médecins et pourrait faire l'objet d'une surreprésentation épidémiologique dans la mesure où un fort pourcentage d'erreurs diagnostiques a été évalué. On entrevoit là encore le souci explicite de la chercheure de ne pas mobiliser a priori des catégories préétablies de manière exogène (notamment par les acteurs et actrices du champ biomédical) ; positionnement paradigmatique inductif qui semble de fait avoir convaincu la journaliste qui a participé au travail intellectuel de déconstruction de cette catégorie normative. Si dans le documentaire sonore, ce travail de déconstruction n'apparaît pas — mais ce n'était pas le propos —, il semble toutefois que la journaliste a procédé à des ajustements paradigmatiques assez profonds qu'elle a maintenus durant la conduite de l'enquête. En effet, bien que cela ait eu pour conséquence de rallonger le temps de l'enquête sur le terrain, encouragée par la chercheure autant que par conscience professionnelle, la journaliste a notamment décidé de cumuler des avis contrastés selon les médecins (neurologue spécialisée dans le diagnostication, neurologue spécialisé en génétique, psychiatre en gériatrie) en charge de la maladie d'Alzheimer au lieu de s'en tenir à un seul point de vue médical qu'elle supposait homogène et unanimement accepté au départ. La journaliste est aussi retournée sur le terrain, seule, dans le but d'obtenir des témoignages supplémentaires pour compléter son documentaire et qui exprimaient une appréhension moins pessimiste des formes de prise en charge et de vécu de la maladie que ce qu'elle avait présupposé au début de l'enquête. De ses propres mots, à l'issue de l'enquête, la journaliste a changé son regard sur la maladie

d'Alzheimer et sur les personnes qui vivent avec cette pathologie. En ayant renoncé à utiliser les données obtenues en binôme compte tenu que leur recueil ne correspondait pas à la méthodologie de son champ, la chercheure n'était pas contrainte quant à elle de suivre la méthode d'enquête selon une approche inductive rigoureuse.

Ainsi, **il y a eu là encore ajustements paradigmatiques entre les deux partenaires dont la collaboration a combiné alternativement démarche vérificatoire et exploratoire/inductive.**

La frontière des extrêmes. Brièvement enfin, au moment de la problématisation du sujet journalistique par le binôme du projet-pilote « La frontière des extrêmes », orientant son partenaire vers une démarche inductive, la chercheure proposait de partir avec une question de recherche qui manifestait clairement son souci de ne pas investir le terrain avec une idée préconçue. Elle proposait en effet de déterminer si le renforcement des politiques de fermeture vis-à-vis des mobilités « indésirables » depuis 2015, ayant entraîné des actions et des mobilisations à la fois solidaires et hostiles à l'égard des personnes en mobilité « illégalisée », engendrerait un « prix électoral » sous la forme d'un raz-de-marée « bleu marine » aux municipales françaises de 2020. Dans cette perspective, plutôt que de chercher à prouver l'« instrumentalisation de la question des migrants à des fins électorales » pour reprendre les termes employés par le journaliste, la chercheure invitait le binôme à enquêter sur la « construction d'un enjeu électoral autour de la question migratoire en France ». Bien que le journaliste ait immédiatement repris l'expression de sa partenaire, il a néanmoins conduit son enquête selon une démarche vérificatoire en sélectionnant les personnes enquêtées et en leur posant le plus souvent des questions appelant des réponses d'ordre confirmatif ou infirmatif, visant donc à faire la preuve de son hypothèse de départ. Et, le fait qu'avant les interviews, la chercheure relise les guides d'entretien du journaliste et qu'il accepte les suggestions de reformulation de sa partenaire qui l'invitait à intégrer des questions plus ouvertes (conforme à la démarche inductive) semble témoigner de la part du journaliste d'un ajustement finalement assez ponctuel de l'ordre de la précaution oratoire plutôt que d'une conviction de sa part à entreprendre un travail de déconstruction des catégories normatives qu'il a mobilisées pour mener l'enquête. La durée de l'enquête, très courte, étant donné l'entrée tardive de la chercheure dans le dispositif PLACES, ne permettait pas à celle-ci d'envisager l'utilisation des données recueillies en binôme pour ses propres recherches, d'une part parce que le temps de travail sur le terrain s'avérait beaucoup trop court pour une enquête scientifique, d'autre part parce que la démarche d'enquête vérificatoire et en binôme ne répondait pas aux contraintes méthodologiques imposées par son champ.

S'il y a pu avoir ajustements paradigmatiques ponctuels de la part du journaliste, **la chercheure désengagée de la tâche de recueillir des données scientifiques pour le projet-pilote a pu dès lors plus aisément renoncer partiellement à sa démarche d'enquête inductive habituelle et s'ajuster à la démarche vérificatoire du journaliste** ce qui a facilité son travail aux prises avec l'urgence journalistique imposée par sa rédaction et l'actualité politique du moment.

Ajustements 1. La collaboration interprofessionnelle entre journalistes et chercheures du projet PLACES impliquait des partenaires qui appréhendaient des objets/sujets selon des modes contraires de raisonnement (vérificatoire/hypothético-déductif vs exploratoire/empirico-inductif) relevant de paradigmes différents . Cette situation engendre, sur le plan pratique, des données qui ne sont pas toujours exploitables pour les chercheur.e.s et commande aux binômes d'effectuer des *ajustements paradigmatiques* pour répondre à la commande journalistique.

Ajustements 1.1. À un niveau d'ajustements faible, les deux partenaires abordent le sujet/objet de l'enquête en opérant un *travail superficiel de déconstruction* offrant un aperçu des catégories endogènes. Généralement orientés vers une démarche vérificatoire, les journalistes reconnaissent dans ce cas l'utilité de questionner leur manière d'investir leur sujet mais conservent sur le terrain une démarche vérificatoire orientée vers la recherche de preuves. En acceptant d'accompagner les journalistes dans leur démarche d'enquête, les chercheures s'inscrivant dans le paradigme inductif doivent pour leur part renoncer à l'exploitation des données qui n'ont pas été collectées suivant la méthode scientifique qu'elles ont l'habitude d'appliquer.

Ajustements 1.2. À un niveau d'ajustements intermédiaire, les deux partenaires non seulement abordent le sujet/objet de l'enquête en opérant un *travail approfondi de déconstruction* des catégories d'analyse exogènes, mais ils mènent également l'enquête en articulant *démarche vérificatoire* et *démarche exploratoire/inductive* sur le terrain. Outre le fait de questionner la pertinence endogène à mobiliser certaines catégories pour analyser leur sujet, les journalistes accordent ainsi un temps d'enquête plus long qu'à leur habitude pour chercher des preuves obtenues à partir de témoignages cumulés, parfois redondants et d'une multiplicité de regards émanant d'une même communauté sur un sujet, méthode de recueil des données qui va à l'encontre des pratiques ordinaires du champ journalistique. En engageant le binôme dans la déconstruction des catégories d'analyse exogènes et en procédant au travail de terrain selon une méthode plus inductive, les chercheur.e.s s'inscrivant dans ce paradigme sont en mesure d'aborder les données collectées comme le résultat d'une enquête exploratoire qui offre des perspectives de recherche ultérieure.

Ajustements 1.3. À un niveau d'ajustements fort, les deux partenaires, d'une part sont amenés à opérer un travail de déconstruction des catégories d'analyse exogènes, d'autre part articulent *démarche vérificatoire* et *démarche exploratoire/inductive* sur le terrain, enfin invitent au-delà à engager collectivement une réflexion déconstructiviste sur le sujet de société analysé en binôme. Dans ce cas, on retrouve les mêmes caractéristiques que celles rencontrées dans un ajustement intermédiaire et, plus que transmettre une information, les journalistes par la publication de leur travail invitent le grand public à remettre en question des façons de dire, de comprendre ou de se représenter un acte ou un fait. En engageant le binôme dans un travail de déconstruction des catégories d'analyse exogènes et en procédant au recueil des données selon une démarche d'enquête inductive, les chercheur.e.s peuvent quant à eux avoir non seulement le bénéfice d'un usage immédiat des données collectées mais ils peuvent voir également leurs analyses préliminaires sur le sujet rapidement publicisées et même médiatisées.

3.2 Parcours de spécialisation différents, légitimité professionnelle et ajustements épistémiques

Outre un intérêt personnel ou professionnel pour un thème de société en particulier, avant même le début de l'enquête, journalistes et chercheures du projet PLACES détenaient des connaissances (en grec, *epistêmé*) sur le sujet qui les réunissait au sein de leur projet-pilote. Chacun.e pouvait en effet prétendre à un « territoire d'information » (Kamio, 1997, trad. par C. Kerbrat-Orecchioni, 2001), à un ensemble de savoirs acquis durant leur parcours de spécialisation universitaire ou à la faveur de leur activité professionnelle. Bien que journalistes et chercheures soient tous familier.e.s d'un thème, c'est néanmoins à partir de la mobilisation de « domaines épistémiques » différents (Stivers & Rossano, 2010, trad. par P. Rasmuss, 2014) que la collaboration interprofessionnelle dans le cadre du projet PLACES a débuté. Dit autrement, **les partenaires des binômes ne bénéficiaient pas des mêmes droits et obligations à l'égard du savoir dont il/elles disposaient et qu'il/elles pouvaient revendiquer aux yeux de leur partenaire** ; il/elles ne pouvaient pas prétendre au même « statut épistémique »[1] (Labov et Fanshel, 1977) par rapport au sujet qui les intéressait. Dès lors, une « asymétrie épistémique » (Heritage, 2012abc, 2013, 2018, Heritage & Raymond, 2012, Drew, 2018) était susceptible d'influencer la relation de collaboration (entre ce que l'un.e et l'autre sait ou croit savoir et ce que chacun.e présuppose sur l'autre et sur ce qu'il sait) ; Cette asymétrie s'inverse néanmoins selon que l'on tient compte de l'accès aux connaissances (plus diversifié chez les journalistes) ou bien de leur approfondissement (plus grand chez les chercheures). Une « balance épistémique » (ten Have, 1995), un équilibre au regard des connaissances utiles pour l'enquête s'est toutefois établie au sein des binômes dans la mesure où, au cours de leur collaboration, les partenaires ont été amené.e.s à faire recouper partiellement leur territoire d'information, à créer un domaine de

1. De façon très générale, le statut épistémique renvoie aux connaissances stabilisées d'un individu sur lui-même (son identité) et par rapport à certaines informations auxquelles il a accès.

connaissances commun.

La description idéale-typique de la formation et du parcours professionnel des journalistes et des chercheur.e.s mise en regard avec les biographies respectives des membres des binômes du projet PLACES permettra dans un premier temps de donner un aperçu du processus de spécialisation engagé par ces acteurs et actrices par rapport à un thème de société, spécialisation différente selon les individus et dépendantes des attentes de leur champ (3.2.1). La recension des travaux réalisés par les journalistes et les chercheures avant le début de la collaboration donnera ensuite l'occasion de mieux cerner le domaine épistémique dont ils avaient la maîtrise et qui, d'un point de vue normatif légitimait leur participation dans l'un des projets-pilotes (3.2.2). On prendra ainsi la mesure du territoire d'information respectif dont chacun disposait au départ du projet PLACES. Enfin, on décrira comment les partenaires ont procédé à des ajustements épistémiques, à un « alignement des actions » (Strauss, Op.cit.) dans le travail de documentation et de partage d'informations, comment les partenaires ont œuvré à faire recouper leur territoire d'information de façon à créer un domaine de connaissances partagé pour atteindre une balance épistémique leur permettant de conduire une enquête ensemble (3.2.3).

3.2.1 Des parcours de spécialisation différents selon les champs professionnels

Si l'on s'en tient à mesurer le niveau de connaissance de chacun au regard du nombre d'années d'étude consacrées à l'exploration de leur sujet, la formation et le parcours professionnel journalistique *versus* scientifique pourrait laisser penser qu'une forte asymétrie épistémique séparait journalistes et chercheures du projet PLACES. **Il apparaît toutefois que ces professionnel.le.s de l'information et de la recherche ne s'engagent pas dans le même processus de spécialisation durant leur formation et au cours de leur carrière professionnelle, ce qui explique cette asymétrie épistémique différente selon la façon dont on l'évalue.**

En effet, dans le cadre d'une carrière journalistique, la spécialisation des acteurs de cette profession sur un thème de société en particulier n'est pas systématique, ni plus valorisée qu'un parcours généraliste. De fait, avoir comme projet professionnel celui d'être journaliste de presse écrite/web, reporter d'images, journaliste sportif, radio ou encore journaliste plurimédia, international et intégrer pour cela une école de journalisme signifie avant tout pour le/la journaliste apprendre des méthodes d'investigation permettant d'aboutir à la réalisation d'un reportage, une enquête, un éditorial, une analyse, un commentaire, un portrait, une interview, un billet, un compte-rendu ou encore une chronique. À ces genres journalistiques très divers, correspondent des profils différents de journalistes lesquels se divisent entre ceux qui préfèrent le traitement rapide de questions d'actualité et produisent des « news », et ceux qui affectionnent un « slow journalism » impliquant de travailler en profondeur un sujet, de préparer longuement les interviews, de contacter plusieurs sources et de recouper les informations. Les journalistes privilégiant un travail d'investigation au long cours préféreront alors notamment l'enquête (consistant en un article ou une série d'articles apportant une réponse ou des informations inédites à une question préalable) ou le reportage (comportant une part de subjectivité en ce qu'elle permet au journaliste de faire voir, entendre, sentir et ressentir ce qu'il/elle a lui/elle-même vu et entendu au lecteur ou à l'auditeur). À l'issue de leur formation (Bac + 5), ces professionnel.le.s sont ainsi en mesure de choisir parmi les méthodes qu'ils/elles ont apprises, celle(s)

qui sera/ont alors la ou les plus idoine(s) pour répondre aux attentes de la rédaction qui leur a confié une mission. S'ils/elles sont donc compétent.e.s pour traiter n'importe quel sujet au début de leur carrière, les journalistes peuvent au cours de leur parcours professionnel, développer une expertise dans un domaine spécifique (presse féminine, économique, politique, satirique, scientifique, etc.) en publiant régulièrement des sujets relatifs à ce qui les préoccupe personnellement et/ou qui suivent la ligne éditoriale du média qui les emploie ponctuellement comme pigistes ou sur un temps plus long en CDD ou CDI. Souvent ancien.ne dans le métier ou bénéficiant d'une certaine notoriété, le ou la « grand reporter » a la possibilité de produire des reportages ou des enquêtes qui l'intéressent personnellement sur des sujets qui ne sont pas toujours d'actualité. Ce titre honorifique autant que statut administratif dans la presse et les médias français n'est pas accordé uniquement aux reporters sur le terrain mais peut aussi être attribué à des journalistes spécialisé.e.s. Parmi les formes de reconnaissance envisageables pour les journalistes, on compte les prix décernés par la profession (Prix Pulitzer, Prix Albert-Londres pour les plus connus) ainsi que les critiques publiées par leurs pairs. Souvent fruits d'un « travail de relation presse » ces critiques, positives ou négatives, donnent une plus grande visibilité à leurs articles, médiatisent leur travail auprès du grand public comme d'un lectorat ou d'un auditorat spécialisé.

Dans le cadre du projet PLACES, les journalistes ont été invité.e.s à rédiger des biographies reportées par la suite dans la demande de financement déposée par OpenEdition (EHESS). À cette occasion, on constate que ces professionnel.le.s de l'information ont jugé nécessaire de donner des précisions relatives aux diverses compétences et connaissances générales et spécialisées acquises au cours de leur carrière plus ou moins longue selon leur âge.

VIVRE AVEC L'OUBLI. Ainsi, la journaliste du projet-pilote « Vivre avec l'oubli » a pour sa part mentionné ses employeurs antérieurs : *Slate* (magazine en ligne d'actualité politique, économique, diplomatique, technologique, culturel et sociétal), *Le Monde* (quotidien d'information national politiquement considéré de centre-gauche), *RFI* (station de radio publique à diffusion internationale), *Elle Magazine* (hebdomadaire féminin et de société) et *Libération* (quotidien d'information national politiquement placé à gauche). Faisant le choix de se présenter ensuite comme étant capable de couvrir des problématiques très différentes puisque *« ses articles portent sur des sujets de société [aussi divers que] le genre et l'orientation, la récente crise migratoire, la révolution numérique »*, elle offrait alors un aperçu de ses compétences à pouvoir traiter une grande variété de sujets étant donné aussi la ligne éditoriale propre à chacun de ces médias de presse écrite, web ou de radio. Contrairement à ses confrère/sœur.s, la journaliste du projet-pilote « Vivre avec l'oubli » a préféré informer le Ministère de la Culture qu'*« [e]lle est par ailleurs, comédienne, dramaturge et directrice artistique de la Compagnie de théâtre Avant l'Aube, et membre du collectif H/F qui milite pour l'égalité hommes/femmes dans la culture [et qu'e]lle tient depuis 2016 le blog l'École du Spectacle, rattaché à la rédaction du Monde, dédié à l'actualité des étudiants du spectacle vivant »*. Indiquant son investissement dans deux champs professionnels différents de la culture, journalistique et artistique, celle-ci montrait dès lors un profil atypique qui mettait l'accent sur son engagement diversifié dans une réflexion sur des sujets de société actuels.

LA FRONTIÈRE DES EXTRÊMES. Son confrère du projet-pilote « La frontière des extrêmes » a indiqué quant à lui avoir travaillé pour *L'Humanité* (quotidien d'information national historiquement lié au Parti Communiste), Le Pèlerin (hebdomadaire d'actualité catholique), *Marsactu* (site web d'information locale sur Marseille et sa région) et *La Provence* (quotidien régional). Se présentant

avec un profil spécialisé, le journaliste se décrivait aussi comme « journaliste franco-tunisien [...] arabisant, [qui] apporte [au sein de *Cafebabel*] une connaissance particulière sur le Maghreb et sa situation socio-économique », avant de préciser que « [c]es compétences seront mobilisées en particulier sur les questions concernant la crise migratoire. ». Inscrivant son projet-pilote dans la ligne d'enquête mise en œuvre par *Cafebabel* dès 2015 (projets « Balkans and beyond »[1] et « Borderline »[2]), le journaliste soulignait, ainsi, des compétences (ici linguistiques autant que thématiques) et des connaissances spécialisées par rapport au sujet sur lequel il avait l'intention de mener l'enquête en binôme dans le cadre du projet PLACES.

Si ces deux journalistes, les moins ancien.ne.s dans la profession, ont choisi de préciser les médias qui les avaient employé.e.s et pour lequel l'un des deux travaillait encore (*Cafebabel*), la troisième journaliste, la plus expérimentée des trois, n'a pas estimé pertinent de citer les médias qui l'avaient recrutée auparavant privilégiant la mention des rencontres thématiques périodiques entre journalistes et chercheur.e.s qu'elle organisait alors dans le cadre de son activité au sein du magazine *Vraiment* (hebdomadaire qui, avant la cessation de sa parution, se présentait « comme un journal « *de complément »,* avec des sujets longs, pour ceux qui suivent l'information au quotidien »[3]. Mettant l'accent sur le rapport résolument étroit qu'elle entretenait avec les acteurs du champ scientifique, la journaliste indiquait aussi que, outre la publication d'un ouvrage en collaboration avec une historienne (*Des intrus en politique. Femmes et minorités : dominations et résistance*, Éditions du Détour, 2017), *« depuis dix ans[, elle] fait une large place aux questions de recherche et à la parole des chercheurs dans ses travaux journalistiques, pour éclairer les faits à partir des sciences sociales. […] Cette attention particulière à la recherche l'a conduite à mener le projet 100 propositions pour la France, demandant à cent chercheurs et chercheuses choisis dans des courants de pensée différents, de plancher chacun sur une proposition pour la présidentielle 2017. Au cours de ce projet elle a réalisé une cartographie de la recherche universitaire française, renforçant davantage sa connaissance du monde de la recherche »*. Au-delà de préciser ses activités en lien avec des chercheur.e.s et d'expliquer ainsi son intérêt pour un projet tel que PLACES autant que la pertinence qu'elle en soit partie prenante, la journaliste disait également *« s'intéresse[r] en particulier aux questions de genre, discrimination et des inégalités économiques »*. Concernée de longue date par ces sujets, elle confirmait dès lors un statut épistémique thématiquement informé et journalistiquement spécialisé dont la légitimité reposait sur les connaissances spécifiques en lien avec le thème de société qui réunissait le binôme.

Dans le cadre d'une carrière académique, **le processus de spécialisation est beaucoup plus systématique car hautement recommandé et fortement valorisé**. Ainsi, les chercheur.e.s ou enseignant.e.s-chercheur.e.s débutent généralement leur formation universitaire par le choix d'une discipline principale et l'apprentissage d'un socle commun à tous les étudiant.e.s de première année. Ils/Elles étudient alors les grands auteurs, sont incités à lire les ouvrages de référence de la discipline et familiarisés avec différentes méthodes scientifiques. Dès la première année, les étudiant.e.s apprennent ainsi, entre bien d'autres techniques, à faire « une revue de la littérature scientifique », c'est-à-dire à lire et réunir de nombreuses références bibliographiques qui ne cessent d'augmenter et de se préciser avec les années, mais aussi avec leur intérêt pour

1. Voir la page du projet : https://cafebabel.com/en/article/tag/balkans-beyond/ (consulté le 16 novembre 2020).

2. Voir la page du projet : https://borderline.cafebabel.com/fr/ (consulté le 16 novembre 2020).

3. *AFP*, publié le 15-12-2017 par L'*Express*.

un objet de recherche particulier et leur investissement dans un champ thématique spécifique. Ces étudiant.e.s doivent également suivre la même année un parcours dans une autre discipline (dite discipline associée) qu'ils/elles peuvent ensuite décider d'abandonner ou de poursuivre en parallèle (double diplôme) ou même en remplacement de leur discipline principale. Le choix des options commence en deuxième année et inaugure le processus de spécialisation dont les diplômes de Licence (Bac + 3), Master (Bac + 5) puis Doctorat (Bac + 8) attestent d'une connaissance approfondie et croissante sur un objet ou sur une thématique de recherche dans un ou plusieurs champ(s) scientifique(s) (science politique, sociologie, linguistique, anthropologie, etc. par exemple). Les étudiante.s de troisième cycle ayant atteint le plus haut niveau d'étude, validé au moment de la soutenance de leur thèse de doctorat, sont alors considéré.e.s par leur pairs comme des « experts » de ce qui a imposé au moins trois années d'études sur un même objet. Si ce parcours de spécialisation ne s'achève pas avec l'obtention du doctorat dans la mesure où les chercheur.e.s poursuivent fréquemment leur travail de recherche sur « leur » objet après la soutenance, ces dernier.e.s sont également incité.e.s dans la perspective d'une carrière académique à diversifier leur domaine d'expertise en investissant de nouveaux objets, en explorant d'autres thématiques de recherche. Outre l'obtention de bourses qui reconnaît la valeur de leur travail ou finance leur recherche à venir, les chercheur.e.s sont évalués sur la base de travaux diffusés durant et après leurs études. Pour être recruté.e.s dans un organisme de recherche ou une université et dans le cadre de leur évolution de carrière, ils/elles doivent de fait multiplier les chances de valoriser leurs recherches et dans cette perspective sont amené.e.s à organiser régulièrement des colloques scientifiques ou à y participer, à rédiger des articles, des ouvrages ou des chapitres publiés dans des revues scientifiques indexées ou par des éditeurs s'intéressant à leur thématique de recherche. *« La communication scientifique appartient alors seulement au monde étroit de la recherche, produite par lui, elle lui est réservée. Auteur et lecteur se confondent, ce qu'exprime Eliseo Verón par communication endogène, c'est à dire « qui a son point d'origine à l'intérieur des institutions scientifiques », et intra disciplinaire, c'est-à-dire au cours de laquelle le chercheur s'adresse à ses pairs »* (Couzinet, 2008, p.61).

La présentation personnelle que les chercheures ont rédigée pour le carnet de recherche PLACES permet de prendre rapidement la mesure de leur intérêt scientifique à participer à l'un des trois projets-pilotes en particulier et la pertinence d'avoir été sollicitées pour compléter un binôme étant donné le domaine de connaissances qu'elles avaient antérieurement développé sur un thème de société. Dit autrement, leur biographie restituait le parcours de spécialisation que chacune avait suivi et qui justifiait qu'elles participent au projet-pilote mené en binôme.

La frontière des extrêmes. Ainsi, la chercheure du projet-pilote « La frontière des extrêmes » s'annonçait : *« titulaire d'un double doctorat français et italien en Science politique, et chercheuse associée aux laboratoires ERMES et URMIS de l'Université de Nice. Elle s'intéresse aux frontières des États-nations dans leurs dimensions sociale, juridique et politique. Elle a notamment enquêté sur le droit et les pratiques de l'acquisition de la nationalité italienne, et sur les mobilisations autour des enjeux migratoires et frontaliers dans les Alpes Maritimes. Elle a été lauréate de la Fondation pour les Sciences Sociales en 2017 pour la thématique "Le retour des frontières" »*. Cette présentation, qui notifiait entre autres l'obtention d'une bourse après la thèse pour mener un projet de recherche en lien avec le sujet du binôme, montrait que la chercheure disposait d'un domaine de connaissances spécialisées et confirmait un statut épistémique institutionnellement reconnu et scientifiquement informé au regard de la problématique migratoire que la chercheure avait exploré dans sa thèse et par la suite.

SUPPRIMER LES RÈGLES ? La chercheure du projet-pilote « Supprimer les règles ? » se présentait quant à elle de la manière suivante : « Docteure en sociologie, [elle] travaille sur les questions de genre, de violence et de santé. Lauréate du prix de thèse de l'EHESS, elle a analysé les trajectoires contraceptives et reproductives des femmes ayant commis un néonaticide. Dans le prolongement de ce travail sur le contrôle de la fécondité, elle a mené une recherche sur les expériences féminines de l'avortement médicamenteux à domicile avec l'Université d'Édimbourg. Actuellement post-doctorante à l'Inserm (Iris), elle enquête sur les abus sexuels dans l'Église catholique ». Comme sa collègue, en faisant mention du prix de thèse de l'EHESS, établissement considéré comme très prestigieux dans le champ académique, la chercheure affichait également un domaine de connaissances spécialisées et un statut épistémique informé et institutionnellement reconnu concernant les questions de genre avec une attention explicite à la problématique de la contraception comme objet scientifique exploré pour sa thèse et par la suite.

VIVRE AVEC L'OUBLI. D'une manière semblable à ses collègues, la troisième chercheure engagée dans le projet-pilote « Vivre avec l'oubli », a choisi de se présenter comme « *Docteure en sciences du langage, [qui] a soutenu récemment une thèse sur la négociation et la prise de décision partagée en consultation gériatrique dans laquelle elle présentait une analyse sociolinguistique critique des pratiques cliniques de diagnostication et d'évaluation de la maladie d'Alzheimer. Elle prolonge cette étude en focalisant désormais ses recherches sur les personnes ayant reçu le diagnostic de "maladie d'Alzheimer ou apparentée" à un âge précoce ainsi que sur les personnes qui entourent ces "malades jeunes"* ». Anticipant sur les données de l'enquête collectées en binôme, la chercheure revendiquait, là encore, un statut épistémique informé sur la prise en charge de la maladie d'Alzheimer, objet scientifique qu'elle avait approfondi dans sa thèse, ce qui laissait comprendre qu'elle disposait avant le début de la collaboration en binôme d'un domaine de connaissances spécialisées relatif aux questions sociales et médicales liées à cette pathologie.

3.2.2 Des travaux antérieurs assurant une légitimité professionnelle

Outre leur formation universitaire et leur parcours professionnel, journalistes et chercheures avaient aussi publiés avant le début de la collaboration des travaux sur le thème de société exploré spécifiquement par la suite en binôme. **Recenser ces articles permet de saisir autrement les connaissances d'arrière-plan sur lesquelles il/elles pouvaient se reposer au moment de préparer et de conduire leur projet-pilote confirmant par là-même leur statut épistémique informé en témoignant d'une connaissance préalable**. Cela permet aussi de distinguer le domaine épistémique de chacun par rapport au thème choisi en binôme et de comprendre que les partenaires des projets-pilotes n'avaient pas acquis les connaissances de façon identique, et qu'il/elles n'y avaient pas eu accès de la même manière. En effet, les journalistes ont pu montrer et se voir reconnaître par leur chercheure associée un statut épistémique informé et spécialisé, fondé sur des savoirs endogènes et expérientiels, appréhendés directement (« Type 1 de connaissances » au sens de Pomerantz, 1980) ainsi que sur des connaissances plus larges auxquelles il/elles ont eu accès à partir d'enquêtes journalistiques conduites préalablement à la collaboration et ayant alors impliqué un travail de recherche documentaire (« Type 2 de connaissances » au sens de Pomerantz, *ibid*.). D'une façon générale, contrairement aux journalistes, souvent incité.e.s à mobiliser dans leur travail ces deux types de connaissances (immédiates et médiatisées), pour les chercheur.e.s les connaissances de Type 1 ne sont géné-

ralement pas valorisées académiquement, ni convoquées dans le cadre de la recherche scientifique. Les chercheures du projet PLACES, quant à elles, détentrices de savoirs intégrés au cours de leur parcours universitaire et durant la conduite de leurs recherches scientifiques, elles ont pu faire également valoir sur le thème de leur projet-pilote un statut épistémique informé et spécialisé reposant principalement sur des acquis scientifiques, connaissances émanant de la littérature existante et relevant d'un champ scientifique, produites par elles-mêmes et leurs pairs ainsi que sur leur expertise du terrain d'enquête exploré dans le cadre de recherches antérieures (Type 2 de connaissances).

SUPPRIMER LES RÈGLES ? Plus précisément les profils des binômes réunissaient des connaissances différentes et complémentaires. Ainsi, déjà en 2012, la journaliste s'interrogeait pour le *HuffingtonPost* sur l'efficacité des moyens de contraception dans un article intitulé : « Stérilet ou pilule? selon une étude, le stérilet est bien plus efficace pour éviter de tomber enceinte »[1]. Dans une série de trois articles publiés en 2016 par *Slate*, elle s'est ensuite intéressée à la question de la contraception en dénonçant un projet de loi déposé par le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens lequel envisageait d'inscrire une clause de conscience qui, d'après la journaliste, autorisait implicitement les pharmaciens à pouvoir refuser de vendre des méthodes de contraception par conviction religieuse (Un projet de clause de conscience pour les pharmaciens réjouit les anti-IVG, En 2004, la présidente de l'Ordre des pharmaciens défendait une clause de conscience pour l'IVG, La clause de conscience de l'Ordre des pharmaciens, entre omissions et mensonges). Attestant d'un intérêt de longue date autant que de compétences d'analyse et de connaissances approfondies sur ce thème, ces enquêtes sur la contraception constituaient de fait des références sur lesquelles la journaliste pouvait s'appuyer pour entamer une discussion avec la chercheure et élaborer une manière différente de problématiser cette question. S'inscrivant pour sa part pleinement dans le champ de la sociologie du genre, la chercheure de ce binôme a soutenu une thèse à l'EHESS en 2018 intitulée « Des grossesses catastrophiques. Une sociologie des logiques reproductives dans les mises en récit judiciaires et biographiques de néonaticide ». Durant son doctorat et après l'obtention de ce diplôme de 3e cycle, elle a également publié des travaux directement liés à sa thèse et portant sur les questions de genre et d'infanticide. Ainsi, outre des comptes rendus de lecture approfondissant ces problématiques (« Enquêter sur le genre. Terrains et pratiques, Presses Universitaires de Nancy, 2012 » en 2014 ; « Collectif, Réflexions autour d'un tabou : l'infanticide, Cambourakis, Paris, 2015 » en 2016), elle a récemment livré un chapitre ayant pour titre : « Le récit des néonaticides : entre indicible et inaudible » (à paraître en 2020, in Schlagdenhaufen R. (dir.), *Les Sciences sociales face au foisonnement biographique : produire, recueillir et analyser les discours sur soi*, Éditions de l'EHESS, Paris). Abordant les questions de genre sous d'autres angles, dès 2015, la chercheure s'est aussi intéressée à l'avortement en proposant des recensions : « Commentaire : "Barriers and facilitators of access to first-trimester abortion services for women in the developed world : a systematic review" »[2] ; « Compte-rendu de lecture : Charlotte Debest, Le choix d'une

1. Lorriaux Aude, « Stérilet ou pilule ? selon une étude, le stérilet est bien plus efficace pour éviter de tomber enceinte », Le HuffPost, 24 mai 2012, URL : https://www.huffingtonpost.fr/2012/05/24/sterilet-ou-pilule-selon-une-etude-le-sterilet-plus-efficace-pour-eviter-tomber-enceinte_n_1542352.html?utm_hp_ref=fr-sterilet (consulté le 16 novembre 2020).

2. Ancian Julie, « Comment on "Barriers and facilitators of access to first-trimester abortion services for women in the developed world: a systematic review" » *BMJ Sexual & Reproductive Health*, 10 novembre 2015, URL : https://srh.bmj.com/content/41/3/170.responses#comment-on-barriers-and-facilitators-of-access-to-first-trimester-

vie sans enfant »[1] ou un rédigeant un rapport de recherche intitulé « Women's Experiences of 'Home' Self-administration of Misoprostol as Part of Early Medical Abortion within NHS Lothian : A Qualitative Service Evaluation » (2019). En contrat post-doctoral à l'Inserm, elle collabore actuellement à la conduite d'une enquête sur les abus sexuels dans l'Église Catholique en France et recueille à cette fin l'expérience de religieuses victimes de prêtres.

La frontière des extrêmes. Le journaliste du projet-pilote « La frontière des extrêmes » avait déjà traité quant lui en 2017 la question de l'extrême-droite (« La France emmerde-t-elle le Front National ? »[2]) ainsi que celle du racisme — et indirectement celle de la migration — tel qu'il avait pu lui-même en faire l'expérience à l'occasion d'un voyage professionnel (« Bloqué en Bulgarie : ma nuit surréaliste à l'aéroport »[3]). La question des personnes en situation de mobilité « illégalisée » a par la suite fait l'objet de traitements par ce journaliste qui a mené deux enquêtes dont la seconde visait à constituer une enquête exploratoire pour le projet-pilote « La frontière des extrêmes » : « Réfugiés : ma journée dans les campements parisiens »[4] et « Vallée de la Roya : la fraternité en danger » publié en août 2019. En ce qui concerne la chercheure, celle-ci a soutenu en 2015 à l'Université de Nice Sophia-Antipolis une thèse en sciences politiques intitulée : « Jeunes musulmans enfants d'immigrés et citoyenneté. Une analyse des représentations sociales en Italie au miroir du cas français. ». Durant son doctorat et en lien avec sa thématique de recherche doctorale, elle a produit entre autres des recensions et des notes de lecture concernant la question politique de la migration (« Understanding teenagers' prejudice towards immigrants and minorities. Challenges to sociology of education »/« Jeunes français et italiens face à l'immigration. Les deux facettes d'un même préjugé »[5] en 2014 ; « La citoyenneté locale en Suède, préface de Michel Hastings, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2016 » en 2016 ; « Le manège des frontières : criminalisation des migrations et solidarité dans les Alpes Maritimes » en 2020 avec P. Selek). La chercheure est aussi l'autrice d'articles qui interrogent les enjeux identitaires qui se posent pour les individus en situation d'immigration : « Jeunes, musulmans et italiens (ou presque). Représentations de la citoyenneté et rapport au politique d'un groupe d'enfants d'immigrés à Gênes »[6] (2015) ; « Construire des appartenances

---

abortion-services-for-women-in-the-developed-world-a-systematic-review (consulté le 16 novembre 2020).

1. Ancian Julie, « Debest Charlotte, Le choix d'une vie sans enfant », *Genre, sexualité & société* [En ligne], Analyses et comptes-rendus, 12 octobre 2015, URL : https://journals.openedition.org/gss/3584 (consulté le 16 novembre 2020).

2. Abdessalem Safouane (avec Veronica Di Benedetto Montaccini), « La France emmerde-t-elle le Front National ? », *Cafebabel*, 4 mai 2017, URL : https://cafebabel.com/fr/article/la-france-emmerde-t-elle-le-front-national-5ae00bbcf723b35a145e7da7/ (consulté le 16 octobre 2020).

3. Abdessalem Safouane, « Bloqué en Bulgarie : ma nuit surréaliste à l'aéroport », *Cafebabel*, 29 octobre 2017, URL : https://cafebabel.com/fr/article/bloque-en-bulgarie-ma-nuit-surrealiste-a-laeroport-5ae00bf3f723b35a145e8182/ (consulté le 16 octobre 2020).

4. Abdessalem Safouane, « Réfugiés : ma journée dans les campements parisiens », *Cafebabel*, 9 mai 2018, URL : https://cafebabel.com/fr/article/refugies-ma-journee-dans-les-campements-parisiens-5af2dd36f723b358bd203623/ (consulté le 16 octobre 2020).

5. Trucco Daniela. « Understanding teenagers' prejudice towards immigrants and minorities. Challenges to sociology of education [Review of the book Jeunes français et italiens face à l'immigration. Les deux facettes d'un même préjugé, by A. Bergamaschi] ». *Italian Journal of Sociology of Education*, n° 6, vol. 2, 2014, p.280-292. URL: http://ijse.padovauniversitypress.it/2014/2/12 (consulté le 16 novembre 2020).

6. Trucco Daniela, « Jeunes, musulmans et italiens (ou presque). Représentations de la citoyenneté et rapport au politique d'un groupe d'enfants d'immigrés à Gênes », *Pôle Sud*, n° 43, vol. 2, 2015, p. 29-42. URL:

plurielles : jeunes enfants d'immigrés marocains et tunisiens entre 'italianité', 'islamité' et 'maghrébinité' », Khartala, 2017) ; « *Ora basta !* Mobiliser les 'habitants' en temps de 'crise migratoire'. Répertoires d'action et registres de légitimation dans la ville frontalière de Vintimille » (à paraître en 2020). Enfin, plus récemment encore, elle a approfondi le thème des frontières notamment en l'analysant en tant que processus de (re)frontiérisation. La chercheure a ainsi coordonné un numéro thématique (« La fabrique locale de la frontière », à paraître en 2020) et produit des articles et des chapitres d'ouvrage à ce sujet : « Prendre en charge et mettre à l'écart. La ville, la frontière et le camp à Vintimille (2015-2017) »[1] (2018), « La (re)frontiérisation de la ville de Vintimille dans le contexte de la 'crise des réfugiés' (2015-aujourd'hui) »[2] (2019), « Traduire à la frontière. Les médiateurs.rices linguistiques et culturel.le.s à Vintimille. Enjeux professionnels, sociolinguistiques et politiques » (à paraître en 2020), « Opportunities and obstacles in (un)politicizing a European border. Subjects, repertoires and registers of collective action in Ventimiglia (2015-2019) » (à paraître en 2020).

VIVRE AVEC L'OUBLI. Pour finir, le projet-pilote « Vivre avec l'oubli » intéressait une journaliste qui souhaitait aborder autrement qu'elle ne l'avait fait précédemment la question de la maladie d'Alzheimer et une chercheure qui avait proposé pour sa thèse une étude linguistique et sociologique sur cette pathologie. Comme ses consœur/frère.s, la journaliste pouvait s'appuyer sur des connaissances antérieures à partir d'une enquête qu'elle avait menée sur la maladie d'Alzheimer. Elle avait en effet publié un premier article en 2017, pour *Le Monde*, en se concentrant alors sur les parcours de spécialisation dans le suivi de cette pathologie : « Alzheimer : apprendre à lutter contre l'oubli »[3]. Là, elle y décrivait la difficulté pour les services hospitaliers de recruter des médecins spécialisés en gériatrie pour soigner une patientèle âgée souffrant plus particulièrement d'une dégénérescence cognitive et mnésique. La journaliste disposait par ailleurs de connaissances endogènes, étant donné son rapport personnel, en tant qu' « aidante », à cette pathologie qui touche sa mère et au-delà sa famille. L'enquête qu'elle a conduite et son expérience intime de la maladie d'Alzheimer conféraient ainsi à la journaliste un statut épistémique fondé sur des compétences d'analyse et des connaissances, journalistiques et endogènes, acquises antérieurement et remobilisables pour traiter en binôme la question de la prise en charge de la maladie d'Alzheimer chez les personnes « jeunes ». Diplômée de l'EHESS en 2019, après la soutenance de sa thèse en sciences du langage intitulée « Négociation et

---

https://www.cairn-int.info/revue-pole-sud-2015-2-page-29.htm (consulté le 16 novembre 2020).

1. Trucco Daniela, « 7. Prendre en charge et mettre à l'écart. La ville, la frontière et le camp à Vintimille (2015-2017) », dans : François Dubet (éd.), *Politiques des frontières*. Paris, La Découverte, « Recherches », 2018, p. 145-160. URL : https://www.cairn-int.info/politiques-des-frontieres--9782348040740-page-145.htm (consulté le 16 novembre 2020).

2. Trucco Daniela, « La (re)frontiérisation de la ville de Vintimille dans le contexte de l'actuelle 'crise migratoire européenne' (2015-aujourd'hui) » in Actes du colloque Pridaes XI. L'intégration des étrangers et des migrants dans les États de Savoie depuis l'époque moderne, Éditions Serre, 2019, p. 329-342. URL : https://www.academia.edu/41398005/_2019_La_re_frontiC3%A9risation_de_la_ville_de_Vintimille_dans_le_contexte_de_lactuelle_crise_migratoire_europC3%A9enne_2015_aujourdhui_in_Actes_du_colloque_Pridaes_XI_L_int%C3%A9gration_des_%C3%A9trangers_et_des_migrants_dans_les_%C3%89tats_de_Savoie_depuis_l_C3%A9poque_moderne_Editions_Serre_329_342 (consulté le 16 novembre 2020).

3. Charnet Agathe, « Alzheimer : apprendre à lutter contre l'oubli », *Le Monde*, 30 décembre 2017. URL : https://www.lemonde.fr/campus/article/2017/12/30/alzheimer-apprendre-a-lutter-contre-l-oubli_5236092_4401467.html (consulté le 16 novembre 2020).

prise de décision partagée en consultation gériatrique. Analyse sociolinguistique des pratiques cliniques de diagnostication et d'évaluation de la maladie d'Alzheimer », la chercheure avait, comme ses collègues, publié durant et après son doctorat des articles et chapitres d'ouvrage relatifs à la thématique intéressant son binôme. Concernant les questions liées à la maladie d'Alzheimer uniquement, elle a ainsi livré depuis 2016, plusieurs travaux sur le sujet : « Le désalignement à l'ouverture d'une séquence de désaccord en consultation Alzheimer »[1] (2016), « L'interprétation des déprises en consultation, une analyse conversationnelle »[2] (2018), « Démêler les souvenirs du patient, une ressource diagnostique en consultation Alzheimer ? » (2018), « L'accomplissement de négociations asymétriques en consultation Alzheimer »[3] (2019) et « Résister au diagnostic d'Alzheimer en consultation gériatrique » (à paraître en 2020).

Pour résumer, le projet-pilote « Supprimer les règles ? » associait d'une part une journaliste très impliquée dans les mouvements féministes et ayant publié de nombreux articles à ce propos dans le cadre de son activité professionnelle, d'autre part une chercheure en sociologie spécialisée dans les questions de genre qui a tout au long de ses études doctorales, et ensuite, réalisé des travaux en lien avec la thématique de la contraception. Toutes deux présentaient donc la maîtrise exogène de connaissances complémentaires (Type 2 de connaissances). Les chercheures des deux autres projet-pilotes disposaient de connaissances de type 2 tandis que leur partenaire revendiquaient quant à lui/elle deux types de connaissances. Ainsi, le projet-pilote « La frontière des extrêmes » réunissait d'une part une chercheure en science politique, spécialisée dans la question migratoire à la frontière franco-italienne et autrice de nombreuses publications sur le sujet, d'autre part un journaliste travaillant depuis deux ans pour un magazine européen militant de gauche et ayant mis en ligne plusieurs articles sur les questions intéressant le binôme, Ses enquêtes antérieures lui permettaient dès lors d'attester de compétences d'analyse et de connaissances approfondies et même endogènes relatives à la question migratoire en lien avec la problématique politique de l'extrême-droite (Types 1 et 2 de connaissances). Le projet-pilote « Vivre avec l'oubli » intéressait une chercheure qui avait proposé pour sa thèse une étude linguistique et sociologique sur cette pathologie et une journaliste qui souhaitait aborder autrement qu'elle ne l'avait fait précédemment la question de la maladie d'Alzheimer. Dans ce cas, la journaliste pouvait s'appuyer sur des connaissances antérieures à partir d'une enquête qu'elle avait menée sur la maladie d'Alzheimer ainsi que sur son expérience personnelle de soutien à une personne malade (Types 1 et 2 de connaissances).

Si, durant la collaboration interprofessionnelle, les précédents travaux respectifs des partenaires n'ont pas toujours été explicitement mentionnés au cours de leurs échanges, ni tous communiqués sous forme de fichier numérique ou de lien, **journalistes et chercheures du projet PLACES disposaient donc d'un bagage épistémique propre à chacun.e et pouvaient s'appuyer sur des références disponibles depuis les recherches documentaires et les**

---

1. Ortiz Caria Alexandra, « Le désalignement à l'ouverture d'une séquence de désaccord en consultation Alzheimer », *Cahiers de praxématique* [En ligne], 67 | 2016, 1er février 2017. URL : http://journals.openedition.org/praxematique/4449 (consulté le 16 novembre 2020).

2. Ortiz Caria Alexandra, « L'interprétation des déprises en consultation, une analyse conversationnelle », *Gérontologie et société*, vol. 40, n° 155, 2018, p. 105-122. URL : https://www.cairn-int.info/revue-gerontologie-et-societe-2018-1-page-105.htm (consulté le 16 novembre 2020).

3. Ortiz Caria, Alexandra, « L'accomplissement de négociations asymétriques en consultation Alzheimer », Éducation, *Santé, Sociétés*, vol. 5, n° 2, 2019, pp. 41-58. URL : https://www.educationsantesocietes.net/publications/9782813003478 (consulté le 16 novembre 2020).

enquêtes qu'il/elles avaient conduites précédemment sur des sujets proches du thème de leur projet-pilote. Ceci dit, bien qu'il/elles aient disposé de connaissances plus diversifiées sur le thème de société traité au sein du projet-pilote, dans les faits, les journalistes, plus que leur partenaire, ont semblé valoriser le domaine de connaissances des chercheures étant donné le nombre d'années qu'elles avaient consacré à l'étude du thème ou investi dans le champ de recherche correspondant au sujet de société approfondi en binôme. Ainsi, malgré le fait qu'elles ne puissent mobiliser que des connaissances exogènes, la balance épistémique penchait plutôt du côté des chercheures auxquelles était accordé un domaine de connaissances d'apparence plus complexe, moins accessible que celui des journalistes ayant produit des travaux en direction du grand public, parfois profane.

3.2.3 Des ajustements épistémiques pour collaborer

Au-delà des connaissances d'arrière-plan que chacun.e pouvait mobiliser pour mener un projet-pilote, **les partenaires des binômes ont dû, pour collaborer, procéder à un mouvement de convergence épistémique et faire recouper, du moins en partie, leur territoire d'information respectif constituant ainsi un domaine de connaissances partagé**. Dans ce sens, notamment au cours de la problématisation, les partenaires ont échangé par email ou partagé dans leur Google Drive les ressources documentaires qu'il/elles réunissaient pour préparer leur travail sur le terrain. Dès lors, les partenaires ont été amenés à s'ajuster au plan épistémique, à aligner leurs actions orientées vers la création d'un domaine de connaissances commun fondé sur des références qui différaient dans leur nature (journalistique, scientifique, institutionnelle, etc.) et leur support (en version papier, numérisée ou en ligne). En outre des documents « inédits » ont contribué à générer leur domaine épistémique partagé dans la mesure où certain.e.s partenaires ont produit leurs propres ressources documentaires à partir d'un faisceau de références originales qu'il/elles avaient consultées.

SUPPRIMER LES RÈGLES ? Premier exemple d'ajustement épistémique, le cas du binôme qui menait le projet-pilote « Supprimer les règles ? ». Si les partenaires disposaient d'un socle de références d'arrière-plan, cette base épistémique a été complétée et actualisée. Ainsi la journaliste a transmis à sa partenaire des documents émanant d'institutions tels qu'un procès verbal de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, des enquêtes d'opinion diffusées par des instituts de sondage, des études démographiques publiées par l'Ined, l'Insee ou encore les recommandations officielles édictées par la Haute Autorité de Santé concernant la contraception des femmes françaises. Elle a aussi envoyé à la chercheure des articles scientifiques, ainsi que la référence d'un ouvrage écrit par un médecin qu'elle voulait interviewer. Enfin la journaliste a produit elle-même des documents en livrant à la chercheure un compte-rendu de lectures qu'elle avait réalisé à partir de documents officiels, son analyse des notices pharmaceutiques combinées aux parts de marché des différents contraceptifs oraux ainsi que les résultats d'une analyse Google Trends qu'elle avait faite pour connaître la fréquence à laquelle une expression avait été tapée dans le moteur de recherche Google. La chercheure s'est attachée pour sa part à faire une revue de la littérature scientifique pour compléter les références bibliographiques qu'elle avait déjà réunies tout au long de sa thèse et ensuite. Dès lors, elle a pu transmettre à sa partenaire des documents de nature principalement scientifique (rapport de recherche, publication, enquête) mais aussi des articles journalistiques. La chercheure a également élaboré de nouveaux documents et proposé à la journaliste un résumé des études

scientifiques issues de sa revue de la littérature, ses retours sur une enquête d'opinion ou encore un tableau récapitulatif qu'elle a produit à partir des témoignages exploratoires qu'elle avait recueillis auprès de femmes de son entourage. Ainsi le binôme du projet-pilote « Supprimer les règles ? » a créé un domaine de connaissances commun reposant sur des territoires d'information initialement différents mais qui se sont néanmoins progressivement recoupés en partie par les actions convergentes des deux partenaires qui ont mis en partage leurs connaissances respectivement acquises séparément, avant et durant la collaboration.

La frontière des extrêmes. Le binôme du projet-pilote « La frontière des extrêmes » offre un autre exemple d'ajustement épistémique entre les deux partenaires. En effet, au cours de la préparation de l'enquête et durant le travail de terrain, le journaliste a partagé avec sa partenaire le lien de nombreux articles journalistiques régionaux, nationaux et internationaux, de communiqués de presse émanant d'associations militantes d'extrême-droite ou en faveur des personnes migrantes, une chronique radiophonique, un billet de blog ou encore le compte rendu officiel d'un conseil municipal. Au cours de la collaboration et sur le terrain, il a pu par ailleurs compter sur des documents inédits transmis oralement ou par écrit par la chercheure lorsque celle-ci lui a fait part de ses travaux et analyses relatifs à la crise des réfugiés de 2015 qu'elle avait étudiée auparavant à partir de l'avènement du populisme de droite en France et en Italie. Les connaissances issues de ce travail documentaire ont trouvé en partie leur place dans l'un des articles du journaliste qui les a intégrées en citant la chercheure comme spécialiste de cette question. Avant cela, la chercheure avait aussi envoyé plusieurs articles scientifiques et journalistiques à son partenaire. Reposant sur des territoires d'information différents qui se sont progressivement recoupés partiellement, un domaine de connaissances commun aux deux partenaires a donc été créé par leurs actions convergentes de mise en partage de leurs connaissances respectivement acquises séparément avant et durant la collaboration.

Vivre avec l'oubli. Le dernier exemple d'ajustement épistémique concerne les partenaires du projet-pilote « Vivre avec l'oubli ». Durant la préparation de l'enquête et au service du travail de terrain, la journaliste a transmis à sa partenaire les références d'ouvrages grand public qu'elle avait lus, y compris l'intégralité d'un ouvrage numérisé sur la maladie d'Alzheimer ; documents écrits par des philosophes, romancier.e.s, scientifiques, professionnel.le.s de santé que la journaliste a parfois interviewé.e.s seule ou avec la chercheure. D'autres références, vouées à nourrir le carnet de recherche PLACES, ont été indiquées par la journaliste comme le titre de chansons ou de films qui faisaient écho à la problématique définie en binôme. À la demande de la journaliste, la chercheure lui a envoyé quant à elle des articles scientifiques dont elle était l'autrice, ainsi que sa thèse de doctorat. Cette dernière a également signalé quelques références bibliographiques scientifiques qu'elle avait relevées lorsqu'elle a pris connaissance, à l'occasion du projet PLACES, des rares études scientifiques publiées en SHS sur les personnes jeunes « Alzheimer ». La chercheure a enfin mis en lien des émissions de radio écoutables en replay, des articles de presse spécialisée, ainsi qu'un rapport d'activités officiel publié par le Centre National de référence maladie d'Alzheimer. Si elles ont toutes deux reçu des documents radiophoniques et télévisuels de la part d'une association que la journaliste avait contactée, les deux partenaires ont aussi assisté ensemble au colloque « Ignorance, pouvoir, santé » organisé par l'EHESS à la MSH Paris-Nord. Ainsi, le domaine de connaissances qu'elles ont créé en commun et qui résulte d'un recoupement partiel de leur territoire d'information repose sur leurs actions convergentes de mise en partage de leurs connaissances, respectivement acquises ensemble et séparément, avant et durant la collaboration.

Si, initialement, leurs savoirs s'appuyaient donc sur des faits observés à travers le prisme d'une « vision professionnelle » (Goodwin, op.cit.) fruit de leur formation, d'une intuition fondée sur l'expérience, ou d'un vécu personnel, durant la collaboration, journalistes et chercheures ont tou.te.s fait un travail de documentation avant de s'engager sur le terrain ou dans le cours même de l'enquête. Les journalistes ont généralement réuni des références émanant de sources diverses (journalistiques, scientifiques, institutionnelles) et de documents publiés sur des supports variés (articles de presse en ligne, podcasts, publications scientifiques, etc.). Les chercheur.e.s ont quant à elles privilégié des ressources documentaires principalement scientifiques et officielles, même si d'autres sources notamment journalistiques ont pu être ponctuellement mobilisées. **Les résultats de ce travail de documentation ont ensuite été mis en partage presque systématiquement entre les deux partenaires ce qui signifie rétrospectivement que pour pouvoir travailler en binôme, journaliste et chercheure ont eu besoin de s'ajuster au plan épistémique en réunissant une base de références communes qui leur a permis de s'entendre sur l'orientation à donner à l'enquête et l'interprétation à privilégier pour analyser les données collectées à deux**. Aussi l'intérêt de la collaboration interprofessionnelle en termes d'apprentissages réside-t-il non seulement dans le fait qu'en travaillant en binôme les deux partenaires ont œuvré à créer un domaine de connaissances commun, notamment en produisant des documents inédits, mais aussi en augmentant leur propre territoire d'information par leur recherche documentaire réalisée ensemble ou séparément au cours de la préparation de l'enquête et du travail sur le terrain :

Ajustements 2. La collaboration interprofessionnelle entre journalistes et chercheures du projet PLACES convoquait de leur part des savoirs préalables spécifiques acquis à partir d'un parcours de spécialisation différents selon les champs et qui leur confère une légitimité professionnelle pour s'engager dans l'exploration d'un thème de société en particulier mais leur demande aussi de procéder à des *ajustements épistémiques* pour faire converger leur territoire d'information et créer un domaine de connaissances partagé.

Ajustements 2.1. Au plan théorique, les deux partenaires opèrent un *mouvement de convergence épistémique* en partageant sur leur sujet des connaissances de deux types : endogènes et exogènes. Les *connaissances exogènes* ont été acquises durant leur parcours de spécialisation respectif lequel impose à ces professionnels de l'investigation de conduire, pour chaque objet/sujet investi, un travail de recherche documentaire plus ou moins approfondi selon les champs. Les journalistes ont par ailleurs tendance, davantage que les chercheur.e.s, à faire part et à mobiliser dans leur *production des connaissances endogènes* correspondant à des savoirs de première main renvoyant à une expérience vécue ponctuellement ou à une situation personnelle plus durable.

Ajustements 2.2. Au plan pratique, les deux partenaires ont partagé leur connaissance en se communiquant mutuellement des informations provenant principalement d'*articles journalistiques, de publications officielles ou de travaux scientifiques via Google Drive* ou emails. Les journalistes réunissent généralement des références émanant de sources diverses (journalistiques, scientifiques, institutionnelles) et de documents publiés sur des supports variés (articles de presse en ligne, podcasts, publications scientifiques, etc.) Au contraire, les chercheur.e.s privilégient des ressources documentaires principalement scientifiques et officielles (articles en lignes ou documents électroniques), même si d'autres sources notamment journalistiques peuvent être ponctuellement mobilisées. Journalistes et chercheur.e.s ont aussi produit des *documents inédits* issus de leurs recherches réalisées séparément et ensemble au cours de la collaboration interprofessionnelle.

3.3 Méthodes d'enquête distinctes, enjeux techniques et ajustements méthodologiques

Sur le terrain, journalistes et chercheur.e.s du projet PLACES semblent partager une méthode commune de recueil des données, celle de l'entretien en face à face.

Dans le cadre de la recherche, impliquant un « contrat de communication » (Blanchet, 1991), l'entretien *« est un procédé d'investigation scientifique utilisant un processus de communication verbale, pour recueillir des informations, en relation avec le but fixé »* (Grawitz, 1996, p.237). On dénombre trois techniques d'entretien qui dépendent des objectifs poursuivis : entretien directif, semi-directif et non directif (ou libre). Dans le cas d'un entretien non directif, le rôle des chercheur.e.s vis-à-vis de leurs enquêté.e.s. est de suggérer un domaine ou un thème à explorer. Laissant l'entière liberté aux premier.e.s de conduire l'entretien sans rompre le fil de la discussion, aux second.e.s de répondre aux questions comme ils/elles l'entendent. Cette forme d'entretien invite l'enquêté.e à émettre des interprétations, des représentations qui ne se limitent pas toujours à ce que cherche l'enquêteur/trice. Ainsi, si ce.tte dernier.e joue un rôle d'incitateur/trice ou de facilitateur/trice dans le choix des thèmes abordés, ceux-là peuvent tout autant émaner de l'interviewé.e ce qui permet parfois de faire émerger des informations inattendues et des thèmes imprévus. Dans le cas d'un entretien semi-directif, les thèmes sont précisés à l'avance mais les questions plus ou moins nombreuses ne sont pas toutes, ni toujours, formulées avant la rencontre. Le guide d'entretien semi-directif est donc souple puisqu'il laisse à celui ou celle qui mène la rencontre une grande liberté dans la façon de poser les questions et, même si des thématiques à explorer ont déjà été établies, le ou la chercheur.e peut, si il/elle en voit l'utilité, ajouter des thèmes supplémentaires au cours de l'entretien. Dans ce cas, les deux interlocuteurs/trices sont toutefois limités par l'objet de recherche que l'enquêteur/trice souhaite approfondir et qui incite ce.tte dernier.e à orienter les questions en fonction de l'objectif scientifique poursuivi. Le versant directif de ce type d'entretien peut se voir renforcé lors d'un « entretien focalisé » (*focused interview*) c'est-à-dire lorsque le ou la chercheur.e porte une attention particulière à l'expérience et aux effets d'un (ou plusieurs) phénomène(s) sur

l'interviewé.e impliqué.e dans la situation de recherche (Merton & al., 1990 [1956]). Cela, bien que les thèmes soient là encore définis par celui ou celle qui conduit l'entretien et que soit laissée la possibilité d'investir d'autres thèmes non prévus : l'entretien est directif dans la forme, libre sur le fond. Enfin, dans le cas des entretiens directifs, soit ils comportent des questions ouvertes énoncées selon un ordre préétabli par l'enquêteur/trice autorisant l'interviewé.e à répondre ce qu'il veut en restant dans le cadre de la question posée, soit les questions libellées à l'avance ne lui permettent que de répondre en fonction d'un choix limité (oui, non, sans opinion) dans un intérêt souvent statistique, proche de celui du questionnaire. Souvent perçu comme contraignant pour les interview.é.s, l'entretien directif explore donc un thème défini par le ou la chercheur.e qui en a établi un ordre strict dans les questions.

Le but d'un entretien est d'obtenir de la part des interviewé.e.s des réponses dont la richesse et la complexité dépendent du degré de liberté laissé par la forme des questions et du niveau de profondeur observable dans les réponses (Grawitz, op. cit.). Ainsi, sur un continuum, le degré de liberté et le niveau de profondeur s'avèrent maximum en entretien non directif, minimum en entretien directif.

On l'a dit, tandis que les journalistes s'inscrivent généralement dans une démarche de vérification des faits auprès des enquêté.e.s, les chercheur.e.s en SHS, suivant une méthodologie qualitative inductive, s'orientent quant à eux/elles vers la mise au jour de faits, de représentations ou de phénomènes émergents. Dès lors, journalistes et chercheur.e.s ne « visent » pas la collecte des mêmes données, ce qui signifie, comme on le verra avec l'exemple d'un premier binôme, que le guide d'entretien ne peut formellement pas être construit de la même façon selon les objectifs poursuivis par chacune (3.3.1). Relater ensuite l'expérience d'un autre binôme permettra de montrer qu'en impliquant sur le terrain des professionnel.le.s issus de champs différents, la conduite des entretiens à deux voix prend une nouvelle forme, hybride, qui soulève des enjeux techniques (3.3.2). Enfin, l'étude de la corédaction en ligne de guides d'entretien illustrera les ajustements méthodologiques opérés par les membres du troisième binôme en vue de mener une interview ensemble (3.3.3).

3.3.1 Des méthodes d'enquête distinctes pour des objectifs différents

Dans le cadre du projet PLACES, étant donné la priorité journalistique qui avait été donnée à l'enquête par chaque binôme, **deux chercheures ont renoncé à mener des entretiens selon le format scientifique propre à leur champ, laissant le soin à leur partenaire de préparer pour leurs interviews une série de questions servant de guide d'entretien**. Le troisième binôme (« Supprimer les règles ? ») a décidé en revanche de conduire séparément leurs interviews (journalistiques) *versus* entretiens (scientifiques), ce qui a permis à chacune d'appliquer sa propre méthode. En choisissant de collecter les données séparément, le binôme autorise une observation fine des différences et similitudes entre leur méthodologie respective. Et, il est apparu avec l'accès à la retranscription d'une interview que la journaliste a privilégié une approche plutôt directive, tandis que le guide d'entretien préparé par la chercheure projetait l'exécution d'entretiens exploratoires semi-directifs.

Plus précisément, la journaliste a débuté l'enregistrement de son interview en préfaçant sa question par une rapide présentation de l'interviewée avant de lui passer la parole pour qu'elle présente brièvement l'institution qui l'emploie. Pour débuter ses entretiens exploratoires, la cher-

cheure s'est orientée quant à elle vers le recueil d'informations socio-démographiques et prévoyait dans ce sens de demander à ses enquêtées leur âge et leur profession. Les entretiens n'étant pas voués à être publicisés tels quels, les questions relatives à ces informations factuelles utiles pour l'analyse n'ont pas fait l'objet d'une formulation rédigée dans le guide d'entretien.

Venait ensuite pour chacune des partenaires une série de questions liées entre elles et/ou préfacées par une mise en contexte. Le format des questions alternaient alors entre :

- **des questions fermées sollicitant de la part de l'enquêté.e des informations factuelles directement liées au thème du projet-pilote**. Dans ce cas, la chercheure posait des questions selon un « mode interrogatif au niveau expressif incitatif » (Blanchet, op.-cit.), telles que, par exemple, la date de début de prise du contraceptif supprimant les règles. Autrement dit elle demandait des précisions sur certains points, certes à partir de questions fermées destinées à obtenir des informations factuelles, objectives sur les enquêtées, mais qui n'impliquaient pas pour ces dernières qu'elles se dévoilent davantage que ce qu'elles pouvaient envisager en acceptant de répondre à un entretien de recherche sur la suppression des règles.
- **des questions fermées projetant de la part de l'enquêtée une réponse de type oui/non induisant implicitement une explicitation**. Plus fréquemment que la chercheure ne l'envisageait pour ses entretiens à venir, la journaliste a parfois privilégié le recours à des questions fermées projetant des réponses de type oui/non et induisant implicitement une explicitation de la part des enquêtées. Si ce type de questions fermées sollicitant des informations de manière orientée n'est pas recommandé dans le cadre d'un entretien de recherche car il peut mettre mal à l'aise celui ou celle qui est contraint d'y répondre, l'interview journalistique ne peut au contraire faire l'économie d'y recourir dans la mesure où la démarche est généralement vérificatoire. Autrement dit, les réponses attendues devant lui permettre de valider une intuition ou de confirmer un fait, le ou la journaliste peut et même doit parfois emprunter une « attitude d'investigation » (Porter, op.cit.) qui établit explicitement une relation d'enquêtrice/enquêtée.
- **des questions fermées projetant de la part de l'enquêtée une concession**. En amenant l'enquêtée à faire des concessions, la journaliste a pu donner l'impression à l'interviewé.e d'être poussé.e dans ses retranchements. Venant de la part d'un.e chercheur.e, inciter l'enquêté.e à réagir à vif, n'est pas souhaitable dans le cadre d'un recueil de données scientifiques pour que ce/cette dernier.e se livre le plus intimement et librement possible. En revanche, cette attitude peut s'avérer très utile en interview journalistique lorsque le but est d'obtenir une réaction à vif de la part de l'enquêté.e confronté.e à l'incohérence de la situation ou même de sa position par rapport à un événement ou un discours. Celui-ci/celle-ci ne peut dès lors que s'accorder avec le jugement exprimé par le ou la journaliste ou tenter de donner des raisons au problème soulevé, au risque sinon de paraître de mauvaise foi ou indifférent aux enjeux soulevés par la question posée.
- **des questions ouvertes projetant de la part de l'enquêtée une explication**. Prévoyant dans le guide d'entretien des questions ouvertes ou mobilisant cette forme d'interrogation lors de l'interview, chercheure et journaliste exprimaient toutes deux des attentes à l'égard de leur(s) enquêtée(s) pour qu'elle(s) leur explique(nt) certains faits en

la ou les laissant néanmoins élaborer librement leur réponse (« mode interrogatif au niveau expressif déductif » selon Blanchet, op. cit.).

- **des questions ouvertes projetant de la part de l'enquêtée une justification**. Dans ce cas de figure, la journaliste, après avoir expliqué certains faits en analysant les relations de causes à effets qu'elle faisait à partir des données et des connaissances acquises au cours de l'entretien ou lors de la préparation de la rencontre, pouvait plus souvent que la chercheure demander à son enquêté de se justifier. Guidée par le projet de vérifier des faits, cette méthode peut manifester une « attitude d'interprétation » (Porter, *op. cit.*) ; instituant une relation entre un interprétant (celui qui « sait ») et un interprété (celui qui « ne sait pas »). Si elle s'exprimait dans le cadre d'un entretien de recherche, cette attitude serait proscrite alors que le ou la journaliste qui use de cette méthode rend visible qu'il/elle s'est bien informé.e et persévère dans la recherche de réponses susceptible de justifier un fait ou un discours.
- **des questions ouvertes projetant de la part de l'enquêtée l'expression d'une opinion, d'un point de vue**. Plutôt que de demander à l'enquêtée de se justifier, inversant une éventuelle relation asymétrique selon un « mode déclaratif au niveau réflexif sur les sentiments ou le contenu » (Blanchet, op. cit.), la chercheure plus souvent que la journaliste prévoyait des questions ouvertes invitant ses enquêtées à donner leur avis, à lui faire part de leur point de vue sur un fait, un événement, une situation. De plus, selon une approche assez libre de ses entretiens, la chercheure achevait son guide d'entretien avec un dernier item (« Ajoutez tout ce qui peut vous sembler utile. »), orienté vers un « mode réitératif au niveau thématique » (Blanchet, ibid.) et soulignant son intention de laisser à ses enquêtées la possibilité d'aborder d'autres thèmes et de poursuivre l'entretien librement.

La journaliste, orientée vers une démarche vérificatoire qui nécessite de provoquer une réaction de la part de l'enquêté.e pour obtenir des informations, a pu, pour sa part, insérer aussi au cours de ses interviews certains commentaires. Ce type de commentaires entre en cohérence avec la mission d'investigation assignée à la journaliste qui, en faisant réagir à chaud, peut vérifier des faits, faire émerger des informations inédites, parfois passées sous silence à dessein. En outre, dans le cas d'interviews impliquant non pas une personne privée mais un.e représentant d'une institution, l'intimité entre enquêteur et enquêté.e n'apparaît pas fondamentalement nécessaire pour que la journaliste recueille les données dont elle a besoin et qui relaient une parole officielle. Venant de la part d'un.e chercheur.e qui cherche à comprendre une situation en l'observant, donner son opinion pourrait au contraire influencer l'enquêté.e dans son sens ou le/la faire réagir en opposition, renforçant dans les deux cas une relation asymétrique de domination symbolique par rapport à l'enquêté.e dont la légitimité se verrait ouvertement mise en concurrence avec celui ou celle qui recueille son témoignage. Compte tenu des objectifs du/de la chercheur.e cette posture n'est donc pas souhaitable en entretien ; elle est en revanche utile dans le cadre d'une interview journalistique. En effet, en se plaçant à l'articulation entre l'enquêtée et le grand public qu'elle se doit d'informer, la journaliste n'imposait pas son point de vue comme étant la référence à laquelle l'enquêtée devait se conformer mais comme une personne « profane » qui faisait part de son incompréhension et attendait de son interlocutrice qu'elle lui donne des éléments de clarification, ce qui plaçait symboliquement l'enquêtée comme étant celle qui sait et la journaliste, celle

qui doit être instruite pour pouvoir relayer la bonne information.

Il apparaît ainsi que la journaliste a semblé privilégier un format d'interview plutôt directif en laissant néanmoins autant que possible l'enquêtée produire librement des réponses dans le cadre imposé par ses questions préparées à l'avance. **La chercheure a eu tendance quant à elle à préférer une approche semi-directive et non directive** qui lui permettait d'ajuster ses entretiens en fonction des réponses données par les enquêtées. Ceci étant, la frontière entre les différents types d'entretien est labile dans la mesure où l'entretien non directif tel qu'il est défini par certains (Blanchet, *op. cit.*) correspond davantage à un entretien semi-directif pour d'autres (Porter, *op. cit.*). De façon consensuelle, on conviendra qu'en se situant à l'intersection entre approche plutôt directive pour la journaliste et approche plutôt non directive pour la chercheure, les deux partenaires ont dans l'ensemble conduit des entretiens semi-directifs (Mate, *op. cit.*).

Et, finalement, en fonction des données qu'elles devaient traiter, journaliste et chercheure du projet-pilote « Supprimer les règles ? » ont réalisé ou prévu des entretiens propres à répondre aux attentes méthodologiques de leur champ professionnel respectif. En effet, par ses questions, la première était en mesure de collecter et de cumuler des informations destinées à être recoupées pour être comprises par le grand public, tandis que la seconde allait pouvoir interpréter son corpus de témoignages d'un point de vue scientifique en ayant accès aux point de vue de ses enquêtées.

3.3.2 Des enjeux techniques à mener un entretien en binôme interprofessionnel

La préparation de l'enquête et le travail sur le terrain ont donné lieu à de nombreuses discussions d'ordre méthodologique entre les membres des binômes. Outre la temporalité de la collecte des données qui a pu se voir allongée avec la participation des chercheures et leur démarche inductive pour recueillir et traiter les données, la conduite des enquêtes journalistiques en collaboration interprofessionnelle a soulevé certains enjeux techniques.

À ce propos, les méthodologies d'enquêtes étant différentes, les techniques empruntées pour mener les investigations et les outils mobilisés à cet effet ont pu s'avérer parfois avantageux ou au contraire plus contraignants pour l'un et/ou l'autre des partenaires. Ainsi, brièvement, dans le cadre du projet-pilote « Supprimer les règles ? », le binôme a pu non seulement obtenir des données à partir des entretiens ou des interviews que la chercheure et la journaliste ont conduits séparément mais les ressources mises à la disposition par la rédaction de *20 Minutes* leur ont également permis de bénéficier de moyens supplémentaires pour collecter les données tels que la diffusion d'un questionnaire par le biais d'un institut de sondage partenaire ou la publication d'un appel à témoignages publié sur le site de *20 Minute*s. Le binôme a aussi pu compter sur le budget de PLACES pour financer la retranscription des entretiens de la chercheure. Et, bien que les statistiques résultant du sondage n'aient été finalement utilisées et utilisables que par la journaliste, le binôme a ainsi rencontré plusieurs avantages à cette collaboration qui engageait une grande entreprise de presse. Autrement dit, **la rédaction de *20 Minutes* et PLACES ont offert à ce binôme les moyens de cumuler quatre techniques de recueil de données (entretiens, interviews, questionnaire, appel à témoignages), ce qui est rarement possible dans le cadre de la recherche scientifique en SHS faiblement dotée.**

Ceci dit, en ce qui concerne les deux autres binômes, le fait qu'ils soient employés par l'EHESS

et un média disposant d'un budget plus limité n'a toutefois pas semblé représenter pour les deux partenaires un obstacle insurmontable à leur collaboration. Ainsi, dans le cadre du projet-pilote « La frontière des extrêmes », sur le terrain, chacun des membres du binôme s'y rendait muni de son outil de recueil des données : l'ordinateur portable personnel de la chercheure pour une prise de notes, le matériel de captation personnel du journaliste (enregistreur numérique + micro cardioïde) pour un enregistrement de l'interview ainsi que son propre appareil photo pour capturer des moments de vie, saisir dans le vif les personnes dont il comptait faire le portrait ensuite dans ses articles.

VIVRE AVEC L'OUBLI. Le projet-pilote « Vivre avec l'oubli » constitue une illustration encore meilleure des avantages et inconvénients à partager le dispositif de captation en menant les interviews de concert, c'est pourquoi nous nous y intéressons plus dans le détail.

Données qui ne pouvaient qu'être exploratoires pour la chercheure, les enregistrements des interviews constituaient cependant un corpus d'une qualité d'écoute remarquable, rarement atteignable avec les dictaphones, beaucoup moins onéreux et performants, prêtés par les laboratoires de recherche ou achetés sur fonds propres par les chercheur.e.s eux/elles-mêmes. Le son étant le medium par lequel *Binge Audio* diffuse ses documentaires, la qualité des enregistrements doit être optimal, c'est pourquoi la rédaction a systématiquement fourni à la journaliste un matériel d'enregistrement professionnel pour recueillir les témoignages des enquêté.e.s sur fichiers audio (.wav). Dès lors, si, comme elle le souhaitait au départ, la chercheure avait pu exploiter les données collectées en binôme, disposer d'un outil de captation aussi perfectionné aurait constitué un réel avantage puisqu'elle travaille habituellement sur des données authentiques (enregistrées en contexte naturel) dont la qualité sonore ne permet pas toujours ou complique parfois une transcription linguistique aussi fine qu'elle le souhaiterait. De fait, la démarche qualitative inductive nécessite souvent que les chercheur.e.s se rendent sur le terrain engendrant des frais de mission dont la prise en charge par leur établissement est souvent privilégiée au détriment de l'achat d'un matériel coûteux.

Dès son engagement auprès de cette radio de podcast en ligne, la journaliste a donc pu disposer d'un enregistreur numérique, d'un micro cardioïde avec bonnette pour un entretien en face à face et d'un micro omnidirectionnel pour des échanges regroupant plusieurs interlocuteurs/trices. *Binge Audio* lui a également ouvert les portes de ses studios pour qu'elle puisse enregistrer ses interviews par téléphone et pour réaliser le documentaire. La rédaction lui a aussi donné accès à un logiciel de montage (Reaper) et offert une courte formation au logiciel assurée par le technicien son de *Binge Audio* pour apprendre à pré-monter les séquences composant les quatre épisodes de son documentaire sonore.

De l'avantage technique de disposer d'un matériel d'enregistrement de haute qualité, ont découlé des enjeux moins favorables à la collaboration sur le terrain de ce binôme, pour la chercheure en particulier. Ainsi, ayant accordé la priorité à l'enquête journalistique, le binôme devait systématiquement utiliser le matériel professionnel fourni par la radio de podcast pour enregistrer les données, ce qui a eu pour conséquence que la journaliste était décisionnaire dans la sélection ou pas des personnes à interviewer. Or, elle-même contrainte par les exigences de son champ, la journaliste avait pour intérêt de ne pas cumuler les témoignages redondants et de ne pas constituer un corpus trop grand, difficilement traitable dans les délais imposés par la rédaction. Or, contrairement à la démarche inductive, limiter les données à l'enregistrement d'occurrences singulières réduisait d'autant le champ des possibilités pour la chercheure d'analyser et surtout

de généraliser un phénomène comme l'exige la recherche scientifique.

Par ailleurs, si elles avaient décidé de conduire généralement ensemble leurs entretiens en contexte institutionnel et associatif et qu'elles appliquaient aussi cette méthode collective de recueil auprès des personnes malades et de leur entourage, la journaliste a parfois jugé préférable de les interviewer seule considérant que certaines d'entre elles seraient, a priori plus enclines à se confier sur leur vie intime auprès d'une personne, a fortiori quand cette dernière partage une expérience commune de la maladie d'Alzheimer. Autrement dit, au motif que la priorité journalistique avait été acceptée par le binôme dès le début et que la parole serait plus libérée dans certains cas, la journaliste, en dernier recours, décidait unilatéralement de rencontrer les enquêté.e.s seules ou en binôme. Même si elle pouvait bénéficier du dispositif de captation dans les limites qui lui étaient imposées par sa partenaire, la chercheure s'est parfois vu retirer l'exploitation d'une partie des données qu'elle n'a pas été autorisée à entendre, ni donc à prendre en note et dont l'enregistrement ne lui a pas toujours été transmis ultérieurement.

Sur le terrain, d'autres enjeux techniques se sont imposés durant les interviews qui étaient inaugurées puis principalement menées par la journaliste, tandis que parallèlement la chercheure observait, écoutait et prenait des notes sur son carnet de terrain. Devant rester absolument silencieuse pour les besoins du documentaire sonore et étant donné le matériel de haute qualité utilisé, la chercheure a ainsi été parfois obligée d'interrompre sa prise de note lorsque sa partenaire lui indiquait d'un regard que le bruit du stylo qu'elle entendait au casque gênait la captation, rendant certaines séquence enregistrées inexploitables pour le documentaire. Par conséquent, la journaliste demandait à sa partenaire de garder le silence autant de temps qu'elle le jugeait nécessaire et, la priorité étant accordée au documentaire qui ne devait pas laisser entendre la présence d'un tiers, a entraîné pour la chercheure qu'elle renonce à reporter en direct certaines observations, à disposer de certaines données de recherche qu'elle aurait pu compiler si ce n'était cette contrainte technique.

Lorsque la journaliste considérait son interview achevée, elle invitait ensuite la chercheure à prendre la parole. Celle-ci adressait alors des questions aux interviewé.e.s visant à clarifier certaines informations qui n'avaient pas été évoquées par la journaliste ou à approfondir des points qui l'avaient plus particulièrement interpellée au cours de l'interview. Or, dans la mesure où la journaliste avait arrêté le magnétophone après avoir passé la parole à sa partenaire, les réponses aux questions de recherche n'étaient pas toujours toutes enregistrées, entraînant la perte de certaines données qui auraient pourtant pu être utiles aux deux partenaires.

De fait, cela a aussi incité parfois la journaliste à se ressaisir du micro lorsque les enquêté.e.s parfois plus détendus dans la mesure où les enquêté.e.s avaient aussi tendance à davantage se confier, après un temps d'adaptation et certains thèmes abordés par la chercheure ont trouvé un intérêt pour la journaliste, voire ont permis de compléter certaines de ses propres questionnements. Il était en effet fréquent que les questions de la chercheure appellent de nouvelles interrogations pour la journaliste qui reprenait alors la parole et prolongeait par là-même son interview recueillant des propos inattendus intégrés par la suite au documentaire. Réenclencher l'enregistrement au moment où la chercheure était l'intervieweuse a néanmoins pu constituer aussi, une fois au moins, un problème pour la journaliste : quand le rire de sa partenaire a révélé sa présence lors d'une séquence, importante, qui a toutefois été conservée dans la version finale du documentaire. Ainsi, la journaliste décidait de ce qui présentait un intérêt pour le documentaire et donc du corpus de données à compiler.

Au-delà de ces enjeux techniques, cette forme d'entretien hybride dépassait largement le temps prévu par la journaliste, bien au-delà des 30-40 minutes annoncées aux enquêté.e.s par email individuel, appel à témoignages en ligne, message privé sur les réseaux sociaux ou téléphone. En effet, bénéficiant d'un certain relâchement quand la journaliste passait la parole à la chercheure et éteignait son micro, les interviews se voyaient enrichies notamment parce qu'elles duraient beaucoup plus longtemps que ce que prévoit une enquête journalistique traditionnelle. Soumise à la contrainte technique de devoir enregistrer des témoignages présentant un certain niveau de qualité radiophonique, la journaliste a néanmoins dû parfois devoir poser les mêmes questions différemment une deuxième fois lorsque l'environnement sonore était trop bruyant (allées et venues des clients d'un hôtel, travaux d'aménagement public à proximité du lieu de l'entretien). Or, ne pouvant pas réduire son temps d'entretien au profit de sa partenaire qui n'avait pas les mêmes attentes extérieures, la journaliste a donc aussi était celle qui a déterminé le temps imparti à chacune des partenaires durant la rencontre.

Finalement, outre le fait de procéder aux interviews ensemble, dans le cas de ce binôme, journaliste et chercheure partageaient le même matériel pour enregistrer les témoignages. Or, dans la mesure où la commande de résultats par *Binge Audio* était la plus urgente, non seulement le recrutement et la sélection des enquêté.e.s était principalement le fait de la journaliste, mais l'enregistrement des témoignages et les contraintes liées à la captation sonore étaient aussi soumis à son appréciation tout comme le temps accordé à l'entretien. **Dans les faits, des ajustements ont permis que les rencontres organisées en binôme satisfassent chacun.e, néanmoins agir ensemble sur le terrain a influé sur les données disponibles et leur utilisation par les un.e.s et les autres**. Ainsi, lorsque les partenaires étaient ensemble sur le terrain, les journalistes se sont retrouvés décisionnaires concernant les enregistrements qui seraient transmis ou pas aux chercheures dans la mesure où ces dernières avaient rapidement renoncé à exploiter des données obtenues à partir d'une démarche non académique. Et, les journalistes, souvent à leur propre demande, ont bénéficié d'un regard extérieur sur leur méthode d'entretien ce qui a pu entraîner des modifications dans la conduite des interviews, menées de façon moins directive, moins orientée vers la confirmation de faits.

3.3.3 Des ajustements méthodologiques pour collaborer

Étant donné que l'enquête journalistique avait été élevée au rang de priorité pour les binômes, les partenaires en collaboration interprofessionnelle se sont attelé.e.s à réunir un corpus propre à nourrir le sujet qu'il/elles s'étaient donné pour mission de traiter. À cette fin, le guide d'entretien des interviews a parfois été élaboré en binôme, comme c'est le cas dans le cadre du projet-pilote « La frontière des extrêmes ».

La frontière des extrêmes. Plus précisément, le journaliste et la chercheure ne disposaient que de deux mois pour leur enquête et, dans ce court délai, le journaliste a décidé de répartir en deux périodes leur travail sur le terrain : une dizaine de jours pour le premier séjour (janvier 2020), une semaine pour le second (février). Dans un souci d'efficacité, la chercheure a quant à elle préféré laisser son partenaire prendre les rênes de l'enquête pour qu'il la mène, avec son assistance, selon la démarche vérificatoire habituelle. Néanmoins, en particulier lorsque les partenaires du binôme se rendaient ensemble sur le terrain, cet appui scientifique consistait notamment à participer à l'élaboration des guides d'entretien, ce qui a inévitablement conduit les

partenaires à hybrider leur démarche d'enquête en combinant questions ouvertes et fermées.

À partir de l'extrait d'un guide d'entretien on verra ainsi comment, avant de rencontrer les enquêté.e.s, les deux partenaires ont été amené.e.s à aligner leurs actions, à s'ajuster pour combiner, dans l'ordonnancement et la formulation des questions, démarche vérificatoire et méthodologie inductive.

Extrait d'un guide d'entretien rédigé initialement par le journaliste, celui-ci l'a déposé dans le Google Drive du binôme pour que la chercheure puisse consulter le document Word et lui donner son avis (les questions n'ont pas été numérotées par le binôme mais par les rédacteurs de ce rapport). Ainsi, le journaliste avait préparé une série de questions qu'il comptait adresser à un élu local lequel comptait se représenter aux élections municipales pour continuer à administrer la petite ville de la vallée de la Roya dont il était le maire sortant.

Alors que les questions précédentes n'ont pas suscité de réaction de la part de la chercheure, l'extrait débute au moment où cette dernière émet un premier commentaire (encadré rose à droite).

[...]

1. Y'a-t-il des liens entre les réseaux d'extrême droite (attaque d'[Prénom]) et certains élus locaux de la Roya ?

2. La Roya est perçue, à tort ou à raison, comme le territoire où s'affrontent les « pro » et « anti-migrants, notamment avec les associations XXX et YYY. Que pensez-vous de cela ? La question des migrants a créé des conflits ou des clivages à niveau loca ? Savez-vous ce qu'il en est de YYY ?

3. Quelle est la place de la question migratoire dans les prochaines élections ? Trouvez-vous que la question des migrants a été instrumentalisée politiquement, notamment à l'aube des élections municipales ?

4. Lors de votre mandat vous vous êtes montré plutôt favorable à l'accueil des migrants. Mais on vous a reproché d'avoir changé votre discours, notamment en qualifiant l'action de [Prénom Nom] d'appel d'air pour migrants, en disant qu'il donne une mauvaise image de [Nom de ville]. C'est un changement de valeurs ? Un changement de politique ?

5. L'opposition de gauche dit souvent que vous n'êtes plus de gauche. Vous leur répondez quoi? La politique c'est s'ajuster à la population ?

6. Est-ce que l'accueil des migrants a comporté des dépenses pour le budget de la ville ? Fallait-il à un moment donné faire des choix par rapport à cela ? Pourquoi ne pas avoir accordé un budget, même symbolique, aux migrants logés à [Nom de ville]. Cela aurait été mal vu par les [gentilé] ?

Commentaire [1] : Moi cette question me parait un peu « dure » mais peut-être ça peut donner quelque chose. J'ai l'impression que c'est une question qui contient déjà plusieurs contenus que l'enquêté pourrait vouloir contester (par ex pas prouvé que les agresseurs de [Prénom] soient liés à des réseaux d'extrême droite). Mais bon ça peut être une question qui apporte des infos...

Commentaire [2] : Là aussi tu le poses pas en question.

Supprimé : La politisation des migrants a créée des clivages locaux

Commentaire [3] : Là aussi tu le poses pas en question.

Commentaire [4] : Personnellement j'ai du mal à comprendre la question mais peut-être pas les enquêtés...

Supprimé : Vous vous êtes montré

Supprimé : Pourquoi ce

Supprimé : à ces gens là

Commentaire [5] : Je poserai d'abord la question ouvertement

Extrait d'un guide d'entretien co-élaboré par le binôme du projet-pilote « La frontière des extrêmes »

Faisant l'objet du commentaire [1], la question est fermée appelant de la part de l'interviewé une réponse de type oui/non et nécessitant une explication étant donné son caractère subversif comme le souligne la chercheure (Commentaire [1]). En effet, il s'agit de demander à un maire sortant si, d'après lui, il existe un lien entre élus locaux de la Roya (groupe auquel il appartient) et réseaux d'extrême-droite auxquels le journaliste attribue l'agression d'un militant de gauche en faveur des « personnes en mobilité illégalisée » (terme utilisée par la chercheure pour désigner les personnes communément appelées « migrantes »). Or, comme elle le souligne dans son commentaire, il n'est pas prouvé que les agresseurs du jeune militant soient liés à un groupe

d'extrême-droite. Qualifiant la question d'« un peu "dure" » la chercheure semble craindre qu'en donnant matière à contestation, le journaliste amène l'interviewé à s'arrêter aux faits étant sujets à controverse, et ne réponde pas au-delà. À la fin de son commentaire, elle renouvelle la concession qu'elle a faite au début du commentaire : même si le but de la question n'est pas atteint, celle-ci peut offrir d'autres informations, tout aussi intéressantes. Cette posture qui pourrait s'apparenter à « aller à pêche » aux informations (*fishing device*) (Pomerantz, 1980) où la chercheure opte pour une position selon laquelle elle n'attend pas une réponse en particulier, s'oriente vers une démarche inductive d'entretien en laissant la possibilité à l'interviewé de digresser, voire d'orienter les échanges vers des thèmes imprévus.

L'orientation inductive de l'entretien est aussi recommandée par la chercheure qui exprime quatre autres commentaires allant dans ce sens.

Concernant la deuxième question de l'extrait, par ses commentaires [2] [3], la chercheure induit implicitement que, contrairement à la manière dont le journaliste le présente, les deux segments assertifs qui préfacent sa question (« Savez-vous ce qu'il en est de YYY ? ») pourraient chacun faire l'objet d'une question en soi. Dans cette perspective :

- (Commentaire [2]) elle réemploie la deuxième assertion (« La Roya est perçue […] ») comme un moyen d'accéder au point de vue de l'interviewé auquel elle offre, par une question ouverte (« Que pensez-vous de cela ? »), la possibilité de se positionner par rapport à l'affirmation qui la précède. Ainsi, la chercheure suggère une reformulation partielle permettant de conserver le texte original du journaliste tout en réorientant l'entretien vers un format plus inductif qui ne considère par les faits comme préétablis mais les interroge
- (Commentaire [3]) elle reprend la première affirmation qu'elle avait supprimée (« La politisation des migrants a créé des clivages locaux ») et propose de l'ajouter en suivant dans une version augmentée et sous forme de question (« La question des migrants a créé des conflits ou des clivages à un niveau local ? »). Interpellant le journaliste pour qu'il reconsidère son affirmation initiale comme une question de manière, certes fermée, mais qui inviterait cependant l'interviewé à expliciter sa réponse, la chercheure oriente une nouvelle fois le binôme vers une démarche hybride, entre approche vérificatoire et méthode inductive d'enquête

D'après la chercheure, la question suivante (3) est difficilement intelligible. Cependant, en concédant dans son commentaire [4] que les enquêté.e.s visés par le journaliste seront peut-être plus à même d'y répondre, elle valide la question tout en proposant néanmoins de la préfacer par une question ouverte invitant implicitement l'interviewé à donner un avis : « [selon vous] Quelle est la place de la question migratoire dans les prochaines élections ? ». Ce type de questions ouvertes, que l'on rencontre généralement dans une entretien semi-directif, est très fréquemment utilisé dans le cadre d'un recueil de données opéré selon un démarche inductive d'enquête. Cela souligne un nouvelle fois la volonté de la chercheure d'orienter la conduite de l'entretien en binôme vers une démarche vérificatoire plus diffuse.

Comme pour la cinquième question dont la chercheure a retiré l'expression « ces gens-là » (qui peut inférer un jugement de valeur et relève, du moins, d'un registre de langue familier), les suppressions effectuées dans la quatrième question pourraient paraître n'engager le journaliste qu'à effectuer des modifications de style. Mais, faire débuter la question, comme le suggère la chercheure, par le syntagme prépositionnel « lors de votre mandat » plutôt que par le syntagme

verbal (« vous vous être montré ») permet de nuancer l'impression d'accusation qui pourrait sinon en découler. Et, inciter le journaliste à reformuler sa question pour tenter de savoir non plus « pourquoi », mais si, l'élu interviewé a opéré « un changement de valeur » et ajouter un deuxième item « un changement de politique », indique à nouveau l'orientation de la chercheure vers une démarche d'enquête inductive qui ne présuppose pas l'existence d'un fait. En laissant néanmoins la question fermée (même si elle offre deux possibilités de réponse), la chercheure parvient ainsi, une fois de plus, à combiner les deux approches, vérificatoire et inductive.

De même que pour la question [4], le journaliste propose dans la sixième question de demander à l'interviewé les raisons qui ont motivé le fait qu'il n'a pas accordé un budget aux migrants logés dans sa ville. Par cette question, le journaliste présuppose l'existence de faits et s'oriente vers une démarche d'investigation qui incite l'interviewé à devoir se justifier, ce qui, on l'a dit, n'est pas recommandé dans le cadre d'un entretien de recherche. C'est sans doute pour cette raison que, reconnaissant l'utilité journalistique de poser cette question, la chercheure lui suggère néanmoins de la formuler d'abord de manière ouverte, selon une démarche d'enquête plus inductive. Elle propose en outre deux questions supplémentaires pour introduire celle du journaliste. La première est une question ouverte qui demande l'avis de l'interviewé (« Est-ce que l'accueil des migrants a comporté des dépenses pour le budget de la ville ? »). Optant pour une attitude compréhensive, la seconde question, fermée, invite l'interviewé à donner une explication sans le contraindre à se justifier (« Fallait-il à un moment donné faire des choix par rapport à cela ? »). Ainsi par ses propositions, la chercheure articule questions ouvertes et fermées, combine approche vérificatoire et inductive, hybridant leurs deux démarches.

En résumé, les guides d'entretien rédigés par le journaliste prenait souvent, au départ du moins, la forme d'un entretien plutôt directif, a minima focalisé. Généralement associée à l'élaboration des guides d'entretien, la chercheure a néanmoins pu distiller ça et là des suggestions allant davantage dans le sens d'un entretien semi-directif avec des questions ouvertes autant que possible et organisées de manière à laisser aux enquêté.e.s la possibilité de divulguer des informations au lieu de les confirmer comme le journaliste avait l'intention initialement de leur demander ou d'aborder d'autres thèmes que ceux qu'il avait prévus d'approfondir au départ. Autrement dit, les deux partenaires du projet–pilote « La frontières des extrêmes » ont procédé à des ajustements méthodologiques, à un alignement de leurs actions (Strauss, *op. cit.*) pour préparer la conduite de leurs entretiens à deux. Dans ce cas, ces ajustements ont néanmoins eu pour conséquence d'accorder à la chercheure un rôle secondaire plus ou moins contraint et qui peut être interprété comme l'expression de sa part d'attentes moins fortes à l'égard des apports de l'enquête dans la mesure où dès le début de la collaboration, elle a renoncé à utiliser les données comme un corpus analysable au plan scientifique, contrairement au binôme qui a recueilli le corpus séparément et dont certaines données obtenues par la journaliste ou la chercheure ont été ou seront utilisées par les deux partenaires chacune dans leur champ. On peut aussi envisager que le rôle secondaire de la chercheure est lié au fait qu'elle était alors soumise à des contraintes moins fortes de la part de l'institution par rapport à son partenaire qui, rappelons-le, dans le cadre du projet PLACES, ne la rémunérait pas pour la livraison d'un produit scientifique mais pour la mise en œuvre d'une enquête collaborative.

Finalement, lorsque journaliste et chercheur.e agissent seul.e sur le terrain, ces dernier.e.s peuvent disposer de leurs données respectives pour répondre aux attentes propres à leur champ. Dans le cas du projet-pilote « Supprimer les règles? », on a pu voir alors

que la journaliste s'orientait vers une forme d'entretien plutôt directive, tandis que les questions de la chercheure laissait présager des entretiens selon un mode beaucoup plus semi-directif. Cela a eu pour conséquence que la première pu obtenir des explications, des justifications, des clarifications en réponse à ses questions alors que la seconde prévoyait de donner l'occasion à ses enquêtées de lui faire part de leurs impressions, opinions, représentations comme le commande leur champ respectif. En ce qui concerne les partenaires des binômes qui ont choisi de réaliser le travail de terrain ensemble, ce n'est qu'à la faveur de quelques ajustements méthodologiques, que ces dernier.e.s ont pu collecter des données à partir desquelles les produits journalistiques ont été élaborés et dans lesquelles les chercheures ont aussi pu trouver un intérêt scientifique. Si dans le cas du projet-pilote « Vivre avec l'oubli », faire l'entretien à deux a permis de montrer que cette méthode d'enquête collective présentait des avantages et des inconvénients principalement pour la chercheure étant donné la priorité journalistique qui était donnée à l'enquête, le projet-pilote « La frontière des extrêmes » a quant à lui offert un aperçu de l'intérêt de co-élaborer en binôme le guide d'entretien de façon à combiner approches vérificatoire et inductive.

Ajustements 3. Les enjeux liés au *travail d'articulation* réalisé par les porteurs d'un projet commun sont centraux au sein des collaborations interprofessionnelles observées, tant au niveau des relations mutuels entre les partenaires qu'au niveau de leurs relations avec les autres personnes associées au projet.

Ajustements 3.1. Durant la préparation de l'entretien en binôme, les partenaires peuvent co-élaborer des outils de recueil de données (questionnaires, appel à témoignages, interviews, entretiens). En cohérence avec leur démarche de vérification habituelle, les journalistes rédigent une première version du guide d'entretien visant à faire la preuve de ce qu'ils cherchent à divulguer ou à expliquer au grand public. Quand elle était transmise aux chercheures, cette version plutôt directive du guide d'entretien a pu faire l'objet de commentaires et de modifications de leur part et s'inscrire alors dans une démarche d'enquête plus inductive. En effet, invités à donner leur point de vue, à ajouter des questions et à en reformuler d'autres, à suggérer un nouvel ordre dans les questions, ou encore à apporter certaines nuances, les chercheures pouvaient s'orienter vers l'élaboration d'un guide prenant une forme d'entretien plutôt semi-directive.4

Ajustements 3.2. Durant la conduite de l'entretien en binôme, les partenaires ont pu mobiliser alternativement questions fermées et questions ouvertes, combinant démarche vérificatoire et démarche inductive ce qui a permis aux journalistes d'obtenir des preuves à partir des témoignages recueillis à deux, autant que d'envisager de nouvelles pistes d'investigation en laissant les enquêtés libres de pouvoir aborder d'autres thèmes ou de digresser. Les chercheur.e.s en revanche ne peuvent faire qu'un usage exploratoire de ces données qui ne sont pas collectées selon la méthode d'entretien de recherche validée par le champ scientifique.

En bref, **l'analyse compréhensive de ces projets-pilotes a permis de montrer que loin de travailler indépendamment l'un de l'autre durant la conduite de leur enquête, les binômes ont au contraire cherché les moyens de combiner leur démarche d'investigation respective pour travailler ensemble** comme il/elles s'étaient engagé.e.s à le faire auprès des responsables du projet PLACES. Si donc réaliser le recueil des données était une condition imposée aux participants des projets-pilotes, les collaborations interprofessionnelles ont néanmoins présenté différentes formes d'expression selon les binômes et entraîné un certain nombre d'ajustements. **Au plan paradigmatique, journalistes et chercheures ont dû articuler des modes de raisonnement contraires** (vérificatoire *versus* exploratoire/inductif) ce qui a engendré des conséquences pratiques notamment en terme de temps pour les journalistes. Si dans deux cas, les chercheures ont pu ponctuellement accompagner une démarche d'enquête qui ne correspondait pas aux attentes empirico-inductives de leur discipline, ce sont surtout les journalistes qui ont opéré un réel glissement vers une démarche d'enquête plus exploratoire. À l'inverse, pour le troisième projet-pilote, comme le temps a manqué, la chercheure a été l'instigatrice principale d'ajustements paradigmatiques en s'alignant sur une démarche vérificatoire de façon à faciliter le travail du journaliste en prise avec les contraintes de sa rédaction et de l'actualité. Au plan épistémique, le parcours de spécialisation, différent selon les champs professionnels, a montré que, soit durant leur formation, soit au cours de leur carrière, journalistes et chercheures avaient déjà développé un domaine de connaissances spécialisées sur un thème de société en particulier, avant le début de la collaboration. À ces savoirs d'arrière-plan, s'ajoutaient également des connaissances approfondies acquises par expérience personnelle et/ou lors de leurs enquêtes journalistiques ou scientifiques antérieures. S'appuyant sur des connaissances de type 1 (immédiatement accessibles) ou de type 2 (indirectement accessibles), les partenaires pouvaient ainsi revendiquer et se voir reconnaître une légitimité professionnelle à traiter le sujet qui les réunissait en binôme. **Alors qu'il/elles présentaient chacun un statut épistémique informé, spécialisé et même institutionnellement reconnu, les partenaires ont aussi été amenés durant la collaboration à mettre en partage leurs connaissances pour pouvoir enquêter ensemble à partir d'un socle commun de connaissances**. Autrement dit, les binômes ont opéré des ajustements épistémiques suivant un mouvement de convergence où les deux partenaires ont aligné leurs actions pour effectuer leurs recherches documentaires et partager les informations obtenues individuellement. *In fine*, cela leur a permis de faire recouper partiellement leur territoire d'information et de créer un domaine de savoirs commun comprenant d'une part des savoirs acquis séparément et ensemble, avant et durant la période de collaboration, d'autre part des connaissances inédites produites à partir de leur analyse des données documentaires ou empiriques. **Nous avons vu enfin que les partenaires des binômes ont adoptées des méthodes d'enquête différentes notamment en ce qui concerne la conduite des entretiens/interviews**. Optant de préférence pour des questions fermées visant à faire la preuve de ce qu'il/elles pressentaient, les journalistes inclinaient, selon une démarche vérificatoire, vers une approche plutôt directive de leurs entretiens, tandis que les chercheures suivant la méthode inductive qui leur est familière avaient tendance à s'orienter vers un format semi-directif d'entretien avec des questions à majorité ouvertes, propres à faire émerger de la part des enquêté.e.s un vécu, un sentiment, une expérience, une opinion, etc. Outre le fait de traduire à nouveau des façons différentes d'appréhender leur sujet/objet, s'engager, chacun.e à sa manière, dans le recueil des données a soulevé des enjeux techniques liés à l'organisation pratique de la collecte lorsque les

binômes allaient ensemble sur le terrain. Procéder aux entretiens à deux voix a ainsi présenté des avantages mais aussi des inconvénients qui se justifiaient néanmoins dès lors que l'objectif de répondre à la commande journalistique était conjointement reconnu comme prioritaire. S'accorder sur un objectif principalement journalistique n'a pas empêché l'un des binômes de procéder durant la préparation de l'enquête sur le terrain à des ajustements méthodologiques. Ainsi en élaborant ensemble le guide d'entretien, journaliste et chercheure ont dévoilé une manière parmi d'autres d'aligner leurs actions en pratique, de conduire un entretien combinant questions ouvertes et questions fermées, approche inductive et démarche vérificatoire. **Finalement, l'étude compréhensive de ces collaborations interprofessionnelles a permis de mettre évidence des façons hybrides d'enquêter.**

4. Caractériser des collaborations interprofessionnelles

Sur la base des observations comparées qui viennent d'être proposées, il s'agit ici d'identifier les facteurs et les critères qui nous sont apparus façonner et déterminer le déroulement des collaborations interprofessionnelles au sein des trois binômes.

La temporalité de la collaboration, telle qu'elle est vécue et gérée par les partenaires, n'est pas celle du projet lui-même et les trois premières étapes du partenariat pourraient favorablement faire l'objet d'un soutien externe : la mise en relation des partenaires, l'instauration de l'association entre les partenaires ainsi que la stabilisation de la place de chacun. De plus, ces collaborations interprofessionnelles connaissent des enjeux à plusieurs niveaux : entourage au sein des pairs et des collaborateurs tiers, gestion administrative, encadrement juridique, etc.

4.1 Préambule : au sujet du travail d'articulation

Cette section fait l'objet d'un billet dédié sur le carnet de PLACES : Caractériser les collaborations interprofessionnelles (1/2). Le défi du travail d'articulation

La comparaison avec la typologie des six formes du journalisme collaboratif de Sarah Stonbely[1] (2017) fait apparaître, par contraste, que la singularité forte des projets-pilotes de PLACES est leur caractère interprofessionnel. Ceci a pour conséquence importante que, par principe, **ceux-ci n'ont pu bénéficier d'aucun des modes d'organisation ordinaires qui structurent les champs professionnels**.

En effet, une collaboration mono-professionnelle peut généralement compter sur un partenariat entre plusieurs rédactions ou entre plusieurs laboratoires de recherche et donc profiter d'un cadre de travail unifié, sur le plan des contrats de travail, de la temporalité du projet, des normes de publications, du partage de savoir-faire communs, autrement dit de tout ce qui fait l'existence d'un « monde » professionnel structuré (Becker 1982). Une collaboration interprofessionnelle, en revanche et par définition, ne se déploie dans pas dans un seul monde professionnel mais à l'intersection de deux (ou plusieurs) d'entre eux. Les partenaires de telles collaborations

1. Le rapport « Comparing Models of Collaborative Journalism » de S. Stonbely est disponible à l'adresse suivante : https://collaborativejournalism.org/wp-content/uploads/sites/8/2017/09/Models-for-Collaborative-Journalism-research-paper.pdf (consulté le 16 novembre 2020).

interprofessionnelles ne peuvent ainsi bénéficier d'aucune infrastructure unifiée et intégrée, mais doivent incessamment composer avec des ressources, contraintes et injonctions – parfois contradictoires – issues des mondes professionnels partenaires.

Le cadre du projet PLACES a offert aux participants des trois projets-pilotes un soutien certain cependant loin d'être suffisant au vu des besoins et les ressources dont les participants auraient pu profiter dans le cadre d'une collaboration mono-professionnelle. **Il en a résulté une situation de relatif isolement professionnel** conduisant les partenaires à gérer seuls et sans réels appuis l'ensemble des questions administratives, financières, juridiques et temporelles de leur projet, là où dans un contexte mono-professionnel ils auraient pu s'appuyer sur un cadre légal défini, un personnel administratif, une hiérarchie, etc.

Cette situation d'isolement n'a certes pas empêché la réalisation des trois projets-pilotes de PLACES, et cela en grande partie du fait de la situation précaire des chercheures et des journalistes[1], tous faisant déjà faire preuve d'adaptation, de ténacité et d'ingéniosité dans leur vie professionnelle. Toutefois, comme les participants en ont rendu compte à plusieurs reprises, cet isolement a pesé significativement sur les travaux en réduisant le champ des possibles de ces collaborations des importantes ressources (de temps, d'énergie, de disponibilité intellectuelle) qu'ils ont dû consacrer à des tâches indispensables quoiqu'indirectement liées à leur enquête.

Les participants de PLACES, généralement en situation de précarité professionnelle dans leur monde professionnel respectif, ont bénéficié dans l'ensemble de peu de ressources personnelles pour développer leur projets de collaboration. Cette même situation de précarité les soumettait en outre chacun à des contraintes et à des injonctions propres, qui n'étaient pas toujours compatibles. C'est ainsi que les partenaires ont été de plus amenés à continuellement négocier entre eux pour s'accorder sur des périodes de travail, pour se distribuer mutuellement des responsabilités, pour établir des procédures et pour s'entendre sur des valeurs et un objectif commun, etc. En somme, dans les trois cas, du fait de l'absence de toute infrastructure pour soutenir les collaborations interprofessionnelles, les chercheures et les journalistes ont dû inventer leur cadre de travail.

Ce type de tâches particulières, spécifiquement dédiées à la coordination générale des relations entre les différents participants du projet, se nomme selon Anselm Strauss (1985), le « travail d'articulation ». Dans le cas des collaborations interprofessionnelles, ce travail d'articulation présente deux défis particuliers :

- d'une part, **celui de joindre ou réunir des réseaux d'activités absolument distincts**, sans interconnexions préalables sur lesquelles les collaborations pourraient s'appuyer ;
- d'autre part, **celui d'impliquer des individus exclusivement, et plus précisément ceux étant en charge du projet de collaboration**, à l'inverse du contexte mono professionnel ordinaire où il est collectivement pris en charge par l'organisation, et où le poids de ses diverses activités est réparti entre certains postes à responsabilité et certains services.

Avec le concept de « travail d'articulation », un ensemble de tâches cruciales pour la conduite des projets de collaboration interprofessionnelles est mis en évidence. Ces tâches existent dans tout projet et sont généralement peu visibles, y compris par celles et ceux qui les réalisent. Dans

1. Sur la précarité des participants du projet PLACES, cf. section 2.5.

le cas des collaborations observées, ce travail d'articulation prend une ampleur particulière et ce, sur deux plans :

- il se déploie d'une part entre les deux partenaires des projets de collaboration et a pour enjeu la gestion de leur bonne entente mutuelle ainsi que le bon fonctionnement du travail à quatre mains, ce qui est un défi lorsque ceux-ci ne sont pas issus du même monde professionnel et donc qu'ils ne partagent pas toujours les mêmes pratiques de travail, la même éthique ni les mêmes contraintes de publication ;
- il se déploie d'autre part entre d'un côté les partenaires du projet et d'un autre côté l'ensemble des autres individus associés au projet et a pour enjeu la gestion des ressources externes nécessaires à la conduite du projet, ce qui engage une complexité particulière lorsque le projet relève de deux mondes professionnels distincts.

Ces dimensions du travail d'articulation vont être détaillées dans deux sections distinctes.

Caractéristique 1 : Les enjeux liés au travail d'articulation réalisé par les porteurs d'un projet commun sont centraux au sein des collaborations interprofessionnelles observées, tant au niveau des relations entre les partenaires associés pour l'occasion qu'au niveau des relations de ces derniers avec les autres personnes associées au projet.

4.2 La dynamique de la collaboration

Les projets de collaboration de type interprofessionnel trouvent une première spécificité à l'échelle de **l'organisation et de la division des tâches** entre les deux partenaires. La relation de travail entre les chercheur.e.s et les journalistes ne va, en effet, pas de soi, elle doit non seulement être construite – au travers du travail d'articulation – mais trouver aussi une dynamique qui lui est propre.

4.2.1 Dynamique du projet et dynamique de la collaboration

La dynamique de la collaboration n'est pas la dynamique du projet. Ces deux dynamiques s'entremêlent, influent l'une sur l'autre, mais ne doivent pas être confondues au risque sinon d'ignorer certains enjeux importants du projet de collaboration interprofessionnelle.

Plusieurs éléments en effet les différencient :

- La durée de la collaboration dépasse celle du projet. Une unique relation de collaboration peut d'ailleurs donner à lieu à différents projets successifs ;
- Le projet connaît davantage d'étapes constitutives, qui ont par ailleurs leurs propres enjeux ;
- La collaboration coporte davantage de récursivité, c'est-à-dire que les décisions prises par les partenaires à un moment donné connaissent une plus forte propension à la remise en question et au réajustement ;

- Les partenaires d'un projet ont plus de prise sur la dynamique de la collaboration que sur celle du projet qui est moins dépendante de facteurs et d'acteurs externes. Cela reste toutefois relatif dans la mesure où la collaboration est elle-même dépendante du projet.

On peut définir ces deux dynamiques de la manière suivante :

- La **dynamique de la collaboration** est le rythme de la rencontre entre les partenaires telle qu'elle s'étire dans la durée, elle concerne la dynamique temporelle de leur relation mutuelle et du positionnement relatif de chacun vis-à-vis de l'autre ;
- La **dynamique du projet** est le rythme de la réalisation de l'entreprise commune telle qu'elle s'étire dans la durée, elle concerne la dynamique temporelle des actions cumulées des deux partenaires pour atteindre l'objectif initialement défini.

L'imbrication de ces deux dynamiques pourrait être schématisée de la manière suivante :

Dynamique de la collaboration								
Mise en relation	Instauration	Stabilisation						Séparation
Dynamique du projet								
-	Préparatifs	Coup d'envoi	Enquête	Analyse	Production	Publication	Retour aux enquêtés	-

Schéma de l'imbrication des dynamiques de la collaboration et du projet ainsi que de leurs étapes respectives

(Nota : ces différentes étapes se recoupent largement et leur durée peut varier selon les projets. L'ordre de leur succession peut également être adapté.)

Les quatre étapes de la *dynamique de la collaboration* sont les suivantes :

- **la mise en relation des partenaires**, où le travail d'articulation a pour enjeu principal la rencontre entre des individus de mondes professionnels distincts, c'est-à-dire : la recherche d'un partenaire, la gestion du premier contact ainsi que l'accord sur un projet commun ;
- **l'instauration de l'association**, où le travail d'articulation a pour enjeu principal la mise en place d'un cadre commun de travail, c'est-à-dire : l'obtention d'un financement, la gestion des contrats de travail, l'accord d'un calendrier commun, la recherche d'un partenaire de publication ainsi que la définition d'un objet d'enquête partagé ;
- **la stabilisation des places de chacun**, où le travail d'articulation a pour enjeu principal le maintien dans le temps de l'association initialement définie, c'est-à-dire : la cogestion de la collecte de données, la reconnaissance du champ d'expertise de chacun, le respect du calendrier ainsi que les choix matériels et financiers du projet, la prise en compte des événements et des contraintes qui s'imposent au binôme ;
- **la séparation des partenaires** où, à l'issue du projet, chacun progressivement reprend sa liberté vis-à-vis de son homologue. Ce point n'a pas été étudié en tant que tel dans ce projet, il ne reste que théorique à ce stade et ne sera pas développé dans les pages qui

suivent.

Si la gestion et le rythme de succession de ces quatre étapes sont principalement du ressort des partenaires engagés dans la collaboration, une personne externe peut aussi intervenir directement. Par exemple dans le projet PLACES à l'étape de mise en relation, la coordinatrice a apporté un soutien à chaque journaliste dans la quête d'un.e partenaire chercheur.e.

La description des quatre étapes de la dynamique de collaboration met en évidence des besoins spécifiques concernant les collaborations interprofessionnelles qui pourraient être soutenues, notamment par l'intermédiaire de la plateforme numérique de travail prévue par les initiateurs du projet PLACES.

Caractéristique 2 : Au cours de la vie d'un projet, le travail d'articulation connaît une dynamique en quatre étapes, auxquelles correspondent des enjeux spécifiques et donc des besoins particuliers qui méritent d'être traités distinctement.

4.2.2 Étape 1 : se mettre en relation

La mise en relation des partenaires des binômes est une étape cruciale, quoique souvent sous-estimée du fait qu'elle intervient nécessairement avant le début du projet commun proprement dit et est donc invisible. Or :

Cette section fait l'objet d'un billet dédié sur le carnet de PLACES :
La dynamique des collaborations (2/5). Se mettre en relation

- La mise en relation est tout d'abord un moment où un des deux partenaires (ici, toujours un.e journaliste) initie le projet et définit ce que sera le travail commun dans ses grandes lignes : un thème est présélectionné, des pistes de réflexions sont esquissées, des possibilités d'enquêtes sont éventuellement testées ;
- C'est ensuite un temps où cet *initiateur du projet* (pour reprendre le terme de Strauss, 1988) part en quête du meilleur partenaire possible (ici, un.e chercheur.e), qu'il sélectionne selon des critères qui lui appartiennent (spécialité, expérience, compétences, disponibilité, etc.). Chaque partenaire potentiel offre alors une combinaison particulière de ressources sur lesquelles il pourra compter mais également de contraintes avec lesquelles il ou elle devra composer. De fait, choisir son partenaire, c'est également effectuer des choix de forme et de fond qui participent à modeler le projet final ;
- Et une fois les deux partenaires réunis, avant la contractualisation formelle de la collaboration, il faut encore tenir compte d'un premier temps de négociation (que celle-ci soit informelle ou très explicite) durant laquelle l'un présente à l'autre ses objectifs, ses contraintes et ses préférences quant à l'orientation future du projet commun, ce qui aboutit (ou pas) à un accord.

Cette étape préliminaire pose des problèmes particuliers qui, tenant très directement au fait de devoir **faire la jonction entre des mondes sociaux distincts**. Les enjeux soulevés proviennent en effet tous d'une confrontation à l'altérité professionnelle, dont une large partie de l'entreprise commune consistera à en atténuer les effets :

- il s'agit premièrement de l'expérience d'altérité que constitue le fait de s'associer avec un

individu inconnu, avec sa personnalité, sa manière de voir le monde, ses procédures de travail (altérité qui est propre au travail collaboratif, mais pas nécessairement interprofessionnel) ;

- Il s'agit ensuite de se familiariser avec un monde professionnel inconnu, celui de son partenaire, qui possède ses règles, ses normes, ses valeurs et ses contraintes.

L'*initiateur* du projet de collaboration est ici la figure centrale (ici, toujours les journalistes). Il ou elle est amené à se poser trois questions principales :

- **Où trouver un partenaire ?** Les manières que les mondes professionnels ont de répertorier leurs praticiens diffèrent significativement, tant en termes de type d'espaces documentaires privilégiés que de modes de présentation de soi. Pour trouver un journaliste, on aura ainsi tout intérêt à se créer un profil sur Linkedin et/ou Twitter puis à y parcourir les réseaux de contacts et de mots-clé. Pour trouver un chercheur, en revanche, on aura plutôt intérêt à parcourir les sites institutionnels des unités de recherches, les listes de diffusion professionnelles, les bases de données d'articles et/ou les bibliographies des articles sur le thème sélectionné. Ainsi, un individu désirant entrer en contact avec un interlocuteur d'un monde qui n'est pas le sien devra en apprendre ses usages et ses codes de sociabilité.
- **Parlons-nous la même langue ?** Les champs terminologiques ne sont pas communs aux différents mondes professionnels (et, souvent, ne le sont pas non plus aux différents sous-champs d'un monde donné). De fait, à moins d'avoir une idée déjà précise de la personne avec qui il souhaite entreprendre une collaboration, il est indispensable que l'initiateur du projet s'interroge sur le vocabulaire d'usage et en répertorie les différentes variations afin d'entrer en contact avec une personne spécialiste du sujet ciblé. Ce travail vise, d'une part, à circonscrire les mots-clé pertinents et interroger efficacement les moteurs de recherche et, d'autre part, à se présenter à son futur partenaire en des termes avec lesquels ce dernier est familier.
- **Nos contraintes respectives sont-elles compatibles ?** Les règles et les formes de l'activité professionnelle ne sont pas identiques dans le monde de la recherche et dans le monde du journalisme (et elles sont largement plurielles dans chacun d'entre eux). Cela implique de chaque côté l'existence de modalités de financement, de modes de concertation et d'action, de rythmes de travail, de processus d'évaluation et de publication, de normes ainsi que d'usages qui ne coïncident pas nécessairement. On a ainsi pu observer que la mise à plat de l'ensemble des contraintes de chacun s'avère un moment incontournable avant le lancement effectif de la collaboration, à l'occasion duquel on observe des négociations entre les partenaires (même si elles ne sont pas nécessairement explicites).

Le succès de cette étape de mise en relation dépend d'un double apprentissage, au sens où **plus l'expérience de ce type de projet est grande chez les individus concernés, plus cette première étape de mise en relation sera facile**. Les partenaires peuvent en effet avoir acquis une expérience préalable de travail collaboratif, interprofessionnelle ou non. Il existe aussi d'autres manières de connaître a priori le monde professionnel de son partenaire : par exemple le fait d'avoir été soi-même déjà socialisé dans le cadre familial.

S'appuyer sur l'aide d'un tiers peut être utile à l'initiateur du projet de collaboration lors de cette étape préliminaire. Pour apporter une aide substantielle, ce dernier doit avoir déjà un

pied dans chacun des deux mondes professionnels concernés par le projet de collaboration, de façon à jouer le triple rôle d'intermédiaire (en mettant en relation), d'interprète (en alignant les vocabulaires) et de facilitateur (en anticipant et en ajustant les contraintes). L'intervention de ce tiers présente toutefois de sérieuses limites. D'une part, en évitant à l'initiateur de se confronter à ce nouveau monde avec lequel il souhaite collaborer, il l'empêche de l'explorer et de se familiariser avec lui et donc de se faire une première idée de ses normes, logiques, dynamiques de fonctionnement. D'autre part, l'intervention de ce tiers agit comme un filtre dans la relation entre les deux futur.e.s partenaires, ce qui instaure un échange triangulaire plutôt que dialogique dont il apparaît ensuite difficile de s'affranchir.

À cette étape de mise en relation, c'est le premier seuil de l'altérité interprofessionnelle qui est franchi. Quel que soit le degré de connaissance de son partenaire et de son monde professionnel, deux enseignements importants doivent être retenus :

- **les rencontres directes (sans l'intervention d'un tiers) tendent à instaurer une relation plus étroite entre les partenaires**, c'est-à-dire à la fois plus intense en nombre d'échanges et en interpénétration des pratiques de travail. Il semble de plus qu'elles autorisent plus aisément la transformation de la relation de travail fondée sur un engagement professionnel et formellement contractualisé en une relation fondée sur la confiance mutuelle relative à un engagement interpersonnel.
- **les situations de rencontre en coprésence tendent à lever les incertitudes et zones d'ombres, propres aux situations d'altérité que chacun expérimente, bien plus rapidement que lorsque cette étape a lieu exclusivement en ligne**. Ce n'est pas dire que la coprésence est absolument indispensable ou qu'il n'est pas possible de faire autrement, mais que son absence crée une fragilité qui peut faire échouer les projets.

Tout se passe en effet comme si une rencontre directe et en coprésence au stade de la mise en relation permettait de dépasser plus rapidement le premier seuil de l'altérité inhérente à la rencontre interprofessionnelle. En réunissant ces deux conditions, les partenaires augmenteraient ainsi leurs chances d'accéder à une première connaissance du monde de son partenaire potentiel et de dépasser leurs préjugés et prénotions, c'est-à-dire de se positionner chacun en situation favorable d'apprentissage des spécificités du monde de l'autre.

> **Caractéristique 2.1** : L'étape de la mise en relation est cruciale dans la rencontre interprofessionnelle. C'est à ce stade que l'expérience d'altérité est la plus prégnante pour chacun et donc possiblement la plus déroutante. Les premières rencontres en situations de coprésence et en l'absence d'intermédiaire tendent à faciliter la réussite de cette étape en conduisant les partenaires à faire connaissance et à partager des moments informels qui solidifient le contrat moral qui les lient.

Pour apporter un soutien aux projets de collaboration durant cette mise en relation des partenaires, l'enjeu premier est de la reconnaître comme une étape incontournable même si elle précède le commencement du projet commun à proprement parler. À ce moment, le binôme n'existe pas encore véritablement, il est « en devenir ».

Étant donné qu'il n'est pas possible de savoir à l'avance quelle rencontre entre partenaires donnera effectivement lieu à un projet, une aide sur ce plan ne peut être que diffuse et non ciblée. Cela peut prendre la forme :

- de facilitations offertes et de soutien aux initiateurs des projets dans leur recherche de profils pour un partenaire (par exemple sous la forme d'espaces de discussion ou d'annuaires de personnes éventuellement intéressées) ;
- de mises à disposition d'espaces de rencontre physiques et dédiés, pour simplifier la première rencontre entre les futurs partenaires, avec documentation et personnes ressources.

4.2.3 Étape 2 : instaurer l'association

Lorsque deux partenaires parviennent à s'accorder sur leur future collaboration et s'engagent mutuellement à travailler ensemble, survient alors l'étape consistant à **instaurer formellement leur association**. À ce stade les partenaires sont d'accord sur une direction ainsi que sur un sujet. Pour autant, le projet en lui-même n'est pas encore mis en œuvre si bien que les négociations entre les partenaires se prolongent. Comme nous allons le voir, cette seconde étape est largement concomitante avec l'étape de préparation du projet (cf. tableau de l'imbrication des deux temporalités, section 4.2.1).

Survenant au moment-clé où l'entreprise commune bascule de l'abstrait au concret, cette étape d'instauration formelle de la collaboration consiste à établir les conditions de réalisation, à la fois en recensant les ressources nécessaires (budget, temps, relations, etc.) et en résolvant les différents problèmes. Ainsi ce qui caractérise en premier lieu cette étape sur le plan du travail d'articulation, comparativement aux autres, c'est **la variété des activités que les deux partenaires doivent prendre en charge**, qui sont souvent bien éloignées de leurs préoccupations principales comme de leur champ de compétence. Ces tâches peuvent concerner :

- le financement du projet ;
- la gestion des contrats et des conditions de travail ;
- la clarification du statut juridique de la collecte de données envisagée, notamment en ce qui concerne le RGPD, conduisant éventuellement à une demande d'enregistrement auprès de la CNIL. Dans un projet collaboratif, des données dites « sensibles » sont en effet vouées à être partagées avec des tiers ;
- le choix, l'achat, voire la commande, du matériel nécessaire à la collecte de données ;
- la recherche d'un partenaire de publication ;
- la prospection des terrains d'enquête possibles et pertinents, avec un état des lieux comparés des contacts possibles et opportunités offertes par chacun des partenaires ;
- l'organisation du travail commun ;
- la définition précise d'un objet de recherche, et éventuellement l'élaboration d'une bibliographie de référence des deux côtés ;
- la clarification des statuts réciproques puis la répartition des tâches ;
- la planification d'un agenda commun ;
- le choix des modes et des formats de partage des données ;
- la définition des modalités de mise en visibilité du projet et des résultats obtenus ainsi que de la collaboration en elle-même.

Nota : selon les personnes engagées et les types de projet, toutes ces activités ne prennent pas la même importance, certaines peuvent même parfois ne pas avoir du tout lieu d'être.

Certaines de ces tâches peuvent être interdépendantes, ce qui donne à cette seconde étape une complexité certaine. Le choix du partenaire de publication peut influer par exemple sur le financement du projet et la gestion des contrats. Du type de contrat choisi par chacun peut aussi dépendre la division des tâches dans le projet mais aussi son agenda. Ainsi les conditions de travail que connaissent les partenaires (selon l'employeur, le type de contrat, la forme de rémunération) ont aussi un sérieux impact sur la gestion de cette étape et vont donc modeler le projet en lui-même.

De fait, le temps de l'instauration de l'association est aussi le temps où il s'agit de convaincre le commanditaire, le financeur et les différents partenaires de la pertinence du projet, de sa faisabilité et de la capacité des partenaires à le mettre en œuvre. **L'omniprésence de la négociation caractérise donc en second lieu cette étape**. La capacité de persuasion des partenaires est alors ici déterminante, laquelle est certainement dépendante du degré d'insertion de chacun d'eux dans leurs milieux professionnel respectifs.

Ces négociations donnent lieu à des « alignements interactionnels » (Strauss 1988 : 168). Elles provoquent des ajustements de part et d'autres chez les partenaires et ont aussi d'inévitables répercussions sur les arrangements dont les partenaires ont convenu en amont, lors de leur mise en relation. Pour chacun des accords passés avec les acteurs tiers du projet (un éditeur, un financeur, etc.), l'adhésion des deux parties est en effet de rigueur. À chaque fois une position commune doit émerger de discussions entraînant éventuellement la modification de certains des accord préalables établis entre les deux parties.

> *Par exemple, une journaliste qui s'accorde avec la rédaction d'un média sur la forme finale du produit à livrer imprime une forte marque sur le projet de collaboration. Si la chercheure partenaire ne peut (ou ne souhaite) remettre en question les choix journalistiques effectués, elle peut toutefois apporter son opinion sur la meilleure (ou une autre) manière de procéder, et préciser les conditions possibles de sa participation dans le cadre choisi. Ainsi, il y a négociation entre les partenaires afin que chacun puisse aligner son action sur celle de l'autre.*

Notons que certaines négociations peuvent concerner directement l'identité professionnelle de l'un des deux partenaires ou avoir des conséquences concrètes sur sa carrière, si bien qu'elle est parfois réduite à peau de chagrin, au sens où elle nécessite que l'un des partenaires accepte purement et simplement les contraintes de l'autre.

> *Par exemple, une journaliste en situation de précarité qui accepte un CDI au cours de la collaboration produit une décision qui a pour effet d'opérer la substitution d'un média partenaire avec un autre. Or la chercheure partenaire avait en partie fait reposer son acceptation au projet de collaboration sur la réputation dont bénéficiait le média initialement choisi. Ainsi, bien que ce changement de situation professionnelle remette significativement en question les accords initiaux entre les deux partenaires, la chercheure ne peut raisonnablement pas s'y opposer. Un réajustement de la relation de collaboration est donc nécessaire sans réelle négociation possible (sauf à renoncer au projet).*

Dans ces moments-là se joue donc une autre grande partie de la rencontre interprofessionnelle

dans la mesure où **chacun.e est amené.e à adopter une posture compréhensive vis-à-vis de son ou sa partenaire**, c'est-à-dire à adopter un temps son regard, ses obligations et ses objectifs pour trouver une issue satisfaisante pour les deux parties. Chacun apprend à considérer les problèmes de l'autre monde professionnel, à en appréhender les difficultés et à en hiérarchiser les enjeux comme s'il en était lui-même membre. De même que pour franchir le premier seuil, les situations directes et de coprésence tendent à simplifier les défis qui se posent ici. C'est à ce moment que l'éventuelle présence d'un tiers devient encombrante et que la rencontre des partenaires en coprésence constitue un levier facilitateur important.

Caractéristique 2.2 : L'étape de l'instauration de l'association d'un projet de collaboration est une étape de négociations et d'ajustements. Elle a pour finalité de rendre compatibles les contraintes des mondes professionnels engagés dans la collaboration et implique des tâches qui sont rarement envisagées en amont, chronophages et impliquant des savoir-faire et des compétences précises.

Pour apporter un soutien aux projets de collaboration durant cette instauration de l'association, il est d'abord nécessaire de penser cette étape de manière globale tant les enjeux qu'y rencontrent les partenaires sont interdépendants. Deux pistes en particulier peuvent être suivies :

- proposer des espaces de travail que les partenaires pourraient occuper pour se rencontrer, échanger et travailler ensemble et qui leur seraient accessibles en amont de la mise en œuvre effective de leur projet. Cet espace pourrait être un lieu physique partagé, identifié comme tel, avec une salle de réunion, des ressources documentaires, un accès libre à internet et un coin détente. Ce pourrait être également, et de façon non exclusive, un espace numérique réservé à chaque binôme facilitant leurs échanges distants en offrant un cadre privilégié avec possibilité de partager des documents, de se laisser des messages, etc.
- créer une organisation-cadre capable de faire le pont entre les mondes concernés par la collaboration de façon à soulager les partenaires. Il ne s'agit pas d'empêcher ou de neutraliser les négociations, inévitables, mais de limiter l'étendue des sujets sur lesquels portent ces négociations. Une telle organisation-cadre pourrait ainsi un accompagnement-conseil sur les plans financiers et juridiques, proposer d'endosser le rôle d'employeur avec un contrat-type adapté à la collaboration interprofessionnelle ou encore se faire gestionnaire et garant attitré d'un projet éligible à un financement, etc.

4.2.4 Étape 3 : stabiliser la collaboration

Cette section fait l'objet d'un billet dédié sur le carnet de PLACES :
La dynamique des collaborations (4/5). Stabiliser les places de chacun

Cette étape apparaît comme la moins problématique dans la pratique, étant donné que l'essentiel des enjeux et des alignements interactionnels ont été réglés précédemment. **Le cadre de la collaboration est posé, il s'agit à présent pour les partenaires d'en tirer parti**, c'est-à-dire de piloter le projet et de recueillir des données dans l'idée de produire ultérieurement un contenu et un livrable. Ceci nécessite que les activités mises en œuvre par les partenaires, rompus à l'exercice d'enquête et d'analyse, ne présentent aucune surprise pour eux. À ce moment, la relation de col-

laboration entre les deux partenaires trouve une expression qui n'évolue plus de manière significative jusqu'à la fin du projet ; mais elle pourra toutefois prendre une autre forme dans le cas où le binôme décide ensuite de s'engager sur un second projet.

Cela ne signifie pas pour autant que cette relation de collaboration n'est pas mise à l'épreuve. La concrétisation du projet d'enquête pose en effet des problèmes d'ordres divers (matériel, financier, temporel, spatial, administratif, etc.) qui provoquent d'ultimes négociations concernant les places respectives de chacun dans l'entreprise commune. Sur ce plan, le temps de recueil des données paraît être celui duquel découle le plus de contraintes.

Par exemple :

- *un.e journaliste, dans sa volonté de donner une tonalité autobiographique à sa production, s'affranchit un temps de la collaboration pour poursuivre seule son investigation, ce qui stabilise la collaboration dans une relation d'indépendance où chacun s'emploie continuellement à rendre intelligible à son partenaire sa démarche personnelle et l'évolution de ses motivations.*
- *un.e journaliste n'ayant pas les ressources pour prolonger le terrain au-delà du temps imparti par le média entraîne un.e chercheur.e dans un rythme d'enquête bref et intense, en tant que fixeur.e et guide, ce qui stabilise la collaboration dans une relation de conseil entre un.e auteur.e et un.e expert.e.*
- *un.e journaliste et une chercheure ont choisi de se répartir de le travail de sorte que chacun.e prenne en charge les tâches pour lesquelles chacun.e était spécialiste dans le but d'optimiser les ressources investies collectivement, ce qui stabilise la collaboration dans une relation entre deux coproducteur.e.s dont un.e seul.e uniquement assume le statut d'auteur.e dans la production journalistique.*

Ce sont ainsi trois enjeux principaux qui ont influé sur la répartition du travail au sein des binômes :

- **L'ajustement des temporalités** constitue un premier défi, dans la mesure où le recueil des données est une étape proportionnellement chronophage pour tou.te.s (même si c'est de manière variable dans chacun des deux mondes professionnels), qui demande peu ou prou une totale disponibilité de chacun. Les partenaires peuvent ne pas être pleinement disponibles l'un.e pour l'autre. Il n'est pas toujours facile par exemple de s'accorder sur des plages de disponibilité commune, il est nécessaire de composer avec les micro-disponibilités qu'autorise ou non le quotidien. Le calendrier du projet de collaboration est en outre fortement dépendant de l'agenda des journalistes, structurellement plus contraint que celui des chercheur.e.s en général. Ceci fait qu'on observe un tiraillement entre le rythme de travail de chacun.e des partenaires, tou.te.s engagé.e.s à répondre en priorité à l'« urgence journalistique ».
- **L'ajustement des espaces de travail** est aussi un enjeu, dans la mesure où a priori rien n'impose aux partenaires de résider à proximité l'un de l'autre. Sur ce plan également, le recueil des données constitue une étape charnière. Si, durant les étapes précédentes, les partenaires géographiquement éloignés ont pu s'arranger avec la contrainte de la distance, en revanche chercheures et journalistes montrent à ce moment une volonté commune de se confronter ensemble à la réalité du terrain, et donc de partager ce temps en coprésence. Pour les projets adossés à une enquête géographiquement située, cette

étape du projet a connu une évolution des relations entre les deux partenaires, vers une plus grande proximité, voire une transformation d'une relation jusque-là professionnelle en relation amicale. A contrario, les partenaires ayant opté pour un recueil de données en ligne ont été moins contraintes par cette problématique de la distance géographique mais leur relation mutuelle a moins profité de ce que la coprésence physique autorise en termes de rapprochement interpersonnel.

- **La mobilisation de ressources temporelles, matérielles et économiques**, au niveau personnel comme commun, représente également un enjeu qui pèse sur les relations entre les partenaires au moment de la réalisation du projet. Les situations individuelles globalement précaires sur le plan des situations professionnelles ont complexifié les deux ajustements précédemment évoqués, en autorisant moins de souplesse dans la gestion de la temporalité du projet ainsi que moins de ressources personnelles à investir dans l'enquête. Cette précarité, et avec ellle une moindre reconnaissance institutionnelle dans chacun des deux mondes professionnels concernés, a aussi eu comme corollaire un accès moindre (mais pas nul) à des ressources pouvant être mises à disposition par les employeurs respectifs des partenaires (lieux de travail, matériel, défraiement de voyage et nuitées).

De même que pour l'étape de mise en relation (cf. section 4.2.2), **l'expérience préalablement acquise par les partenaires d'un projet commun est un facteur important de réussite de la stabilisation de la collaboration**. Une première expérience de collaboration interprofessionnelle, voire une solide connaissance préalable du monde professionnel de son partenaire, offre en effet une meilleur compréhension des enjeux qui s'imposent au binôme ; il devient alors plus facile de cerner les tensions générées par des contradictions structurelles entre les mondes professionnels réunis au sein d'un projet. Le fait, par exemple, pour des journalistes d'avoir suivi une partie de leur cursus universitaire en SHS simplifie la communication ordinaire au sein du binôme.

Caractéristique 2.3 : Au moment du lancement du projet, la répartition du travail entre les partenaires se stabilise peu à peu en particulier lorsqu'est initiée la collecte des données. Toutefois, en raison de contraintes externes, notamment dépendantes de la situation de la précarité des partenaires mais aussi de contingences propres au terrain, journalistes et chercheures voient leur collaboration mise à l'épreuve. Des tensions peuvent émerger, qui peuvent plus facilement résolues quand les partenaires possèdent une expérience de collaboration interprofessionnelle antérieure ou au moins une connaissance préalable du monde professionnel de leur partenaire. Lorsque ces tensions ne peuvent être résolues, alors l'ambition de la collaboration tend à être revue à la baisse, ce qui peut générer le sentiment d'une rencontre manquée.

Pour apporter un soutien aux projets de collaboration durant ce temps de stabilisation des places de chacun, deux enjeux sont à considérer :

- si l'émergence d'obstacle dus à la différence des mondes professionnels paraît inévitable, il semble en revanche possible d'accompagner les partenaires d'un projet collaboratif dans l'anticipation des défis pratiques qui se posent au moment du lancement du projet proprement dit ;

- s'assurer que les partenaires disposent d'un budget propre pour leur enquête et garantir des conditions salariales communes et synchronisées, pourraient significativement aider les porteurs des projets à un moment où – idéalement – ils ne devraient avoir qu'à se soucier des données à collecter et du contenu qu'ils envisagent à terme.

4.2.5 Étape 4 : séparer les partenaires

De même que les dynamiques de collaborations naissent par la mise en relation des partenaires d'un projet, **elles se terminent par leur séparation à l'issue de la concrétisation de l'objectif commun**. Ce sont des moments qui font vraisemblablement aussi l'objet d'enjeux particuliers, et éventuellement de tensions entre les partenaires. Il convient de noter toutefois que, dans le cadre de ce rapport, cette étape reste essentiellement théorique, dans la mesure où aucune données précises n'a été recueillie sur ce point. C'est une dimension de la collaboration méconnue qui mériterait d'être approfondie dans un projet ultérieur. Cette limite fait qu'il n'est pas possible ici de formuler des préconisations au sujet de l'aide que les partenaires d'un projet de collaboration interprofessionnel gagneraient à recevoir au cours de cette étape.

Les tensions à cette étape pourraient prendre la forme de désaccords concernant la concrétisation de certains engagements préalables, de sentiments d'inéquité au sujet des ressources investies par chacun dans la vie du projet, ou plus largement de déception quant aux bénéfices de la démarche collaborative interprofessionnelle. L'étape de séparation pourrait aussi être marquée par le plaisir de la rencontre effectuée, la satisfaction du travail accompli et même par le succès public de la réalisation à laquelle le projet a abouti. Il est vraisemblable toutefois que cette étape entraîne dans chaque binôme un sentiment mêlant déceptions et satisfactions.

Le temps de la séparation peut également être différé, deux situations étant possibles ici. Soit les partenaires décident de prolonger le travail sur les données collectées et dans ce cas l'équilibre de la relation propre à l'étape de stabilisation se prolonge autant que faire se peut. Soit les partenaires décident d'entreprendre un second et nouveau projet, et dans ce cas une nouvelle étape d'instauration survient, avec une nouvelle négociation sur les places de chacun.

Caractéristique 2.4 : Lorsque le projet se termine, les partenaires reprennent leur indépendance. Cette séparation présenterait à première vue des enjeux sans incidence directe sur l'entreprise commune alors déjà terminée. Et, du déroulement de cette étape, et plus précisément du sentiment mêlé de déceptions et de satisfaction que chacun emporterait avec lui, dépendrait la propension de chacun à engager une autre collaboration professionnelle, voire à faire la promotion de ce type d'expérience dans son entourage.

Sur le plan de l'accompagnement des partenaires lors de cette étape finale, **les accompagner dans la réalisation de la collaboration pourrait aider chacun à se forger un avis équilibré des échecs et des réussites de l'entreprise commune**. Ceci semble une condition nécessaire pour inciter chaque partenaire à s'engager dans d'autres collaborations interprofessionnelles, voire à en faire la promotion dans son entourage, sur la base de l'expérience acquise (même mitigée). Par ailleurs, généralisés à l'ensemble des projets menés, dans le cadre d'une organisation dédiée à la collaboration interprofessionnelle, de tels bilans offriraient l'occasion de

constituer une base collective de connaissances portant sur les ouvertures et limites rencontrées et ainsi d'ajuster une politique d'accompagnement.

4.3 L'entourage de la collaboration

Les projets de collaboration de type interprofessionnel, qui trouvent d'abord une spécificité à l'échelle des relations entre les partenaires du projet, engagent aussi par extension des relations particulières avec les personnes qui gravitent autour du projet.

4.3.1 Les tiers associés au projet

Les projets-pilotes de collaboration interprofessionnelles de PLACES ont été conçus, élaborés et portés par celles et ceux qui font l'objet de ce rapport, les partenaires, c'est-à-dire dans chacun des trois binômes, les chercheur.e.s et les journalistes. Ces partenaires toutefois n'auraient pas pu mener leur entreprise à bien sans le recours ponctuel et fréquent, à différents moments des projets, d'une diversité de personnes-ressources appelé.e.s ici les *tiers* associés au projet.

Ces tiers relèvent de plusieurs catégories socio-professionnelles :

- les employeurs respectifs : ceux des journalistes ayant été particulièrement présents en tant que responsables de publication des travaux des projets collaboratifs, et qui ont bénéficié d'un droit de regard sur les productions des contenus avant leur publication ;
- les personnels administratifs : aussi bien du côté des chercheur.e.s que des journalistes, en tant que principaux interlocuteurs sur les questions financières (dans la gestion des contrats de travail et dans le défraiement des missions) ;
- les techniciens, notamment des réalisateurs et des monteurs audio : tout particulièrement dans le cas des projets-pilotes ayant publié le résultat de leur travail sous la forme de podcast ;
- les conseillers juridiques : notamment sur les questions relatives au RGPD, ici sollicités surtout dans le cadre du méta-projet et peu par les projets-pilotes ;
- en tant qu'observateurs des collaborations interprofessionnelles, les auteurs de ce rapport ont été eux-mêmes des tiers associés aux projets, qui ont pu à certains moments intervenir pour aider à la mise en place de la collaboration ou pour offrir un conseil en débloquant une situation administrative ;
- et les responsables du projet PLACES, en tant qu'initiateurs et responsables scientifiques et administratifs, mais aussi générateurs de la commande et intermédiaires facilitant l'étape de mise en relation de certains projets-pilotes.

Par tiers, il convient d'entendre **tous les individus qui ne sont pas membres des binômes, mais dont la participation facilite leur travail, voire leur est indispensable.** Ces individus constituent un groupe intermédiaire, distinct du groupe des partenaires conduisant le projet et du groupe des personnes témoins rencontrées et interviewées dans le cadre de la récolte des données. Ces personnes tierces trouvent une place d'ordre infrastructurelle, au sens où leur contribution aux projets peut être assimilée à une participation strictement technique.

4.3.2 L'isolement relatif des partenaires d'une collaboration interprofessionnelle

Le recours à la participation de personnes tierces est inévitable. En effet, en contexte professionnel, aucun projet ne peut réunir des personnes possédant l'ensemble des compétences requises et un pouvoir décisionnel suffisamment étendu pour mener à bien leur projet (Strauss 1988 : 166 et suiv.). C'est certainement sur le plan financier, et plus largement pour toutes les tâches concernant l'administration de ce type de projet, que cette dépendance à des personnes tierces est la plus manifeste : l'obtention de financements, l'inscription dans un cadre juridique, la reconnaissance administrative sont autant de sujets pour lesquels les porteurs doivent solliciter des personnes-ressources et convaincre des interlocuteurs externes à leur équipe du bien fondé de leur démarche. Sur ce plan, les projets-pilotes observés ont montré des degrés différents de dépendance à ces personnes tierces, et donc un degré différent d'autonomie. Aucun n'a pu être conduit sans l'intervention active à un moment donné des responsables hiérarchiques des journalistes et des chercheur.e.s de même que sans celle des secrétaires responsables de la gestion des contrats de travail.

Toutefois, de manière globale, **les projets observés se distinguent par le relatif isolement de leurs porteurs sur le plan de l'aide et de l'accompagnement** comparativement au soutien dont ils auraient bénéficié dans un cadre mono-professionnel, où le collectif prend en charge, à la place des individus, de nombreuses tâches inhérentes au travail d'articulation, aussi bien à l'échelle de l'organisation-cadre par l'intermédiaire des responsables hiérarchiques, des secrétariats, des équipes techniques, etc. qu'à l'échelle de la branche professionnelle (conventions collectives, organisations syndicales, associations professionnelles, etc.).

Cet isolement trouve de fait une explication qui est structurelle : organiser un projet à la jonction de mondes professionnels distincts conduit ses porteurs à travailler largement hors des cadres organisationnels et collectifs ordinaires (cf. section 4.1). Par ailleurs, le caractère expérimental de ce type de projet impliquait aussi pour ses porteurs de faire face à des problèmes nouveaux, pour lesquels les solutions étaient à inventer (ou sont à ré-inventer pour chaque nouveau projet, puisque les enjeux des collaborations interprofessionnelles ne sont à ce jour pas documentés). En d'autres termes, mener un projet de collaboration interprofessionnelle impose dans les conditions actuelles de s'affranchir de l'essentiel du soutien des organisations professionnelles structurantes.

Ainsi, du fait précisément de leur caractère interprofessionnel, les collaborations du projet PLACES ont eu des difficultés à rencontrer des interlocuteurs familiers de la spécificité des enjeux qu'ils avaient à gérer (par ex. des juristes spécialisés du RGPD), à obtenir des réponses et des solutions adaptées aux obstacles pratiques auxquels ils devaient faire face. En outre, les quelques personnes tierces qui ont été associées aux différents projets-pilotes n'ont toujours été issues d'un seul des mondes professionnels, et n'ont donc généralement apporté leur aide qu'à l'un des deux partenaires lequel pouvait ensuite en faire partager le bénéfice à son ou sa collègue. Autrement dit, une structure organisationnelle et des personnes tierces positionnées dans les deux mondes professionnels ont manqué aux partenaires des collaborations observées. Les efforts dont l'équipe coordinatrice de PLACES et les membres du méta-projet ont fait preuve à ce niveau ont montré une carence à combler plus largement.

Caractéristique 3 : Comme tout projet réalisé en contexte professionnel, les collaborations interprofessionnelles sont étroitement dépendantes de personnes tierces externes dont la participation est d'ordre infrastructurel. Pourtant, les projets-pilotes observés se sont avérés globalement isolés du fait de l'absence d'interlocuteurs (individuels ou collectifs) capables de prendre la mesure des enjeux que soulève le fait de porter un projet collaboratif, qui plus est à la frontière de mondes professionnels distincts.

4.3.3 L'ouverture du projet à ses différents contributeurs

Remédiant à cet isolement relatif, les porteurs des projets ont développé des modalités particulières de mise à disposition de leurs résultats intermédiaires qui leur ont permis d'associer au projet des personnes tierces choisies. Ainsi, selon les situations et les binômes, les partenaires ont livré leurs bibliographies, leurs problématiques, leurs données, leurs contacts et les premières versions de leurs productions. **Le caractère collaboratif représentait cependant pour les partenaires des projets un paradoxe éthique dans la manière d'envisager la mise en visibilité de leur production intermédiaire** avant la livraison du produit final. En effet, alors que la confidentialité et la réserve leur semblaient de mise, le caractère collaboratif de ces projets imposait que certaines informations sur les enquêtes en cours soient malgré tout communiquées (par exemple à l'équipe coordinatrice du projet PLACES et/du méta-projet).

Transmettre des résultats intermédiaires répondait d'un côté à deux objectifs :

- **bénéficier de l'expertise et de savoir-faire** absents au sein du binôme (compétences techniques, compétences juridiques, etc.) ;
- **obtenir la validation de versions provisoires ou définitives** du produit final élaboré dans le cadre de l'enquête commune (de la part des personnes interviewées, des expert.e.s sollicités, du chef de la rédaction, etc.).

La confidentialité et la réserve concernant les résultats intermédiaires des projets répondait d'un autre côté à deux objectifs :

- **assurer le contrôle des données personnelles**, c'est-à-dire préserver le secret des sources (selon le vocable des journalistes) ou respecter l'anonymat des personnes ayant témoigné (selon le vocable des chercheur.e.s) ;
- **garantir l'originalité du sujet traité**, c'est-à-dire un scoop (selon le vocable des journalistes) ou son expertise unique sur un domaine de spécialité (selon le vocable des chercheur.e.s).

Face à ce paradoxe, les binômes se positionnaient au cas par cas, selon les enjeux perçus et leur tolérance face à l'assouplissement de certains de leurs principes de travail. Quant à l'exigence relative à la démarche expérimentale du projet PLACES, imposant aux partenaires des binômes de permettre aux membres du méta-projet de décrire, d'analyser et de publier leur processus de collaboration et de production, elle a pu mettre parfois en exergue ce paradoxe (les membres du méta-projet étant, selon les cas et les situations, perçus ou non comme personnes-tierces).

On a ainsi pu globalement observer :

- des **tendances à la fermeture** : par exemple dans le cas de journalistes montrant peu d'enthousiasme à ce qu'un membre du méta-projet s'intéresse de trop près aux données collectées ; dans le cas de binômes circonspects quant à la présentation de leurs résultats intermédiaires sur le carnet de projet en ligne (cf. section 4.3.5) ;
- des **tendances à l'ouverture** : par exemple dans le cas de journalistes partageant avec leur directeur de rédaction l'intégralité des données collectées afin de l'associer à l'analyse.

Dans le cas du partage de la production intermédiaire, le caractère interprofessionnel des collaborations n'a pas semblé être un facteur déterminant, les deux mondes professionnels possédant des exigences très semblables, même si elles étaient formulées différemment.

Ces exigences contradictoires ont posé un certain nombre de problèmes pratiques aux porteurs des projets, par exemple :

> *L'impératif du secret des sources ne s'impose pas de la même manière si l'on enquête seul ou à deux. S'applique-t-il de la même manière aux chercheur.e.s ? Comment gère-t-on l'accès au corpus selon que les données sont recueillies par l'un, l'autre ou les deux enquêteurs en même temps ?*
>
> *Les formats audiovisuels imposent une étape technique de réalisation, et donc la collaboration avec un réalisateur, ce qui n'est pas le cas de la rédaction d'un article que l'on peut proposer à une rédaction sous une forme quasi-définitive. Comment gère-t-on alors le partage de ses brouillons avec un tiers, supposément extérieur à l'enquête du point de vue du secret des sources ? Quelle est la place du chercheur dans ce processus, est-il possible, déontologique, de lui donner accès à ce processus ?*

Pour faire face à ces exigences contradictoires, les partenaires des binômes n'ont eu d'autres choix que d'**opérer un classement, donnant lieu à une typologie informelle, entre différents types de personnes associées à leur projet**. De cette manière, les enjeux de la confidentialité, de l'ouverture, et finalement de la confiance, ne font plus l'objet d'une approche dichotomique mais graduelle. Au-delà de la relation à deux qui fonde le binôme, que l'on pourrait nommer « zone de confiance », les différentes personnes tierces contribuant aux projets sont regroupés selon le type de participation et donc selon leurs droits à exercer un regard sur les processus de production. Sur ce plan, les trois binômes semblent partager la même typologie, même si tous ne confèrent pas aux tiers exactement les mêmes droits et si tous n'entretiennent pas les mêmes relations avec eux.

Ainsi, dans une situation donnée, le choix de ce qui va être rendu visible, et **les modalités de cette mise en visibilité vont dépendre de la place du demandeur dans cette typologie graduelle**. On peut schématiser celle-ci sous la forme de cercles concentriques, chaque cercle correspondant à la position légitime du demandeur, tel que perçu par le binôme :

- **le centre du cercle** est constitué du ou des partenaires du binôme qui a/ont produits les résultats intermédiaires devant être dévoilés. Les membres de ce centre ont comme privilège de *partager la connaissance pleine et complète des sources et des conditions de production des informations communiquées*. Typiquement, les partenaires sont réunis ensemble dans ce groupe lorsqu'ils vont ensemble sur le terrain ou rédigent une analyse

à quatre mains ;

- **le premier cercle** est constitué des personnes ayant le privilège d'*accéder sans réserve au processus d'élaboration du produit final*, c'est-à-dire pouvant observer voire participer aux avancées des travaux effectués au centre du cercle, comme s'ils avaient été eux-mêmes sur le terrain ou s'ils avaient été eux-mêmes participé à la rédaction. Typiquement, sont réunis dans ce groupe les partenaires des binômes lorsque le recueil d'un témoignage n'a pu être réalisée à deux ou qu'un état de l'art rédigé par l'un est mis à disposition de l'autre pour le bénéfice de l'entreprise commune ;
- **le second cercle** est constitué des personnes dont les membres du centre du cercle souhaitent une intervention ponctuelle sur le produit en cours d'élaboration ou dont ils attendent une validation nécessaire à la publication du produit final. Les membres de ce cercle peuvent être très divers, ils ont le privilège de *prendre connaissance du produit final en avant-première et de participer par leurs retours à l'étape de sa finalisation*, mais n'ont aucune vue sur le processus de production ayant eu lieu en amont. Typiquement, ce sont les réalisateurs à qui est confiée la charge de donner forme aux podcasts prévus, les responsables de rédaction, les membres de l'équipe coordinatrice de PLACES ou ceux du méta-projet ;
- **le troisième cercle** inclut les individus sujets de l'enquête, c'est-à-dire les personnes observées ou interviewées. Les membres de ce groupe ont peu de privilèges si ce n'est de *connaître le contenu exact de leur propre témoignage et de posséder une connaissance pratique de la réalité sociale étudiée*. Il a pu arriver toutefois qu'ils soient sollicités une seconde fois pour un complément d'information ou pour confirmer leur accord pour diffusion d'un extrait de témoignage. Ils ont également le droit légal de se rétracter et de demander la destruction de leur témoignage. Typiquement, ce sont les personnes rencontrées et/ou sollicitées sur le terrain à qui il a été promis un statut de témoin anonyme ou la confidentialité ;
- **le quatrième cercle** est celui des pairs des journalistes et des chercheur.e.s, c'est-à-dire celles et ceux appartenant aux mêmes mondes professionnels qui sont en mesure de porter un jugement et une évaluation sur le travail accompli. Ce groupe est aussi celui dont les partenaires se protègent lorsqu'il s'agit de préserver un scoop ou un sujet de recherche original. Les membres de ce groupe n'ont virtuellement comme privilège que *de demander, une fois le résultat publié, une explicitation des conditions de production afin de valider la démarche d'enquête et l'analyse réalisée*. Typiquement, ce sont les journalistes d'un média concurrent et les chercheur.e.s travaillant sur une thématique proche mais aussi les éventuels futurs employeurs à qui les partenaires du binôme souhaitent démontrer leurs compétences professionnelles ;
- **le dernier cercle** est constitué du public à qui est destiné le produit final, qui inclut les lecteurs et les auditeurs ordinaires. Ce groupe est potentiellement infini en taille, *on ne réserve à ses membres que les résultats de l'enquête dans leur forme la plus stabilisée*. On peut considérer que leurs membres ne possèdent a priori aucun droit de regard sur les conditions de production du travail réalisé.

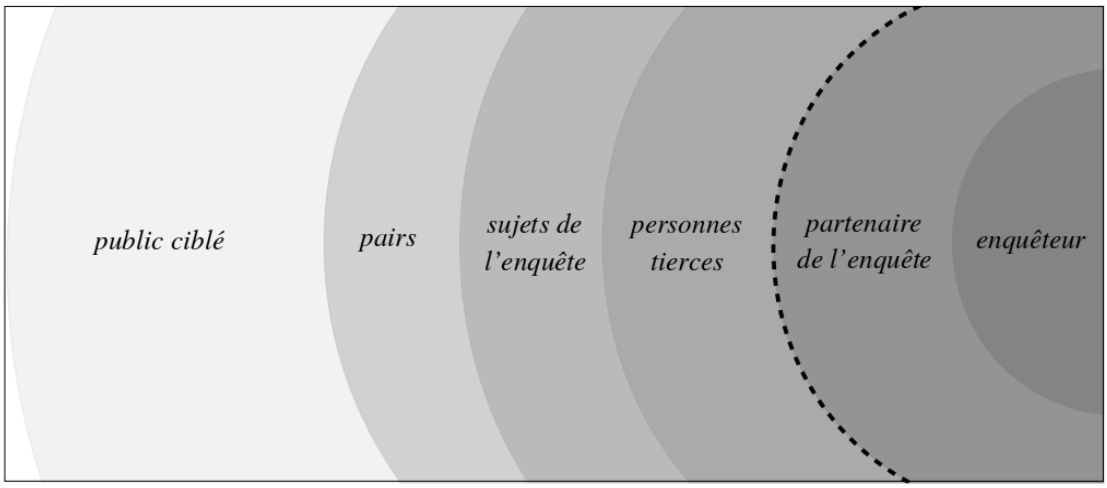

-------- Frontière délimitant la « zone de confiance » telle que perçue par les partenaires des projets-pilotes. Au-delà de celle-ci, les demandes de mise en visibilité des résultats intermédiaires sont considérés au cas par cas.

Schéma des degrés d'ouverture des données au sein des trois projets-pilotes de PLACES

Les projets collaboratifs témoignent donc de logiques différentes d'ouverture des résultats intermédiaires. Le degré de confiance qui est conféré aux personnes tierces varie en effet sensiblement selon les projets, selon la personnalité des personnes chargées de la collecte des données, leurs manières de travailler, mais aussi le sujet traité et le cadre juridique dans lequel il prend place. Cette variation paraît dépendre principalement, pour un type de contenu donné, **du rapport entre le degré de confidentialité dans lequel les porteurs de projets espèrent idéalement garder et le degré d'ouverture dont les personnes tierces ont besoin** pour leur participation.

Par exemple :

- *dans une petite structure de presse et concernant une enquête où les témoins n'attendent que peu d'anonymat, le directeur de la rédaction peut aisément être accepté dans le premier cercle, c'est-à-dire être assimilé à un des porteurs du projet ;*
- *sur un sujet impliquant le recueil de données médicales sensibles et une relation de confiance interindividuelle forte entre enquêteur et enquêté, le partenaire peut se retrouver ponctuellement relégué dans le second cercle, c'est-à-dire assimilé à une personne tierce ;*
- *la place des rédacteurs du présent rapport a sensiblement varié selon le degré d'attachement des porteurs des projets-pilotes au secret des sources et à leur habitude du travail collaboratif.*

Ce modèle d'ouverture est dynamique, au sens où il est à même de présenter une configuration différente selon l'avancement d'un projet donné et la tournure que prend l'entreprise commune. Ceci tient au fait que les arrangements eux-mêmes passés entre les partenaires des projets évoluent et ne se stabilisent que tardivement (cf. section 4.2.3). Plus largement, ce modèle, n'étant pas figé, peut inclure des cercles supplémentaires ou au contraire en supprimer s'il est appliqué à d'autres types de projets collaboratifs.

Par exemple :

- *un responsable de publication d'un média donné peut être associé au premier cercle durant toute l'étape de préparation du projet, ou un tiers médiateur durant toute l'étape de mise en relation, mais être tous deux relégués au second cercle à partir du lancement effectif de l'entreprise commune ;*
- *un partenaire appartenant au centre du cercle en tant que porteur du projet peut être temporairement relégué au premier cercle si son homologue désire entreprendre une partie de la collecte de données en solitaire.*

Caractéristique 3.1 : Les journalistes ou chercheur.e.s impliqué.e.s dans les projets de collaboration interprofessionnels font face à un dilemme éthique continuel, contraints à la fois de garantir le secret de leurs résultats intermédiaires et de communiquer sur ces derniers avec des personnes tierces. De fait, l'ouverture des résultats intermédiaires aux différents contributeurs des projets est toujours circonstancielle et mise en œuvre de manière graduelle et évolutive.

4.3.4 La sociabilité inter-projets

L'absence regrettée d'une sociabilité entre les trois projets-pilotes, pointée parfois très explicitement par les participants du projet PLACES, s'ajoute à l'isolement auxquels ces derniers ont fait face. Il faut voir ici l'expression d'une demande d'intégration inter-projet plus aboutie.

Cette demande recouvre trois besoins distincts :

- Le **besoin de cumulativité de l'expérience collective**, les participants de chacun des trois projet-pilotes considérant que prendre connaissance des problématiques et obstacles rencontrées par les membres des deux autres binômes, conduirait à relativiser les difficultés propres à chaque projet, à ajuster l'action en cours et à optimiser la résolution des problèmes respectivement rencontrés. Cette mise en commun des expériences personnelles en vue de la constitution d'une expérience collective est vue comme un atout qui serait d'autant plus profitable à tous que les collaborations interprofessionnelles relèvent à ce jour d'une démarche largement exploratoire ;
- Le **besoin d'un référentiel de positionnement** permettant à chaque participant et à chaque binôme de prendre la mesure de l'avancée de son projet, de se faire une idée de la justesse de son rythme, et de mieux juger de l'ampleur des difficultés. Une sociabilité plus intégrée est perçue ici comme susceptible d'offrir à chacun la possibilité d'inscrire son action relativement à celle des autres, dans une démarche d'auto-évaluation comparative ;
- Le **besoin d'appartenance à un groupe de pairs** grâce auquel pourraient être atténués les sentiments de désarroi, de démotivation et de dénuement ressentis par les participants dans la conduite de leurs projets, sentiments nés parfois de l'isolement auquel ils ont fait face et du caractère exploratoire de la collaboration interprofessionnelle. Par extension, est exprimé ici le besoin de soutien que peut offrir une dynamique de groupe positive où règne un certain niveau de confiance et d'entente et où la satisfaction de rele-

ver un défi nouveau peut être partagée.

Dans l'ensemble, cette attente de plus d'échange entre les projets-pilotes peut être interprétée comme l'expression directe d'une **désorientation que les participants ont ressentie du fait de pratiquer leur métier en évoluant entre deux mondes professionnels**. Cette attente ne concerne cependant pas le niveau infrastructurel ni les pratiques ordinaires de travail, comme dans le cas des personnes tierces abordé plus haut, mais la sociabilité professionnelle élargie, si bien que ses conséquences sur la conduite des projets-pilotes sont moins nettes.

Finalement, **le cadre offert par PLACES n'a que partiellement répondu à cette attente** d'une sociabilité inter-projets plus intégrée. Les premières raisons sont contextuelles : d'une part les trois projets-pilotes se sont finalement succédés dans le temps plus qu'ils ne se sont côtoyés, d'autre part le confinement dû à l'épidémie de COVID-19 au printemps 2020 a provoqué l'abandon des « séminaires itinérants » qui avaient été précisément prévus pour offrir aux participants des temps d'échanges et de partage d'expérience. Une troisième raison tient au positionnement épistémologique des coordinateurs du projet PLACES : étant donné le caractère expérimental des trois projets-pilotes et compte tenu que l'objectif était de réaliser un état des lieux éclairé des obstacles rencontrés et des attentes émanant de leurs porteurs, il importait de ne pas aller au devant des besoins pour mieux les voir s'exprimer et donc ne pas organiser outre mesure cette sociabilité.

Caractéristique 3.2 : Les journalistes et chercheur.e.s impliqué.e.s dans des projets de collaboration interprofessionnels éprouvent le besoin d'échanger et de confronter leurs expériences et leurs vécus avec les porteurs d'autres projets du même type, passés ou présents. Ce type de projet génère en effet un sentiment d'isolement sur le plan des sociabilités professionnelles élargies, qui a été inédit et inattendu, et qui a été vécu comme un problème important.

4.3.5 La communication autour du projet de collaboration

Le carnet de recherche collectif, comme espace de publication mis à la disposition des participants pour communiquer sur les projets-pilotes, représentait l'un des intérêts scientifiques du projet PLACES. En effet, la plateforme *Hypotheses.org*, est aujourd'hui une réalisation reconnue d'OpenEdition Center, sur laquelle ce dernier entend s'adosser pour prolonger ses travaux sur les relations entre science et société. Dans ce sens, la manière dont les participants du projet PLACES se sont approprié ce support de communication faisait l'objet d'une attention particulière.

De manière assez contradictoire, en dépit de l'isolement auquel ont fait face les participants et l'attente exprimée d'une plus grande sociabilité collective, **les porteurs des projets-pilotes ne se sont que peu saisis de cet outil**, et lorsqu'ils l'ont fait cela a été quasi-exclusivement du fait d'une initiative extérieure (celle des membres du méta-projet). Pourtant, une des motivations ayant présidé à l'ouverture de ce « carnet de recherche » a été précisément de mettre à disposition un espace de discussion et d'échanges entre l'ensemble des participants, de même que de conférer une identité collective au projet PLACES dans son ensemble.

Plus précisément, l'utilisation de ce carnet de projet suscite plusieurs observations. Le carnet de recherche :

- n'a pas été un espace de publication de résultats intermédiaires par les participants des projets-pilotes, quelque soit leur type (réflexions en cours, notes de lecture, observation de terrain, etc.) ;
- n'a été un espace de publication des résultats définitifs que pour un des projets-pilotes, les autres ayant choisi d'en confier la publication aux médias partenaires. Les billets annonçant ces publications ont été rédigés par les membres de l'équipe coordinatrice ;
- a été uniquement un espace de présentation des projets-pilotes, sur l'insistance de l'équipe coordinatrice et grâce, en particulier, à l'initiative des « billets accompagnés » (consistant à alléger la charge de travail des partenaires des projets-pilotes et démystifier ce type de publication par une aide à la rédaction et à la mise en forme) ;
- seule les membres du méta-projet ont trouvé une utilité à ce carnet de projet : pour présenter le projet dans son ensemble, pour mettre en évidence les résultats des projets-pilotes, publier des textes de réflexions intermédiaires en amont du rapport de recherche et pour esquisser le futur numérique de la plateforme de collaboration.

Une contradiction d'échelle entre les intérêts de publication apparaît alors sur le carnet du projet PLACES dans son ensemble :

- à l'échelle des participants, publier des contenus sur le carnet est un problème sur plusieurs plans concernant :
  - la mise en visibilité des contenus non-stabilisés pour les chercheur.e.s et des sujets sur lesquels il importe de garder l'exclusivité pour les journalistes. Dans les deux cas, le problème ressenti renvoie à **une pratique professionnelle considérée comme immuable**, au sens où aller à son encontre serait prendre le risque de s'aliéner le reste de sa communauté professionnelle ou de perdre un avantage personnel, ce qui n'est pas envisageable de la part de professionnels dont les conditions de travail sont précaires ;
  - la maîtrise de l'identité numérique (pour les chercheur.e.s comme pour les journalistes). La plupart des six participants des projets-pilotes ont exprimé **une méfiance claire quant à l'usage malintentionné qui pourrait être effectué des informations mises en ligne** sur le carnet et ont préféré adopter en conséquence une posture prudente ;
  - le temps passé à créer les contenus était perçu comme incompatible avec un projet court pour les chercheur.e.s comme pour les journalistes. Dans les deux cas, la livraison de résultats définitifs dans un cadre de publication reconnu et légitime demeure l'unique objectif du travail d'enquête et d'analyse. Les participants **ne voyait aucun intérêt, et donc ne laissaient aucune place dans leurs processus de travail personnel, à la publication de résultats non-stabilisés et intermédiaires**.

- à l'échelle de l'équipe coordinatrice, publier des contenus est une condition nécessaire :
  - pour créer du lien entre les participants du projet PLACES qui sont disséminés en différents lieux et dont les enquêtes ne se déploient pas selon la même temporalité.

L'enjeu était de **susciter une dynamique positive, et de favoriser un premier niveau d'intégration des individus dans un collectif ;**

- pour étendre au maximum le public du projet PLACES, c'est-à-dire à la fois les publics-cibles spécifiques de chacun des projets-pilotes et celui transversal des personnes intéressées par les relations entre chercheur.e.s et journalistes. **L'enjeu était de sensibiliser et de convaincre le plus largement possible les individus de la nécessité de mener des travaux de recherche sur les interactions entre chercheur.e.s et journalistes ;**
- pour rendre compte de l'avancée effective du projet, afin de montrer à la fois le processus du projet en train de se faire, mais aussi pour témoigner continuellement de son état actif. En cela, tenir un carnet de projet répond à une volonté de **développer un mode de communication complémentaire à l'exercice unique de publication des résultats en fin de projet ;**
- pour susciter l'intérêt des financeurs des projets futurs adossés aux résultats du projet en cours. L'enjeu était de **documenter aujourd'hui les résultats obtenus lors des étapes initiales d'un programme de recherche au long cours** afin de pouvoir plus tard mettre en évidence la cumulativité des travaux effectués.

Apparue tardivement, cette demande d'appropriation d'un carnet de projet émanant de l'équipe coordinatrice n'avait toutefois pas été incluse dans la commande initiale. Ceci peut expliquer en partie la réticence des porteurs des projets-pilotes qui n'ont eu ni le loisir d'introduire cette proposition dans leurs processus de travail, ni de se former à cet outil de communication. Par ailleurs, la formulation décalée dans le temps de cette proposition a empêché l'équipe coordinatrice elle-même de communiquer pleinement sur la finalité et l'utilité d'un tel carnet de projet et, par conséquent, de préciser leurs attentes auprès de personnes totalement novices sur ce plan.

Cette situation suggère que le désintérêt des participants n'était ni total, ni unilatéral mais largement contextuel. Le fait d'échanger sur cette question avec des personnes plus familières de la pratique du *blogging* scientifique montre que **les réticences de chacun relèvent à la fois d'une méconnaissance de ce type d'exercice communicationnel et d'une résistance à ce qui a pu être perçu comme une injonction externe**. Il serait possible d'amener les participants à la pratique du *blogging* scientifique par l'accompagnement et la démonstration pratique de l'intérêt qu'il représente pour un projet en cours comme pour chacun des participants, en laissant donc du temps à chacun pour se familiariser avec l'outil et prendre ses marques.

Caractéristique 3.3 : Les journalistes et chercheur.e.s impliqué.e.s dans des projets de collaboration interprofessionnels ont paradoxalement montré un relatif désintérêt concernant le carnet de projet sur la plateforme *Hypotheses.org*. La plupart d'entre eux n'a pas vu en cet outil une occasion de rompre l'isolement et de partager cette nouvelle expérience avec des pairs. Par ailleurs, ce désintérêt allait à l'encontre des attentes de l'équipe coordinatrice du projet d'ensemble, pour qui le carnet de recherche était nécessaire à court, moyen et long terme.

4.4 L'administration de la collaboration

On a vu que les projets de collaboration de type interprofessionnels trouvent des spécificités à l'échelle des relations entre les partenaires d'une part, avec leur entourage et leur public d'autre part. Elles trouvent toutefois aussi des spécificités sur le plan des modalités de gestion spécifiques de gestion à ce type de projets.

En guise de préalable, rappelons que l'EHESS, organisme public en charge de l'administration générale du dispositif était, entre autres et à ce titre, gestionnaire de la totalité du budget alloué au projet PLACES. Outre la gestion des conditions matérielles de travail des chercheur.e.s des projets-pilotes et du méta-projet, de leurs salaires et de leurs frais professionnels, l'EHESS avait également en charge le transfert d'une enveloppe de 6000 € aux médias partenaires (*20 Minutes*, *Cafebabel* et *Binge Audio*) pour qu'ils gèrent eux-mêmes les dépenses et les salaires de leur journaliste.

À l'échelle de l'équipe coordinatrice, que l'EHESS, situé dans un monde professionnel unique, ait eu en charge la gestion financière d'un projet impliquant deux champs professionnels qui ne relèvent pas des mêmes règles, notamment comptables, a posé une première série de problèmes. En effet, d'une manière générale, un tel organisme, en dépit des efforts qu'il peut fournir pour affronter cette situation inconnue :

- **ne dispose pas des connaissances suffisantes** concernant les contraintes juridiques et administratives du monde professionnel partenaire ;
- **n'est pas soumis aux mêmes exigences** en termes de transfert des fonds et de délais pour ce faire ;
- **ne possède pas le même calendrier comptable** que celui de ses partenaires.

Caractéristique 4 : La gestion administrative et financière par un organisme unique, issu d'un seul des deux mondes professionnels concernés par les collaborations interprofessionnelles, pose de nombreux problèmes pratiques du fait de la disjonction des usages, des règles et des temporalités sur le plan du versement des fonds de part et d'autre.

D'autre part, sur un plan administratif, la jonction des mondes de la recherche et du journalisme peut poser des problèmes à l'échelle des participants, porteurs des projets-pilotes. Ainsi, par exemple, les collaborations interprofessionnelles observées dans le cadre de cette recherche ont toutes été réalisées, d'une manière ou d'une autre, par des personnes en situation de précarité professionnelle. La plupart des participant.e.s étaient en recherche d'emploi avant de rejoindre le projet PLACES, et plusieurs d'entre eux ou d'entre elles ont repris ces démarches dès l'issue de ce projet de leur collaboration.

Par ailleurs, les collaborations interprofessionnelles sont plus généralement entreprises par des participants qui ne bénéficient pas de contrat de travail permanent. Il y a plusieurs raisons à cela, une première est que les chercheur.e.s « permanents », ayant un agenda souvent chargé pour plusieurs années et déjà pris par de nombreux engagements, doivent posséder un intérêt préalable fort pour ce type de projet pour y consacrer des ressources. Une seconde raison est que les journalistes et chercheur.e.s en situation de précarité sont plus disposés à s'engager sur un projet expérimental qui peut leur assurer un contrat et donc un salaire, même temporaire, et l'op-

portunité de nourrir leur carnet d'adresses. Ainsi, parmi les conditions de possibilité des collaborations interprofessionnelles, **la question de gestion administrative et financière des projets de collaboration ainsi que celle des conditions d'emploi, et plus précisément de la précarité professionnelle des participants, constituent un enjeu centra**l.

Concernant l'administration des trois projets-pilotes, cette situation de précarité professionnelle a eu deux conséquences pratiques :

- les participants **n'étaient généralement pas en mesure de faire l'avance de leurs frais sur leurs ressources personnelles** (argent, temps, travail) et n'avaient pas les moyens d'attendre un remboursement ultérieur de la part du gestionnaire du projet PLACES, ce que les chercheur.e.s et les journalistes titulaires d'un contrat de travail permanent sont souvent amenés à faire ;
- les participants **se sont généralement consacrés pleinement à leur projet sur le temps très court de leur contrat de travail**, contrairement aux chercheur.e.s et aux journalistes bénéficiant d'un contrat de travail permanent qui, menant de front plusieurs projets, peuvent s'organiser sur un temps long en consacrant quelques heures et jours chaque semaine à chacun d'entre eux.

Caractéristique 4.1 : Les projets de collaboration interprofessionnelles observés tendent à principalement portées par des chercheur.e.s ne bénéficiant pas de conditions d'emploi pérennes. Cette situation implique des contraintes particulières sur le plan de l'administration et de la gestion financière des projets.

Plus précisément, les problèmes rencontrés par les porteurs des projets-pilotes sont de trois ordres : leur contrat de travail, la reconnaissance du temps de préparation du projet et les modalités de défraiement des missions.

4.4.1 La gestion des contrats de travail

Le fait que la gestion des contrats de travail ait été dissociée – les chercheur.e.s ayant signé leur contrat avec l'EHESS et les journalistes ayant signé avec les médias partenaires – **a généré une disjonction structurelle au sein des projets de collaborations**, c'est-à-dire un déséquilibre de posture entre les participants chercheur.e.s et journalistes de chaque projet-pilote :

- deux journalistes sur trois ont eu le choix (autant que la situation de précarité le leur permettait) du média partenaire avec lequel ils ont travaillé et ont dû négocier leurs conditions de travail,
- les chercheur.e.s n'ont pas pu choisir leur employeur mais ont eu la relative liberté de choisir leurs conditions de travail en agissant sur les types de contrats (ingénieur de recherche ou post-doctorant), sa durée et sa quotité de travail ;
- les journalistes, contrairement aux chercheur.e.s, ont pu obtenir un budget autonome pour la réalisation du projet-pilote ;
- les journalistes ont été contraints de réaliser leur missions selon un calendrier qu'ils n'ont pas choisi seuls alors que les chercheur.e.s pouvaient lisser les heures rémunérées sur la durée de leur contrat.

Cette disjonction a engendré les problèmes suivants :

- les journalistes et les chercheures étaient soumis.e.s à **des périodes d'activité qui ne concordaient pas pleinement**, c'est-à-dire que les dates de début de fin de contrat n'étaient pas synchronisées, que la durée des activités ne coïncidaient pas.

  Par exemple :

  - *le projet-pilote « Vivre avec l'oubli » a été porté par une chercheure salariée d'octobre 2019 à janvier 2020 à mi-temps et par une journaliste rémunérée au cachet pour l'équivalent de 20 jours pleins de travail entre septembre 2019 et février 2020.*
  - *le projet-pilote « Supprimer ses règles ? » a été porté par une chercheure d'août à novembre 2019, pour un projet initié conjointement en avril 2019 et livré par la journaliste en mars 2020 (publié en juin en raison de la crise pandémique).*

- les journalistes et les chercheures **travaillaient dans des cadres hiérarchiques distincts, dont les usages et attentes étaient différents et qui excluaient systématiquement l'un des partenaires**. Les chercheures étaient toutes directement attachées au responsable du projet PLACES, qui leur a donné toute liberté pour engager une démarche expérimentale sur le plan des collaborations interprofessionnelles. Les journalistes étaient chacun.e rattaché.e.s au responsable de la rédaction d'un média partenaire, auprès de qui ils ou elles se sont engagés à livrer le résultat de leur enquête selon un calendrier préétabli.

  Par exemple, le projet « La frontière des extrêmes » a été imaginé par un journaliste préparant son sujet et son enquête en étroite association avec le directeur de la rédaction de Cafebabel pour la livraison d'un documentaire dans le courant du mois de mars, la chercheure associée ne prévoyant pas de se saisir personnellement du sujet proposé et ne s'étant engagée sur aucune publication.

- les journalistes et les chercheures **s'adressaient à des interlocuteurs différents pour la prise en charge des frais de mission**, ils n'étaient donc pas soumis aux mêmes procédures, aux mêmes règles ni aux mêmes offres.

  Par exemple, il n'était pas possible de faire réserver :

  - *deux billets de train par le même interlocuteur, lorsque les partenaires voulaient se rendre sur le lieu de leur enquête. Rien ne garantissait donc qu'ils ou elles pourraient s'asseoir côte à côte ni même de monter dans le même train ;*
  - *un hébergement en un même établissement pour les deux partenaires. Les conditions de réservation étaient d'ailleurs différentes car à la différence des conditions offertes aux journalistes, la location d'appartements de type Airbnb n'était pas permise aux chercheures, même si elle pouvait faire économiser des coûts sur le budget du projet-pilote.*

Si une telle situation de disjonction n'a pas fait échouer les projets-pilotes, **elle paraît toutefois entrer en contradiction avec l'ambition d'entremêler les pratiques professionnelles des journalistes et des chercheur.e.s dans le cadre de collaboration**.

Caractéristique 4.2 : La disjonction entre les types de contrats de travail, et plus largement le fait de ne pas relever du même employeur, pose aux partenaires de collaborations interprofessionnelles des problèmes pratiques tels que l'absence d'une temporalité partagée de travail, l'absence d'un cadre hiérarchique commun ainsi que l'absence de conditions matérielles homogènes. Ces problèmes constituent de sérieux freins à réalisation d'une collaboration aussi étroite que souhaitée.

4.4.2 La préparation du projet

Du fait d'intégrer des participants aux conditions d'emploi précaires, **le financement des périodes d'activité venant en amont du projet représente un véritable enjeu**. Avant l'enquête, en effet, les partenaires des collaborations interprofessionnelles réfléchissent à leur sujet, recherchent des financements et/ou des conseils juridiques et organisent les conditions de sa faisabilité, afin de pouvoir être opérationnels au moment du lancement du projet proprement dit. Par ailleurs, on l'a vu plus haut, pour entreprendre un projet collaboratif interprofessionnel il est nécessaire que les partenaires disposent d'un temps pour faire connaissance, découvrir les spécificités du monde professionnel de leur partenaire et mettre au point des méthodes de travail communes.

Or un problème se pose ici : **les périodes de préparation de projet ne sont pas considérées comme parties intégrantes des projets eux-mêmes, elles ne donnent lieu à aucune reconnaissance de la part des financeurs** que ce soit dans le monde de la recherche scientifique, du journalisme ou de la plupart des secteurs relevant d'activités intellectuelles. La raison est a priori simple : tous les projets ne pouvant être financés, très nombreux sont ceux qui s'arrêtent dès la première étape, celle du dépôt de candidature. Dès lors, quel sens aurait le financement de la conception d'un projet s'il n'est pas financé ensuite ? À quel moment doit survenir la sélection entre les projets retenus et ceux qui ne le sont pas ? D'où le paradoxe suivant : du point de vue des partenaire des projets élaborer une action solidement étayée et convaincante implique d'y travailler de manière conséquente, d'y consacrer du temps et donc de prévoir un budget pour ce faire, alors que du point de vue des financeurs allouer des fonds pour un projet qui risque de ne pas être retenu est un non-sens.

Ainsi va le monde de la recherche scientifique en devant fonctionner de plus en plus sur la base de financement non plus pérennes sur projets, ponctuels donc. Pour répondre à ce paradoxe, certaines organisations académiques proposent des financements spécialement dédiés au montage de projet d'envergure. C'est par exemple le cas des « ERC Tremplin » de l'Agence nationale française de la recherche destinés à améliorer les chances de succès des candidats français aux appels à projets « Starting Grant » de l'agence européenne de la recherche. Cependant, eux-mêmes soumis à sélection, ces financements spécifiques ne résolvent que partiellement le problème et concernent surtout des ressources administratives et techniques, à l'exclusion d'activités de recherche à proprement parler.

Face à cette situation, **les chercheur.e.s et journalistes observés dans le cadre de PLACES n'étaient pas égaux**, en dépit du fait que tou.te.s partageaient une même précarité professionnelle. Les journalistes-pigistes sont apparu.e.s particulièrement vulnérables, dans la mesure où leur revenu mensuel n'est jamais garanti. Ils ou elles ne peuvent en effet généralement compter

que sur les salaires de contrats courts et piges réalisées durant le mois qui précède, dans une logique de flux tendu. Les journalistes en CDD ou CDI, assuré.e.s quant à eux ou elles d'un revenu mensuel sur plusieurs mois, étaient moins exposés sur plan, du fait d'un revenu mensuel garanti sur plusieurs mois, mais ils ou elles devaient en contrepartie composer avec les exigences externes de leur hiérarchie. La situation des chercheur.e.s est généralement différente dans la mesure car même en CDD, leur autonomie professionnelle est très large, ils ou elles peuvent donc plus facilement libérer du temps.

Cette situation de non-financement de cette étape a engendré pour les journalistes l'obligation de laisser globalement au second plan de leurs priorités la préparation de leur projet, une étape qui a donc été réalisée d'une manière discontinue, considérée comme superficielle et insatisfaisante. Les préparations ont été soit étalées sur un temps long (comme dans le cas du projet « Supprimer les règles ? »), soit réalisées tardivement une fois les partenaires réunis (comme dans le cas du projet « La frontière des extrêmes ») pour lequel le temps de préparation a été totalement financé par l'employeur du journaliste qui a bénéficié d'un CDD sur toute la durée de la collaboration.

Caractéristique 4.3 : Le non-financement du temps préparatoire des projets pèse significativement sur les collaborations interprofessionnelles. Une telle situation empêche les porteurs de projet de se consacrer pleinement au contenu de leur entreprise commune, mais également de prendre le temps de découvrir le monde professionnel de leur partenaire et ainsi d'élaborer des méthodes de travail communes.

4.4.3 La situation des chercheur.e.s hors de France

Le troisième obstacle rencontré par les projets-pilotes sur le plan administratif concerne moins directement la dimension interprofessionnelle que la tendance à la mobilité internationale en particulier des chercheures, qui s'intensifie lorsque ceux-ci ou celles-ci ne bénéficient pas de contrat de travail stable. Comme le montre le cas des projets-pilotes de PLACES, il n'est pas rare que les partenaires soient contraints de s'éloigner ponctuellement de leur domicile pour des missions courtes. Deux projets-pilotes sur trois ont en effet rencontré cette situation : le projet « Supprimer les règles ? » dont la chercheure rejoignait régulièrement Édimbourg et le projet « La frontière des extrêmes » dont le journaliste se déplaçait fréquemment entre Paris, Bruxelles et Nice.

Administrativement, le problème ici ne concerne pas les journalistes qui, comme on l'a vu plus haut, ont signé leur contrat de travail avec les médias partenaires, installés chacun dans leur pays de résidence. À l'inverse, les chercheures ont toutes signé leur contrat de travail avec une institution relevant de la fonction publique française (l'EHESS), laquelle ne peut pas recruter un personnel qui n'aurait pas de résidence administrative sur le territoire national. Très précisément, un.e chercheur.e étranger.ère n'ayant pas choisi la France comme domicile fiscal ne pourrait pas être associé à un projet financé par des fonds publics français.

La solution adoptée avec la chercheure du projet « Supprimer les règles ? », dont le séjour au Royaume-Uni était temporaire, n'est évidemment pas généralisable. Par ailleurs, c'est une solution largement insatisfaisante car elle ne permettrait aucun défraiement complet des missions, un domicile hors de France n'étant pas reconnu par l'administration. Cette situation pourrait engen-

drer, d'une part une contrainte matérielle forte dans la conduite de l'entreprise commune, d'autre part un sentiment d'exclusion et d'inégalité de traitement ressenti par le partenaire vivant à l'étranger. **Émerge alors ici une nouvelle fois ce phénomène de disjonction où le contexte de la collaboration pousse à l'éloignement des partenaires quand ceux-ci s'efforcent de se rapprocher**.

Cette problématique du chercheur hors de France met de fait **un frein significatif à toute entreprise de collaboration interprofessionnelle avec le monde de la recherche académique qui aurait une prétention internationale**. Les projets-pilotes observés ont certes montré qu'il était tout à fait possible de réaliser un projet de ce type à distance, à l'aide des outils numériques de collaboration, mais il en est également ressorti que les sessions de travail en coprésence simplifient notablement les étapes de mise en relation et d'instauration de la collaboration.

Caractéristique 4.4 : L'impossibilité légale d'établir un contrat de travail avec un.e chercheur.e sans résidence administrative en France est un frein aux projets de collaboration interprofessionnelles qui tendent à rassembler non seulement des chercheur.e.s à forte mobilité géographique mais potentiellement aussi des chercheur.e.s étranger.ère.s.

5. Recommandations pour une plateforme collaborative interprofessionnelle

La dernière section de ce rapport est plus spécifiquement prospective. Il ne s'agit plus ici d'énoncer ce qui a été observé, ni de problématiser un certain nombre d'éléments saillants, mais de traduire les résultats de l'enquête en termes de recommandations de manière à proposer un cahier des charges prenant en compte les contraintes autant que les fonctionnalités et les ressources nécessaires à la création d'une plateforme numérique de soutien aux collaborations interprofessionnelles.

Après un état des lieux des besoins, identifiés sur la base des principaux résultats présentés dans la section précédente, deux approches pour l'élaboration d'une telle plateforme seront évoquées, puis seront présentés les raisons de notre choix. Ce rapport s'achèvera sur une liste des caractéristiques fonctionnelles qui devraient selon les membres du méta-projet être celles d'une telle plateforme optimale de collaboration interprofessionnelle.

5.1 Vers une infrastructure pour les collaborations interprofessionnelles

Les résultats de l'enquête montrent que la singularité des collaborations interprofessionnelles observées dans le cadre du projet PLACES résidait dans la gestion au quotidien du *travail d'articulation*. Un travail d'articulation lourd à mettre en œuvre dans ce type de partenariat et pour lequel les membres des binômes ne bénéficient d'aucune aide externe.

Dans un tel contexte, concevoir une plateforme numérique pour soutenir les collaborations interprofessionnelles revient à imaginer une *infrastructure* dédiée. Par infrastructure, nous n'entendons pas seulement une simple boîte-à-outils, mais un ensemble de conditions organisationnelles, humaines, réglementaires, procédurales, techniques auquel les participants pourraient adosser leurs activités. Avant de présenter cette infrastructure, un état des lieux des besoins exprimés ou perçus comme tels est nécessaire.

5.1.1 Cadre général

Pour accompagner le travail d'articulation au sein des binômes porteurs de projets en collaboration interprofessionnelle, les besoins se répartissent en deux catégories : (1) le soutien instrumental et (2) le soutien organisationnel.

Le soutien instrumental. Du fait de la distance structurelle qui sépare les mondes sociaux respectifs, parfois accentuée par l'éloignement géographique, un premier enjeu est de favoriser les relations entre les participants étant donné leur faible propension initiale à se côtoyer dans le cadre professionnel. Il s'agirait ici essentiellement de suppléer les situations de coprésence, tout en invitant les partenaires à se rencontrer physiquement, dans la gestion ordinaire des projets.

Le soutien organisationnel. Un second enjeu est de proposer une assistance dans la gestion de ce qui compose ordinairement les « ressources humaines » d'une entreprise, qui sont absolument indissociables des pratiques professionnelles individuelles. Ainsi, une structure organisationnelle pourrait se poser en interlocuteur des binômes pour tous les sujets ayant trait aux aspects juridiques, financiers et administratifs du projet, voire être constituée de tiers privilégiés qu'il serait possible d'associer directement à l'enquête.

Il importe de considérer que ces deux modes de soutien douvent être déployés ensemble, tant ils visent à apporter une aide sur deux dimensions – distinctes mais étroitement liées – du travail d'articulation. Bien que l'on puisse imaginer un traitement séparé de celles-ci, il semble cependant qu'une plateforme numérique de collaboration manquerait ses objectifs si elle ne les incluait pas toutes deux.

5.1.2 Objectifs exécutifs

Les objectifs d'une plateforme numérique de collaboration peuvent se distinguer en deux volets, instrumental et organisationnel.

Sur le volet instrumental, c'est à chacune des trois phases de la conduite globale des projets de collaboration qu'il conviendrait d'apporter une réponse :

- Concernant le temps de la mise en relation :

☑ **Objectif 1** : favoriser des conditions initiales de rencontre en coprésence, de mise en relation et de négociation de la collaboration entre les membres du binôme.

☑ **Objectif 2** : créer un espace communautaire, offrant un espace de sociabilité élargi aux participants des projets en cours de même qu'à toute personne externe intéressée.

- Concernant le temps d'instauration de l'association :

☑ **Objectif 3** : faciliter l'établissement d'un cadre de travail commun, notamment par la mise à disposition d'une base de données comprenant des retours d'expérience et des conseils pratiques émanant de projets précédemment réalisés.

- Concernant le temps de stabilisation de la collaboration :

☑ **Objectif 4** : simplifier le partage entre les participants (voire avec les tiers associés) des données collectées durant l'enquête ainsi que des productions réalisées à sa clôture.

☑ **Objectif 5** : soutenir la production collaborative de contenus par la production d'un cadre favorable à l'échange entre les partenaires et par la mise à disposition d'outils de rédaction dédiés.

☑ **Objectif 6** : proposer des solutions de publication, tout au moins pour les productions intermédiaires, de façon à faciliter les échanges avec les financeurs, les tiers associés et les divers partenaires du projet.

Sur le volet organisationnel, à chaque type de mission correspondent des objectifs particuliers :

- Concernant les ressources documentaires :

☑ **Objectif 7** : procurer des ressources documentaires aux projets de collaboration interprofessionnelles et offrir la possibilité de bénéficier de conseils personnalisés sur des sujets pointus nécessitant une certaine expertise.

- Concernant le soutien administratif :

☑ **Objectif 8** : apporter un cadre unifié pour la gestion des contrats de travail des partenaires issus de mondes professionnels distincts.

- Concernant le soutien sur le plan financier :

☑ **Objectif 9** : offrir un cadre adapté pour le financement des projets qui tienne compte des temporalités et exigences particulières des différentes professions, aussi bien sur le mode de règlement des salaires, que de la prise en charge des étapes préparatoires et des frais inhérents à l'enquête.

☑ **Objectif 10** : mettre à disposition une veille documentaire récapitulant les offres de financements et les appels auxquels les projets de collaboration pourraient candidater.

- Concernant la gestion matérielle de la plateforme numérique de collaboration :

☑ **Objectif 11** : financer des projets spécifiquement orientés vers la réalisation de collaborations interprofessionnelles, sur appel à candidature, afin de soutenir ce type de démarche.

☑ **Objectif 12** : assurer le développement technique et la maintenance de la plateforme numérique de collaboration.

☑ **Objectif 13** : garantir l'assistance et la formation des utilisateurs.

5.1.3 Deux approches possibles pour la réalisation

Deux approches sont possibles pour concrétiser les treize objectifs exécutifs listés ci-dessus en une plateforme numérique de collaboration : l'une est intégrée, dite « fermée » et l'autre approche est modulaire, dite « ouverte ». Après avoir présenté l'une et l'autre, les principaux résultats des recherches effectuées sur le sujet seront présentés. Sur cette base, nous expliquerons pourquoi, selon nous, l'approche « ouverte » paraît s'imposer.

L'approche « fermée » (ou « prescriptive »). Elle consisterait à développer une plateforme et chacun des éléments qui la compose pour réaliser un unique outil intégré, aux fonctionnalités multiples pour répondre à des besoins identifiés à l'avance. Ceci impliquerait d'assumer de guider les usages des participants selon des manières d'agir et procédures ayant démontré leur efficacité dans ce type de contexte de collaboration. Autrement, ce serait défendre un principe que l'on pourrait qualifier de « collaboratif by design », c'est-à-dire défendant la nécessité d'un accompagnement directif et rigide (et donc, à sa manière, normatif).

⊕ Avantages :

- cette approche est très favorable à la réussite des projets collaboratifs car entièrement tournée vers le souci de favoriser la communication et l'entente entre les participants. Elle empêcherait donc autant que possible les pratiques et les réflexes à caractère conflictuel, ou tout au moins contre-productifs, avérés ;
- cette approche a le mérite de la simplicité pour l'entité organisatrice et responsable de la mise en œuvre, en ce qu'elle lui donne les moyens d'agir sur l'ensemble de l'outil créé en lui conférant à la fois une liberté et une autonomie dans les choix techniques opérés ;
- cette approche, indépendante des GAFAM, offre la possibilité de défendre une vision, et une éthique, propre de la politique des infrastructures de communication numérique.

⊖ Inconvénients :

- le coût d'adoption d'une telle plateforme, non seulement nouvelle mais en plus dédiée à un unique usage, serait élevé : il nécessite d'apprendre de nouvelles manières de travailler et tend à fragmenter encore davantage les outils et canaux de communication à disposition de chacun, puisqu'il se présenterait comme un dispositif supplémentaire par rapport à ceux dont disposent déjà les différents acteurs. Dans un souci d'économie de ressources et de simplicité, les participants pourraient être tentés d'ignorer une telle solution, ou alors, s'en détourner dès que possible si elle est imposée ;
- le coût de la conception d'une telle plateforme serait également élevé, car cette plateforme nécessiterait à peu de choses près d'être développée de toutes pièces et maintenue en état de fonctionnement sur la durée. De telles exigences nécessitent des fonds conséquents, au moment de la conception autant que sur le long terme, ce qui représente une hypothèse peu réaliste.

L'approche « ouverte » (ou « modulaire »). Elle consisterait à développer seulement une interface de jonction entre différents services disponibles par ailleurs, déjà utilisés par la majorité des participants. Cette interface pourrait de plus être le support de fonctionnalités particulières, par exemple l'ajout d'un annuaire commun de personnes ouvertes à la collaboration sur un sujet donné.

Il s'agirait ici non pas tant de proposer un nouvel outil, mais d'offrir un accompagnement des dispositifs existants pour en favoriser un usage éclairé. L'ambition ici est nettement moindre, il ne s'agit plus de transformer des manières de faire pour favoriser les collaborations interprofessionnelles, mais plus modestement d'offrir de quoi les faciliter.

⊕ Avantages :

- une externalisation des coûts de conception et du maintien du code des modules complémentaires associés à la plateforme, dans le cas où des outils tiers sont associés et donc une mise en service potentiellement plus rapide ;
- une appropriation facilitée dans le cas où sont associés à la plateforme des outils populaires et déjà utilisés par les participants entraînant une probabilité plus grande que la dite plateforme soit reconnue comme une infrastructure incontournable des projets de collaborations interprofessionnelles ;
- une souplesse incomparable, pour une grande diversité d'utilisateurs et de projets de collaboration quant à leurs besoins ; ceux-ci ayant du reste de fortes chances d'évoluer dans le temps, la modularité offre une garantie contre le risque d'obsolescence de la plateforme.

⊖ Inconvénients :

- une faible garantie de pérennité dans le temps. S'appuyer sur des outils externes, c'est être dépendant des modifications des conditions générales d'utilisation, et éventuellement de la fermeture des services qui les génèrent. C'est donc s'exposer à des aléas juridiques et techniques ;
- des coûts de développement induits. Mobiliser des outils externes subordonne les utilisateurs aux évolutions techniques, c'est notamment être dépendant de leurs évolutions techniques : il faudrait prévoir d'ajuster régulièrement l'articulation entre l'interface de jonction et les API notamment qui ne sont pas rigides en ce qui concerne par exemple les protocoles d'authentification ;
- de nettes contraintes éthiques. Recourir à des outils externes implique d'adopter les conditions d'utilisation d'acteurs tiers et donc, dans le cas où la plateforme est associée à des modules sous licence propriétaire, d'accepter le cas échéant de participer à des modèles économiques à vocation marchande. La question du cadre juridique de référence et la gestion des données personnelles représente ici un enjeu central.

5.1.4 Les *Virtual Research Environment* dans la littérature scientifique

Pour trancher entre ces deux approches, les expériences réalisées jusqu'ici en matière de développement de *Virtual Research Environment* (VRE) sont d'une grande utilité. On appelle VRE une plateforme numérique de travail dédiée à une communauté de chercheur.e.s, destinée à faciliter leur collaboration, incluant généralement des outils de communication, d'hébergement de documents, d'analyse de données, voire d'assistance à la publication. Les VRE font l'objet d'une attention déjà ancienne et croissante au sein de la communauté scientifique, d'une part, du fait de la tendance de la science à devenir un processus toujours plus international, multipolaire et réticulaire, d'autre part, en raison des efforts consentis par différents acteurs économiques en faveur de la création de nouveaux marchés (Llewellyn et *al*. 2011).

Les cas de projet de VRE ayant échoués sur le plan de l'appropriation des usagers sont relativement nombreux à être documentés dans la littérature scientifique. Dans un article synthétique déjà ancien sur le sujet, Jonathan Grudin (1988) expliquait ce phénomène en pointant trois problèmes principaux qui ont tous comme source un décalage entre les fonctionnalités techniques et le fonctionnement de l'organisation à laquelle est destiné l'outil. L'échec peur provenir de plusieurs causes parmi lesquelles :

- l'outil lui-même qui peut demander, pour son usage et pour un individu donné, du travail supplémentaire qui ne se traduit par aucune contrepartie satisfaisante. En d'autres termes, le rapport investissement/bénéfice n'est pas satisfaisant ;
- les concepteurs de l'outil qui ne se rend pas toujours compte que telle ou telle fonctionnalité peut induire du travail supplémentaire pour certaines catégories d'usagers ;
- le collectif formé par les concepteurs et les usagers qui peine à apprendre de ses erreurs en raison de la complexité de l'outil qui impose d'insurmontables défis de compréhension des problèmes, de généralisation analytique et d'évaluation globale.

En conclusion de sa synthèse, Grudin souligne qu'il est illusoire de penser qu'un VRE ne viendrait simplement que prolonger des usages existants d'une communauté de pratique. Il explique au contraire que ce type d'outil transforme profondément les manières dont les usagers réalisent leurs missions de même que la structure des organisations qui l'adoptent. De fait, selon cet auteur, tout projet de VRE ne peut réussir sans une compréhension fine du fonctionnement et de l'évolution des groupes et des organisations auxquels il s'adresse. Il recommande également aux porteurs de tels projets de VRE de remettre en question leurs propres intuitions concernant les fonctionnalités de l'outil, tant les approches prescriptives peu soucieuses de la réalité du fonctionnement des organisations ont montré leurs limites.

En contre-point, l'étude longitudinale commanditée par JISC[1], près de deux décennies plus tard, concernant vingt-et-un projets assimilables à des VRE dans le monde est riche d'enseignements (Carusi and Reimer 2010). Dans ce travail, en effet, les auteurs se sont attachés à faire le bilan des avantages des différentes solutions mises en œuvre et à les comparer, en tenant compte de critères aussi variés que le mode de financement, l'investissement des usagers dans le développement, le rôle de la communauté, les licences des outils mobilisés, etc. Les points suivants y sont notamment mis en évidence :

- la question du financement s'avère absolument centrale pour un projet de VRE. Celui-ci ne peut en aucun cas faire l'objet d'un développement ponctuel, il doit être envisagé comme un investissement de longue durée. Tout projet de ce type doit donc non seulement être adossé à une institution pour qui sont développement est considéré comme vital, mais il doit aussi présenter un plan de développement réaliste et graduel ;
- les modes de développement de type participatif, c'est-à-dire impliquant les usagers dans la définition des besoins plutôt qu'imposant des fonctionnalités définies *a priori*, montrent des résultats nettement plus satisfaisants. Les processus de développement itératifs, par lesquels la plateforme en cours de réalisation est continuellement testée et évaluée par ses utilisateurs, sont recommandés ;

1. JISC se définit comme une entreprise à but non-lucratif, de droit britannique, ayant vocation à soutenir la transition numérique de l'enseignement supérieur et de la recherche. Voir le site web : https://www.jisc.ac.uk/ (consulté le 28 août 2020).

- l'appui d'une communauté d'utilisateurs, non limitée aux usagers mais élargie, est importante pour la reconnaissance sociale du VRE et donc pour la pérennité de son existence. Une telle communauté est de plus précieuse pour nourrir la plateforme de nouveaux retours, de nouveaux besoins et de nouveaux outils ;
- la question des droits d'accès des utilisateurs ainsi que de l'interopérabilité entre différents services, un enjeu généralement non-anticipé en amont du développement du VRE et qui s'avère pourtant chaque fois incontournable au vu de la diversité des acteurs impliqués et des outils sollicités dans le monde de la recherche académique.

Dans la continuité directe des recommandations précédentes, d'autres chercheur.e.s ont ensuite dressé un état des lieux de la recherche dans ce domaine et proposé un agenda des chantiers futurs (Candela et *al*. 2013). Ces derniers mettent en évidence trois défis prioritaires à résoudre pour tout projet de VRE à ce jour :

- les VRE ne pouvant être autre chose qu'une collection d'outils, de services et de ressources hétéroclites, le premier défi est de parvenir à **intégrer, en un espace de travail unifié, des services et des outils issus de fournisseurs différents**. Ouverture et flexibilité sont de ce point de vue des qualités indispensables, ce qui n'est pas sans conséquences sur le plan du développement ;
- les VRE nécessitant un développement constant afin de demeurer en phase avec les besoins et usages particuliers de la communauté de pratiques à laquelle ils s'adressent, le second défi est de **s'assurer un financement sur le long terme**. Pour ce faire, ils doivent être portés par une ou plusieurs organisations qui les considèrent comme vitaux et font donc de leur évolution et de leur maintenance leur priorité ;
- ayant été élaborées sur le long terme et généralement héritées par les individus, les pratiques collectives de recherches sont solidement cristallisées et ne sont que peu questionnées en tant que telles, si bien que le troisième défi est de **convaincre les usagers qu'il est de leur intérêt d'adopter les nouvelles pratiques de travail promues par les VRE**. Sur ce plan, les facteurs d'échecs sont nombreux, mais peuvent être globalement neutralisés par un processus de développement laissant les usagers évaluer leurs propres besoins et la qualités des solutions techniques qui leur sont apportées.

Après ce rapide tour d'horizon, les travaux sur le sujet des VRE laissent peu de doutes quant à l'approche à privilégier. L'approche fermée, bien que la plus convaincante au premier abord pour doter les usagers d'outils pertinents, se heurte à la réalité des communautés de pratiques éclatées, plurielles et dynamiques, si bien que tout projet de VRE basé sur une définition des usages un tant soit peu rigides et prescriptives semble voué à l'échec. De plus, les contraintes pragmatiques commandées par la tendance actuelle du financement par projet[1] – impliquant des ressources financières limitées, des délais relativement courts et une exigence de résultats positifs – obligent à découper tout projet d'envergure en une succession de chantiers autonomes, financés de manière distinctes. Au vu de ces considérations **la solution « ouverte » s'impose**. C'est celle sur laquelle s'appuieront donc à présent nos préconisations. Nous privilégierons ainsi toutes les options tendant à favoriser un écosystème de services et de ressources ainsi que l'autonomie et l'interconnexion des projets de collaboration.

1. Voir sur le carnet PLACES, le billet intitulé : « Peut-on défendre la recherche par projet ? », 23 mars 2020. URL : https://places.hypotheses.org/2756 (consulté le 16 novembre 2020).

Enfin la littérature scientifique conforte par ailleurs le repérage d'un certain nombre de conditions à réunir, observées lors de la mise en œuvre des trois projets-pilotes. Satisfaire ces conditions dépassant à première vue le cadre proprement dit d'une plateforme de travail paraît pourtant essentielle à la réussite de son appropriation par les usagers ciblés. Sur ce plan, les expériences dont la littérature rend compte tendent en effet à démontrer, d'une part la nécessité d'adosser ce type de plateforme à une structure organisationnelle pérenne capable d'assurer un financement durable et un plan de développement de long terme (cf. section 5.2.6), d'autre part l'importance de doter cette plateforme d'une communauté élargie d'individus intéressés par les collaborations interprofessionnelles (cf. 5.2.1).

5.2 Cahier des charges synthétique

Les recommandations fonctionnelles (RF) qui suivent visent, si l'on retient la solution ouverte, à permettre d'atteindre les treize objectifs listés plus haut. Ces recommandations sont au nombre de six, ensemble elles forment le cahier des charges de la plateforme de collaboration interprofessionnelle.

Voici un aperçu de la manière dont ces recommandations s'organisent entre elles :

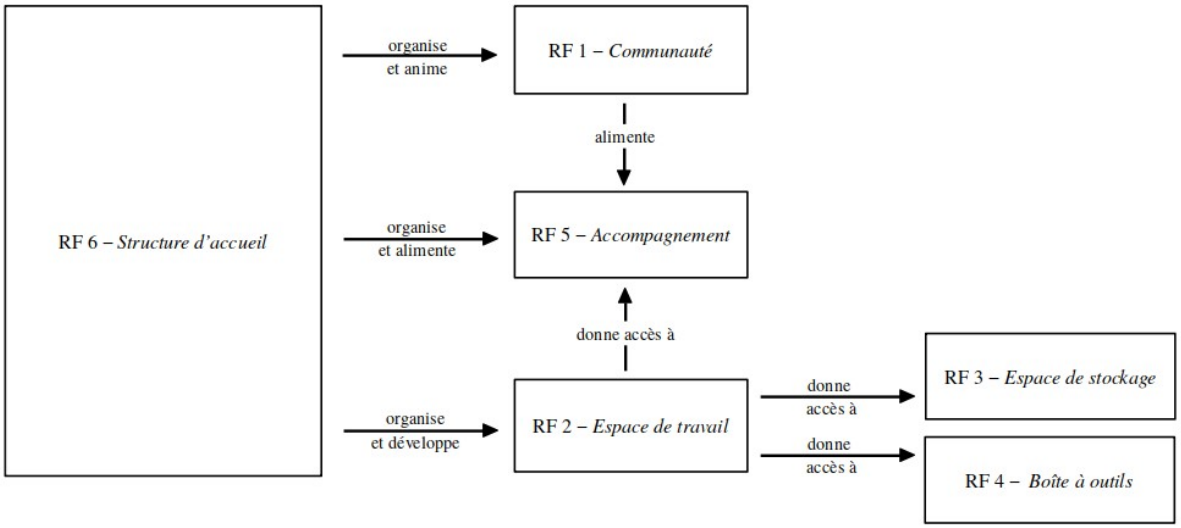

Organigramme des recommandations fonctionnelles et de leurs relations mutuelles

5.2.1 RF 1 – Une communauté

Pour la réalisation des objectifs : 1, 2 et 3.

Description : Une plateforme de collaboration interprofessionnelle crée, anime et développe une communauté élargie destinée à rassembler des individus y trouvant un intérêt. Ce lieu de rassemblement est dédié, balisé et décrit comme tel, afin de mettre en relation les personnes désireuses d'initier un projet de ce type, celles qui souhaitent rejoindre un projet, ou encore celles qui voudraient simplement échanger et se renseigner à ce sujet.

Besoins : La constitution d'une telle communauté répond au besoin ressenti par plusieurs participants des projets-pilotes de bénéficier d'une intégration inter-projets plus aboutie. Ce besoin de sociabilité trouve son origine dans quatre sources :

- la difficulté pour les initiateurs des projets à trouver un partenaire adéquat, c'est-à-dire en premier lieu qui soit intéressé par les mêmes thématiques de recherche et qui possède la même plage de disponibilité ;
- la nécessité de bénéficier de l'expérience des autres, sur le plan de l'organisation et de la résolution des défis qui se présentent dans ce type de projets interprofessionnels ;
- l'intérêt persistant des participants à comparer l'avancement de leur propre projet avec celui des autres, ce qui peut être interprété comme l'expression d'un besoin de se positionner au sein d'un groupe de pairs ;
- le désarroi et le dénuement parfois exprimés par certains participants éprouvant un sentiment ponctuel d'isolement dans la conduite de leurs projets.

Usages :

- suggérer et recueillir des idées de thématiques à explorer dans le cadre de projets de collaboration ;
- rassembler des personnes autour de centres d'intérêts communs et faciliter les rencontres entre personnes susceptibles de travailler ensemble ;
- disposer d'un espace et rencontrer des interlocuteurs disponibles pour l'écoute, le soutien et l'entraide ;
- accumuler les connaissances issues des expériences passées.

Mise en œuvre : cette communauté peut prendre plusieurs formes non-exclusives. Elle peut :

- être adossée à une liste de diffusion, ou préférablement pour son caractère plus ouvert, à un forum de discussion dédié (type *phpBB* ou *Discord*);
- avoir la responsabilité de la rédaction d'un wiki destiné à recueillir les connaissances et expériences accumulées par les différents participants ;
- posséder un lieu de publication propre (comme un carnet de recherche) pour promouvoir les projets, mettre en lumière les productions des collaborations ;
- disposer d'un service automatisé de découverte de partenaires sur la base de l'indication d'un sujet d'intérêt, à l'instar du projet TRIPLE[1] développé par le consortium européen OPERAS.

Ces différentes dimensions de la vie communautaire ne doivent pas nécessairement être toutes insufflées et gérées par la structure d'accueil (RF 6). L'hébergement du forum de discussion peut être par exemple confié à un service externe, de même que l'espace de publication (par exemple *Hypotheses.org*). Il paraît en revanche nécessaire qu'une partie de l'équipe de cette structure participe à son animation, du moins dans les premiers temps de son existence.

Sur ce plan, on pourra favorablement prendre pour modèle ce qui a été réalisé dans le cadre de la plateforme *Hypotheses.org* par la communauté dite des « carnetiers », initialement via une liste de diffusion et plus récemment avec un forum de discussion.

1. Cf. la page d'accueil du projet TRIPLE : https://www.gotriple.eu/ (consulté le 16 novembre 2020).

☼ **Recommandation 1** : La plateforme devra créer, animer et développer une communauté ouverte et élargie pour les chercheur.e.s et journalistes intéressé.e.s par les projets de collaboration interprofessionnelle et constituer ainsi un lieu de sociabilité privilégié.

5.2.2 RF 2 – Un espace de travail

Pour la réalisation des objectifs : 1 et 3.

Description : Une plateforme de collaboration interprofessionnelle offre un espace de travail, partagé et cogéré, réservé à chaque projet. L'intérêt est ici pour les participants de disposer d'un lieu de rencontre qui leur est propre, dont la finalité est de matérialiser la constitution d'une équipe de travail et donc de resserrer les liens entre les individus désireux de travailler ensemble. Cet espace de travail doit être entièrement construit autour d'un outil de communication.

Besoin : Un espace de travail en ligne répond au besoin des collectifs de voir leurs membres participer de manière asynchrone à l'entreprise commune et de réunir des individus géographiquement éloignés. Bénéficier d'un espace de travail constituerait une proposition adaptée en ce qu'il apporterait une matérialisation du projet aux yeux de tous : d'abord à ceux de ses participants qui profiteraient d'un espace réservé (un *back-end*), mais aussi éventuellement aux yeux du public sous la forme d'un site web (un *front-end*). Par ailleurs, un tel espace de travail apportera un soutien important aux projets de collaboration pour lesquels le travail en coprésence n'est pas possible, en offrant un cadre propice à tisser des liens plus étroits, du fait de l'habiter et de le cogérer.

Usages :

- habiter un lieu qui matérialise l'existence de leur collaboration ;
- centraliser et archiver les échanges en un lieu unique.

Mise en œuvre : Cet espace de travail est une zone d'accès restreint, à l'unique usage des équipes de participants. Il s'agit de la dimension de la plateforme qui s'approche le plus de ce qu'est un environnement de travail de type *VRE* (cf. section 5.1.4). Il constitue une interface proposant trois fonctionnalités principales :

- un ENT à cogérer, offrant éventuellement des possibilités de personnalisation, et donnant accès à des services spécifiques proposé par la *structure d'accueil* (cf. RF 6) ;
- un service complet de communication utilisant par exemple un outil tel que Mattermost à la disposition exclusive de chaque équipe de participants ;
- un accès vers un ensemble de services externes à la plateforme, tels qu'un *espace de stockage* (cf. RF 3) et une *boîte à outils* (cf. RF 4)

En tant que point d'entrée et carrefour à tous les services offerts aux projets de collaborations en cours, cet espace de travail a vocation à constituer un des cœurs de la plateforme et donc certainement à faire l'objet d'un développement prioritaire.

☼ **Recommandation 2** : La plateforme devra offrir un espace de travail qui représentera un support privilégié de communication entre les participants associés pour assurer la gestion de leur projet.

5.2.3 RF 3 – Un lieu de stockage et de partage

Pour la réalisation des objectifs : 4, 5 et 6.

Description : Une plateforme de collaboration interprofessionnelle permet un accès direct à une ou plusieurs option(s) offrant aux participants d'un projet de collaboration la possibilité de stocker et de partager leurs matériaux d'enquête et leurs productions communes. L'enjeu est de simplifier la gestion de la circulation des données dans l'ensemble du réseau d'activité dans lequel s'inscrit chaque collaboration, aussi bien entre les participants qu'entre ces derniers et les personnes tierces avec lesquelles ils sont aussi associés. Cette solution peut être extérieure à la plateforme numérique de collaboration proprement dite, mais les deux entités doivent être étroitement articulées.

Besoin : Un lieu de stockage et de partage de données au sein d'une plateforme numérique de collaboration répond à un triple besoin :

- au niveau de la conduite interne du projet, il importe pour les participants de disposer d'une solution tierce de stockage, externe aux possibilités de stockage individuelles des parties impliquées dans un projet, accessible à tous et à tout instant, indépendamment des contraintes de chacun ;
- au niveau juridique et éthique, la conformité de toute collecte et de tout partage de données avec le RGPD est désormais une obligation, tout au moins pour les chercheur.e.s, mais elle est lourde à prendre en charge à l'échelle individuelle. Déléguer cette contrainte à un tiers compétent paraît aujourd'hui indispensable ;
- au niveau de la gestion administrative et éditoriale du projet, disposer d'outils permet de gérer finement la mise à disposition au cas par cas de documents ou de certaines productions intermédiaires avec différentes personnes tierces associées au projet.

Usages :

- archiver les données de l'enquête dans un espace commun ;
- déposer les productions en cours, intermédiaires et définitives, réalisées par les participants ;
- permettre aux membres du projet d'être informée et de contrôler le partage des données ou des documents avec toute personne tierce (un rédacteur en chef, une personne ressource, un enquêté, etc.).

Mise en œuvre : Pour la mise en œuvre technique, plusieurs solutions sont possibles :

- un service commercial tel que Google Drive (solution plébiscitée dans les projets observés dans le cadre de PLACES) ou encore Dropbox, HubiC, etc. ;
- un service institutionnel de stockage de données comme ce que propose Huma-Num[1] ou Didó mená[2] à l'EHESS ;
- un outil déployé en auto-hébergement, tel que NextCloud ou Seafiles.

1. Cf. la page de présentation des solutions de stockage d'Huma-Num : https://www.huma-num.fr/services-et-outils/stocker (consulté le 16 novembre 2020).

2. Cf. la page d'accueil du projet Didó mena: https://didomena.ehess.fr/ (consulté le 16 novembre 2020).

L'approche ouverte (ou modulaire) voudrait que la première des trois solutions présentées ici soit privilégiée. Les outils commerciaux ont en effet l'avantage d'être d'ors-et-déjà intégrés aux pratiques de travail de la plupart des chercheur.e.s et des journalistes, si bien que leur implémentation au sein de la plateforme numérique renforcerait la pertinence de cette dernière aux yeux des participants des projets de collaboration. Cette option ne doit cependant pas empêcher d'offrir le choix aux participants, et notamment de leur proposer une solution alternative présentant un avantage éthique, juridique et/ou économique (tel que Nextcloud).

Dans les trois cas, la jonction avec un service externe est nécessaire. Ainsi, quel que soit le service retenu pour assurer le stockage et le partage des données, des modalités d'articulation avec la plateforme collaborative doivent être envisagées, et faire l'objet très certainement d'un développement technique dédié pour permettre une authentification unifiée et l'interopérabilité des solutions techniques déployées de part et d'autre.

☼ **Recommandation 3** : La plateforme devra donner un accès simplifié et sécurisé à un espace de stockage et de partage pour les données collectées lors des enquêtes et les productions documentaires réalisées et proposer des fonctionnalités fines de gestion des autorisations d'accès à différents types de publics.

5.2.4 RF 4 – Une boîte à outils

Pour la réalisation des objectifs : 3, 4 et 5.

Description : Une plateforme de collaboration interprofessionnelle propose aux participants une sélection d'outils destinés au travail collaboratif. Le but est d'apporter un soutien aux collaborations réalisées à distance aussi bien qu'en coprésence. Ce soutien présente deux avantages : d'une part il harmonise les procédures de travail dans un contexte interprofessionnel, d'autre part il facilite la réalisation de productions par une répartition horizontale des tâches et des responsabilités.

Besoin : Une boîte à outils mise à disposition sur une plateforme numérique est destinée à soutenir le travail commun à distance tout autant qu'aux activités conjointes des participants, autrement dit, dans toutes les situations de coprésence, coprésence intermittente, absence de coprésence.

Ce type de boîte à outils répond d'une part à un besoin d'harmonisation des procédures d'activité dans la mesure où dans un contexte interprofessionnel les usages, règles, savoir-faire et instruments de travail des différents partenaires ont toutes les chances de significativement différer. En effet, l'alignement interactionnel des individus, au moment de l'instauration du projet commun, ne se joue pas uniquement sur le plan communicationnel, il comporte aussi des enjeux spécifiquement techniques. Proposer aux participants des moyens de s'accorder sur des procédures, des outils, des formats de fichier et des modes d'envoi, présélectionnés pour leur adéquation aux projets collaboratifs, constitue un premier soutien notable à la mise en œuvre de la collaboration.

Une telle boîte à outils répond d'autre part au besoin de disposer d'outils particulièrement conçus pour faciliter la réalisation de productions collaboratives, c'est-à-dire autorisant un pro-

cessus de travail entièrement horizontal à l'opposé d'une organisation hiérarchique (par exemple, une salle de rédaction). Ces outils permettent en effet une répartition des tâches et des responsabilités à égalité et rendent possible l'échange ponctuel des rôles des participants. Mais ces outils doivent aussi proposer des fonctionnalités fines de suivi des opérations et modifications réalisées par chacun des participants, et autoriser leur annulation ainsi que la gestion de versions parallèles (*versioning*).

Usages :

- écrire à plusieurs mains et gérer les différentes versions des productions réalisées ;
- constituer une bibliographie commune sur la base des apports de chacun des participants ;
- archiver le résultat d'une veille documentaire ainsi que des ressources communes ;
- réaliser des schémas enregistrables (comme supports à des explications orales ou à des brainstormings) ;
- créer des diaporamas pour des présentations publiques du projet ;
- effectuer la gestion et le suivi d'un budget commun ;
- planifier les étapes et distribuer les responsabilités respectives du projet de collaboration ;
- tenir les comptes du budget du projet ;
- bénéficier d'une vitrine publique (un *front-end*) pour le projet.

Mise en œuvre : Pour la mise en œuvre technique, différents types d'outils peuvent être associés et articulés à la plateforme numérique de collaboration :

- pour écrire à plusieurs mains : Google Doc (solution plébiscitée par les binômes du projet PLACES) ou OnlyOffice ;
- pour constituer une bibliographie : EndNote ou Zotero ;
- pour réaliser des schémas enregistrables et partageables : WiseMapping ;
- pour archiver le résultat d'une veille documentaire : Wallabag.

Comme pour l'*espace de stockage et de partage* (cf. RF 3), l'approche ouverte précédemment retenue fait pencher pour les solutions déjà connues des participants, particulièrement pour les outils devant être intégrés à un écosystème complet (tel que Google Doc) ou impliquant un fort coût d'apprentissage et/ou de transition (tel que Endnote). De même, ces options ne doivent pas empêcher d'offrir un choix aux participants et notamment des solutions alternatives présentant des avantages éthiques et/ou économiques (tel que OnlyOffice ou Zotero).

Il importe également que ces outils externes soient intégrés autant que possible à l'*espace de travail* (cf. RF 1), afin que les participants déploient des procédures de travail simplifiées et aussi fluides que possible. Une attention particulière devrait être accordée sur le plan de l'authentification des usagers à ces services, de sorte qu'ils n'aient pas à s'identifier à répétition en cours de de travail, ce qui pourrait sinon les amener à contourner la plateforme mise à leur disposition.

☼ **Recommandation 4** : La plateforme devra proposer une boîte à outils d'applications collaboratives préalablement identifiées comme utiles pour la production collective de contenus aussi bien sur le plan de l'unification des procédures de travail que sur celui de la répartition des tâches.

5.2.5 RF 5 – Un accompagnement

Pour la réalisation des objectifs : 7, 10 et 13.

Description : Une plateforme de collaboration interprofessionnelle dispose d'un centre de ressources vers lequel toute personne, à tout moment, peut se tourner pour se renseigner, préparer et mettre en œuvre un projet de ce type. L'enjeu est, en amont, de réduire autant que possible l'inconnu dans lequel les partenaires s'engagent et, dans son déroulement, de faciliter au maximum la résolution des problèmes rencontrés. Cet accompagnement peut prendre trois formes non-exclusives : la sensibilisation, la fourniture de ressources documentaires et la mise à disposition d'interlocuteurs spécialisés.

Besoin : L'accompagnement aux projets de collaboration interprofessionnelles vise à thésauriser les expériences et les savoir-faire de projets passés afin de les mettre à disposition de projets futurs. Avec la création d'une *structure administrative* dédiée (voir RF 6), cet accompagnement contribue au balisage de l'entreprise consistant à mener un projet se positionnant à l'articulation de plusieurs mondes professionnels.

Un accompagnement aux projets de collaboration répond ainsi à trois besoins :

- en amont du projet, le besoin d'information sur les enjeux et les spécificités des collaborations interprofessionnelles. Leur transmission peut prendre la forme de sensibilisations, qui n'auraient pas pour objectifs d'enseigner des « bonnes pratiques » mais de présenter dans les grandes lignes ce à quoi il faut s'attendre en entreprenant ce type de projet et de quelle manière des partenaires peuvent être accompagnés.
- le besoin de ressources documentaires sur des sujets nécessitant une expertise que les partenaires n'ont pas *a priori* : par exemple sur le RGPD, sur les outils de travail collaboratif, sur les sources de financement possibles, sur les opportunités de publication voire sur les appels à projets en cours.
- le besoin d'un interlocuteur spécialisé sur la question des collaborations interprofessionnelles, capable de conseiller les partenaires d'un projet face à un obstacle particulier. Cet interlocuteur doit pouvoir rencontrer en personne les partenaires et être disponible pour s'intéresser de manière approfondie à une situation donnée, dans toute sa complexité.

Usages :

- être informé - ou formé – à des défis à venir avant la mise en œuvre effective d'un projet de collaboration interprofessionnelle ;
- prendre connaissance des offres de financements possibles ;
- prendre connaissance des opportunités de publication ;
- prendre connaissance des outils pertinents pour un travail de concert, ainsi que des procédures recommandées, dans un projet collaboratif ;
- trouver un interlocuteur pour un conseil personnalisé.

Mise en œuvre : à un premier niveau, un tel accompagnement peut prendre une forme semblable à celui que met déjà en œuvre OpenEdition Center avec la plateforme *Hypotheses.org* :

- sur le plan de la sensibilisation : l'expérience d'OpenEdition Center en matière d'accompagnement à la découverte de la pratique du blogging scientifique et à la prise en main de la plateforme constitue une source d'inspiration opportune ;

- sur le plan des ressources documentaires : l'expérience d'OpenEdition Center, à savoir un centre de ressources nommé Maison des carnets, une liste de diffusion et un forum, constituerait également une base solide pour le soutien des usagers.

À un second niveau, un tel accompagnement ne doit pas être apportée uniquement en ligne. Il semble important que les porteurs de projets de collaboration trouvent de l'aide dans un lieu physique où ils peuvent disposer d'un espace de travail, d'un lieu de réunion mais aussi rencontrer des interlocuteurs en face à face. Dans cette perspective, il paraît ici judicieux que la *structure d'accueil* (cf. RF 6) réserve dans ses propres locaux un espace, du personnel et des ressources.

☼ **Recommandation 5** : La plateforme devra proposer un accompagnement aux participants impliqués dans un projet de collaboration, sous la forme d'un centre de ressources offrant des services de formation, des ressources documentaires et des interlocuteurs spécialisés.

5.2.6 RF 6 – Une structure d'accueil

Pour la réalisation des objectifs : 8, 9, 11 et 12.

Description : Une plateforme de collaboration interprofessionnelle propose une structure d'accueil pour conférer une assise administrative et juridique aux projets. Son rôle fondamental est de fournir aux participants un garant institutionnel pour la gestion financière et pour l'établissement de contrats de travail adaptés à la spécificité des collaborations interprofessionnelles. Cette structure d'accueil fait notamment preuve d'une réactivité et d'une souplesse toute particulière pour le versement des fonds aux porteurs de projets.

Besoin : Une structure d'accueil dédiée, en plus de l'assistance (recommandation fonctionnelle précédente), a pour objet de doter les projets de collaborations interprofessionnelles d'un cadre administratif et juridique adapté. Celui-ci permet de libérer les participants de la gestion des problèmes administratifs et juridiques que pose la jonction d'univers professionnels soumis à des cadres réglementaires ainsi qu'à des modes d'organisation du travail spécifiques, qui ne sont pas toujours compatibles.

À l'échelle des partenaires d'un projet de collaboration interprofessionnelle, cette structure d'accueil répond à trois besoins en particulier :

- le besoin d'un employeur commun en mesure de proposer aux participants d'un même projet de collaboration un contrat de travail identique, afin d'unifier les conditions de travail, les temporalités d'activité et le mode de versement du salaire. Une telle harmonisation est un moyen efficace de rassembler sur un temps donné les partenaires autour de leur entreprise.
- le besoin d'une structure juridique commeun, gestionnaire des financements externes obtenus par les participants d'un projet et possédant la liberté d'action nécessaire pour répondre aux besoins spécifiques des collaborations interprofessionnelles.
- le besoin d'une organisation disposant d'instruments de financement adaptés et cela, sur deux plans, elle doit pouvoir :

- verser sans délais les fonds nécessaires à la mise en œuvre du projet (achat de matériel, remboursement de frais d'hébergement et de transports, etc.), afin de ne pas obliger les partenaires à puiser dans leurs économies personnelles ;
- Assurer le paiement des salaires dès les prémisses de la collaboration, c'est-à-dire dès les étapes de mise en relation et d'instauration de l'association, qui demandent déjà un fort engagement des participants même si le projet n'a pas formellement commencé.

Par ailleurs, **à l'échelle plus large de la promotion des projets** de collaboration interprofessionnelle au sein de la société, l'existence d'une telle structure répond à deux besoins supplémentaires :

- le besoin d'un acteur indépendant capable de recevoir des financements externes, éventuellement fléchés (tels que subventions ou mécénats), en vue d'organiser lui-même des appels à projets pour des projets de collaboration interprofessionnelle et ainsi participer à une politique de soutien à ce type de projets ;
- le besoin d'un acteur capable d'assurer la gestion de l'infrastructure de ladite plateforme numérique de collaboration, aussi bien en termes d'outils que de moyens humains. Il e assure le déploiement et la maintenance, mais aussi la gestion au jour le jour avec notamment la prise en charge de l'animation de la communauté.

Usages :

- déléguer un certain nombre de tâches administratives complexes et chronophages, nécessitant une compétence et une expertise que les partenaires ne possèdent généralement pas ;
- éviter la quête du meilleur employeur possible et du meilleur type de contrat de travail pour la bonne réalisation d'un projet ;
- rendre possible le financement en temps réel du temps de préparation du projet souvent laissé à la charge personnelle des porteurs de projets, ou fait sinon alors l'objet d'un remboursement décalé ;
- rendre possible un remboursement rapide des frais d'hébergement et de transport pour les partenaires éloignés désireux de se rencontrer ou d'engager une enquête commune ;
- faciliter l'accès à des financements par l'organisation d'appels à projets spécifiques ;
- organiser les conditions humaines et matérielles d'existence de la plateforme numérique de collaboration.

☼ **Recommandation 6** : La plateforme devra proposer une structure d'accueil pour conférer une assise administrative et juridique aux projets, c'est-à-dire fournir un garant institutionnel particulièrement sensibilisé aux enjeux de la gestion financière et des contrats de travail des participants.

Conclusion

L'étude que nous avons menée entre les mois de juillet 2019 et août 2020 a permis d'observer dans un premier temps la manière dont se sont déroulées trois collaborations interprofessionnelles réunissant chacune un.e journaliste et une chercheure en SHS, tou.te.s deux guidé.e.s par le projet commun d'explorer en binôme un thème de société. Chaque binôme s'étant emparé d'un sujet/objet : le populisme de droite pour l'un, l'aménorrhée volontaire pour l'autre, la maladie d'Alzheimer à un âge précoce pour le troisième.

Aboutissement de notre travail d'enquête sur ces projets expérimentaux conduits en collaboration interprofessionnelle, ce rapport de recherche retrace d'abord nos observations sur le cheminement des binômes, du moment où ils ont été mis en relation en janvier 2018 jusqu'à la remise des productions journalistiques (le premier en février 2020, les deux autres courant mars). Ces observations ont montré différentes façons de problématiser un sujet, de collaborer sur le terrain, de se saisir des résultats de l'enquête et de les diffuser.

Notre étude offre dans un second temps une analyse compréhensive de ces collaborations interprofessionnelles. Nous avons ainsi identifié et décrit trois formes d'ajustements mis en œuvre par les partenaires. Ceux-ci ont aligné leurs actions de façon à pouvoir travailler en binôme tout en répondant aux contingences paradigmatiques, épistémiques et méthodologiques propres à chacun des champs professionnels. S'ils constituent une manifestation certaine de la réussite des projets-pilotes, ces ajustements n'ont pas été opérés sans compromis ou renoncements de part et d'autre.

Identifier et décrire ce qui a favorisé la collaboration interprofessionnelle de ces binômes et ce qui les a freinés, voire empêchés de travailler ensemble, nous a amené.e.s dans un troisième temps à proposer une analyse plus critique de la conduite de ces projets-pilotes. En exposant les différentes caractéristiques qui ont présidé à l'accomplissement de ces collaborations et en mettant exergue le rôle des personnes et institutions entourant le binôme, nous avons montré d'une part quels intérêts et inconvénients présentait pour les journalistes et les chercheurs le travail réalisé en collaboration, d'autre part, l'importance de créer une infrastructure répondant aux besoins et contraintes, différents selon les partenaires, dans la perspective de simplifier une proposition qui n'est actuellement ni homogène, ni unifiée.

Cela nous a conduits dans la dernière partie de ce rapport à dessiner une plateforme, selon nous optimale, pour accompagner les personnes souhaitant s'engager dans une collaboration interprofessionnelle. Nous avons également posé qu'emprunter une approche « ouverte » (ou « modulaire ») pour développer une interface de jonction entre différents services disponibles permet de tenir compte des objectifs exécutifs que notre étude a définis et adoptés. Ainsi, le cahier des charges que nous proposons constitue à notre sens une réponse non seulement satisfaisante pour les acteurs de l'enquête et pour ceux qui les soutiennent dans cette entreprise

réunissant deux mondes professionnels mais également en cohérence les positions de la science citoyenne.

Pour aller plus loin dans la réflexion sur l'intérêt que représentent les collaborations interprofessionnelles entre chercheur.e.s en SHS et journalistes dans une perspective de science citoyenne, des prolongements à cette recherche peuvent être envisagés et pourraient être favorablement encouragés. Le défi à relever étant le renouvellement des processus de médiation des travaux scientifiques et de leur appropriation par le grand public, il serait intéressant dans la perspective de recherches futures de procéder à une étude sur la réception des produits journalistiques réalisés dans le cadre de ce type de collaborations interprofessionnelles ; la portée du projet PLACES pourrait alors par exemple être évaluée. Par ailleurs, en s'appuyant sur la littérature scientifique produite sur le sujet, il importerait d'approfondir la réflexion sur le *design*, l'ergonomie et la configuration de l'interface les plus adéquats pour offrir aux partenaires de telles collaborations un environnement numérique de travail ajusté au plus près des attentes et des besoins des journalistes et des chercheur.e.s.

Bibliographie

BECKER H. S., 2006 [1982], *Les mondes de l'art*, Traduit par J. BOUNIORT, Paris: Flammarion.

BENSON Rodney, 2004, « La Fin Du Monde?: Tradition and Change in the French Press ». *French Politics, Culture & Society*, n°22, vol. 1, p. 108-26.

BIGOT Laurent, 2017, « Le fact-checking ou la réinvention d'une pratique de vérification ». *Communication Langages,* n° 192, vol. 2, p. 131-56.

BLANCHET Philippe, 1991, *Dire et Faire Dire : l'Entretien*, Paris, A. Colin.

BLANCHET Philippe, 2000, *Linguistique de terrain, méthode et théorie (une approche ethnosociolinguistique)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

BODMER W., 1985, *The Public Understanding of Science*. London: The Royal Society.

BOURDIEU Pierre, 1979, *La Distinction*, Paris, Éditions de Minuit.

BURNHAM David, 1983, *The rise of the Computer State*, New York, Random House.

CANDELA Leonardo, Donatella Castelli and Pasquale Pagano, 2013, « Virtual Research Environments: An Overview and a Research Agenda », *Data Science Journal, n°* 12.

CARUSI A. and REIMER, T. F., 2010, « Virtual Research Environment. Collaborative Landscape Study », *JISC*.

CASSIDY Angela, 2014, « Communicating the social sciences. A specific challenge? » In BUCCHI Massimiano and TRENCH Brian (eds.), *Routledge Handbook of Public Communication of Science and Technology*, 2nd ed, Routledge International Handbooks, Routledge.

CHIBOIS Jonathan, à paraître, « L'identité numérique de l'ethnographe, ou l'enquête de terrain par-delà la dichotomie "en ligne" et "hors ligne" », *Revue Terminal*, n°129.

CLIFFORD James and MARCUS George E., 1986, *Writing Culture: The Poetics and Politics of Ethnography*. University of California Press.

COMBY Jean-Baptiste et FERRON Benjamin, 2018, « La subordination au pouvoir économique. Dépolarisation et verticalisation du champ journalistique »*, Savoir/Agir,* n° 46, vol. 4, p. 11-15.

CORBIN Juliet M. and STRAUSS Anselm L., 1988, Unending Work and Care: Management of Chronic Illness at Home, San Francisco, Jossey-Bass.

COUZINET Viviane, 2008, « De la communication scientifique à la médiation spécialisée : communication des savoirs et formes d'hybridations », in PAPY F., (dir.), *Problématiques émergentes dans les sciences de l'information*, Paris, Hermès, Lavoisier, p. 57-85.

DUBAR Claude, 1998, « Identités collectives et individuelles dans le champ professionnel », In DE COSTER Michel et PICHAULT François, *Traité de sociologie du travail*, coll. "Ouvertures sociologiques", Paris, De Boeck Supérieur, p. 385-401.

DREW Paul, 2018, « Epistemics in social interaction », *Discourse Studies*, n°20, vol. 1, p. 163–187.

EPSTEIN Edward J., 1975, *Between fact and fiction*, New-York, Vintage Books.

FASSIN Didier, 2008, « L'inquiétude Ethnographique », in FASSIN Didier et BENSA Alban, *Les Politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques*, Paris, La Découverte, p. 7–15.

FAVRET-SAADA Jeanne, 1985, *Les mots, la mort, les sorts*. Paris: Gallimard.

FIGDOR Carrie, 2017, « (When) Is Science Reporting Ethical? The Case for Recognizing Shared Epistemic Responsibility in Science Journalism », *Frontiers in Communication*, vol. 2, p. 3.

FOLLET Ria and STREZOV Vladimir, 2015, « An Analysis of Citizen Science Based Research: Usage and Publication Patterns », *PLOS ONE*, n° 10 , vol. 11.

GLEVAREC Hervé et AUBERT Aurélie, 2013, « Savoir et démocratie : le fondement normatif des univers sociologique et journalistique », SociologieS [En ligne], coll. « Théories et recherches". URL : http://journals.openedition.org/sociologies/4484.

GOODWIN Charles, 1994, « Professional vision », *American Anthropologist*, n°96, vol. 3, 606-633.

GRAWITZ Madeleine, 1996, *Méthodes des sciences sociales* (10° éd.), Paris, Dalloz.

GRUDIN Jonathan, 1988, « Why CSCW Applications Fail: Problems in the Design and Evaluation of Organizational Interfaces », in *Proceedings of the 1988 ACM Conference on Computer-Supported Cooperative Work*, p. 85-93.

HAKLAY Muki, 2013, « Citizen Science and Volunteered Geographic Information: Overview and Typology of Participation », in *Crowdsourcing Geographic Knowledge*, edited by Daniel Sui, Sarah Elwood, and Michael Goodchild, Dordrecht: Springer Netherlands, p. 105–22.

ten HAVE Paul, 1995, « Disposal negotiations in general practice consultations », in A. Firth (Ed.), The discourse of negotiation: studies of language in the workplace (pp. 319-344), Oxford, Pergamon.

HERITAGE John, 1991, « L'ethnométhodologie : une approche procédurale de l'action et de la communication », *Réseaux*, n°50, vol. 9, p. 89–130.

HERITAGE John, 2012a, « Epistemics in conversation », in J. Sidnell & T. Stivers (Eds.), The Handbook of Conversation Analysis (pp. 370-394), Oxford, U.K., Wiley-Blackwell.

HERITAGE John, 2012b, « Epistemics in action: action formation and territories of knowledge », *Research on Language and Social Interaction*, n°45, vol. 1, p. 1–29.

HERITAGE John, 2012c, « The Epistemic Engine: Sequence organization and territories of

knowledge ». *Research on Language and Social Interaction*, n°45, vol. 1, p. 30–52.

HERITAGE John, 2013, « Action formation and its epistemic (and other) backgrounds ». *Discourse Studies*, n°15, vol. 5, p. 551–578.

HERITAGE John, 2018, « The ubiquity of epistemics : A rebuttal to the 'epistemics of epistemics' group ». *Discourse Studies*, n°20, vol. 1, p. 14–56.

HERITAGE John & RAYMOND Goeffrey, 2012, « Navigating epistemic landscapes: Acquiescence, agency and resistance in responses to polar questions' », in J.P. de Ruiter (Ed.), Questions: Formal, functional and interactional perspectives (pp. 179–192), Cambridge, U.K., Cambridge University Press.

HUET Sylvestre, 2015, « "On raconte des histoires aux gens sur la science". Le journalisme scientifique à l'épreuve des controverses ». *Hermès*, n° 73, vol. 3, p. 55-59.

IGOUNET Valérie et JAROUSSEAU Vincent, 2017, *L'illusion nationale*, Paris, Les Arènes.

JURDANT Baudouin, 2009, *Les problèmes théoriques de la vulgarisation scientifique*. Archives contemporaines (Études de sciences).

KAMIO Akio, 1997, *Territory of information*, Amsterdam, John Benjamin Publisher.

KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, 2001, « Oui, Non, Si : un trio célèbre et méconnu ». *Marges linguistiques*, n°2, p. 95–119.

LABOV William and FANSHEL David, 1977, *Therapeutic discourse*, New York, Academic Press.

LANDES Xavier, 2014, « Les enjeux normatifs et politiques de la diffusion de la recherche. Bénéfices sociaux et libre accès », *Revue européenne des sciences sociales. European Journal of Social Sciences*, n° 52, vol. 1, p. 65-92.

LATOUR Bruno et WOOLGAR Steve, (1979) 2008, *La vie de laboratoire : la production des faits scientifique*, Paris : La Découverte.

LATOUR Bruno, 2005, *La science en action. Introduction à la sociologie des sciences*. Paris: Éditions La Découverte.

LE MAREC Joëlle et BABOU Igor, juin 2004, *Actes du colloque 'Sciences, médias et société'*. Lyon: École normale supérieure. Disponible à l'adresse (consulté le 15 octobre 2020) : http://sciences-medias.ens-lyon.fr/article.php3?id_article=55.

LEMIEUX Cyril, 2012, « Problématiser », in PAUGAM Serge (ed.), *L'enquête sociologique*, Paris, PUF, p. 27-51.

LEWANDOWSKI Eva, CALDWELL Wendy, ELMQUIST Dane and OBERHAUSER Karen, 2017, « Public Perceptions of Citizen Science », *Citizen Science: Theory and Practice*, n° 2, vol. 1.

LLEWELLYN Smith, C., L. BORYSIEWICZ, L. CASSELTON, and al, 2011, « Knowledge, Networks and Nations: Global Scientific Collaboration in the 21st Century », London: The Royal Society.

MALINOWSKI Bronislaw, (1922) 1963, *Les Argonautes du Pacifique occidental*, Paris : Gallimard.

MAHRT Merja and PUSCHMANN Cornelius, 2014, « Science Blogging: An Exploratory Study of

Motives, Styles, and Audience Reactions », *Journal of Science Communication*, n° 13, vol. 3.

MARCUS George E., 1995, « Ethnography in/of the World System: The Emergence of Multi-Sited Ethnography », *Annual Review of Anthropology*, n° 24, vol. 1, p. 95-117.

MBARGA Gervais, 2009, « À quoi sert le journalisme scientifique ? », *Revue de l'Université de Moncton*, n° 40, vol. 2, p. 161-80.

MERTON Robert, FISKE Marjorie & KENDALL Patricia, 1990[1956], *The focused interview: a manual of problems and procedures*, New York, Free press,.

MEYER Philip, 1973, *Precision Journalism: A Reporter's Introduction to Social Science Methods*, Rowman & Littlefield Publishers.

PARK Robert E., 2008, *Le journaliste et le sociologue, textes présentés et commentés par Géraldine Muhlmann et Edwy Plenel*, Paris, Éditions du Seuil.

PASSERON Jean-Claude et REVEL Jacques, 2005, *Penser par cas*, Éditions de l'EHESS, Paris, coll. « Enquête", vol. 4, 292 p.

PIKE, Kenneth, 1967, « Etic and emic standpoints for the description of behavior », in D. Hildum (Ed.), Language and Thought: an Enduring Problem in Psychology (pp. 32–39), Princeton, NJ : D. Van Norstrand Company.

POMERANTZ, Anita, 1980*, Telling my side: « Limited access » as a fishing device. Sociological Inquiry*, n°50, vol 3-4, p. 186–198.

RAPPAPORT Julian, 1984, « Studies in Empowerment : introduction to the Issues ». Prevention, *Human Services*, n° 3, p. 1-17.

RASMUS, Persson, 2014, *Ressources linguistiques pour la gestion de l'intersubjectivité dans la parole en interaction. Analyses conversationnelles et phonétiques*, Thèse de doctorat, Lund, Lund University.

SCHÖCH Christof, 2015, « Fast and Made to Last: Academic Blogs Look to Ensure Long-Term Accessibility and Stability of Content », *Impact of Social Sciences (online)*. URL : https://blogs.lse.ac.uk/impactofsocialsciences/2015/04/30/fast-and-made-to-last-academic-blogging/.

SMANIOTTO Alessia, 2020, *Les faits, les news et l'opinion publique. Robert Ezra Park et l'enjeu démocratique du journalisme moderne*, Thèse de doctorat, Paris, EHESS.

STIVERS Tanya and ROSSANO Federico, 2010, Mobilizing response. *Research on Language and Social Interaction*, n°43, p. 3-31.

STONBELY Susan, 2017, « Comparing Models of Collaborative Journalisme », *Center for Cooperative Media* [En ligne]. URL : https://collaborativejournalism.org/wp-content/uploads/sites/8/2017/09/Models-for-Collaborative-Journalism-research-paper.pdf.

STRAUSS Anselm, 1985, « Work and the Division of Labor », *The Sociological Quarterly*, vol. 26, n° 1, p. 1-19.

STRAUSS Anselm, 1988, « The Articulation of Project Work: An Organizational Process ». *The Sociological Quarterly* 29 (2): 163–78.

TENNANT P. Jonathan, WALDNER François, JACQUES C. Damien, MASUZZO Paola, COLLISTER Lauren B. and HARTGERINK Chris. H. J., 2016, « The Academic, Economic and Societal Impacts of Open Access: An Evidence-Based Review », *F1000Research*, vol. 5.

VON HIPPEL F. and PRIMARCK J., 1972, « Public interest science », *Science*, n° 177, p. 1166-1171.

WEBER Max, 1963 (1919), *Le savant et le politique*. Paris: Union Générale d'Éditions (Le Monde en 10-18.).

WENGER Etienne, 1998, *Communities of Practice: Learning, Meaning, and Identity. Learning in Doing: Social, Cognitive and Computational Perspectives*, Cambridge, Cambridge University Press.

WYNNE Brian, 2006, « Public Engagement as a Means of Restoring Public Trust in Science – Hitting the Notes, but Missing the Music? », *Public Health Genomics*, vol. 9, n° 3, p. 211-20.